Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Armée suisse

Règlement 51.019 f

L'instruction de base 17

(LIB 17)

Valable dès le 01.01.2017

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Armée suisse

Règlement 51.019 f

L'instruction de base 17

LIB 17

Valable dès le 01.01.2017

Distribution

Exemplaires personnels
- Chefs de groupe (remis à l'entrée de l'ESO)
- Tous les of et sof

Exemplaires du commandement
- EM CdA
- Subord directs CdA
- Cdt GU, C trp et U

Entrée en vigueur

Règlement 51.019 f

L'instruction de base 17

du 08.08.2016[1]

édicté en vertu du ch. 21 al. 2, du règlement de service de l'armée suisse (RS 04) du 22 juin 1994[2].

Le présent règlement entre en vigueur le 01.01.2017.

Le document suivant est abrogé à la date de l'entrée en vigueur :
règlement 51.019 f « L'instruction de base », valable dès le 01.01.2007.

Les subordonnés directs abrogent toutes les dispositions contraires au présent règlement.

Le chef de l'Armée

[1]Date de signature
[2]RS **510.107.0**

Remarques

L'instruction de base 17 est un règlement de technique de combat destiné aux chefs de groupe de toutes les armes. Il s'applique à tous les types d'opérations de l'armée, notamment aux engagement réalisés dans le cadre de la défense, de l'appui aux autorités civiles et de la promotion de la paix. Ce règlement décrit la technique de combat devant être maîtrisée par l'équipe et le groupe engagé dans un environnement moderne. Les moyens, les techniques et les procédures décrits peuvent être adaptés en fonction des armes, des appareils et des véhicules disponibles ainsi que des possibilités et de l'articulation du moment.

Le règlement d'instruction de base est structuré en huit chapitres. Les chapitres 1 à 4 définissent les notions de base et les inscrivent dans un contexte global. Le chapitre 5 concerne le savoir-faire du soldat qui permet à ce dernier de contribuer à la prestation du groupe par ses connaissances et ses compétences. Le chapitre 6 traite des compétences de base du chef de groupe et permet au soldat de comprendre les activités de commandement de son chef ainsi que de participer activement à l'effort du groupe. Les chapitres 7 et 8 décrivent la prestation du groupe dans son ensemble, et avec elle, la combinaison de toutes les prestations individuelles dans l'accomplissement d'une mission.

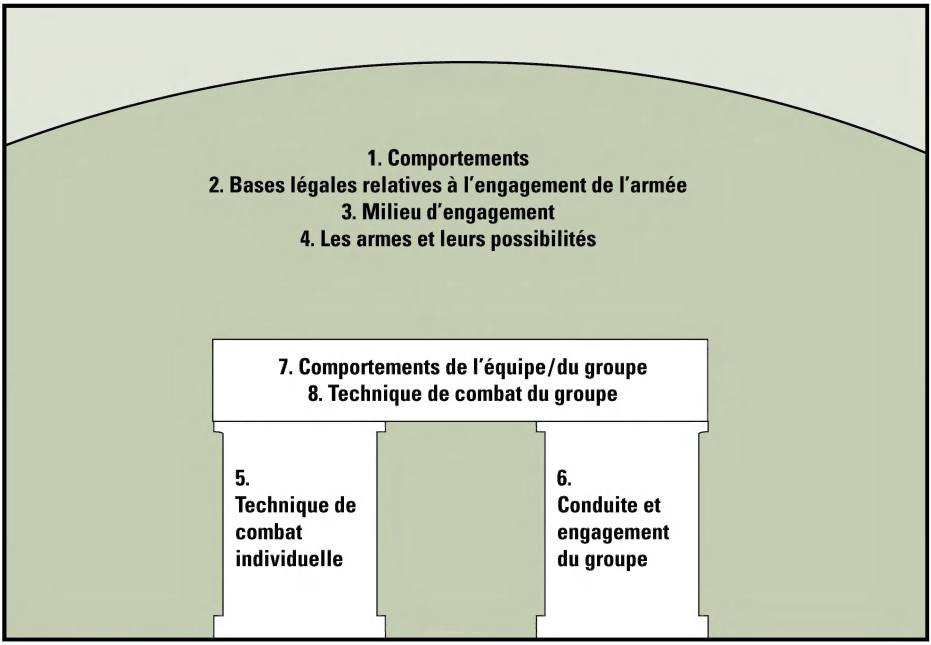

Le règlement d'instruction de base considère que les connaissances et le savoir-faire doivent se compléter au sein d'un groupe pour que celui-ci puisse fournir des prestations d'ensemble : les soldats maîtrisent les armes et les appareils, les chefs leur technique de commandement. Ce n'est que lorsque chaque membre du groupe maîtrise son échelon et que le chef et les soldats ne se concurrencent pas, mais se complètent, que naît la confiance en la possibilité de parvenir ensemble au succès.

Table des matières

Page

1 Comportement du chef de groupe 1
2 Bases légales relatives à l'engagement de l'armée 2
2.1 Introduction 2
2.2 Principes 2
2.3 Droit des engagements 3
2.4 Droits de l'homme et droit international en temps de guerre 4
2.5 Moyens et mesures de contrainte 6
3 Milieu d'engagement 9
3.1 Introduction 9
3.2 Environnement 11
3.3 Menaces 12
3.4 Dangers 15
3.5 Médias 16
4 Les armes et leurs possibilités 17
4.1 Introduction 17
4.2 Armes légères et mitrailleuses 17
4.3 Défense antichar 19
4.4 Munitions de lancement 19
4.5 Armes à trajectoire courbe 20
4.6 Explosifs 21
4.7 Véhicules blindés 21
4.8 Forces aériennes 23
5 Technique de combat individuelle 25
5.1 Introduction 25
5.2 Comportements de base (codéti) 25
5.2.1 Communiquer / annoncer 25
5.2.2 Se déplacer 28
5.2.3 Tirer 32
5.3 Techniques de base (orobs protestibu) 38
5.3.1 S'orienter 38
5.3.2 Observer 44
5.3.2.1 Etablir un croquis 44
5.3.2.2 Technique d'observation 46
5.3.3 Protection personnelle 51
5.3.3.1 Protection balistique 51
5.3.3.2 Camouflage 51
5.3.3.3 Position à couvert 54
5.3.3.4 Sauvegarde du secret 55
5.3.4 Estimer les distances 56
5.3.5 Désignation des buts 59

6 Conduite et engagement du groupe 63
6.1 Introduction 63
6.2 Facteurs de réussite 63
6.3 Activités de conduite 66
6.3.1 Activité de conduite n° 1 : appréhension du problème 66
6.3.2 Activités de conduite permanentes : mesures d'urgence et plan horaire 67
6.3.3 Activité de conduite n° 2 : appréciation de la situation 69
6.3.4 Activité de conduite n° 3 : décision 70
6.3.5 Activité de conduite n° 4 : développement du plan 71
6.3.6 Activité de conduite n° 5 : donnée d'ordres 71
6.3.7 Préparation matérielle personnelle 75
6.3.8 Activité de conduite n° 6 : suivi de la situation 76
7 Comportements de base de l'équipe / du groupe 78
7.1 Introduction 78
7.2 Organisation du groupe 78
7.3 Formations 79
7.4 Techniques de base 83
7.4.1 Faire feu et se déplacer 83
7.4.2 Comportement au sein de l'équipe lors de l'engagement de munitions de lancement 84
7.4.3 Contrôle de personnes et arrestation : principes 87
7.4.4 Contrôle d'un véhicule et arrestation de ses occupants 96
7.4.5 Patrouille 106
7.4.6 Poste d'observation 108
7.5 Techniques d'action immédiate (TAI) 112
7.5.1 Principes 112
7.5.2 Feu de surprise 115
7.5.3 Rocade avant 116
7.5.4 Rocade latérale 117
7.5.5 Rocade arrière 118
7.5.6 Porter secours à un blessé 119
7.6 Autres comportements de base 120
7.6.1 Réaction face à un tireur embusqué 120
7.6.2 Réaction face à un feu à trajectoire courbe 120
7.6.3 Comportement dans des zones polluées par des munitions (ratés ou mines) 120
7.6.4 Réaction face à des munitions (ratés et des mines) 121
7.6.5 Comportement face à des engins explosifs improvisés (EEI) 122
7.6.6 Réaction face aux DEINC 122
7.6.7 Contact avec un adversaire à partir d'un véhicule non blindé 123
7.6.8 Transport en hélicoptère 126
8 Technique de combat du groupe 128
8.1 Introduction 128
8.2 Environnement 128
8.3 Disponibilité matérielle 128
8.4 Technique de combat de sûreté 130

8.4.1 Poste d'observation 130
8.4.2 Poste de contrôle (checkpoint) 130
8.5 Technique de combat par le feu 133
8.6 Progresser 136

Table des appendices

Page

Appendice 1
Instruction des formes militaires. 138
1 Instruction individuelle des formes militaires 138
1.1 Principes fondamentaux 138
1.2 Position de repos 138
1.3 Position de garde-à-vous 139
1.4 Port de l'arme 140
1.5 Salut 144
1.6 S'annoncer et prendre congé 146
1.7 Comportement du militaire dans les postes de commandement et dans les cantonnements 147
1.8 Réception d'un ordre verbal 147
2 Instruction des formes militaires en formation 148
2.1 Position de repos 148
2.2 Position de garde-à-vous 148
2.3 Salut de la formation 149
2.4 Annonce de formations et d'installations 150
2.5 Rassemblement 152
2.6 Formations 153
2.7 Marche en formations 158
2.8 Evolutions 158
3 Occasions particulières 162
3.1 Inspections 162
3.2 Défilé. 163

Appendice 2
Brève théorie de tir au fusil d'assaut 164

Appendice 3
Points-clés de la technique de combat 168

Appendice 4
Commandement aux gestes 167

Appendice 5
Alphabet phonétique international 169

Appendice 6
Insignes d'armes et de grades. 170

Appendice 7
Lever du jour et tombée de la nuit. 171

Appendice 8
Degrés de préparation 172

Appendice 9
Régulation de la circulation 173

Appendice 10
Bivouac avec unité de tente 175

Appendice 11
Disponibilité / mobilisation 184

Appendice 12
Transports motorisés : plan de chargement 178

Appendice 13
Abréviations 187

Appendice 14
Index 190

1 Comportement du chef de groupe

1 Rôle d'exemple

Etre un exemple signifie être suivi de manière volontaire par ses subordonnés parce qu'on avance. Le chef de groupe est un modèle ; il est en mesure de faire ce qu'il exige de ses soldats, de le montrer et de le justifier. Le chef de groupe prend au sérieux chacun de ses subordonnés. Il exige d'eux qu'ils participent activement aux réflexions et qu'ils fassent preuve d'autonomie. Le chef de groupe ne conduit pas par une mise sous tutelle ou par la tracasserie, mais en donnant à ses subordonnés des responsabilités dans le cadre de la mission du groupe.

2 Prestations en tant que groupe

Le groupe est au centre des préoccupations. Le chef de groupe et ses soldats se complètent mutuellement. Le savoir-faire du chef de groupe se manifeste au travers de sa compréhension du contexte d'un engagement, dans sa capacité de discernement, dans la connaissance et l'application des méthodes de conduite ainsi que dans sa capacité à entraîner efficacement son propre groupe en vue des engagements. Seuls des chefs qui dirigent avec assurance et des soldats qui maîtrisent leur métier sont en mesure de fournir de bonnes prestations en tant que groupe. Il en résulte une estime mutuelle pour le savoir de l'autre, base de la confiance en la volonté du groupe.

3 Assistance et responsabilité

Faire preuve d'assistance et de responsabilité signifie percevoir les besoins des subordonnés et créer les conditions optimales pour le succès du groupe. Le chef de groupe connaît les forces et les faiblesses de son groupe et peut donc l'engager en conséquence. Dans des situations extrêmes de l'engagement, l'assistance et la responsabilité commandent souvent de rester ferme, ne pas céder aux caprices des subordonnés et résister aux attraits de la solution de facilité.

4 Discipline

Pour atteindre les objectifs fixés, tous les militaires d'une même formation doivent agir de manière disciplinée. La discipline signifie que le militaire vise d'abord l'accomplissement de la mission du groupe en donnant le meilleur de lui-même et fait passer au second plan ses désirs et ses intérêts personnels. Elle se révèle plus efficace si elle fait aussi appel à l'initiative et à l'autonomie de chacun. Elle s'entraîne. Sa nécessité se justifie si l'on admet que chaque soldat assume sa part de responsabilité pour, en tant que membre d'un groupe, atteindre le but fixé et remplir la mission.

5 Vue d'ensemble

L'art de la conduite consiste à saisir rapidement des interrelations peu évidentes et à évaluer l'effet de ses propres actions. La capacité d'un chef à déceler rapidement les problèmes et à leur attribuer des priorités (les classer) assure aux subordonnés que leur chef agit toujours de manière réfléchie, même sous pression. Dans des situations extrêmes, les soldats attendent donc avant tout de leurs chefs qu'ils les conduisent, qu'ils décident et qu'ils donnent des objectifs au groupe.

6 Initiative

L'initiative en matière de conduite signifie développer et appliquer des solutions propres, voire non conventionnelles. Le chef qui fait preuve d'initiative décide au lieu d'hésiter, informe au lieu de remettre en question. Il n'oublie toutefois jamais de mettre en balance le risque encouru et la sécurité du groupe. Le chef sait qu'agir est toujours mieux que devoir réagir.

2 Bases légales relatives à l'engagement de l'armée

2.1 Introduction

Les militaires agissent dans un cadre juridique bien défini, qui s'applique même lors de situations de combat.

2.2 Principes

7 **Principe de légalité**
En vertu de la Constitution fédérale, le droit est la base et la limite de l'activité de l'Etat (principe de légalité, art. 5, al. 1, Cst). Ce principe s'applique également aux engagements de l'armée. Ils doivent s'appuyer sur une base légale et ne sauraient dépasser les limites du droit.

L'armée et ses militaires n'agissent jamais dans une zone de non-droit. Les intentions du chef militaire peuvent être partiellement ou entièrement restreintes par des dispositions légales. Les supérieurs veillent à ce que les troupes qui leurs sont subordonnées accomplissent leurs missions dans le respect du droit. Les considérations juridiques font donc partie du processus de conduite militaire.

8 **Principe de proportionnalité**
La proportionnalité signifie que le recours à la contrainte ou à la violence
a. doit être approprié pour préserver ou établir l'état de droit ;
b. ne doit pas aller au-delà de ce qui est nécessaire pour atteindre l'objectif poursuivi ;
c. ne doit pas être disproportionné par rapport à l'objectif poursuivi.

9 **Mission de l'armée**
L'armée contribue à prévenir la guerre et à maintenir la paix. Elle protège le pays et sa population. Elle appuie les autorités civiles en cas de menace grave et de catastrophe. La Constitution fédérale et la loi posent les bases et fixent le cadre de l'action de l'armée.

10 **Types d'engagements**
Outre l'aide spontanée, qui peut également être apportée dans le cadre du service d'instruction, les engagements sont uniquement accomplis dans le cadre du **service de promotion de la paix,** du **service d'appui** ou du **service actif.** Le choix du type d'engagement revient aux autorités politiques compétentes (Conseil fédéral ou Parlement) et non à l'armée.

Le type d'engagement n'a qu'une influence indirecte sur le droit des engagements. **D'une manière générale, les bases légales conservent leur validité dans tous les cas.** Lors d'un service actif, les autorités politiques disposent toutefois de possibilités supplémentaires avec le droit de réquisition, la militarisation d'entreprises privées, l'engagement de troupes pour des services d'ordre (à titre subsidiaire) et le décret du droit de nécessité. Le droit des engagements s'en retrouve par conséquent élargi.

2.3 Droit des engagements

11 Définition et étendue

Le droit des engagements désigne l'ensemble des prescriptions du droit national et international qui définissent l'engagement des forces armées et plus particulièrement le recours à la contrainte et à la violence. Il rassemble toutes les sources du droit national et international déterminantes pour un engagement donné, ainsi que les directives édictées par la Confédération et les cantons et communes concernés. Cette définition couvre tous les types d'engagements.

Le droit des engagements légitime et limite les agissements de tous les acteurs, des cadres jusqu'au niveau des hommes de troupe. Les sources du droit et les directives définissent ainsi la marge de manœuvre de chacun lors d'un engagement.

Le droit des engagements n'est pas constitué d'une publication unique et homogène, mais d'une multitude de sources et de prescriptions, notamment :
- Constitution / droit international,
- lois,
- ordonnances,
- règlements, directives, statuts,
- principes généraux de droit et droit coutumier,
- décisions des instances politiques compétentes.

Les sources du droit sont clairement hiérarchisées (voir illustration). Un acte législatif de niveau inférieur ne saurait créer un droit nouveau ou contredire un droit supérieur. Il se limite à préciser et expliquer le droit supérieur, qui constitue sa limite. Les règles s'appliquant à un engagement précis ne peuvent par exemple pas prévoir de moyens de contrainte non prévus par la loi ou que les autorités politiques compétentes n'ont pas explicitement ou tacitement approuvés lors de l'attribution de la mission.

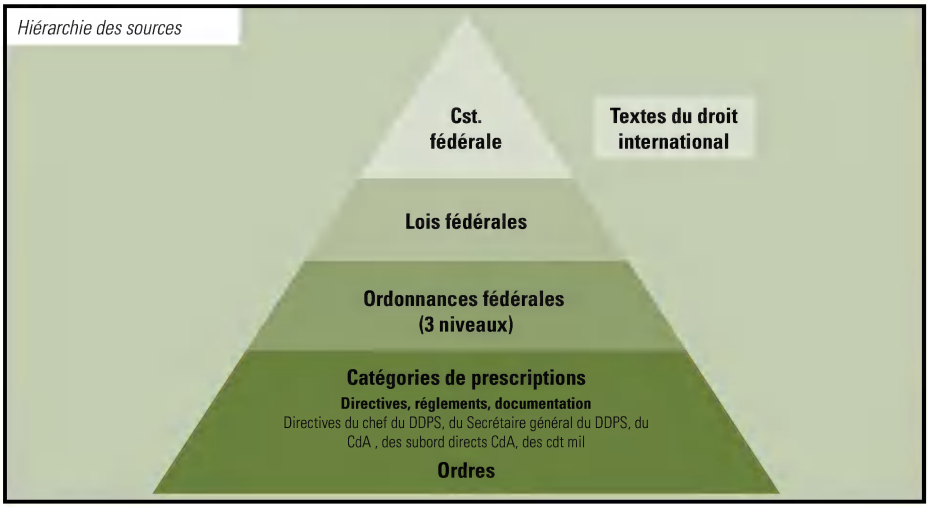

12 Règles d'engagement

Les règles d'engagement (en anglais : *rules of engagement,* ROE) définissent de manière contraignante les circonstances et les conditions qui doivent être réunies pour recourir à la contrainte. Elles régissent l'emploi des moyens de contrainte jusqu'à l'usage des armes.

Elles résultent de l'évaluation détaillée de trois facteurs :
- le pouvoir politique définit les objectifs stratégiques et les conditions cadres de l'engagement des forces armées ;
- l'armée expose les possibilités et les ressources humaines et matérielles mis à la disposition des forces engagées ;
- le droit fixe les possibilités et les limites légales à respecter lors de l'engagement.

Les règles d'engagement tiennent ainsi compte des intentions politiques, des capacités militaires et des dispositions légales. Elles sont des ordres relevant de l'échelon militaire-stratégique.

13 Règles de comportement

Les règles de comportement (en anglais : *rules of behaviour*) se distinguent des règles d'engagement. Elles définissent le comportement des troupes envers les autorités civiles, la population et les différents acteurs impliqués. Les règles de comportement sont liées à l'engagement et relèvent du niveau tactique. Elles contiennent des directives relatives à l'équipement, au comportement et à la sécurité du personnel engagé (p. ex. tenue, état d'esprit, attitude, marche à suivre avec les médias, sauvegarde du secret, etc.).

2.4 Droits de l'homme et droit international en temps de guerre

14 Importance des droits de l'homme

Les droits de l'homme ont pour but de protéger toute personne, en tout temps, contre tout excès illégitime de l'État et de ses organes (police, armée, autorités). De plus, ils chargent l'État de créer les conditions de base propres au libre épanouissement des personnes se trouvant sur son territoire national.

15 Droit à la vie

Le droit à la vie constitue le bien le plus précieux ; il est garanti par des conventions internationales et par la Constitution fédérale.

Tuer une personne n'est pas considéré comme une violation du droit à la vie lorsque cet acte résulte d'une utilisation absolument nécessaire de la violence pour
a. défendre quelqu'un contre une violence illégale (légitime défense, assistance à autrui) ;
b. arrêter légalement quelqu'un ;
c. empêcher quelqu'un de fuir lorsque la liberté lui a été retirée de manière légale ;
d. réprimer en toute légitimité une émeute ou une révolte ;
e. répondre à une nécessité militaire ordonnée.

16 Interdiction de la torture

Personne n'a le droit d'exercer une torture physique ou psychique ou d'infliger des punitions humiliantes ou des traitements inhumains à autrui.

17 Droit à la liberté

Toute personne a droit à la liberté. Les militaires peuvent arrêter des personnes s'ils y sont autorisés légalement ou si l'ordre d'engagement leur en confère provisoirement les pouvoirs. La présomption d'innocence s'applique aux personnes arrêtées jusqu'à leur jugement.

18 Interdiction de la discrimination

Les droits de l'homme et les libertés doivent être garantis sans discrimination. Personne ne doit subir de préjudice en raison de son sexe, de son orientation sexuelle, de sa race, de sa couleur de peau, de sa langue, de sa religion, de sa vision politique ou autre, de son origine nationale, sociale, de son appartenance à une minorité nationale, de sa fortune ou de sa naissance.

19 Droit international en temps de guerre

Le droit international en temps de guerre s'applique au combat. Il complète et englobe les droits de l'homme. Le droit international en temps de guerre n'entrave pas l'accomplissement de l'ordre militaire légitime ; il limite cependant l'utilisation de la violence militaire entre des États ainsi qu'entre des parties étatiques ou non étatiques en conflit.

Le droit international en temps de guerre

a. protège les combattants de cruautés inutiles ;
b. préserve les objets civils, non impliqués et non défendus des conséquences de la violence militaire ;
c. assure les droits fondamentaux des prisonniers et des internés ;
d. facilite le retour à la paix.

20 Mise en œuvre à l'engagement

À l'engagement, les militaires respectent les règles et les principes des droits de l'homme et du droit international en temps de guerre. Si la situation le permet, ils interviennent en cas de violation du droit quelle qu'elle soit et dénoncent rapidement à leurs supérieurs hiérarchiques les auteurs des infractions.

Les supérieurs hiérarchiques veillent au respect des droits de l'homme et du droit international en temps de guerre pendant les engagements. Ils ne donnent aucun ordre pouvant porter atteinte à la dignité humaine ; ils intègrent dans l'instruction la connaissance des règles et des principes régissant les droits de l'homme et le droit international en temps de guerre ; ils veillent au respect de ces droits dans la conduite de l'engagement.

2.5 Moyens et mesures de contrainte

21 Définition

Les mesures de contrainte servent à forcer un adversaire à cesser toute action, à découvrir ses projets ou à l'empêcher de les réaliser.

Les mesures de contrainte peuvent consister à
a. éloigner et tenir à distance,
b. arrêter des personnes et contrôler leur identité,
c. procéder à des interrogatoires,
d. fouiller des personnes,
e. contrôler des objets,
f. procéder à des séquestres,
g. procéder à des arrestations provisoires,
h. exercer une contrainte physique,
i. utiliser ses armes.

22 Arrestation provisoire

Une arrestation effectuée par des militaires est toujours provisoire. Elle ne peut intervenir que si quelqu'un
a. menace la sécurité de l'armée, de ses hommes, de son matériel ou des objets / ouvrages placés sous sa garde et que les mesures minimales de contrainte ne suffisent pas ;
b. perturbe l'ordre militaire et que les mesures minimales de contrainte ne suffisent pas ;
c. menace sérieusement sa propre personne ou d'autres personnes ;
d. en raison de son état ou de son comportement, fait scandale sur la voie publique ou trouble gravement la sécurité et l'ordre public ;
e. commet / tente de commettre un délit civil ou militaire et est pris sur le fait, ou s'il est appréhendé immédiatement après les faits ;
f. fait l'objet d'un avis de recherche.

Les personnes arrêtées peuvent être immobilisées au moyen de liens si elles opposent de la résistance ou s'il y a danger qu'elles fuient, attaquent d'autres personnes ou se blessent elles-mêmes.

Toute arrestation doit immédiatement faire l'objet d'un rapport. Il contient au moins l'identité de la personne arrêtée et celle des personnes appelées à fournir des renseignements ainsi que le motif, le lieu et l'heure de la mesure. Le rapport doit être signé par la personne arrêtée. Un refus de signer doit être mentionné dans ledit rapport.

Une fois le rapport établi, les personnes arrêtées doivent être remises immédiatement à la police civile ou militaire, ou aux organes d'enquête compétents indiqués dans l'ordre d'engagement. Les militaires peuvent aussi être placés sous l'autorité de leur commandant de troupe.

23 Usage des armes

Les armes ne doivent être utilisées qu'en dernier recours. Tout usage des armes doit respecter le principe de proportionnalité. Si les autres moyens sont insuffisants, on recourra, de manière proportionnée aux armes à feu :

a. si des militaires sont attaqués de manière imminente et dangereuse ou sont menacés par une telle attaque (légitime défense)
b. si d'autres personnes sont attaquées de manière imminente et dangereuse ou sont menacées par une telle attaque (assistance aux personnes) ;
c. si des personnes ayant commis ou étant fortement soupçonnées d'avoir commis un crime ou un délit grave tentent d'échapper par la fuite à l'arrestation ou à une détention ;
d. si des militaires ont des raisons de supposer que des personnes – faisant courir à autrui un danger grave et imminent pour sa santé ou sa vie – tentent d'échapper à une arrestation ou à une détention ;
e. s'il s'agit de libérer des otages ;
f. s'il s'agit d'empêcher l'exécution imminente d'un crime ou d'un délit grave contre des installations collectives ou contre des installations qui présentent un danger particulier pour la collectivité en raison de leur vulnérabilité ;
g. s'il s'agit d'empêcher l'enlèvement illégal de matériel pouvant représenter un danger grave pour la collectivité ;
h. si un ouvrage militaire essentiel pour l'exécution de la mission de l'armée ou qui constitue un élément important de celle-ci est menacé d'une façon imminente ou dangereuse ;
i. s'il s'agit d'empêcher une violation grave du secret militaire.

24 Principes de l'action proportionnée

Epuisement de tous les moyens pacifiques

Les militaires font tout leur possible pour régler pacifiquement une situation. Ils ne peuvent recourir à la contrainte ou à la violence que si les règles d'engagement le prévoient et que tout autre moyen pacifique ne permet pas d'atteindre l'objectif poursuivi.

Recours à la contrainte ou à la force minimale

Si le recours à la contrainte ou à la violence est prévu pour l'accomplissement d'un ordre, il ne doit pas outrepasser l'absolue nécessité.

Protection des tiers

S'il est prévisible que le recours à la contrainte ou à la violence pourrait mettre en danger des tiers non impliqués ou endommager leurs biens, cela sans rapport de proportion avec le succès escompté, il faut choisir une autre approche.

Réduction graduelle du recours à la contrainte ou à la violence

Après toute escalade de la violence, il faut veiller à prendre des mesures qui contribuent à stabiliser la situation et à réduire la violence.

25 Responsabilité personnelle

Les militaires sont directement et personnellement responsables du recours à la contrainte ou à la violence. Ils doivent apprécier eux-mêmes quand et sous quelles conditions le recours à la contrainte ou à la violence est proportionnel et nécessaire. Ils abandonnent tout usage de la contrainte ou de la violence sitôt que l'accomplissement de l'ordre le permet.

Chaque militaire répond directement et personnellement de la violence à laquelle il recourt dans le cadre de sa mission. Pour chaque situation, il évalue dans quelle mesure il est nécessaire de recourir à la violence et adapte son action en conséquence.

3 Milieu d'engagement

3.1 Introduction

26 Mission de l'armée

Dans le cadre de sa mission définie par la Constitution et les lois, l'armée est en mesure d'accomplir les tâches suivantes :

- défense,
- appui aux autorités civiles,
- promotion de la paix,
- sauvegarde de la souveraineté de l'espace aérien,
- prévention de la guerre et contribution au maintien de la paix.

Tâches de l'armée	Prévention de la guerre et contribution au maintien de la paix		
	Défense	Appui aux autorités civiles	Promotion de la paix
	Sauvegarde de la souveraineté aérienne		
Responsabilité de l'engagement	Confédération	Canton, autorités fédérales, org. internationales	Confédération (Mandat, en partenariat avec des org. internat. / Etats partenaires)
Tâches en vertu de la loi sur l'armée	• Défense du pays et de la population	**En Suisse:** appui en matière • de lutte contre des menaces graves pour la sécurité intérieure, • de maîtrise d'autres situations extraordinaires, • de protection des personnes et des biens particulièrement digne de protection, not. des infrastructures d'importance, • d'accomplissement de tâches dans le cadre du RNS et des services coord., • de maîtrise de surcharges extrêmes ou de tâches que les autorités ne peuvent maîtriser, • d'accomplissement d'autres tâches d'importance nationale. **A l'étranger:** appui en matière • de protection des personnes et des biens particulièrement digne de protection, • d'aide humanitaire. **De plus:** • mise à disposition de moyens militaires pour des activités civiles et hors du service en Suisse, • aide spontanée.	• Contribution à la promotion de la paix dans un cadre international
But des engagements	• Prévention et lutte contre une attaque armée	• Prévention et lutte contre des menaces pour la sécurité intérieure, • maîtrise de catastrophes, de situations d'urgence et de tâches d'importance nationale.	• Prévention des conflits, • gestion de crises dans un cadre international.

Service actif	Service de défense nationale	Service d'ordre	
Service d'appui			
Service d'instruction			
Service de promotion de la paix			

Eventail des tâches de l'Armée suisse

Le milieu d'engagement varie fortement en fonction de la tâche à accomplir et présente par conséquent des défis, des opportunités et des risques à chaque fois différents. Quels que soient les engagements, la troupe évolue toujours au sein d'un milieu influencé par des facteurs environnementaux (géographie, partenaires, aspects sociétaux) et exposé à des menaces et des dangers concrets ou potentiels. La connaissance de ces différents facteurs et des défis qu'ils posent à la troupe est essentielle.
Le chapitre 3 du règlement d'instruction de base vise à attirer l'attention du chef de groupe sur les caractéristiques déterminantes du milieu d'engagement et à lui permettre de mieux les appréhender.

3.2 Environnement

27 **Facteurs de l'analyse de l'environnement**
L'environnement rassemble de nombreux facteurs qui sont pris en compte dans les analyses réalisées aux différents niveaux de conduite. Ces facteurs peuvent avoir des effets déterminants sur la disponibilité, l'accomplissement de la mission et le comportement de la troupe.

Les facteurs environnementaux ci-après revêtent une importance particulière.

- **Géographie.** Les caractéristiques du terrain offrent des possibilités de protection, d'action et de déplacement et déterminent les conditions de visibilité. Ces caractéristiques sont influencées par les formes du terrain (compartiments, relief), le degré de construction et de couverture, les infrastructures de transport et les conditions météorologiques.
- **Population civile.** En raison de l'urbanisation croissante, il est fort probable que la troupe entre en contact avec au moins une partie de la population civile. Lors de conflits armés, il faut tenir compte du risque d'instrumentalisation de la population civile par des acteurs adverses. La population civile peut par exemple être impliquée délibérément dans des actions de combat afin d'influencer la volonté de résistance de l'opinion publique et des organes de sécurité étatiques et d'attirer l'attention des médias. La capacité d'action de la troupe peut être considérablement entravée par le comportement de la population civile, en raison de la protection que lui garantit le droit international lors de conflits armés. La troupe est par conséquent confrontée au problème de l'usage proportionné de la force militaire, dans le respect des règles d'engagement. Une attention toute particulière doit être accordée à la prévention des dommages collatéraux.
- **Organisations partenaires.** L'engagement de l'armée s'effectue en règle générale en partenariat avec des organisations ou des organes de sécurité nationaux ou internationaux ainsi qu'avec des organisations d'entraide (notamment des organisations non gouvernementales). Le chef de groupe doit par conséquent savoir quels sont les partenaires qui évoluent dans son milieu d'engagement et de quelle manière sont définies les responsabilités de l'engagement. L'attitude de l'armée, et plus particulièrement le comportement de la troupe, suscitent dans ce contexte une attraction toute particulière. L'attitude générale ainsi que la proportionnalité et la légalité des agissement sont toujours évaluées d'un œil critique. Des actes répréhensibles commis par des militaires rencontrent une résonance particulière, car ces derniers sont en règle générale assimilés à l'Etat et ses autorités.
- **Prescriptions légales.** Les chefs militaires sont tenus de connaître, de comprendre et de mettre en œuvre les bases légales qui s'appliquent à l'engagement. C'est la raison pour laquelle la troupe essaie autant que possible de remplir sa mission sans faire usage de la force. Le recours à la force n'est autorisé que si toutes les possibilités d'exécution pacifique de la mission sont restées infructueuses.

La troupe respecte le principe de la proportionnalité et limite toujours au maximum l'usage de cette force. Lors de conflits armés, on ne peut toutefois s'attendre à ce qu'un adversaire potentiel respecte dans tous les cas la législation en vigueur.

3.3 Menaces

28 Définition

La notion de menace désigne l'ensemble des possibilités dont un acteur dispose pour porter atteinte, globalement ou en partie, à l'intégrité des personnes ou des biens matériels, à la liberté d'action militaire ou civile, ou à la souveraineté en matière d'information d'une société.

29 L'image du conflit moderne

Les conflits où la violence est employée sont provoqués par une multitude de causes et peuvent donc revêtir différentes formes et différents degrés de violence. On distingue toutefois les conflits interétatiques des conflits intraétatiques. Il n'est cependant souvent pas possible de définir une limite précise entre les menaces intérieure et extérieure en raison de l'imbrication des intérêts. La notion de défense ne se limite plus à une riposte classique à une attaque militaire mais désigne une approche globale des tâches de sécurité. En outre, les conflits modernes sont caractérisés par la multiplicité des acteurs impliqués, qui poursuivent des intérêts et des objectifs les plus variés. Ces acteurs sont à la fois étatiques (civils et militaires) et non étatiques.

L'éventail de la violence est quasiment illimité et comprend une multitude de formes d'actions. S'ils disposent des ressources financières correspondantes, les acteurs non étatiques peuvent recourir, à peu de chose près, aux mêmes moyens que les acteurs étatiques et agir dans toutes les sphères opérationnelles (espaces terrestre, aérien et maritime, espace électromagnétique, cyberespace, espace de l'information). Le cyberespace et l'espace d'information gagnent sans cesse en importance en raison du développement rapide des technologies de l'information et de la communication. Par ailleurs, l'environnement moderne des conflits est caractérisé par sa dynamique et son imprévisibilité. Les actions sont de plus en plus menées de manière clandestine, non conventionnelle (nouvelles formes d'actions) et, également de la part d'acteurs étatiques, irrégulière.

La troupe doit par conséquent être en mesure de réagir et d'être engagée avec flexibilité, face à des situations volatiles. Les tâches tactiques se résument à
- combattre,
- protéger,
- aider.

30 Recours à la force étatique

La nature des conflits interétatiques n'a pas profondément changé. Certains aspects ont toutefois gagné en importance au détriment d'autres.

Les conflits interétatiques sont notamment caractérisés par la volonté des Etats à atteindre, dans la mesure du possible, leurs objectifs stratégiques à l'égard d'un Etat étranger sans recourir ouvertement ni directement à la force.

Les Etats privilégient l'utilisation d'une large palette de mesures civiles et militaires afin de contraindre un Etat étranger à agir d'une manière bien définie.

Différents niveaux d'escalade sont envisageables à cette fin :
- acquisition de renseignements, espionnage, opérations psychologiques, propagande,
- pression économique ou politique,
- sabotages (p. ex. contre des infrastructures vitales ou dans le cyberespace),
- soutien de groupes d'opposition (recrutement, financement, équipement, instruction),
- menace de recourir à la force militaire,
- recours à la force militaire à différents degrés d'intensité, jusqu'à l'attaque militaire à grande échelle.

Les différents niveaux d'escalade ne suivent en règle générale pas une progression linéaire et échelonnée mais sont employés de manière simultanée, séquentielle et coordonnée.

Conséquences pour la troupe :
- les Etats peuvent également agir dans la clandestinité et ne respectent pas forcément la législation ni les conventions ;
- des actions étatiques peuvent viser à entraver la disponibilité des forces armées et des forces de sécurité adverses ;
- les mesures d'autoprotection (contre les menaces intérieures et extérieures), de camouflage et de protection des informations sont de première importance.

31 Recours à la force par des acteurs non étatiques

Les conflits interétatiques sont souvent marqués par la présence accrue d'acteurs non étatiques qui
- sont instrumentalisés par des acteurs étatiques à leurs propres fins ;
- mettent à profit le vide stratégique concomitant au conflit.

Des acteurs non étatiques peuvent également affronter un Etat sans que ce dernier soit impliqué dans un autre conflit.

Le champ des acteurs potentiels est vaste et peut rassembler les groupes ci-après.

- **Les groupes potentiellement violents** se caractérisent par un recours limité à la violence. Les accès de violence surviennent lors de manifestations, d'émeutes ou dans le cadre d'actions de désobéissance civile. Les motivations et les objectifs des groupes potentiellement violents sont très variés et ne sont pas toujours de nature politique. Ces groupes ne disposent que de méthodes et de moyens limités. Leurs actions consistent en général en des attaques à la peinture, des dommages matériels, des incendies criminels, des sabotages, des agressions contre des personnes et l'utilisation de médias électroniques.
- **Les groupes armés** se distinguent par la possession et l'utilisation d'armes. L'équipement, l'organisation et le niveau d'instruction des groupes armés sont souvent limités, mais il arrive également qu'ils se développent jusqu'à atteindre un niveau de compétence similaire aux forces armées régulières. Très souvent, les groupes armés luttent pour l'indépendance d'une minorité ethnique ou d'un groupe précis. Leurs membres sont issus de la population civile ou de forces armées (la présence de mercenaires est également possible). En règle générale, les groupes armés ne sont pas en mesure de mener des actions connexes de grande envergure. Ils peuvent toutefois fixer des forces armées

au moyen d'actions ciblées et entraver leurs capacités de combat sur la durée. Les groupes armés emploient les tactiques suivantes :
- embuscades (généralement contre des convois logistiques),
- coups de main, raids (généralement pour s'emparer d'armes et de matériels),
- tirs directs et indirects,
- attaques avec des engins explosifs improvisés contre des véhicules ou des convois.

Les systèmes d'armes les plus répandus dans leurs rangs sont des armes de poing et des armes à épauler, des armes antichars et antiaériennes, des armes à trajectoire courbe et des engins explosifs improvisés. Certains groupes armés peuvent également être en possession de matériel lourd (véhicules de combat).

- **Les groupes criminels** sont prêts à commettre des actes répréhensibles et à recourir à la violence. Leurs actions, essentiellement motivées par des raisons économiques, profitent des failles de la société, de l'économie et des systèmes de sécurité. Le champ d'activité des groupes criminels est vaste. Il peut s'agir de racket ou de trafic en tout genre (drogue, êtres humains, armes). La violence criminelle se manifeste souvent sous la forme
  - de braquages,
  - d'enlèvements / de prises d'otages,
  - d'attentats,
  - d'attaques à l'explosif.

- **Les groupes terroristes** se caractérisent par un usage extrême de la violence, destiné à obtenir un maximum d'effet. Un nombre élevé de victimes est recherché dans le but de provoquer la peur et l'effroi. Une action terroriste vise à diffuser un message politique et cherche donc à retenir l'attention des médias. Les motivations des groupes terroristes sont principalement de nature politique ou idéologique, contre l'ordre social existant. Les groupes terroristes comptent un nombre limité de membres en raison de leur nature conspiratrice. La violence terroriste se manifeste traditionnellement sous la forme
  - d'attentats,
  - d'enlèvements,
  - de prises d'otages (dont des détournements d'avion),
  - d'attaques à l'explosif (dont des attentats suicides ou des attaques NBC).

- **Les sociétés militaires et de sécurité privées** sont des prestataires de services dans le secteur de la sécurité. Politiquement neutres, ces entreprises sont en premier lieux motivées par leur succès commercial. En fonction des circonstances, elles disposent d'armes légères ou lourdes qu'elles utilisent lors d'actions de combat. Leurs collaborateurs sont d'anciens membres de forces armées et de sécurité, qui disposent des connaissances et de l'expérience nécessaires. Les sociétés militaires et de sécurité privées sont actives dans les domaines suivants :
  - actions militaires au profit de clients et fourniture de prestations de sécurité à la place de forces de police étatiques,
  - actions de conseil auprès de services étatiques ou d'acteurs non étatiques, notamment de groupes armés,
  - tâches des forces armées régulières qui ne comprennent pas d'actions de combat, notamment dans les domaine du renseignement, de la logistique et de l'aide au commandement.

Il est souvent difficile de faire une distinction claire entre différents groupes d'acteurs. Un groupe armé ou terroriste peut par exemple assurer son financement à l'aide d'activités criminelles (trafic de drogue, d'armes ou d'êtres humains). Les groupes non étatiques compensent leur infériorité par l'emploi de méthodes non conventionnelles. Leur mode d'action privilégie l'attaque des failles des organes d'Etat et de la société. Le haut degré de dépendance des sociétés modernes aux infrastructures fait de ces dernières (notamment les infrastructures vitales) des cibles de choix. Les groupes non étatiques peuvent également cibler les forces armées.

Conséquences pour la troupe :
- il faut s'attendre à tout moment à des formes d'actions nouvelles ou non conventionnelles ;
- les mesures d'autoprotection (contre les menaces intérieures et extérieures) sont de première importance.

32 Menace électronique

La troupe est exposée aux mesures d'exploration de l'adversaire en tout temps et dans tous les domaines, y compris dans l'espace électromagnétique. Une utilisation appropriée des moyens de communication permet de contrer les méthodes adverses en matière de guerre électronique. Il s'agit notamment de privilégier
- les moyens de l'armée par rapport aux moyens publics,
- les liaisons filaires par rapport aux liaisons radio,
- les liaisons protégées par rapport aux liaisons non protégées.

Même à faible puissance, les émissions radio peuvent être localisées puis analysées relativement aisément à grande distance depuis les airs ou des hauteurs dominantes.

3.4 Dangers

33 Définition

La notion de danger désigne les facteurs environnementaux qui menacent l'intégrité des personnes ou des biens (y compris les animaux, les matériels et les objets), la liberté d'action militaire ou civile ou la souveraineté en matière d'information.

34 Variété de l'éventail des dangers

En raison de sa topographie et de son climat, la Suisse est exposée à de nombreuses catastrophes naturelles, notamment aux conditions météorologiques extrêmes, aux glissements de terrain, aux inondations et aux tremblements de terre. Ces dangers potentiels gagneront probablement en importance ces prochaines années en raison de l'utilisation accrue du sol et des changements climatiques attendus.

Le grand nombre d'infrastructures vitales peut également entraîner des catastrophes humaines provoquées par des problèmes environnementaux, des défaillances humaines ou des attaques terroristes. Les dangers naturels et d'origine humaine surviennent rarement de manière isolée mais plutôt en interaction les uns avec les autres. La forte densité de construction et d'utilisation du sol et le haut degré d'interconnexion de la société suisse l'exposent particulièrement aux catastrophes en cascade (évènement initial – catastrophe technologique ou sociétale – catastrophe naturelle). Outre ces situations de catastrophe, d'autres dangers potentiels peuvent provoquer des situations d'urgence.

Dangers naturels
- Dangers météorologiques (intempéries, périodes de canicule ou de grand froid, feux de forêt),
- dangers naturels gravitaires (chutes de pierres et de blocs, avalanches, coulées de boue, tsunamis),
- dangers extraterrestres (météorites, chutes de satellites).

Dangers sociétaux
- Maladies humaines ou animales (épidémies, pandémies, épizooties),
- difficultés d'approvisionnement (électricité, gaz, denrées alimentaires, eau, médicaments),
- difficultés d'élimination (déchets, eaux usées, déchets spéciaux),
- autres dangers de société (panique de masse, grève).

Catastrophes technologiques
- Accidents d'ampleur (transports aériens, route, rail, navigation),
- accidents touchant des retenues d'eau,
- sinistres touchant des bâtiments, des ouvrages d'arts ou des infrastructures de protection,
- pannes d'infrastructures d'approvisionnement, de transport ou d'information,
- accidents nucléaires ou industriels accompagnés de dégagements de substances dangereuses.

Conséquences pour la troupe :
- les catastrophes font obstacle à la liberté de mouvement ainsi qu'aux voies de communication et d'approvisionnement ;
- la limitation de la liberté de mouvement risque d'entraîner une baisse des effectifs entrant au service ;
- il devient nécessaire de se protéger, p. ex. contre les substances toxiques (NBC) ou d'autres dangers directs ou indirects.

3.5 Médias

35 Omniprésence des médias

Les médias donnent au public l'illusion de participer en temps réel aux événements, alors qu'ils ne relatent que les fragments d'une réalité. Tant les implications et les motifs des engagements militaires que les autres mesures étatiques échappent à la perception du grand public. Les opinions se forgent par conséquent sur la base d'informations souvent incomplètes ou erronées. L'opinion ainsi formée et la réaction qui en découle dans le public peuvent dès lors influencer profondément le déroulement d'une action. L'information, en fonction de l'interprétation qu'en fera le lecteur ou le téléspectateur, peut déclencher des protestations, des actes de pillage, la création de milices civiles, des règlements de compte et des exodes. Le comportement des militaires et les résultats des engagements militaires font donc l'objet d'une attention particulière. La proportionnalité et la légitimité de l'action sont en permanence soumises à la critique. Toute action de quelque militaire que ce soit prend une importance décisive car elle est aussitôt assimilée à l'intention de l'Etat dont il porte l'uniforme.

4 Les armes et leurs possibilités

4.1 Introduction

L'emploi des armes et leurs possibilités ont changé au cours des 100 dernières années. Les Première et Seconde Guerres mondiales ont été marquées par l'emploi d'armes de gros calibre et, plus rarement, d'armes de destruction de masse dans le dessein de tuer le plus d'adversaires possible, cela le plus rapidement possible. Lors de la guerre du Vietnam, l'introduction d'armes de petits calibres à haute capacité en munitions a accordé plus d'importance à la mobilité du combattant et aux blessures infligées à l'adversaire, étant donné qu'un blessé immobilise toujours plusieurs combattants pour lui porter secours.

Plus récemment sont apparues des armes de précision qui permettent de détruire efficacement des objectifs adverses ciblés en évitant le plus possible de causer des dommages collatéraux. L'avenir appartient aux armes qui peuvent être engagées de manière létale (effets mortels) ou non létale (effets non mortels). Avec elles, on tente de pallier la dernière lacune dans la gamme des moyens de contrainte utilisés de manière proportionnée.

4.2 Armes légères et mitrailleuses

36 **Pistolet**

Le pistolet constitue l'arme principale des cadres et la seconde arme des spécialistes. Les points forts du pistolet sont sa maniabilité, sa facilité de transport et son efficacité en combat rapproché. Son emploi se limite aux très courtes distances, typiquement au combat dans des espaces restreints. Du fait de sa capacité restreinte en munitions et de la faible puissance de pénétration de celles-ci, le pistolet est employé en priorité comme moyen d'autodéfense.

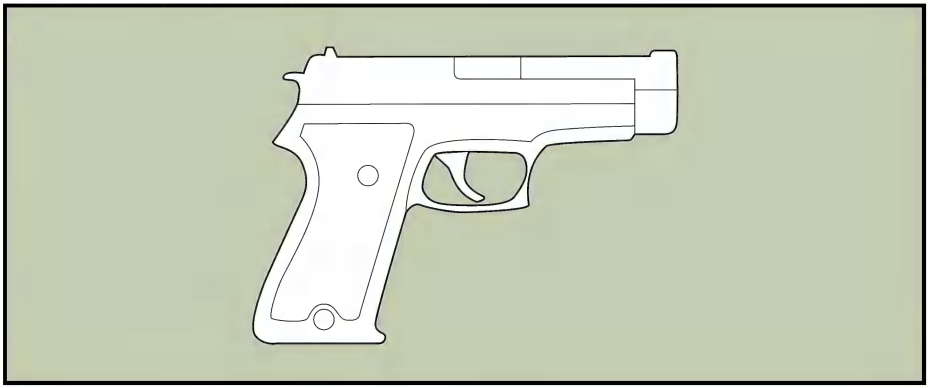

37 Fusil d'assaut

Le fusil d'assaut constitue l'arme principale du combattant individuel et est approprié pour combattre des objectifs sur des distances allant jusqu'à 400 m. Sa maniabilité permet au tireur de se mouvoir rapidement, avec l'avantage d'une mise en joue et d'une ouverture du feu rapides. La haute précision du fusil d'assaut permet à un tireur entraîné de toucher les objectifs visibles avec une grande probabilité. En combat rapproché, le fusil d'assaut peut être employé comme arme intermédiaire avec peu d'effet létal ou être équipé d'une baïonnette.

Le fusil d'assaut équipé de la lunette de pointage est utilisé par des tireurs spécialement formés et est approprié pour combattre des objectifs sur des distances allant jusqu'à 600 m.

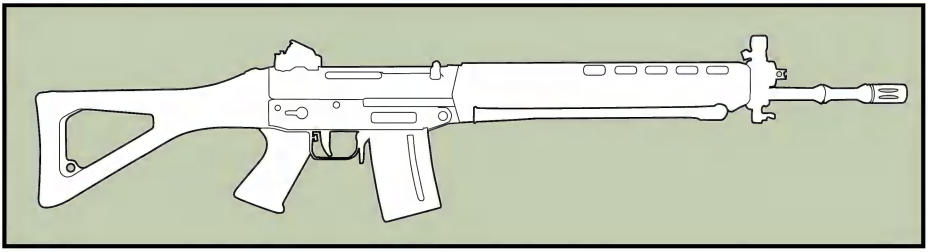

Muni d'un lance-grenades additionnel, le fusil d'assaut permet de tirer divers types de grenades, telles que des grenades à éclats, des grenades incapacitantes ou des grenades éclairantes. Son emploi s'effectue en priorité en coup direct jusqu'à 100 m ou, au moyen d'un dispositif spécial de visée, en trajectoire courbe jusqu'à 400 m. Le lance-grenades additionnel permet au tireur de combattre un adversaire à couvert à une distance excédant celle d'un lancer de grenade à main.

38 Fusil-mitrailleur (mitrailleuse légère)

Le fusil-mitrailleur est utilisé par des tireurs spécialement formés et est approprié pour combattre des objectifs sur des distances allant jusqu'à 600 m. Ses mises en joue sont identiques à celles du fusil d'assaut. Le poids plus élevé de l'arme complique toutefois la mobilité du tireur et peut retarder l'ouverture du feu. L'efficacité de l'arme repose sur la densité de feu obtenue par sa haute capacité en munitions et sa haute cadence de tir. Le fusil-mitrailleur augmente l'autonomie de la troupe à l'attaque.

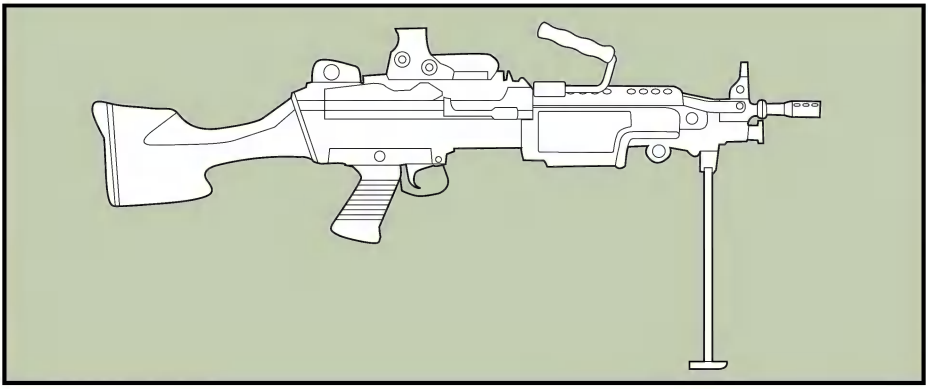

39 Mitrailleuse

La mitrailleuse sert en priorité d'armement d'autoprotection pour les véhicules. Lors d'engagements d'infanterie débarquée, la mitrailleuse est utilisée par une équipe de deux ou trois hommes. Elle permet de combattre des buts jusqu'à une distance de 800 m. La mitrailleuse fournit un appui de feu efficace et permet l'interdiction par le feu d'un secteur de terrain pendant un certain temps.

40 Mitrailleuse lourde

La mitrailleuse lourde est l'arme principale des véhicules pour combattre des objectifs jusqu'à une distance de 1000 m. Lors d'engagements d'infanterie débarquée, elle est utilisée sur affût par une équipe de quatre hommes. Elle est particulièrement efficace contre un adversaire enterré ou en zone urbaine, contre un adversaire situé dans la profondeur du secteur, lorsqu'elle tire des munitions explosives blindées. Outre son effet dévastateur au but, la mitrailleuse lourde produit un grand effet psychologique sur l'adversaire.

4.3 Défense antichar

41 Armes antichars

On distingue les armes antichars suivantes :

a. armes de protection rapprochée pour un engagement à une distance de 20 à 300 m : outre l'engagement contre des chars et des véhicules blindés, elles permettent, en zone urbaine, de créer des brèches dans les obstacles ou les murs de résistance moyenne et de détruire un adversaire retranché dans un abri en dur ;
b. armes de moyenne portée pour un engagement à une distance de 100 à 600 mètres : essentiellement destinées à détruire des chars de combats et des véhicules blindés ;
c. armes de longue portée pour un engagement jusqu'à 1500 mètres de distance : essentiellement destinées à détruire des chars de combat et des véhicules blindés.

4.4 Munitions de lancement

42 Grenade à main

La grenade à main est une arme ayant la forme d'un corps de jet que le combattant individuel engage en deçà de sa distance de lancer personnelle. Chaque lancer est appuyé par un feu de couverture.

a. La grenade à main défensive agit par la pression de détonation de sa charge explosive et par la fragmentation de son enveloppe d'éclats. Elle sert principalement à combattre un adversaire à couvert (protection rapprochée).
b. La grenade à main offensive agit uniquement par détonation et onde de choc. Elle ne produit presque pas d'éclats. Elle est utilisée lorsque l'assaillant dispose de mauvais couverts.

43 Corps de diversion

Le corps de diversion est une arme non létale (effets non mortels) ayant la forme d'un corps de jet que le combattant individuel engage deçà de sa distance de lancer personnelle. Elle produit une détonation, un éclair et une surpression, provoquant une désorientation d'une à deux secondes par surcharge sensorielle de toute personne se trouvant à proximité de son point d'explosion. L'utilisation du corps de diversion convient particulièrement dans des locaux fermés.

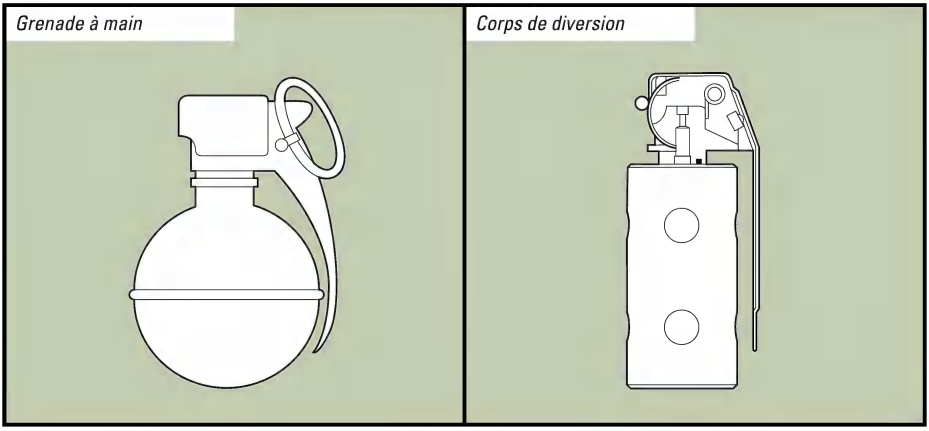

4.5 Armes à trajectoire courbe

44 Mortier léger (60 mm)

Le mortier léger illumine l'engagement effectué de nuit. Sa portée est de 250 à 1000 m. Le projectile éclairant éjecte un corps d'éclairage qui redescend lentement, suspendu à un parachute. Il éclaire une surface d'environ 250 m de diamètre durant 30 s. Les formations spéciales utilisent aussi le mortier léger pour tirer des grenades à éclats.

45 Mortier

L'emploi du mortier vise en priorité à déstabiliser l'adversaire (effet psychologique) et à rassurer ses propres troupes (sentiment de puissance de feu). L'unité de feu est la section de mortier dotée de quatre tubes ; la portée varie de 500 à 5000 m avec un effet de fragmentation sur une surface de 80 x 80 m. Il est nécessaire d'engager un observateur pour diriger les tirs dans la zone des buts.

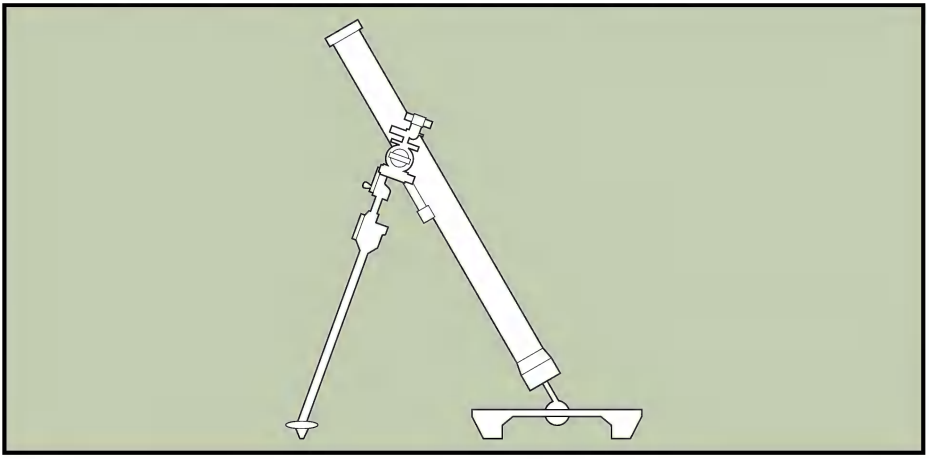

4.6 Explosifs

46 Mine antichar

La mine antichar permet de renforcer rapidement ses propres positions de combat. Elle se déclenche au passage d'une masse métallique et possède une efficacité redoutable contre tous types de véhicules à moteur. La mine antichar est utilisée de préférence en combinaison avec des explosifs et avec d'autres armes antichars.

47 Charge dirigée

La charge dirigée est une charge directement dirigée qui est mise en œuvre manuellement à l'instar d'une arme. Un observateur procède à son déclenchement au moyen d'un câble d'allumage. La charge dirigée légère s'utilise en priorité contre des objectifs isolés ou groupés jusqu'à une distance de 50 m. La charge dirigée lourde peut être utilisée contre des véhicules non blindés jusqu'à une distance de 150 m. Selon leur type, les charges dirigées peuvent avoir une efficacité de 2 à 4 m de hauteur et de 50 à 100 m de largeur.

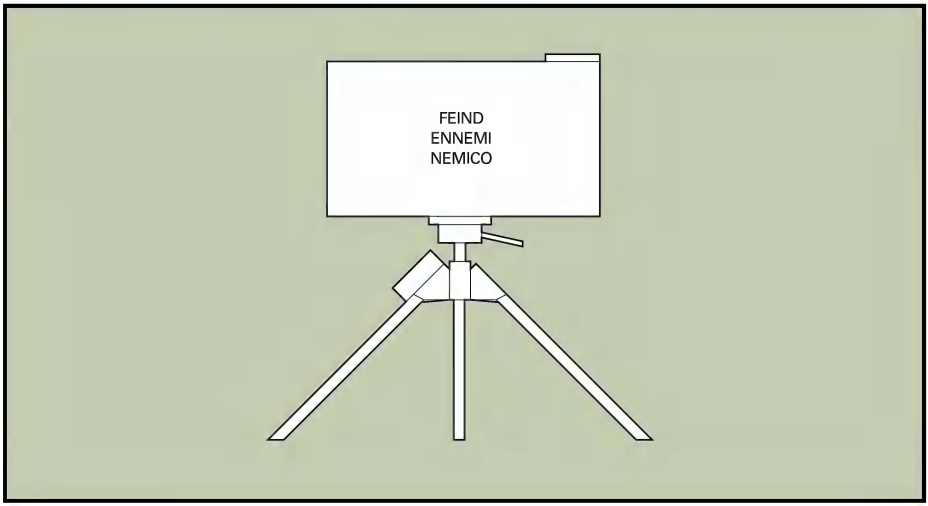

48 Charges explosives

Les charges explosives peuvent être concentrées, allongées ou spécialement destinées à des tâches de destruction ou d'ouverture. Les charges explosives servent à supprimer des obstacles, ainsi qu'à aménager des ouvertures ou des passages ou à faire sauter des installations de télécommunication ou de transport d'énergie. Leur utilisation est l'affaire de spécialistes.

4.7 Véhicules blindés

49 Points forts des véhicules blindés

Les points forts des véhicules blindés sont :

- la vitesse et la mobilité,
- la protection,
- la puissance de feu et les possibilités de déplacer rapidement le feu.

Du fait de leur taille et de leur poids, les véhicules blindés impressionnent déjà par leur aspect ; ils possèdent un effet dissuasif (démonstration de force). Leur vitesse et leur blindage permettent de transporter des troupes à l'abri des effets des mines et des éclats. Des patrouilles motorisées peuvent rechercher des renseignements dans le secteur d'engagement.

La puissance de feu des véhicules blindés (chars de combat, chars de grenadiers, obusiers blindés) permet d'appuyer efficacement l'engagement à tous les échelons par des tirs à trajectoires tendue ou courbe. La haute précision des canons de char de calibres 30 à 120 mm permet, dans un environnement de combat moderne, de jour comme de nuit, de détruire des objectifs ponctuels ou de préparer une attaque par une poussée rapide dans la profondeur (effet de choc).

Les canons des chars permettent de combattre les véhicules de combat adverses. Les obusiers blindés, d'un calibre de 155 mm, peuvent tirer des obus d'acier jusqu'à 20 km et couvrir une surface de 400 x 400 m. Au moyen de munitions appropriées, ils peuvent aussi détruire des véhicules de combat.

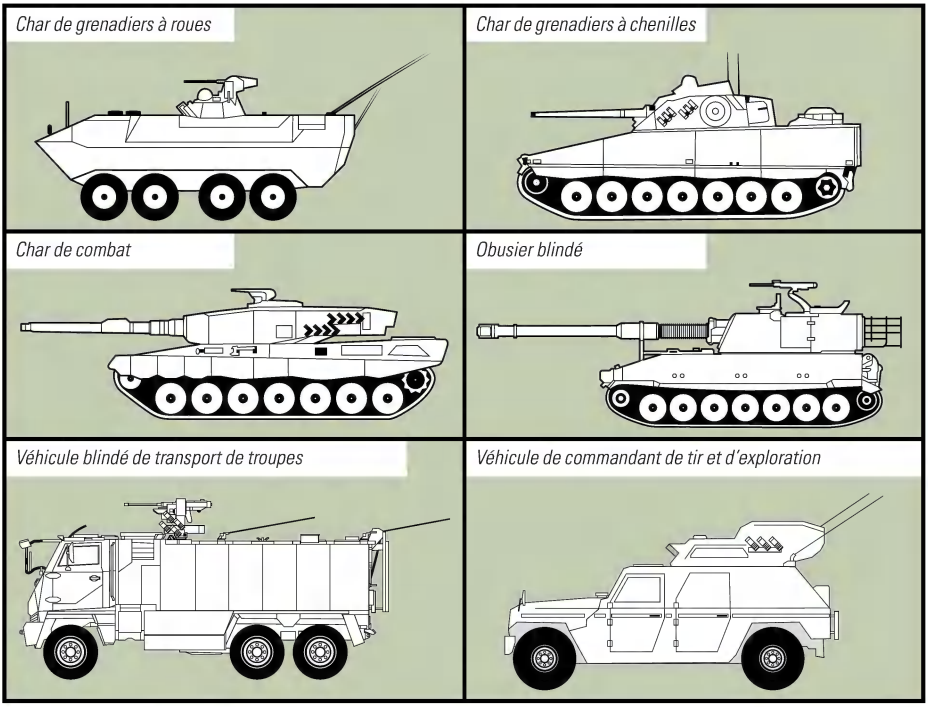

50 Points faibles des véhicules blindés

Les points faibles des véhicules blindés sont :

– une grande dépendance en ravitaillement et en entretien,
– des angles morts (tir et visibilité) à proximité immédiate du véhicule.

En raison de leur masse, les véhicules blindés se dérobent difficilement à l'observation visuelle. Grandes sources de chaleur, ils sont aussi aisément détectables de nuit à l'aide d'appareils à image thermique. Ils constituent donc des objectifs assez vulnérables pour les armes antichars. Leur destruction a un effet médiatique considérable. Les véhicules blindés pris sous le feu ne peuvent que très difficilement être abandonnés par leur équipage.

La vision limitée depuis un véhicule aux écoutilles fermées permet à un adversaire placé à proximité immédiate du véhicule d'opérer sans être détecté par l'équipage. Le fait que les armes de bord (mitrailleuses et mitrailleuses lourdes) n'ont aucune efficacité dans les angles morts augmente le sentiment d'emprisonnement de l'équipage. Les véhicules blindés embarquent une multitude d'appareils techniques, élevant de fait leur vulnérabilité et leur besoin en maintenance.

4.8 Forces aériennes

51 Défense aérienne (déf aér)

La défense aérienne vise à empêcher, à l'aide des propres moyens aériens ou terrestres, tout type de destruction au sol ou dans les airs par les forces aériennes adverses. Elle comprend l'engagement d'armes telles que des canons et des engins guidés depuis les airs ou depuis des positions terrestres.

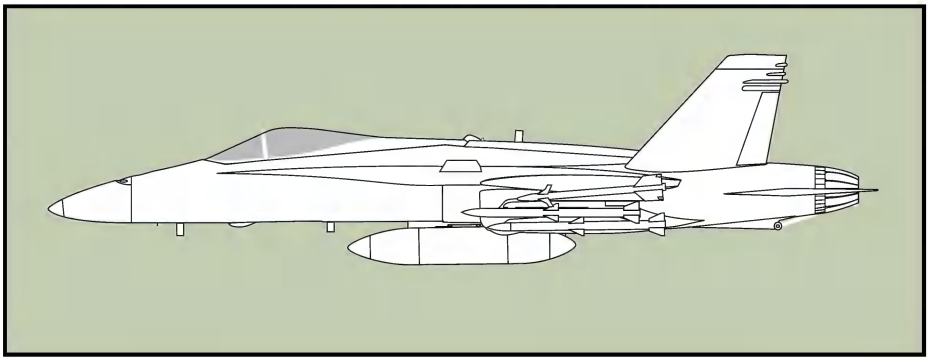

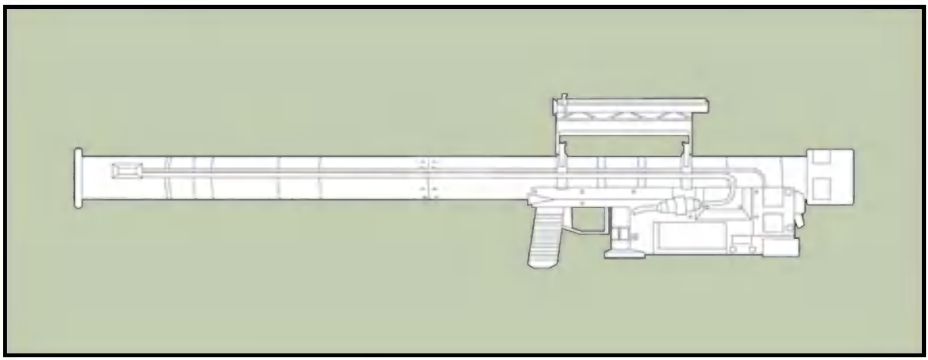

52 Transport aérien (TA)

Grâce à leur capacité de transport et à leur aptitude au vol de nuit, les moyens de transport aérien permettent de rediriger rapidement des efforts principaux en troupes et en ravitaillement sur de grandes distances, indépendamment de l'état des routes et des voies ferroviaires. Seules de mauvaises conditions météorologiques peuvent entraver un engagement de transport aérien.

Les hélicoptères effectuent le transport de biens de ravitaillement, d'armes, de troupes et de patients dans les secteurs d'engagement. Ils peuvent transporter des charges allant jusqu'à 4 tonnes.

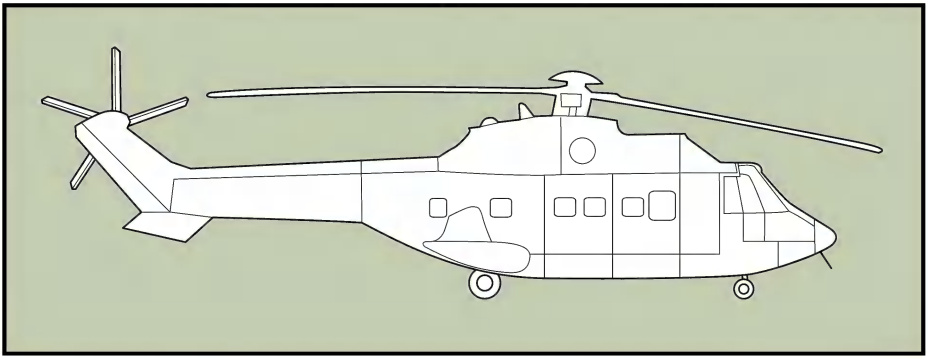

53 Reconnaissance aérienne (RA)

La reconnaissance aérienne consiste à acquérir des renseignements depuis les airs. Elle peut s'effectuer par observation visuelle ou à l'aide de capteurs sur vecteurs aériens, de jour comme de nuit, au moyen d'avions à voilure fixe, de drones ou d'hélicoptères.

5 Technique de combat individuelle

5.1 Introduction

La capacité de l'Armée suisse à remplir les missions qui lui sont confiées dépend de son aptitude à se protéger. Elle doit être capable d'identifier suffisamment tôt les menaces qui portent sur la sécurité intérieure et de prendre les contre-mesures qui s'imposent. Pour ce faire, l'armée suit l'évolution et tient à jour la représentation de la situation militaire en matière de sécurité, et assure sa protection préventive contre l'espionnage, le sabotage et d'autres activités illicites. Chaque militaire y contribue en respectant les prescriptions de la sécurité intégrale et en signalant toute observation suspecte à ses supérieurs ou à la police militaire.

La compétence d'un soldat, c'est sa connaissance des armes, des véhicules et des appareils. Celle-ci constitue un bagage pour l'engagement, et c'est avec elle que le soldat combat au feu. Ses camarades doivent aussi pouvoir compter sur ce bagage, tout comme le chef d'équipe ou le chef de groupe au moment de remplir la mission qui lui a été confiée.

Le chapitre 5 du présent règlement complète les connaissances de base contenues dans les règlements dédiés aux armes et aux appareils ; il décrit les techniques de base du combattant individuel applicables à toutes les armes. Ces techniques se déploient en huit sous-chapitres thématiques. Les comportements de base du combattant individuel consistent à **co**mmuniquer, se **dé**placer et **ti**rer (**codéti**). Ils sont complétés par les cinq techniques de bases suivantes : s'**or**ienter, **obs**erver, se **prot**éger, **esti**mer les distances et désigner les **bu**ts (**orobs protestibu**). L'annexe 3, Points-clés de la technique de combat, rassemble d'autres éléments importants.

Le chapitre 5 du règlement d'instruction de base postule que les soldats ne sont pas que des techniciens : ce sont des individus capables de réfléchir et de développer leurs propres idées. Ce qui est demandé à un soldat, c'est d'inscrire son action dans le cadre de la prestation demandée à la troupe ou au groupe et de fournir ainsi une contribution importante au façonnement de l'image d'une armée crédible.

5.2 Comportements de base (codéti)

5.2.1 Communiquer/annoncer

54 **Annoncer**

Annoncer consiste à communiquer à des supérieurs hiérarchiques, à d'autres formations militaires, à des camarades ainsi qu'à des personnes civiles ou à des autorités des observations importantes (voir ch. 5.3.2 Observer) pour leurs décisions et leurs actions.

Les annonces peuvent concerner les éléments suivants :

a. menace par l'adversaire (p. ex. vandalisme de manifestants, véhicules blindés légers, civils avec armes antichars),
b. changement de la situation / changement d'emplacement pour les propres troupes (p. ex. déplacement d'un poste d'observation, surcharge d'un check point, patrouille motorisée prise dans un combat de rencontre),

c. dangers liés à l'environnement (p. ex. route coupée à la suite d'inondations, grand incendie, eau potable contaminée).

Les principes suivants s'appliquent à la manière d'annonce :
a. annoncer spontanément,
b. annoncer de manière précise et compréhensible (une annonce fausse, imprécise ou lacunaire peut entraîner une action inadaptée),
c. annoncer à temps (annoncer trop tardivement peut rendre inutile le contenu de l'annonce).

55 Schéma des annonces

Constatations

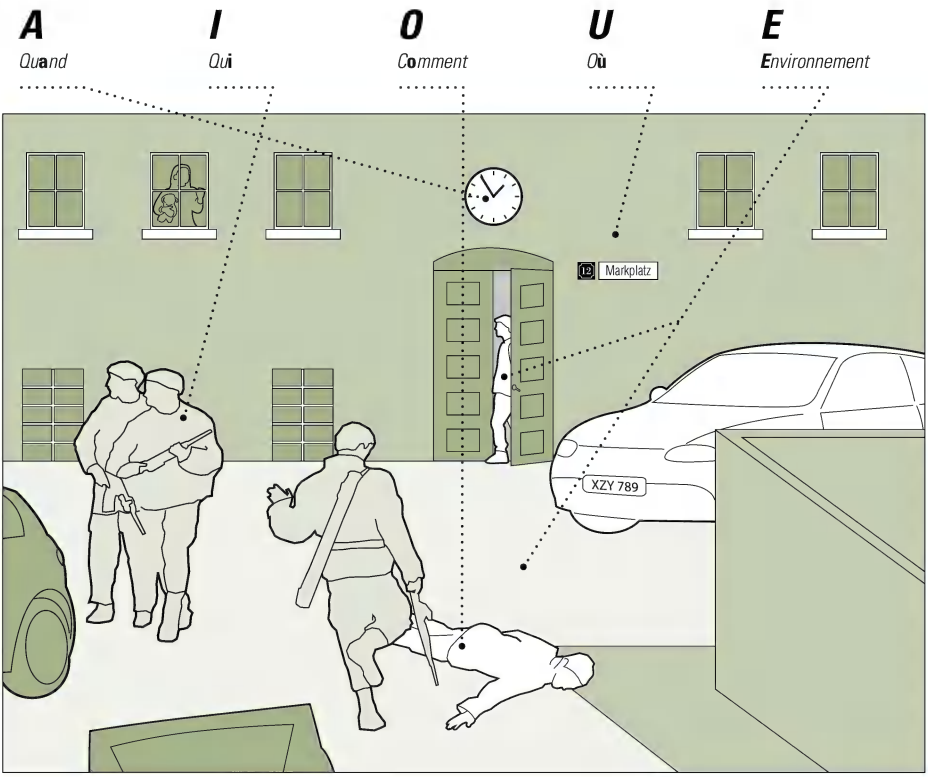

Exemple

Qu**a**nd ?	Aujourd'hui 1355
Qu**i** fait quoi ?	3 hommes civils armés de fusils d'assaut et de matraques maltraitent à coups de pied une personne en habits civils étendue au sol.
C**o**mment ?	La personne au sol est blessée et appelle au secours.

O**ù** ?	Ecole sur la place du marché
Environnement ?	Une VW Passat de couleur grise immatriculée XZY 789 stationne sur la place du marché. Des enfants et des adultes se trouvent encore dans l'école. Un bouchon se forme sur la route.

Compléter autant que possible les annonces avec les informations suivantes :

S **S**ource (y c. son appréciation) de laquelle émane l'information ? Fiable ?
L **L**acunes, inconnues, contradictions, activités ultérieures
I **I**nterprétation de l'observation, avis propre quant à son importance / sa signification
F **F**utur, autres activités propres dans cette situation

56 Annonce orale

Les vecteurs de l'annonce orale sont :

a. l'appel de vive voix,
b. la radio,
c. le téléphone,
d. l'estafette.

Il est utile de formuler l'annonce dans un style télégraphique avant de la transmettre. Une annonce succincte raccourcit le temps de transmission.

57 Annonce écrite

On n'annonce par écrit que s'il n'est pas possible de le faire par oral. A l'échelon du groupe, l'annonce écrite constitue l'exception.
Si l'on doit rédiger une annonce écrite, on utilisera un formulaire du bloc-rapport.

Exemple :

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Schweizer Armee
Armée suisse
Esercito svizzero

Dringlichkeits- / Artvermerk Indication d'urgence / du genre Indicazione d'urgenza / del genere					
Klassifizierungsvermerk Indication de classification Indicazione di classificazione					
Absender **Expéditeur** **Mittente**	Chef gr BIVIO UNO				
Abgangsort Lieu de départ Luogo di partenza	Pt 387	Datum Date Data	15.8.06	Zeit Heure Ora	0610	Journal-Nr. / Registraturvermerk N° du journal / N° d'enregistrement Diario / n° di registrazione
Adresse **Indirizzo**	Chef sct BIVIO				

	Groupe en hérisson. Lieu: croisée pt 387			
	Effectif: 12, véhicules et armes: e. o.			
	Groupe nourri			
	Avons envoyé 2 hommes en patrouille en direction			
	de l'église			
	Sgt Meier			

Form 06.005 dfi ALN 293-2257 / SAP 2526.0799

5.2.2 Se déplacer

58 Choix du type de déplacement

Par se déplacer, on entend tous les types de déplacements qui permettent à un soldat de porter son feu contre l'adversaire ou de se soustraire au feu de l'adversaire. Les règles générales suivantes s'appliquent pour choisir le type de déplacement :

a. plus je suis proche de l'adversaire, plus je dois me déplacer lentement et à couvert ;
b. plus je dispose de couverture de feu, plus je peux me déplacer longtemps ;
c. lors du déplacement, j'économise mes forces pour le combat par le feu ;
d. l'effet prévaut sur la couverture ;
e. aucun arrêt intermédiaire superflu, s'il est possible de se déplacer d'un bond.

59 Se déplacer en zone urbaine

Les déplacements en zone urbaine font partie des principales compétences de base que chaque soldat doit maîtriser. Le principe fondamental est de couvrir tout mouvement par le feu (« pas de mouvement sans couverture de feu »). Les règles suivantes s'appliquent :

a. présenter la plus petite silhouette possible,

b. éviter les terrains découverts,
c. effectuer des déplacements aussi sûrs et rapides que possible,
d. rester conscient des trois dimensions du terrain (regarder à gauche, à droite, en haut et en bas).

Il convient d'éviter autant que possible les portes et les ouvertures, car ces dernières sont couvertes par le feu adverse de la même manière que les positions découvertes. Si une porte doit être empruntée pour sortir d'un bâtiment, il faut couvrir ce mouvement par le feu. Le soldat doit savoir où se trouve son prochain couvert avant le début du déplacement. Le déplacement s'effectue rapidement, de manière directe et avec une silhouette ramassée.

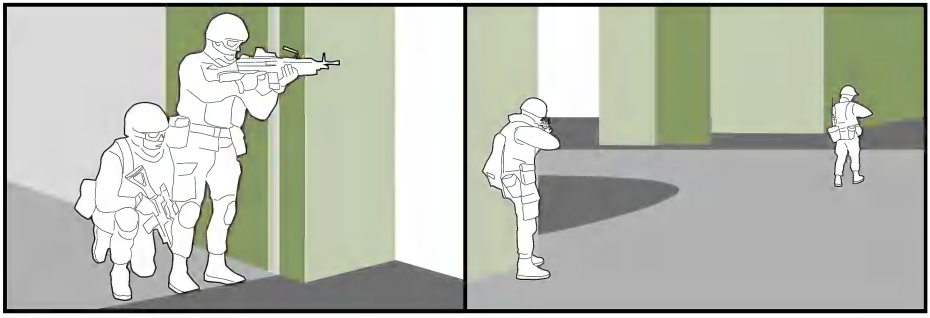

60 OCQ, les trois questions du déplacement

Les déplacements du soldat sont dictés par les questions suivantes :
O → **O**ù veux-je aller ?
C → **C**omment y parvenir ?
Q → **Q**ue faire une fois arrivé ?

61 Pas de tirailleur

En patrouille ou à l'engagement, on avance au pas de tirailleur. On se tient prêt en permanence à sauter dans le prochain couvert ou la prochaine position de tir pour ouvrir instantanément le feu.

62 Bond de tirailleur

Le bond de tirailleur est utilisé pour profiter du propre feu ou éviter / contourner le feu adverse.

Avant le bond:
a. se préparer à bondir;
b. préparer son arme;
c. définir son prochain couvert;
d. profiter d'un moment de surprise.

Pendant le bond:
a. protéger son arme pour qu'elle reste prête à tirer;
b. sous le feu adverse, effectuer uniquement des petits bonds, en zigzag;
c. plonger à couvert / en position de tir.

Après le bond:
a. engager l'arme et / ou
b. observer.

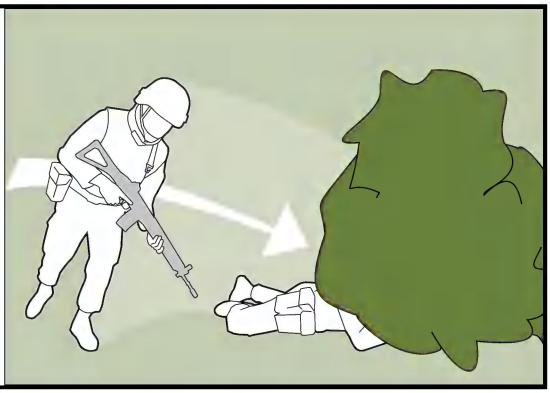

Si l'on est surpris par le feu adverse pendant le bond de tirailleur et que l'on doit plonger à couvert, il ne faut pas quitter ce couvert / cette position de tir par le même endroit: il convient de se déplacer en rampant avant de prendre une nouvelle position.

63 Ramper

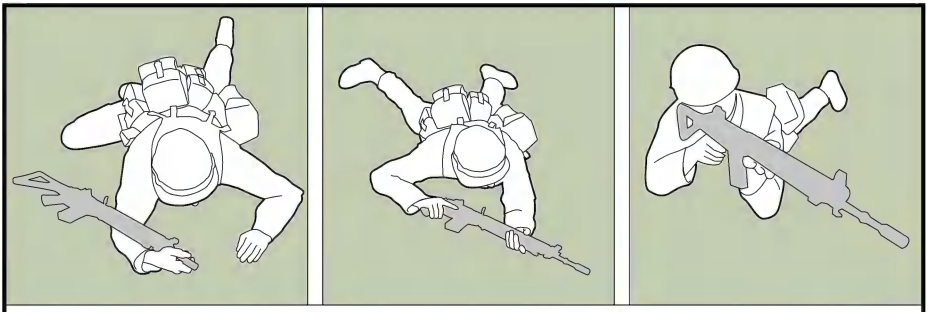

Pour ramper, on s'aide des coudes ou des mains. Il faut veiller à ce qu'aucune saleté ne vienne entraver le fonctionnement de l'arme, ni ne bouche le canon. Pendant qu'on rampe, on veille à ne diriger le canon de l'arme ni contre soi ni contre un camarade.

64 Se déplacer par mauvaise visibilité

Par mauvaise visibilité, il est difficile de s'orienter à vue. Il est dès lors particulièrement important de rester groupé et de se comprendre mutuellement.

Les mesures suivantes facilitent les déplacements par mauvaise visibilité:
a. mémoriser les éléments marquants du terrain (formes, couverture) lorsque la visibilité est encore bonne;
b. étudier la carte;
c. marquer les chemins, les bifurcations, les changements de direction, les obstacles, les points de contact;
d. établir un croquis comprenant les lignes de crête, les cours d'eau et les routes (lignes d'arrêt);

e. mettre en place des postes d'acheminement ;
f. placer des signes distinctifs de couleur claire sur l'uniforme et l'équipement, pour autant que la situation n'exige pas un camouflage parfait ;
g. éviter les terrains marécageux, recouverts d'éboulis et de taillis ;
h. en cas d'illumination soudaine, s'étendre calmement au sol, ne pas chercher à revenir en arrière, rester immobile.

65 Prise de position ouverte

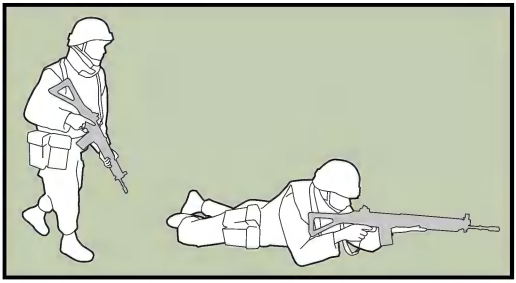

Utilisation :
a. lorsque la prise de position doit s'effectuer sans délai ;
b. en terrain ouvert, sans possibilité de se camoufler ;
c. lorsque la prise de position s'effectue sous la couverture de troupes amies.

Caractéristiques :
a. la prise de position s'effectue en prolongation du bond ;
b. le feu est en général ouvert immédiatement après la prise de position ;
c. après l'ouverture du feu, il faut conserver la supériorité de feu (aucune nouvelle prise de couvert).

66 Prise de position camouflée

Utilisation :
a. si l'on dispose de suffisamment de temps pour prendre position ;
b. si le terrain offre des possibilités de camouflage.

Caractéristiques :
a. la prise de position s'effectue lentement, insidieusement et le plus discrètement possible ;
b. le feu est en général ouvert sur ordre ;
c. la prise de position camouflée vise surtout à surprendre l'adversaire.

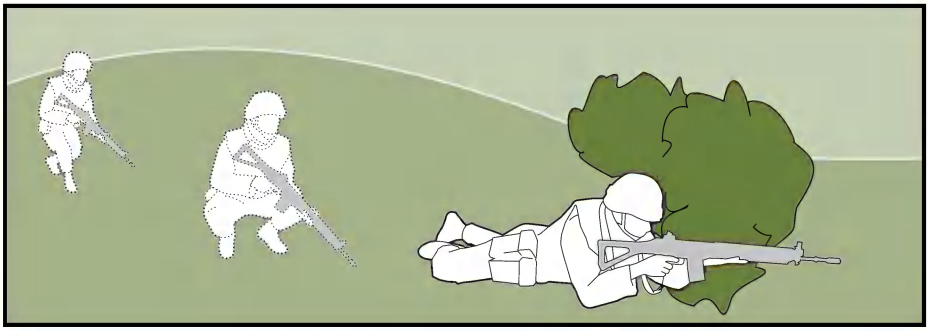

67 Changement de position = autre position, même secteur de feu

Un changement de position intervient

a. de manière indépendante, si l'effet des armes est meilleur à partir du nouvel emplacement ;
b. si en raison d'interventions adverses (feu, fumée, brouillard) la mission ne peut plus être accomplie à partir de la position précédente ;

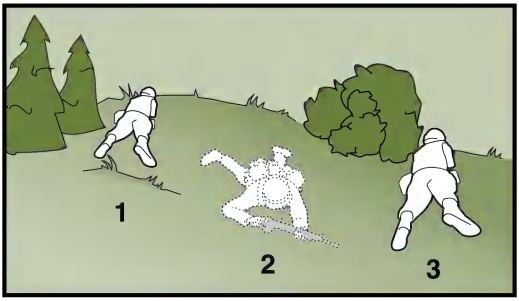

68 Position de rechange = autre position, éventuellement autre secteur de feu

La prise d'une position de rechange intervient

a. sur ordre du supérieur hiérarchique ;
b. en raison d'une décision tactique ou d'une évolution de la situation.

5.2.3 Tirer

69 But de l'engagement par le feu

Le but du feu est d'atteindre et de conserver la supériorité. Atteindre la supériorité de feu signifie neutraliser l'adversaire, le détruire ou à tout le moins le gêner. Le feu permet aussi de tromper l'adversaire. La menace de tirer peut aussi être invoquée, sans qu'il soit ensuite réellement fait usage des armes.

Une fois la supériorité de feu atteinte, il s'agit de la conserver : rester en position, observer et combattre de nouveaux objectifs le cas échéant.

70 Genres de but

	But isolé	Ligne	Colonne	But étendu
Exemple	*position de mitrailleuse*	*étage d'une maison*	*colonne adverse (frontale)*	*zone de positions adverses*
Engagement du FM	*1 où 2 séries*	*se répartir les buts isolés alignés et les combattre de la gauche vers la droite (ou inversement)*	*se répartir les buts isolés alignés et les combattre de l'avant vers l'arrière*	*se répartir les buts isolés alignés et les combattre en zigzag*
Engagement du F ass	*selon la distance; tir au coup par coup, doublettes (coups doubles), tir au coup par coup rapide*	*tir au coup par coup rapide*	*tir au coup par coup rapide*	*tir au coup par coup rapide*
Représentation du feu				

71 Formes de feu

Forme de feu	*But du feu*
Feu d'exploration	– *contraindre un adversaire supposé à entreprendre une action (répondre au tir, se déplacer)*
Feu d'anéantissement / de destruction	– *anéantir des buts « mous » (non blindés)* – *détruire du matériel*
Feu de barrage	– *interdire à l'adversaire le franchissement de certaines portions de terrain*
Feu de neutralisation	– *gêner l'adversaire pendant un certain temps durant le combat, de manière à ce qu'il ne puisse pas entraver nos mesures*
Feu de perturbation	– *entraver l'activité de l'adversaire de manière à lui causer le plus de dommages possibles*
Feu d'aveuglement	– *aveugler l'adversaire pendant un certain temps* – *l'effet d'aveuglement est obtenu avec des munitions fumigènes*
Feu de défense rapprochée	– *détruire ou neutraliser l'adversaire se trouvant à portée de lancer de grenade à main* – *toutes les armes tirent à cadence élevée dans le même secteur de feu pour détruire l'adversaire et préparer un contre-assaut*

72 Préparation de feu

Choix et préparation de la position de l'arme	– *existe-t-il un champ de tir libre à l'intérieur de la distance de tir ?* – *toutes les conditions sont-elles réunies pour utiliser sans restriction la précision de l'arme (p. ex. : l'arme est-elle posée et les coudes appuyés) ?* – *cette position protège-t-elle de manière optimale des effets des armes adverses ?*
Estimation de la distance et réglage de la visée	– *déterminer les distances et la hausse nécessaire* – *le réglage de la hausse n'est ordonné que si la hausse de combat est inopportune*
Préparation de l'arme (dans le dernier couvert, avant la prise de position)	– *contrôler que l'on dispose de suffisamment de munitions (contrôle personnel de sécurité)* – *contrôler le dispositif de visée et / ou le régler* – *fixer éventuellement la baïonnette en cas de possible combat rapproché* – *évaluer la position et choisir le type de mise en joue*
Choix des munitions	– *le choix des munitions dépend du but du feu ainsi que de la nature et du comportement de l'adversaire*

73 Ouverture du feu

On distingue deux sortes d'ouvertures du feu :

Autonome	– *en cas de légitime défense ou d'assistance à autrui* – *si le feu constitue le seul moyen de repousser une attaque adverse* – *sur identification de l'adversaire* – *si l'adversaire franchit une ligne fixée d'ouverture du feu*
Sur ordre	– *au commandement « Feu ! »* – *en prolongation (le premier coup de feu du chef d'équipe / chef de groupe est considéré comme signal de l'ouverture du feu)*

74 Tirer à partir d'un couvert

Lorsqu'il dispose de suffisamment de temps et que la situation le permet, le tireur cherche un couvert avant d'ouvrir le feu. Le choix de la position dépend de la distance de tir, de l'adresse du tireur et du facteur temps. En cas de doute, l'effet prévaut sur le couvert.

Les principes suivants s'appliquent pour tirer à partir d'un couvert :

a. garder de la distance par rapport au couvert ;
b. présenter la plus petite silhouette possible ;
c. après avoir quitté le couvert, ne pas réapparaître au même endroit.

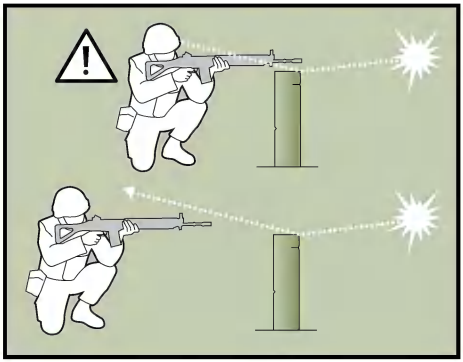

75 Choix du genre de feu

Le genre de feu dépend de :

a. l'arme utilisée (F ass avec ou sans lunette, FM, Igren add),
b. la précision avec laquelle la distance peut être déterminée,
c. la taille, la visibilité et le regroupement des objectifs,
d. le comportement de l'adversaire,
e. le temps disponible pour combattre les objectifs.

76 Genres de feux du fusil d'assaut

Les règles d'engagement fixent les genres de feu. Pour le F ass on distingue les genres de feu suivants :

a. le tir au coup par coup,
b. la doublette (coups doubles),
c. le tir coup par coup rapide,
d. tir en rafales courtes ou en séries, les séries ne doivent pas dépasser 4 à 6 coups (forte consommation en munitions, faible probabilité de coups au but mais effet psychologique important).

	But individuel	*But multiple*	*But difficilement identifiable / but mobile*
jusqu'à 50 m	*doublette (coups doubles)*	*tir au coup par coup*	*coup par coup rapide*
jusqu'à 300 m	*tir au coup par coup*	*tir au coup par coup*	*coup par coup rapide*
jusqu'à 400 m	*coup par coup rapide*		
jusqu'à 400 m	*rafales courtes ou séries*		

77 Tir en séries au fusil-mitrailleur

Les principes suivants s'appliquent pour tirer avec le FM :

a. des séries trop longues gaspillent inutilement des munitions et des séries trop courtes ne couvrent pas l'objectif ;
b. la position du tireur influence la dispersion des séries, en particulier si l'on tire sans appui pour l'arme ;
c. à partir d'une position où l'on ne dispose pas d'appui, on doit tirer des séries courtes, même s'il est nécessaire de tirer une seconde fois sur le même objectif.

	jusqu'à 30 m	*de 30 à 100 m*	*de 100 à 600 m*
debout	*séries de 3 coups*	*séries de 5 à 7 coups*	*interdit*
à genoux / couché à bras franc	*séries de 3 coups*	*séries de 5 à 7 coups*	*séries de 7 à 10 coups*
couché sur appui	*séries de 3 coups*	*séries de 5 à 7 coups*	*séries de 7 à 10 coups*

78 Cadence de tir

On distingue les cadences suivantes :

But	*Cadence*	*F ass*	*FM*	*Igren add*
obtenir la supériorité de feu	*rapide*	*40 à 60 coups /min*	*100 coups / min*	*6 coups / min*
conserver la supériorité de feu	*normale*	*20 à 30 coups /min*	*40 à 60 coups / min*	*3 coups / min*
perturber, induire en erreur	*lente*	*10 à 15 coups / min*	*20 à 30 coups / min*	*1 coup / min*

79 Conduite du feu

Le feu peut être conduit par le chef d'équipe ou le chef de groupe pour

a. concentrer plusieurs armes sur un but ;
b. indiquer un nouveau but.

La manière la plus rapide d'influer sur le feu de l'équipe / du groupe est l'utilisation de munitions lumineuses (balles traçantes). Pour conduire le feu, le chef d'équipe / de groupe tire au coup par coup rapide en direction de l'objectif à combattre. Sauf ordre contraire, tous les membres disponibles de l'équipe / du groupe prennent pour but celui ainsi indiqué.

80 Correction de tir

La correction de tir s'effectue toujours en fonction du type d'objectif et de la distance de tir :

a. d'après la largeur / hauteur du but,
b. en mètres,
c. d'après la largeur du bloc-guidon,
d. d'après le principe du cadran d'orientation.

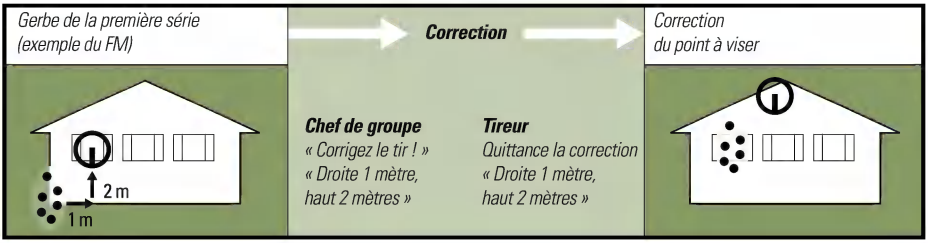

81 Tirer à l'intérieur de la distance de conversation

Dans les situations de combat rapproché se déroulant à des distances où l'on peut converser à voix normale, les principes suivants s'appliquent à toutes les armes à trajectoire tendue.

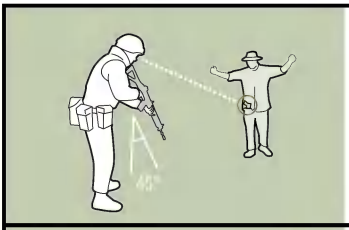	***Identifier la menace*** *Rechercher les mains de la personne et les observer; si ce n'est pas possible, assurer son autoprotection selon disto cousu (**dist**ance, **o**bstacle, **cou**vert, **su**rprise).*
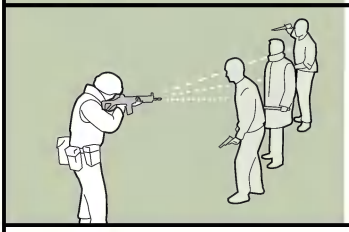	***Répartir le feu*** *En présence de plusieurs adversaires isolés, il faut d'abord combattre le plus dangereux (arme à feu), puis le moins dangereux (arme blanche / arme de frappe) ou le moins éloigné.*
Réaction en cas d'échec *Si l'adversaire n'a pas pu être neutralisé, reculer, observer et engager à nouveau l'arme après avoir adapté le genre de feu ou le point à viser.*	
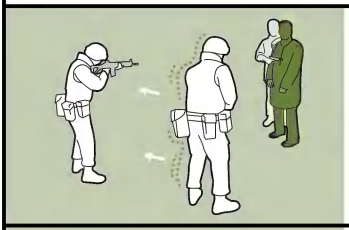	***Eviter de mettre des tiers en danger*** *Évaluer les environs avant d'ouvrir le feu, le cas échéant se déplacer pour protéger des tiers.*
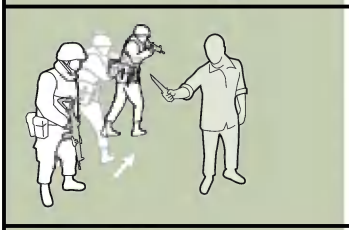	***Eviter une attaque à l'arme blanche*** *Se tenir prêt, reculer par rapport à l'agresseur attaquant à l'arme blanche.*
	Eviter de se faire prendre l'arme *Protéger son arme à l'approche de quelqu'un en changeant sa position d'engagement.*

5.3 Techniques de base (orobs protestibu)

5.3.1 S'orienter

82 Réseau de coordonnées

Afin de pouvoir situer chaque point de la Suisse, les cartes sont recouvertes d'un réseau kilométrique perpendiculaire, appelé réseau de coordonnées. La distance séparant les lignes de coordonnées quadrillant les cartes topographiques (1:100 000, 1:50 000, 1:25 000) est de 1 km.

L'ancien observatoire de Berne a été choisi comme point de référence. Les coordonnées de ce point sont: 2 600 000 / 1 200 000. Le point 2 000 000 / 1 000 000 se situe par conséquent aux environs de Bordeaux.
Le réseau de coordonnées a été défini et numéroté de manière à ne contenir aucun chiffre négatif. Aucune confusion n'est ainsi possible.

Les cartes publiées avant 2015 utilisent l'ancien système de coordonnées à 6 chiffres, d'après lequel l'observatoire de Berne se trouve au point 600 000 / 200 000. La mensuration officielle utilise le préfixe 2 en valeur est et le préfixe 1 en valeur nord pour accroître la précision de ses mesures. Ces deux préfixes ne changent jamais et n'ont aucune influence sur l'utilisation du réseau de coordonnées par la troupe. Ils sont toutefois nécessaires pour la mise à jour des appareils GPS.

83 Déterminer les coordonnées d'un point

Pour définir les coordonnées d'un point, on procède comme suit.

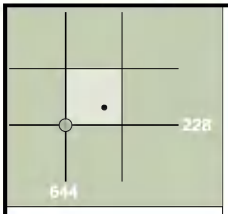	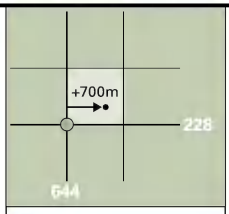	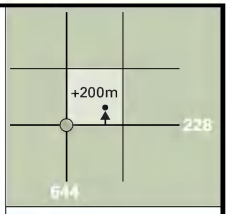
1re étape *A l'intérieur du carré de coordonnées où se trouve le point recherché, le point d'intersection de référence est celui du coin inférieur gauche (point d'intersection nord-sud et ouest-est).* ***2 644 ___ / 1 228 ___***	*2e étape* *On mesure d'abord au moyen de la règle graduée la distance en mètres depuis la coordonnée de référence ouest en direction de l'est (vers la droite).* ***2 644 700 / 1 228 ___***	*3e étape* *On mesure ensuite la distance en mètres depuis la coordonnée de référence sud en direction du nord (vers le haut).* ***2 644 700 / 1 228 200***

84 Reporter des coordonnées sur la carte

Pour reporter des coordonnées sur la carte, on procède comme suit.

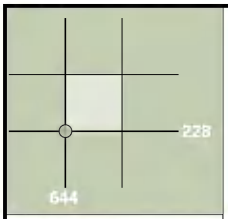	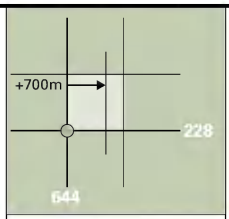	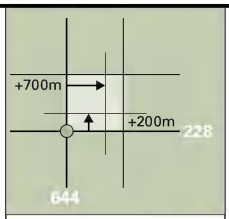	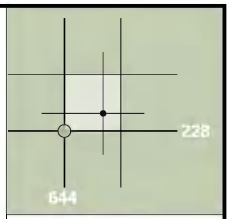
1re étape *On recherche sur la carte le point d'intersection de référence défini (2 644 et 1 228), en bas à gauche du carré de coordonnées.*	*2e étape* *On mesure ensuite 700 m à partir de la coordonnée 2 644 au moyen de la règle graduée. On trace un trait.*	*3e étape* *On mesure enfin 200 m à partir de la coordonnée 1 228. On trace aussi un trait.*	*4e étape* *Le point cherché se trouve à l'intersection des deux traits.*

85 Boussole

La boussole est un instrument gradué et doté de lignes de visée. Elle permet de repérer les points cardinaux et de déterminer des directions et des changements de direction. Dans des terrains compliqués et inconnus et par des conditions météos difficiles (chutes de neige, brouillard, nuit, obstacles), elle constitue un moyen d'orientation indispensable.
L'élément essentiel de chaque boussole est son aiguille aimantée qui tourne sur un axe. La partie magnétique de l'aiguille (marquée en rouge) indique en permanence la direction du nord. Le liquide contenu dans le boîtier amortit les vibrations.

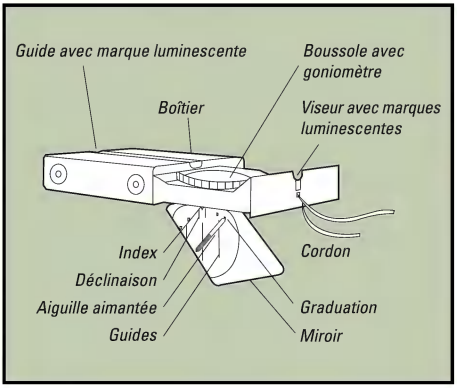

86 Les cartes comme moyen de visualisation des décisions tactiques

Les cartes à l'échelle 1 : 50 000 sont généralement utilisées à l'échelon de l'unité et du corps de troupe. La carte sert de moyen d'orientation dans le terrain, à visualiser les décisions tactiques et la planification prévisionnelle ainsi qu'à déterminer d'autres éléments tactiques (planification du feu, etc.).

A l'échelon de la section et aux échelons inférieurs, la carte 1 : 50 000 est utilisée pour tous les types de déplacement. Pour l'orientation au sein d'une localité, on peut également recourir à des images satellites ou des photos aériennes. L'utilisation d'un quadrillage uniforme, déterminé par l'échelon supérieur et repris par la troupe, est déterminante pour une utilisation fluide des moyens cartographiques.

87 Azimut

La boussole permet de déterminer non seulement les points cardinaux mais aussi une direction de marche ou de visée désirée. Ces deux éléments sont donnés par l'azimut. L'azimut est l'angle mesuré dans le sens des aiguilles d'une montre entre la direction du nord géographique et celle d'un objectif quelconque. Il est exprimé en pour mille d'artillerie. Si l'azimut doit être exprimé avec un haut degré de précision, il faut tenir compte de la déclinaison entre le nord magnétique et le nord géographique.
L'azimut obtenu peut être lu sur l'index réfléchi sur le miroir.

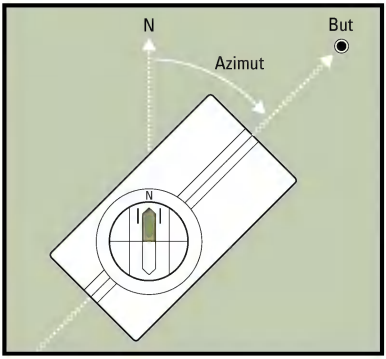

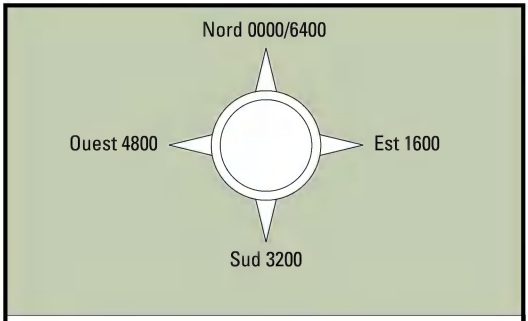

Les points cardinaux et leurs azimuts

88 Lecture d'un azimut à partir de la carte

Pour déterminer l'azimut d'un but en fonction de son emplacement, on procède comme suit.

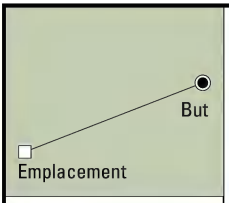	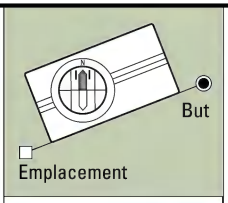	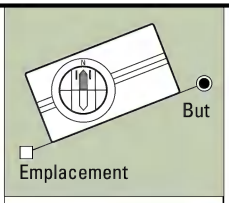	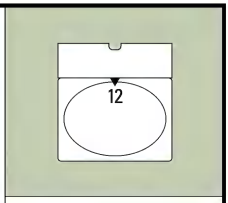
1re étape *Relier l'emplacement et l'objectif au moyen d'une ligne tracée sur la carte.*	*2e étape* *Placer le long côté de la boussole le long de la ligne, le viseur (cordon) de la boussole dirigé vers l'emplacement.*	*3e étape* *Faire tourner le cadran de la boussole jusqu'à ce que les guides coïncident avec le réseau de coordonnées, la marque de déclinaison dirigée vers l'aiguille.*	*4e étape* *L'azimut lu sur le miroir escamotable donne la valeur recherchée (dans notre exemple: l'azimut 1200).*

89 Report d'un azimut sur la carte

Pour reporter un point de mire sur la carte au moyen de l'azimut, on procède comme suit.

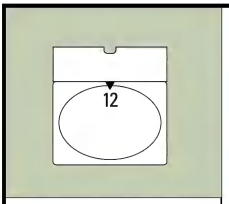	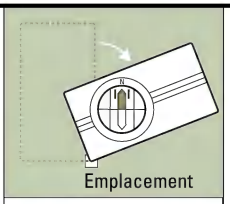	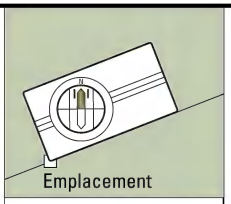	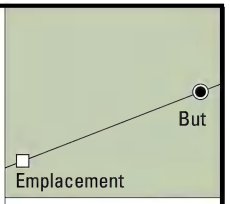
1re étape *Régler l'azimut 1200 en le lisant sur le miroir escamotable et placer la boussole sur la carte.*	*2e étape* *Faire tourner le cadran de la boussole dans le sens des aiguilles d'une montre jusqu'à ce que les guides coïncident avec le réseau de coordonnées. Le viseur (cordon) doit être dirigé en direction de l'emplacement.*	*3e étape* *Tracer une droite le long de la boussole.*	*4e étape* *Mesurer la distance le long de cette droite pour obtenir l'objectif.*

90 Baptême du terrain

Il permet une entente rapide et précise; à cet effet, certaines formes du terrain ou des points marquants sont désignés par des noms particuliers. Les désignations se fondent sur des formes particulières du terrain. Il faut toutefois veiller à ne pas utiliser des termes composés de plus de deux syllabes.
On procède au baptême du terrain chaque fois qu'un groupe stationne longtemps au même endroit ou lorsqu'il doit se familiariser avec un nouveau compartiment de terrain.

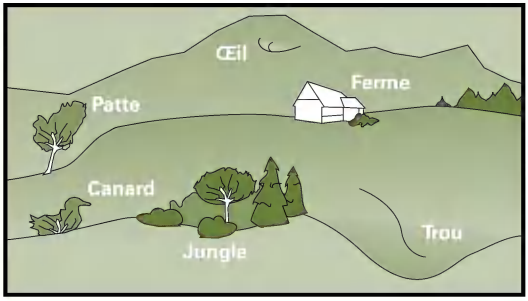

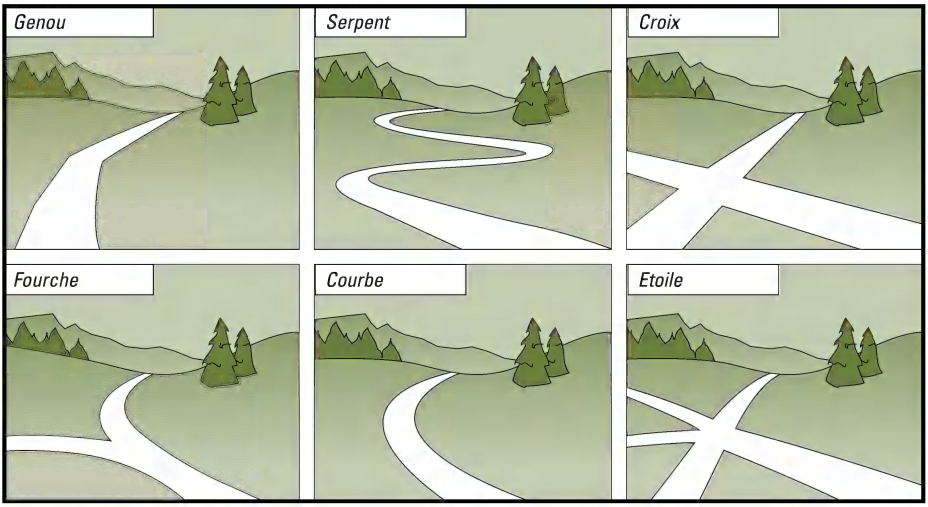

91 Le cadran d'orientation

Le cadran d'orientation permet de s'orienter rapidement et facilement dans le voisinage et sur l'horizon. Il faut se représenter un grand cadran circulaire placé horizontalement dans le terrain. L'emplacement propre ou un point marquant du terrain constitue le centre du cadran.
Une autre possibilité consiste à définir un point de repère marquant comme étant 12 h et à définir ainsi le cadran d'orientation (de la montre virtuelle). La direction de marche d'un véhicule est toujours 12 h.

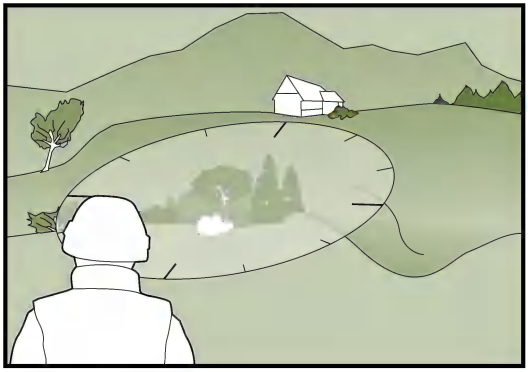

Exemples d'utilisation du cadran d'orientation :
– « Grande maison = 12 h ; l'arbre isolé sur la crête est à 9 h »
– « Centre du cadran d'orientation : groupe d'arbustes ; la prochaine maison est à 12 h »
– « Centre du cadran d'orientation : notre emplacement, la maison = 12 h »
– « En débarquant du véhicule, hérisson à 3 h ! »

92 Orientation dans le terrain

L'orientation d'un groupe dans le terrain se fait d'après snorda :
S = emplacement
N = direction du nord
O = localités
R = directions / secteurs
D = distances et hauteurs dominantes
A = axes

Principes

L'orientation dans le terrain s'effectue de préférence depuis un emplacement qui offre de bonnes vues sur le terrain environnant. Seuls les points réellement visibles doivent être mentionnés, sauf s'il s'agit d'éléments présentant un intérêt tactique ou technique, telle une route qui chemine dans une dépression et qui pourrait être utilisée par l'adversaire ou par des moyens amis. La description du terrain et de son utilisation doit être concrète (p. ex. maisons et croisements), en faisant référence à des caractéristiques visibles. Les points marquants du terrain doivent être signalés et mis en relation avec d'autres points. L'orientation s'effectue dans le sens des aiguilles d'une montre.

		Remarque	Exemple
S	**Emplacement**	Au moyen de la carte et de points caractéristiques du terrain, en relation avec la situation actuelle	*« Nous nous trouvons au point 486, 300 m à l'est du village « Dorf », au milieu de notre fuseau d'atq. Limite secteur ouest en direction de mon bras, ligne « Goldberg–Adlikon–Bellikon ». Limite secteur en direction de mon bras, ligne « Wald–Dirikon–Mupfig–Hedingen ». .....*
N	**Direction du nord**	Avec le bras tendu	*« En direction de mon bras, émetteur radio / télé ».*
O	**Localités**	Dans le sens des aiguilles d'une montre, en commençant par le N	*« 1000 m en direction de mon bras, lisière du village d'Andelfingen, limite avant de la zone de bataille de la cp méc XY ».* *« 2000 m direction sud ; Henggart, dont l'avant-terrain se prête à un changement d'échelon ».*
R	**Secteurs**	Mentionner les compartiments de terrain et la situation tactique	*« Le fuseau d'atq se divise en 3 compartiments :* *– 1er compartiment : montée de Thur jusqu'à la lisière d'Andelfingen. Sect eng cp méc XY, zone bâtie, mouv uniquement en colonne.....* *– 2e compartiment : ..... ».*
D	**Distances et hauteurs dominantes**	Mentionner les distances entre l'emplacement et les localités, les secteurs, les hauteurs dominantes et les axes	*« 700 m en direction de mon bras, Goldberg, empl idéal pour eng efa dans la profondeur du secteur ».* *« Buck ; empl possible pour chars en appui des sct méc..... ».*
A	**Axes**	Attention : les routes isolées **ne sont pas** des axes !	*« Axe principal Humlikon–Henggart ; direction de la poussée principale ».* *« Axe secondaire Humlikon–Hünikon ; contournement possible de Henggart par le sud.*

5.3.2 Observer

5.3.2.1 Etablir un croquis

93 **Principes**

Les secteurs d'observation ou de feu peuvent être représentés sur des croquis panoramiques ou des croquis en plan, ou être dessinés sur la carte géographique (éventuellement sur un agrandissement de celle-ci). Afin de faciliter l'orientation, on peut se servir d'un quadrillage. Si l'émetteur des annonces (l'observateur) et le destinataire des annonces (le donneur d'ordre) disposent des mêmes documents, les observations peuvent être transmises rapidement et sans équivoque. Les croquis en plan ou panoramiques simples sont généralement dessinés au dos d'une feuille de bloc-rapport.

Seuls des abréviations et des symboles corrects doivent être utilisés. La couleur rouge représente toujours l'adversaire. Aucune donnée inutile ne doit figurer sur le croquis.

94 Croquis en plan

Les règles suivantes s'appliquent à l'établissement d'un tel croquis :

a. choisir et délimiter la portion de terrain à représenter ;
b. faire ressortir les formes et la couverture du terrain ;
c. employer des hachures verticales pour les localités, obliques pour les forêts et horizontales pour les nappes d'eau ;
d. orienter le croquis vers le nord ; dessiner dans un espace libre le symbole du nord ;
e. les localités, les voies de communication, les nappes et cours d'eau que l'on tient à signaler sont écrits en caractères d'imprimerie.

Exemple de croquis en plan (chiffre 94)

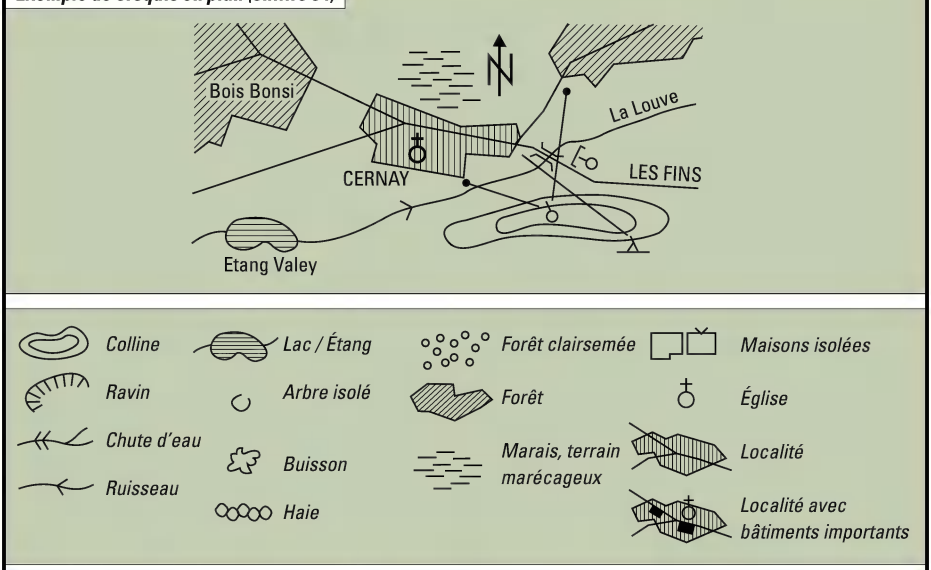

Représentation des formes du terrain et des éléments construits sur un croquis en plan

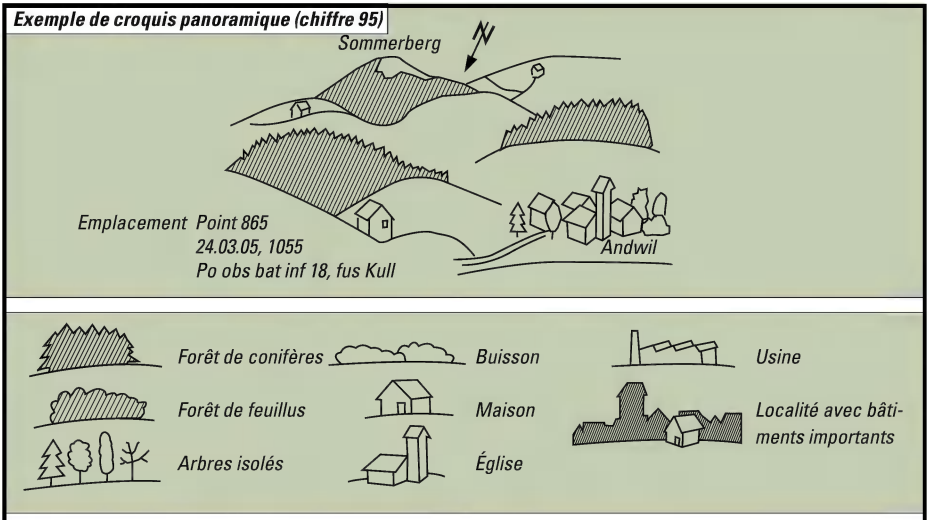

Représentation des formes de terrain et des éléments construits sur un croquis panoramique

95 Croquis panoramique

Les règles suivantes s'appliquent à l'établissement d'un tel croquis :

a. choisir et délimiter la portion de terrain à représenter ;
b. ne dessiner que le profil des formes et de la couverture du terrain à représenter ; mettre en évidence la silhouette des objets ;
c. donner de la profondeur au paysage par des lignes et des hachures épaisses au premier plan, plus minces au second plan et fines à l'arrière-plan ;
d. écrire en caractères d'imprimerie tous les noms que l'on juge nécessaires ;
e. indiquer le nord, l'emplacement d'où le croquis a été établi, la date, l'heure et le nom de l'auteur.

5.3.2.2 Technique d'observation

96 Principes

Par l'observation, chacun se protège et protège le groupe contre la surprise. En même temps, l'observation fournit des bases pour la conduite du combat. Le principe fondamental de toute observation est : « voir sans être vu ». La vue et l'ouïe doivent se compléter.

Observer est astreignant. Dans un terrain difficile, un observateur est relevé toutes les demi-heures. On attachera la plus haute importance au respect de la planification des relèves. Il est possible d'organiser des relèves au sein du binôme entre l'observateur et l'estafette, qui est également chargée de la protection rapprochée (voir aussi ch. 7.4.6).

97 Emplacement d'observation

L'observation est facilitée par un emplacement en hauteur offrant une vue étendue : collines, remblais, arbres, bâtiments et tours constituent de bons emplacements d'observation. L'écoulement d'une rivière, le ronronnement de machines, le vent et toute autre source de bruit gênent considérablement l'écoute.

Souvent, en se déplaçant de très peu, le champ de vision peut être sensiblement élargi et les nuisances acoustiques notablement diminuées.

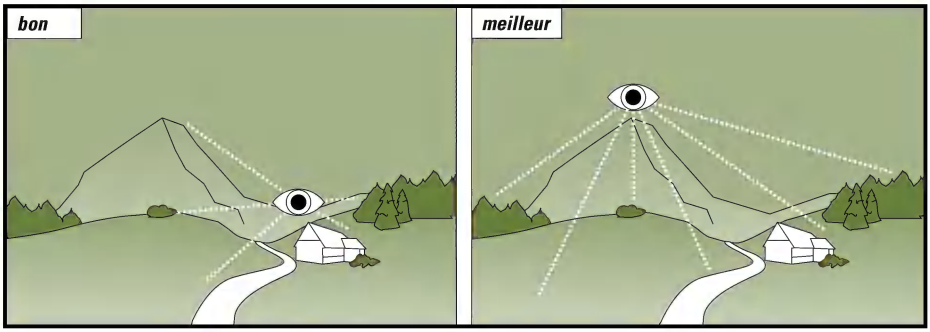

Par un comportement judicieux, l'observateur doit rester invisible pour l'adversaire :
a. observer d'une cachette,
b. observer du fond d'un local,
c. prendre garde au camouflage et à l'arrière-plan,
d. maintenir une liaison camouflée avec l'estafette.

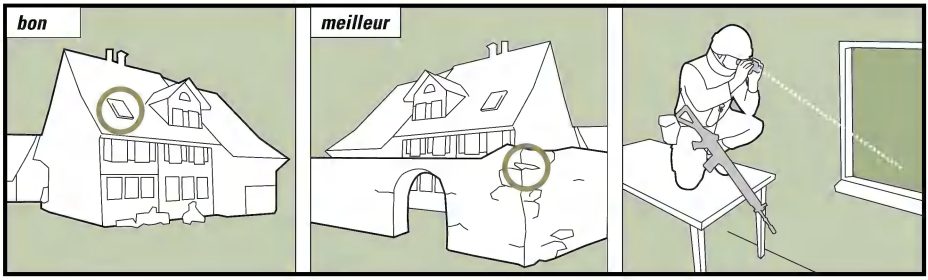

98 Secteur d'observation

En fonction du nombre d'observateurs, les grands secteurs d'observation doivent être subdivisés en petits secteurs se chevauchant. La taille de ces secteurs est déterminée par la situation, l'organisation du terrain, les conditions météo et la visibilité.

Il est essentiel que l'observateur sache exactement ce qu'il cherche. Une mission de longue durée permet de déceler plus aisément les changements intervenant dans le secteur d'observation. Immédiatement après le passage de patrouilles militaires, il est particulièrement intéressant d'observer le comportement des acteurs présents dans le secteur.

99 Principes pour l'observation

Pour bien observer, les principes suivants s'appliquent :
a. observer une première fois le secteur ou la ligne d'observation définie ;
b. diviser le secteur en sous-secteurs ;

c. dans son secteur, repérer les éléments clés (p. ex. les emplacements d'observation que l'adversaire choisirait) ; ces éléments clés sont reliés par une ligne fictive (ligne d'observation) ;
d. scruter le terrain de manière systématique pour rechercher toute trace d'activité de l'adversaire : concentrations de véhicules ou de personnes, stationnements suspects de véhicules, transbordement de marchandises, vitres enfoncées ou manquantes, trou dans un mur, tuiles déplacées ou manquantes (tireur embusqué).

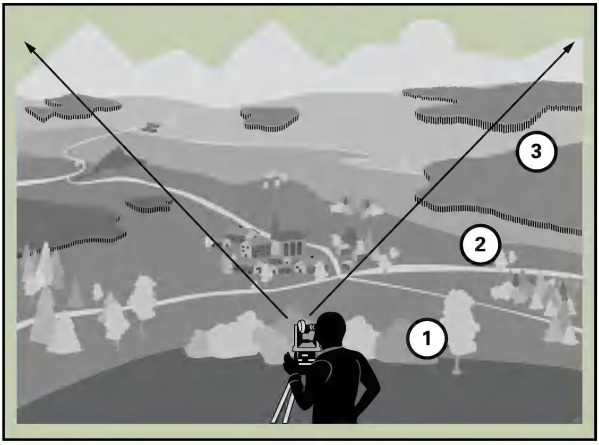

100 Observer avec des jumelles

Avant d'utiliser les jumelles, il faut régler leur écartement et l'échelle des dioptries des oculaires. Pour l'observation sans masque de protection ni lunettes, il est utile de sortir les protège oculaires. Le champ visuel limité des jumelles complique l'observation rapide de l'ensemble du terrain. Il importe donc de scruter le secteur d'abord à l'œil nu, tout en maintenant les jumelles juste au-dessous des yeux.

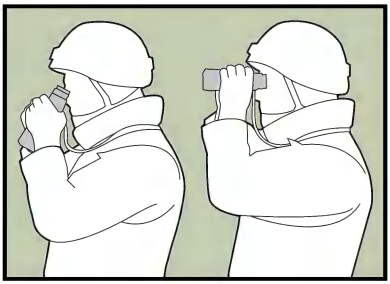

Dès que l'usage des jumelles s'impose, amener celles-ci devant les yeux, tout en maintenant la direction du regard. Au besoin, avec un lent mouvement de la tête, balayer le champ de vision à la recherche de l'objet.

101 Observer dans l'obscurité

L'obscurité restreint la visibilité ; le jeu des lumières et des ombres peut produire des images fantômes. De nuit, les choses ont une autre apparence qu'en plein jour. On ne distingue plus les couleurs, et des objets particulièrement bien visibles sur un fond clair ne le sont plus devant un arrière-plan très sombre. Le manque de points de repère rend quasi impossible l'estimation des distances.

La vision nocturne n'atteint sa pleine capacité qu'après une longue acclimatation à l'obscurité. Celle-ci nécessite environ 30 minutes. De nuit, il faut toujours compter avec de soudaines illuminations. C'est la

raison pour laquelle, il faut engager si possible des paires d'observateurs : l'un observe dans l'obscurité et l'autre en cas d'illumination (principe de garder un œil fermé).

Il faut veiller aux points suivants pour observer de nuit :
a. utiliser une source de lumière rouge pour l'éclairage provisoire dans le poste d'observation ;
b. observer une zone claire à partir d'un endroit sombre et non l'inverse ;
c. tenir les mains en forme d'entonnoir devant les yeux ;
d. laisser le regard vagabonder, ne pas fixer trop longtemps le même point ;
e. utiliser les jumelles, même dans l'obscurité ;
f. se servir si possible d'appareils de vision nocturne ;
g. recouvrir un œil en cas de stationnement prolongé dans une lumière vive.

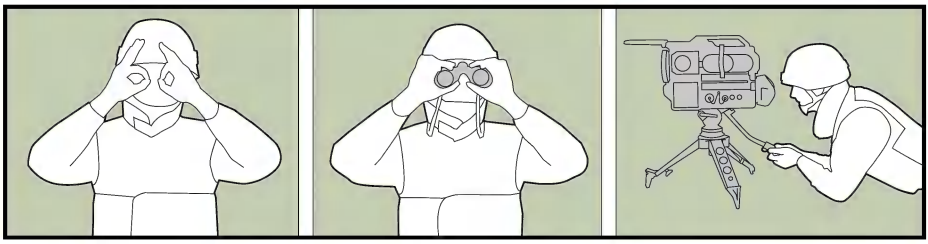

102 Ecouter de nuit

De nuit, les bruits sont plus nets que de jour. L'importance de l'ouïe est donc accrue. Quelques exemples : le bruissement du vent dans les arbres, la pluie sur une route ou sur les feuilles d'un arbre, les déplacements humains tels que tomber, glisser ou ramper, les quintes de toux, les discussions à mi-voix, le sectionnement de fils de fer.

Pour écouter de nuit, il faut :
a. écouter sans porter le casque,
b. ouvrir la bouche, retenir son souffle,
c. utiliser le sol comme conducteur de sons.

103 Appareils de vision nocturne

Les appareils de vision nocturne sont particulièrement efficaces pour l'acquisition de renseignements dans l'obscurité. On distingue deux types d'appareils.

Amplificateurs de lumière résiduelle

Les objectifs et l'arrière-plan reflètent la lumière résiduelle de la lune et des étoiles. Les amplificateurs de lumière résiduelle sont des appareils passifs qui amplifient la lumière résiduelle de manière suffisante pour que la scène nocturne devienne visible au travers de l'appareil. Les appareils les plus puissants ont une portée d'environ 1000 m.

Appareils à image thermique

Ce sont des appareils capables de capter le rayonnement infrarouge. Ils sont donc aptes à déceler des objectifs qui émettent de la chaleur, comme des hommes, des animaux ou des véhicules. Les objectifs sont reproduits sur un écran (image thermique). Suivant la distance d'observation, ces appareils distinguent des différences de température de l'ordre du dixième de degré. Le grand avantage des appareils à image thermique par rapport aux appareils optiques, c'est leur meilleure capacité de pénétration indépendamment de toute illumination extérieure. L'observation à l'aide d'appareils à image thermique peut être effectuée de manière efficace tant de jour que de nuit.

104 Moyens d'illumination des secteurs d'observation ou de feu

Il est possible d'illuminer le terrain avec

a. des obus éclairants de l'artillerie et des mortiers,
b. des fusées éclairantes pour pistolets lance-fusées,
c. des projecteurs de champ de bataille,
d. des lampes de poche ou des lampes fixées sur les systèmes d'armes.

105 Repérage des sources du feu ennemi

Les sources du feu ennemi peuvent être repérées par

a. les lueurs des bouches à feu,
b. les fumées des bouches à feu,
c. les détonations au départ des coups,
d. le claquement des projectiles,
e. la trace des impacts de projectile.

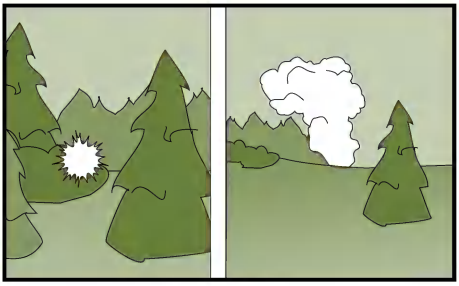

106 Caractéristiques d'engagements ou d'évènements NBC

De manière à pouvoir établir des annonces d'observations utilisables, l'observateur doit bien connaître les caractéristiques des effets provoqués par des engagements ou des évènements NBC.

Engagements d'armes nucléaires (N):

a. forme du champignon (pied mince ou épais, clair ou foncé),
b. direction prise par le champignon (azimut),
c. rapport entre les dimensions du champignon (hauteur du champignon, du pied et diamètre de la tête),
d. effets visibles (destructions, pertes humaines et matérielles, retombées radioactives visibles).

Engagements d'agents biologiques et chimiques (B et C):

a. procédé d'engagement (artillerie, attaques aériennes, avions d'épandage),
b. coloration des papiers de détection, indication des appareils de détection,
c. symptômes d'intoxication,
d. équipement de l'adversaire (porte-t-il un masque ou un vêtement de protection NBC ?).

Engagements de produits industriels toxiques ou évènements liés à de tels produits:

a. marquages sur le contenant (conteneur, camion, installation industrielle);

b. nature de la dissémination ou de la propagation (explosion, incendie, vapeur, gaz, forme ou couleur de nuage, éléments liquides, éléments solides tels que de la poudre, etc.);
c. symptômes d'intoxication;
d. équipement de l'adversaire (porte-t-il un masque ou un vêtement de protection?);
e. indications des appareils de détection NBC (p. ex. papier de détection des agents toxiques, ADC 97, set de détection B, RA04, etc.).

Le masque de protection NBC avec filtre de protection 90 n'offre souvent pas de protection suffisante lors de fuites de gaz ou de liquides inconnus (produits industriels toxiques). La zone contaminée doit être quittée le plus rapidement possible, dans une direction perpendiculaire au sens du vent. Il faut ensuite attendre l'autorisation des autorités compétentes pour y retourner. Seules les troupes de défense NBC disposent de l'équipement de protection adapté pour effectuer des mesures et relever des échantillons dans de telles zones.

5.3.3 Protection personnelle

La protection personnelle comprend également les mesures propres à la défense NBC et au service sanitaire. Celles-ci sont décrites dans les règlements 74.162 Consignes NBC pour les cadres et 59.005 Aide à soi-même et au camarade.

5.3.3.1 Protection balistique

107 But du gilet pare-balles
Le gilet pare-balles et le casque offrent une protection minimale contre les attaques inattendues. Le gilet pare-balles se compose du gilet en tant que tel et de plaques de protection. Ces plaques offrent une protection contre les projectiles balistiques et les éclats. Dans toutes les classes de protection, le choc du projectile occasionne une déformation de la plaque contre le corps, causant ainsi un traumatisme corporel. Ce traumatisme consiste en des contusions ou des hématomes.

108 Port du gilet pare-balles
Les principes suivants s'appliquent au port du gilet pare-balles:
a. le gilet pare-balles doit être porté sous le harnais de base et le plus près possible du corps;
b. dans la classe de protection la plus élevée (avec plaques), on porte également le casque;
c. le gilet pare-balles est un compromis entre la liberté de mouvement et la protection; la classe de protection est ordonnée en fonction de la menace;
d. le gilet pare-balles n'offre pas de protection absolue car seul un tiers du corps est protégé. Il protège toutefois les organes vitaux;
e. le col du gilet pare-balles protège la mâchoire et le bas du crâne; il faut le porter fermé;
f. le gilet pare-balles offre la plus grande protection de face.

5.3.3.2 Camouflage

109 Définition du camouflage
Le camouflage est une condition sine qua non pour bénéficier de l'effet de surprise et pour assurer la survie à l'engagement et sur le champ de bataille. Le camouflage visuel comprend toutes les mesures propres

à se soustraire à l'observation terrestre ou aérienne. Il doit être constamment vérifié et complété. Un bon camouflage ne doit gêner ni la vue ni l'utilisation de l'arme et encore moins la mobilité. Le camouflage auditif évite, étouffe ou recouvre les bruits.

Les principes de camouflage contre les amplificateurs de lumière résiduelle sont identiques à ceux qui sont observés pour se dérober à l'observation visuelle. Au moyen du camouflage contre l'image thermique, on vise à atténuer le rayonnement des objets camouflés sur le milieu environnant. Les parties chaudes des objets camouflés doivent être recouvertes. La distance entre la couverture et les surfaces chaudes, comme les moteurs et les capots, doit être de 10 à 30 cm au minimum.

110 Principes de camouflage

En matière de camouflage, il s'agit de prendre des mesures dans les domaines suivants :

a. formes,
b. silhouettes,
c. mouvements,
d. lumières,
e. couleurs,
f. chaleur,
g. bruits,
h. odeurs,
i. traces,
j. contours.

111 Mesures de protection électronique

Par son comportement, tout utilisateur d'appareil radio peut contribuer à entraver voire à empêcher la localisation et l'interception de ses émissions.

a. Les échanges radios doivent être limités au volume strictement nécessaire à l'accomplissement de la mission ;
b. le choix de l'antenne doit être adapté à la distance de communication (antenne fouet pour les liaisons à courte portée, antenne de véhicule pour les liaisons à moyenne portée et téléantenne pour les liaisons à longue portée) ;
c. lorsque la puissance d'émission peut être réglée, celle-ci doit-être limitée au minimum nécessaire ;
d. les emplacements exposés ou offrant une longue portée d'émission doivent être évités (hauteurs dominantes, tours, toits, etc.) ;
e. les échanges radios doivent idéalement intervenir à intervalles irréguliers (éviter p. ex. d'effectuer un contrôle de liaison à heures fixes) ;
f. afin d'éviter des échanges prolongés, les messages doivent être transmis de manière audible, avec calme et précision.

Les appareils passifs et actifs (notamment les appareils personnels) doivent être éteints et les batteries retirées. Lorsque ce n'est pas possible, ranger les appareils dans un conteneur métallique (p. ex. gamelle).

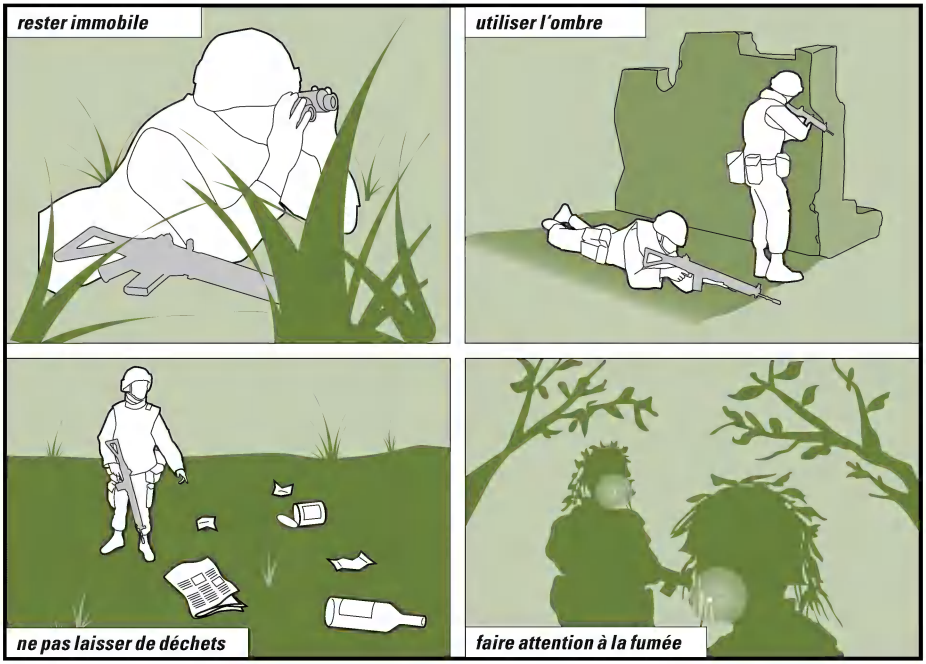

112 Déception

Camoufler signifie aussi tromper. Tromper, ou décevoir, signifie induire l'adversaire en erreur quant à l'appréciation de la situation et le pousser à mal engager ses forces. On y parvient en dissimulant ses intentions derrière des positions, des installations et des mouvements factices.

La troupe doit être informée lors de la donnée d'ordre des mesures de déception à prendre, afin que ces actions s'inscrivent dans un cadre global. La déception ne doit toutefois pas se faire au détriment de la dynamique d'une opération ; elle n'est utile que si les bénéfices escomptés dépassent les efforts nécessaires à sa réalisation. L'ampleur d'une action de déception dépend principalement du temps à disposition.

113 Positions de tir / postes d'observation dans les localités

Lorsqu'une position de tir / un poste d'observation est aménagé dans un local de bâtiment, il faut utiliser toute la profondeur du local, même si cela restreint son propre secteur d'observation. Pour tirer à partir d'ouvertures (fenêtres, portes), il faut veiller à ce que la position de tir se trouve à gauche ou à droite de l'axe de l'ouverture. On évite ainsi d'être détecté trop tôt et de s'exposer au feu adverse. Les ouvertures qui sont utilisées comme positions de tir ne doivent pas être différentes des autres (p. ex. en ce qui concerne les rideaux, la propreté ou le givre). Si ces principes ne peuvent être respectés, les ouvertures inutilisées doivent être aménagées à l'instar de toute autre position de tir afin d'éviter une détection précoce par l'adversaire.

5.3.3.3 Position à couvert

114 Importance

Une position à couvert renforce la propre force de combat, réduit pour l'adversaire la taille du but et augmente les efforts qu'il doit concéder au combat. Elle permet de se dérober à l'effet du feu adverse ou d'en réduire les effets. Une troupe est dite à couvert lorsqu'elle est protégée des effets des projectiles, débris de projectiles, éclats et autres matériaux projetés. Les caractéristiques des matériaux, la hauteur de la position de couvert ainsi que les trajectoires et les points d'impact probables des projectiles sont déterminants pour apprécier la qualité de la position. Contre les armes à trajectoires courbes, les abris enterrés et les véhicules avec écoutilles fermées offrent la meilleure protection. Des tranchées et des cuvettes étroites n'offrent qu'une protection relative.

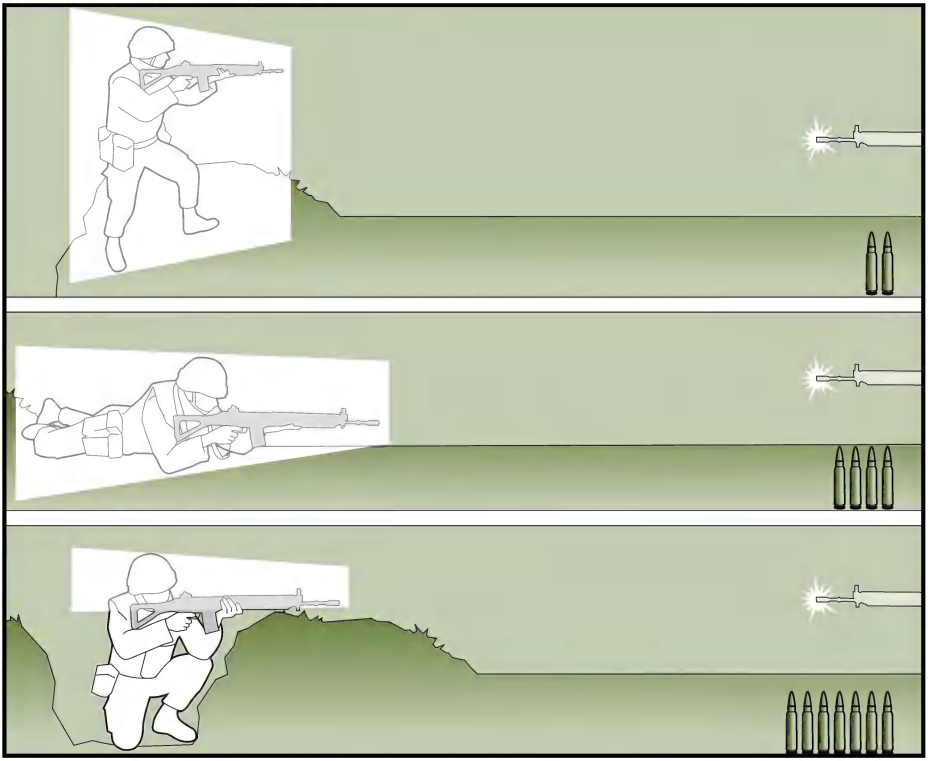

Plus la silhouette est petite, plus l'effort à consentir (nombre de coups de feu) pour éliminer un adversaire sera grand.

115 Types

Les élévations de terrain, les cuvettes, les rochers, les troncs d'arbre, les murs massifs, les bâtiments et les parties de bâtiments constituent naturellement des positions à couvert. Lorsqu'on choisit un couvert naturel, il faut accorder une attention particulière au danger de ricochets.

Il est également possible de recourir à des constructions renforcées (p. ex. tranchées, remblais artificiels, parois de bois).

116 Degré de protection

Protection contre les tirs d'infanterie et les éclats de grenades :

Matériau	*Epaisseur en cm*
Maçonnerie (béton, briques)	*25 cm*
Pierres, cailloutis	*30 cm*
Sable, gravier	*40 cm*
Glace	*50 cm*
Terre damée	*75 cm*
Bois	*80 cm*
Neige compressée	*200 cm*

5.3.3.4 Sauvegarde du secret

117 Importance de la sauvegarde du secret

L'infoguerre (« guerre de l'information ») est intensive. Pour protéger nos infrastructures et nos informations importantes, il faut chiffrer ou cacher toutes les informations et tous les faits susceptibles d'intéresser l'adversaire, notamment dans les domaines suivants.

Dé Désignation de la troupe, grades, noms et toutes caractéristiques se référant à la troupe et à ses activités
L Lieux liés à la troupe et à ses intentions
I Informations temporelles liées à ses propres actions
D Données chiffrées
Int Intention

118 Points principaux de la sauvegarde du secret

Se taire Ne donner des renseignements et des informations qu'aux personnes autorisées selon le principe « ne connaître que si nécessaire ».	
Placer sous clé Garder sous clé les informations et le matériel protégés / classifiés.	
Camoufler Ne pas signaler les installations, les magasins et les postes de commandement dignes de protection.	Mun Mag

5.3.4 Estimer les distances

119 Fonction

Lors de l'engagement d'une arme, les distances doivent être appréciées avec la plus grande précision possible, car il s'agit de

a. déterminer la hausse,
b. choisir le point à viser,
c. sélectionner le genre de feu.

120 Mesurer sur la carte

La distance entre la position occupée et le but peut être mesurée sur la carte au moyen d'une règle. L'échelle de la carte permet de convertir la distance mesurée sur la carte en distance réelle.

Exemple : échelle de la carte : 1 :50 000 ;
distance mesurée sur la carte : 1 cm ;
distance réelle dans le terrain : 500 m.

121 Mesurer avec le ruban métrique

Les distances peuvent être mesurées avec le ruban métrique (ou chevillière).

122 Mesurer au pas

La règle pratique applicable dans la plupart des cas à la mesure au pas est la suivante : 1 pas = 1 m. Lorsqu'une mesure plus précise est nécessaire, on peut déterminer les distances à l'aide d'un abaque ou de la méthode des « 5 x 2 pas ».

Abaque

L'abaque des pas est un graphique particulier basé sur le nombre de doubles pas comptés plusieurs fois sur un parcours déterminé tout en observant, autant que possible, les mêmes conditions que l'on pense rencontrer ensuite, dans la pratique.

Exemple
Détermination du nombre de doubles pas : 60 doubles pas = 100 mètres ;
distance à mesurer : 90 doubles pas = 150 mètres.

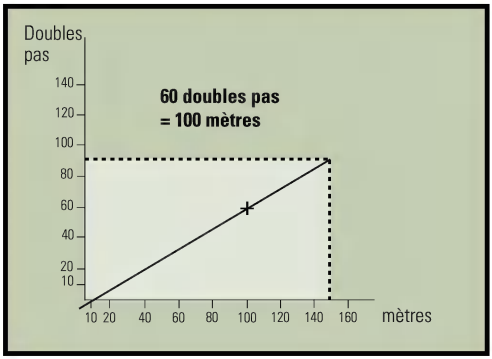

Méthode des « 5 x 2 pas »

Dans la méthode des « 5 x 2 pas », chaque cinquième pas est compté deux fois.

Exemple
En faisant des pas normaux, parcourir la distance à mesurer en comptant comme suit :
1,2,3,4,**5,5,**6,7,8,9,**10,10** = 10 mètres ;
1,2,3,4,**5,5,**6,7,8,9,**10,10,**11,12,13,14,**15,15** = 15 mètres.

123 Estimation approximative des distances

Lorsque l'on ne dispose ni de carte ni d'appareils de mesure, la distance doit être estimée de manière approximative, selon le procédé du minimum-maximum ou par comparaison.

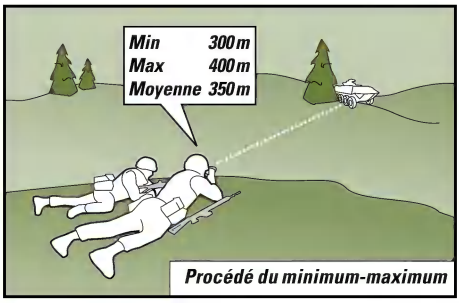

Procédé du minimum-maximum

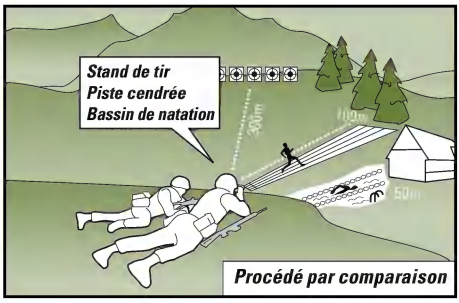

Procédé par comparaison

Indications particulières

On estime trop court	On estime trop long
lorsque l'objectif est bien visible	*par mauvaise visibilité*
par temps clair	*lorsque l'air scintille*
avec le soleil dans le dos	*contre le soleil*
de haut en bas le long d'un versant	*de bas en haut le long d'un versant*
sur un arrière-plan clair	*par mauvais temps et brouillard*
par-dessus une vallée ou une gorge	*au crépuscule ou à l'aube*
par-dessus un cours d'eau	*en forêt*
dans le stress du combat	*en position couchée*

124 Mesurer avec des intruments optiques et optroniques

Jumelles, lunettes de pointage

A l'aide de la graduation visible dans ces instruments (graduation en pour mille), on peut calculer la distance à laquelle se trouve le but ou l'étendue de ce dernier.

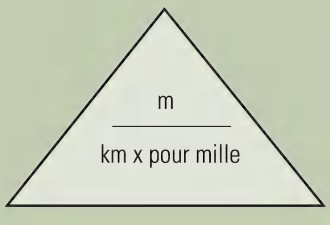

m = hauteur ou largeur du but
km = distance d'observation ou de tir (en km)
pour mille = mesure des angles

Exemple
Valeur recherchée : distance
Hauteur du but dans les jumelles : 10 pour mille
Hauteur du but : 2,50 m (véhicule avec caisson)

Solution: $\frac{2.5}{\text{Distance x 10}} \rightarrow$ 2.5 : 10 = 0,25 km

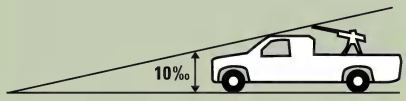

Télémètre laser

Le télémètre à laser est un appareil actif. L'émission d'un rayon laser peut être détectée à tout moment par des capteurs de l'adversaire.

125 Mesurer avec des appareils électroniques (GPS = Global Positioning System)

La saisie des coordonnées du but et de celles de la position de l'arme / du poste d'observation permet de calculer la distance de tir / d'observation.

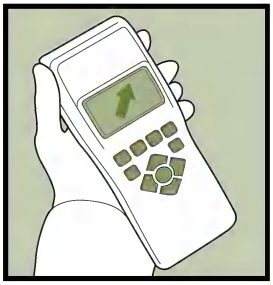

126 Tir de réglage

Lorsque ce procédé est possible et approprié, le tir de réglage permet de déterminer directement les distances.

5.3.5 Désignation des buts

127 Désignation d'un but

Les désignations du but et les ordres de feu doivent s'effectuer de manière claire, simple et rapide. Le schéma est le suivant (apodidibuq) :

- **A**ppel
- **Po**int de repère
- **Di**rection
- **Di**stance
- **Bu**t
- **Q**uittance

Selon de la situation du but, le « point de repère » et le « but » peuvent coïncider.

128 Quittance

La quittance du but confirme que l'on a bien repéré le but ou le point de repère. Une quittance rapide et précise abrège considérablement le temps pour désigner et trouver le but. Pour la désignation de buts simples, une quittance finale suffit ; pour des buts difficilement repérables, il importe de quittancer une ou plusieurs fois, en cours de désignation. Celui qui désigne un but demande quittance en disant, p. ex. « Dubois, quittance ! ».

En général, on donne quittance en décrivant une particularité frappante de l'objectif ou du point de repère, en rapport avec sa forme, sa couleur ou son étendue. La quittance peut aussi s'effectuer en mettant en rapport le but ou le point de repère avec de nouveaux points marquants situés dans leur voisinage.

Exemple (baptême du terrain)
« Nous appelons « Trio » le bosquet à 7 h. Favre, quittance ! »
« L'arbre tout à droite est un sapin »
« Juste ! »

129 Désignation directe d'un but

Manière de désigner des buts marquants et bien visibles.

	Chef d'équipe/chef de groupe	*Soldat*
***A**ppel*	*«Attention, Favre, désignation du but:*	
***Po**int de repère/ **Di**rection*	*2 h,*	
***Di**stance*	*200 m,*	
***Bu**t*	*véhicule blindé léger, quittance!»*	
***Q**uittance*		*«À droite du sapin isolé.»*
	«Juste, feu sur mon ordre!»	

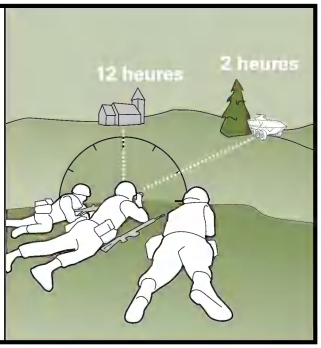

130 Désignation pas à pas d'un but

Manière de désigner des buts difficilement repérables. Cette méthode permet de décrire le but, non pas directement, mais par étapes successives en passant par un ou plusieurs points de repère quittancés au fur et à mesure.

Chaque point de repère se situe au centre d'un cadran circulaire imaginaire dont l'heure sert à donner la direction vers le point de repère suivant ou vers le but. On peut indiquer la distance séparant les points de repère par des largeurs de mains ou de doigts, à bras tendu.

	Chef d'équipe/chef de groupe	*Soldat*
***A**ppel*	*«Attention, Favre, Jeanneret, désignation du but:*	
***Po**int de repère* ***Di**rection*	*fronton, depuis là, 11 h,*	
***Di**stance*	*200 m,*	
***Bu**t*	*tireur embusqué Favre, quittance!»*	
***Q**uittance*		*«Dans le buisson à droite de l'arbre.»*
	«Juste! Feu sur mon ordre!»	

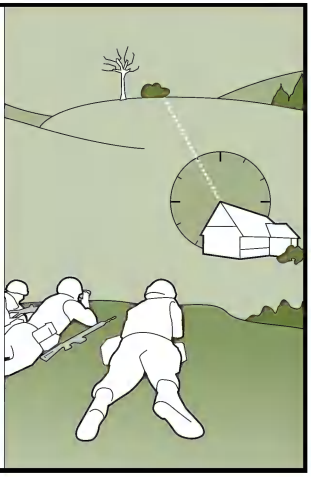

131 Désignation du but au moyen d'une branche

Manière de désigner des buts difficilement repérables. Placées l'une derrière l'autre, les deux pointes de la branche donnent la ligne de mire.

	Chef d'équipe / chef de groupe	*Soldat*
***A**ppel*	*« Attention, Jeanneret, désignation du but avec une branche. »*	
***Po**int de repère/ **Di**rection*	*(aligner la branche sur le but)*	
***Di**stance*	*« 200 m,*	
***Bu**t*	*tireur embusqué, quittance ! »*	
		(acquisition du but au moyen de la branche)
***Q**uittance*		*« A droite du sapin. »*
	« Juste ! Feu ! »	

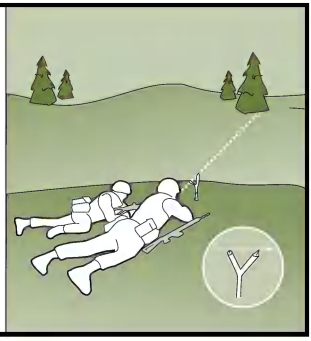

132 Désignation du but au moyen d'un croquis

Le croquis est établi, autant que possible, à couvert ou dans un endroit bien camouflé ; on l'explique tout en le dessinant (croquis commenté) et en le comparant avec le terrain. La quittance est donnée à même le croquis.

	Chef d'équipe / chef de groupe	*Groupe*
***A**ppel*	*« Attention, tout le monde à moi, désignation du but avec croquis :*	
***Po**int de repère* ***Di**rection*	*quatuor, 5 h,*	
***Di**stance*	*150 m,*	
***Bu**t*	*mitrailleuse, Duchêne, quittance ! »*	
***Q**uittance*		*« Au sommet de la crête »*
	« Juste ! Feu à mon ordre ! »	

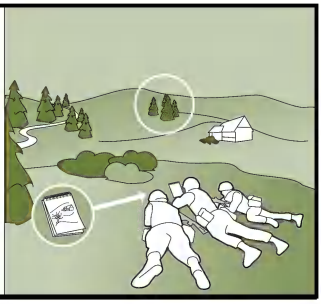

133 Désignation de but au moyen d'un croquis quadrillé

Le croquis panoramique est dessiné au dos d'une feuille de bloc-rapport (avantage : le quadrillage y figure déjà). Chaque membre de l'équipe / du groupe porte l'esquisse sur lui.

	Chef d'équipe / chef de groupe	*Soldat*
***A**ppel*	*« Attention, Favre, désignation du but avec un croquis quadrillé.*	
***Po**int de repère / **Di**rection*	*India five,*	
***Di**stance*	*150 m,*	
***Bu**t*	*véhicule blindé léger, quittance ! »*	
***Q**uittance*		*« A gauche du buisson. »*
	« Juste ! Feu à mon ordre ! »	

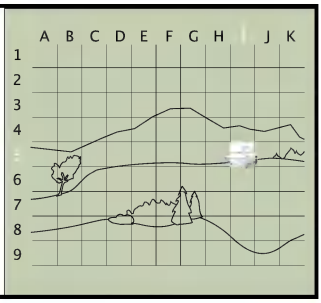

Une photo panoramique complétée d'un quadrillage peut remplacer le croquis.

134 Désignation du but avec l'échelle graduée du réticule des jumelles

Placer le croisement des deux graduations sur le point de repère et indiquer la dérive et la hauteur en lisant les pour mille visibles dans les jumelles.

	Chef d'équipe / chef de groupe	***Soldat***
***A**ppel*	*« Attention, Favre, désignation du but avec les jumelles.*	
***Po**int de repère* ***Di**rection*	*Angle de maison en bas à droite, 20 à droite, 10 plus haut,*	
***Di**stance*	*250 m,*	
***Bu**t*	*poste d'observation, quittance ! »*	
***Q**uittance*		*« Bosquet près du deuxième sapin depuis la droite. »*
	« Juste ! Observez ! »	

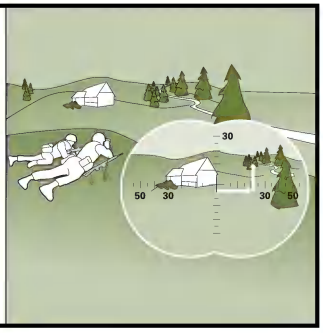

135 Désignation du but avec des munitions lumineuses (balles traçantes)

Manière très appropriée de désigner des buts lorsque l'on doit désigner un but ou un secteur de feu sous pression de temps. Il faut savoir toutefois que la trace lumineuse est peu visible latéralement, que sa durée est très limitée et qu'un tel tir peut trahir l'emplacement du groupe.

	Chef d'équipe / chef de groupe	***Soldat***
***A**ppel*	*« Attention, Jeanneret, désignation du but :*	
***Po**int de repère / **Di**rection*	*ma trace lumineuse,*	
***Bu**t*	*secteur de feu, limite gauche (coup par coup rapide), secteur de feu, limite droite (coup par coup rapide), quittance ! »*	
***Q**uittance*		*« Centre du secteur de feu, les 3 sapins »*
	« Juste ! Feu libre sur tout adversaire visible ! »	

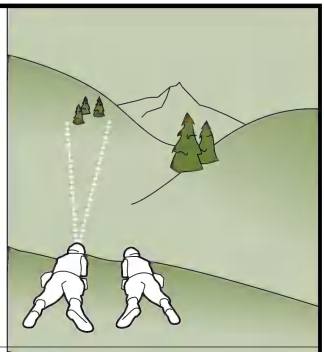

	Chef d'équipe / chef de groupe	***Soldat***
***A**ppel*	*« Attention, à toute l'équipe,*	
***Po**int de repère / **Di**rection / **Bu**t*	*en direction de ma trace lumineuse, feu ! » (tir au coup par coup rapide)*	
***Q**uittance*		*(ouverture du feu sur le but désigné)*

6 Conduite et engagement du groupe

6.1 Introduction

Le chef de groupe est la tête pensante du groupe. A l'engagement, ses décisions conduisent le groupe au succès ou à l'échec, mais peuvent aussi entraîner la blessure ou la mort de membres du groupe. Il est le chef direct qui exerce le plus directement son influence sur la troupe. Il est celui qui doit regarder ses subordonnés dans les yeux lorsqu'il leur donne un ordre. Les chefs de groupe ne conduisent pas des « éléments » mais bien des hommes. Le caractère hautement sérieux de la tâche implique que le chef de groupe maîtrise particulièrement bien deux choses : la conduite au combat et l'entraînement de son groupe en vue de l'engagement.

Les chefs de groupe sont des praticiens dotés de flair pour des intentions simples et réalistes. Conduire depuis l'avant ne signifie pas être le meilleur aux armes et aux appareils, mais bien précéder en tant que chef, avec toutes les qualités et les compétences que la fonction implique.

Ce chapitre décrit le métier du chef de groupe. La maîtrise des activités de conduite dans des conditions d'engagement ou de combat constitue la contribution cardinale du chef de groupe à la prestation du groupe.

6.2 Facteurs de réussite

136 Souder le groupe

La clé du succès à l'engagement réside dans les liens qui existent au sein de la plus petite unité : si les équipes fonctionnent, le groupe fonctionne ; si les groupes fonctionnent, la section fonctionne aussi (principe des briques LEGO).

137 Gagner la confiance

La confiance est le bien le plus précieux d'un groupe. La confiance ne se décrète pas, elle se gagne au travers de l'estime mutuelle. Le style de commandement du chef de groupe constitue donc le facteur-clé du processus d'instauration de la confiance. Les soldats veulent être pris au sérieux par leur chef de groupe et réfléchir en groupe. Ils veulent en même temps un chef qui décide rapidement et qui, en situation extrême, les dirige sans détour vers l'objectif.

En fonction de la situation, le chef de groupe utilisera un style de commandement plutôt coopératif (inclusion du groupe dans la décision), ou plutôt autoritaire (décision unilatérale en tant que chef). Toutefois, dans les situations extrêmes, seul un chef qui a déjà gagné la confiance de ses subordonnés peut conduire de manière autoritaire. Lors de l'entraînement à l'engagement, il faut jeter les bases en prévision de ces moments où la pression de temps et le stress de l'engagement empêchent d'inclure les subordonnés dans la prise de décision.

La deuxième clé de la confiance réside dans la complémentarité des connaissances et des savoirs respectifs du chef et de ses subordonnés. La conduite constitue la compétence-clé du chef, alors que celle

des soldats réside dans le métier des armes et des appareils. Il ne peut pas y avoir de concurrence entre les deux compétences. La dépendance mutuelle du savoir de l'autre génère de la confiance et de l'estime mutuelle ; elle force à réfléchir ensemble et elle permet de fournir une prestation de groupe.

138 Entraînement en commun

Les équipes et les groupes ne deviennent soudés et aguerris qu'au travers d'un éprouvant entraînement à l'engagement vécu en commun. Seuls les groupes qui ont appris à se connaître et à fournir ensemble une prestation à l'entraînement sont capables d'accomplir une tâche dans le stress du feu et de l'engagement. L'entraînement doit aussi être poursuivi à l'engagement, à chaque occasion qui s'offre. Grâce à l'entraînement, le chef connaît les forces et les faiblesses physiques et psychiques de ses subordonnés. Il peut dès lors engager correctement ses hommes, même en situation de stress, ou leur demander leurs avis avant la prise de décision.

Pour avoir du succès à l'engagement et ne pas perdre de temps, le groupe doit maîtriser des comportements de base. Ceux-ci doivent être flexibles et adaptables pour faciliter la conduite, mais ils ne pourront jamais la remplacer.

139 S'entraîner honnêtement

A l'entraînement en vue de l'engagement, il est important que les faiblesses et les défauts détectés ne soient pas cachés mais que le groupe en discute ouvertement et qu'ils soient corrigés de manière ciblée. Chacun doit faire preuve d'honnêteté et de courage pour réussir. Le chef de groupe doit avoir la volonté ou la capacité d'inciter ses hommes à devenir coresponsables du succès du groupe.

Celui qui ne voit dans l'entraînement en vue de l'engagement qu'une préparation à des inspections ou des démonstrations ne connaîtra pas le succès à l'engagement. La confiance en la conduite et les prestations en formation ne se développe que si chacun sait ce que son chef et ses camarades sont vraiment capables de faire en situation de stress.

140 Ordonner le chaos

L'art de la conduite d'un groupe réside dans la capacité du chef à saisir et à ordonnancer rapidement des situations complexes (voir le croquis ci-dessous). La capacité de donner une direction à ses soldats dans le chaos de l'engagement ou du combat, de leur donner des ordres aussi simplement que possible et de s'imposer avec toute la fermeté requise est l'apanage du bon chef de groupe et le distingue du reste de l'équipe. Les bons chefs de groupe semblent détenir cette capacité de manière intuitive. Elle résulte toutefois d'une longue expérience intériorisée qui ne peut s'acquérir qu'au travers d'un entraînement infatigable en vue de l'engagement.

141 Agir rapidement

La composante temps constitue le facteur décisif à l'engagement. Une action imparfaite mais déclenchée à temps a de meilleures chances de réussite qu'une action parfaite déclenchée trop tard. Déjà à l'entraînement en vue de l'engagement, il est important de prêter toute l'attention nécessaire à l'action exécutée sous la pression du temps.

142 Tirer profit des enseignements

On peut tirer des enseignements de chaque engagement et de chaque entraînement en vue de l'engagement pour ne pas répéter des erreurs ou pour ajouter de nouveaux comportements couronnés de succès au répertoire de la technique de combat. Ce sont souvent des décisions ou des techniques non conventionnelles qui entraînent un succès. Celui qui met à profit son expérience et la communique aux autres contribue à son développement et à sa mise à l'épreuve. On nomme ce type d'expérience « lessons learned » (enseignements tirés de l'engagement / de l'entraînement en vue de l'engagement).

De tels enseignements peuvent aussi être tirés de lectures de récits de conflits, de conversations avec des soldats et des cadres qui ont connu l'engagement réel ou, dans une moindre mesure, par l'étude de reportages sur la guerre et la non-violence. En consommateur averti des médias de masse (TV, radio, presse écrite), on peut surtout constater l'effet produit par les actions militaires sur le grand public. Il est possible de tirer de véritables enseignements à partir de l'entraînement en vue de l'engagement si celui-ci est suffisamment proche de la réalité de l'engagement et qu'on travaille prioritairement en termes de performances pures.

6.3 Activités de conduite

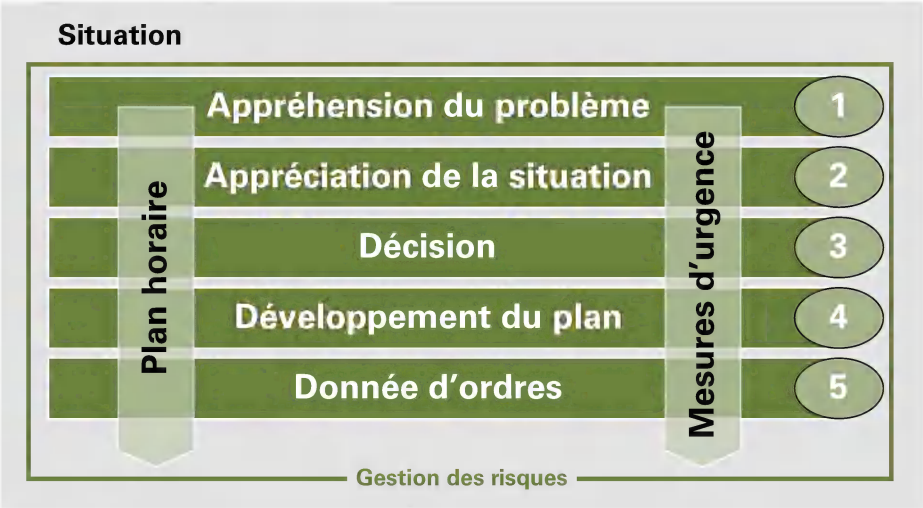

6.3.1 Activité de conduite n° 1 : appréhension du problème

143 Déclenchement du processus

La première phase des activités de commandement est également la plus importante car elle conditionne l'appréhension correcte ou non d'un problème. Plus la situation est compliquée et chaotique, plus il est décisif de la saisir dans sa globalité et de la structurer.

144 Réflexion de base

Les problèmes résultent souvent de l'irruption par surprise d'un événement nouveau et inattendu dans un environnement ordonné et structuré. Il n'est pas judicieux de s'attaquer immédiatement à ce nouvel événement ; il est préférable de l'appréhender en relation avec les processus déjà en cours.

Dans ce dessein, on s'aide des trois questions suivantes :

a. quel événement constitue la cause du problème ?
b. quelles autres activités sont déjà en cours ?
c. quelles informations me manque-t-il encore ?

145 Règles du processus d'appréhension

Les 4 règles d'or pour appréhender une situation d'engagement complexe et nouvelle sont :

a. « ne fais rien qui puisse entraver ta décision ultérieure » ;
b. « obtiens la vue d'ensemble » ;
c. « rassemble les informations nécessaires : l'information minimum dont tu as besoin pour élaborer une intention est d'être au clair sur les moyens et les possibilités de l'adversaire, d'être au clair sur les moyens et les possibilités du moment de ton groupe ainsi que sur les forces et les faiblesses du terrain dans lequel tu te trouves en ce moment » ;
d. « veille à ne pas te fixer uniquement sur ce qui est nouveau ; pense que plusieurs choses sont déjà en cours ; intègre-les dans ta gestion. »

6.3.2 Activités de conduite permanentes : mesures d'urgence et plan horaire

146 Conduite au moyen de mesures d'urgence

Décider au pied levé sans avoir la vue d'ensemble de la situation conduit à des actions irréfléchies qui ne pourront plus être corrigées ultérieurement. Des techniques d'action immédiate standardisées et automatisées (voir le chapitre 7) aident les soldats à procéder de manière autonome durant les premières secondes du combat, laissant ainsi au chef de groupe le temps de lancer un processus de conduite structuré.

Les premières décisions du chef servent exclusivement à calmer la situation et à créer les conditions propres à obtenir une vue d'ensemble et des bases utiles à la recherche d'une solution. Ces premières décisions sont appelées mesures d'urgence.

Le mesures d'urgence ne doivent pas anticiper la décision, ou enlever sa propre liberté de manœuvre respectivement la liberté de manœuvre de l'échelon supérieur.

Les mesures d'urgence servent à
a. acquérir les informations et les renseignements manquants ;
b. préserver la liberté d'action ou à la retrouver ;
c. utilisation optimale du temps à disposition.

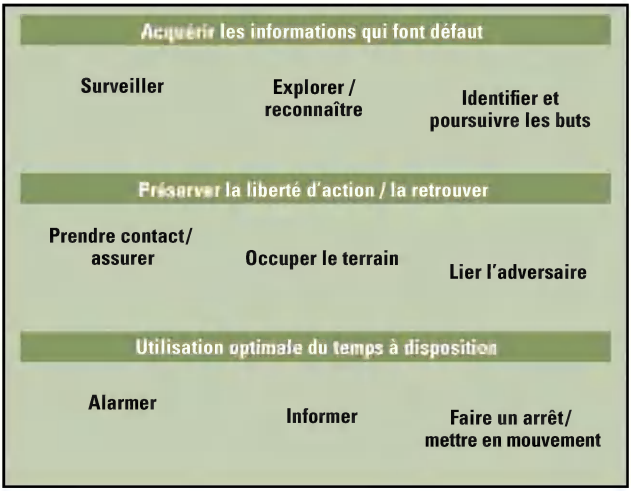

147 Plan horaire

Dans le cadres des activités de conduite, la planification temporelle doit être revue en permanence et adaptée lorsque la situation l'exige. Elle fixe les échéances des différentes activités en vue de débuter les étapes suivantes.

La planification temporelle est établie d'après les éléments suivants :
a. connaissance des capacités actuelles des ressources à disposition (personnel, matériel, degré de préparation, etc.),
b. connaissance de la mission et de l'engagement optimal des moyens,
c. évaluation réaliste des facteurs non influençables (environnement, adversaire, tiers, etc.).

6.3.3 Activité de conduite n° 2 : appréciation de la situation

148 Facteurs de l'appréciation de la situation (mimimoprodé)

Une fois que le chef de groupe a acquis la vue d'ensemble du problème posé, il entre dans la deuxième phase de son activité de commandement afin de trouver une solution réaliste (intention).
Les solutions réalistes découlent d'une appréciation de la situation qui met en relation les cinq facteurs suivants : **mi**ssion, **mi**lieu, **mo**yens de l'ennemi, **pro**pres moyens, **dé**lais **(mimimoprodé).**

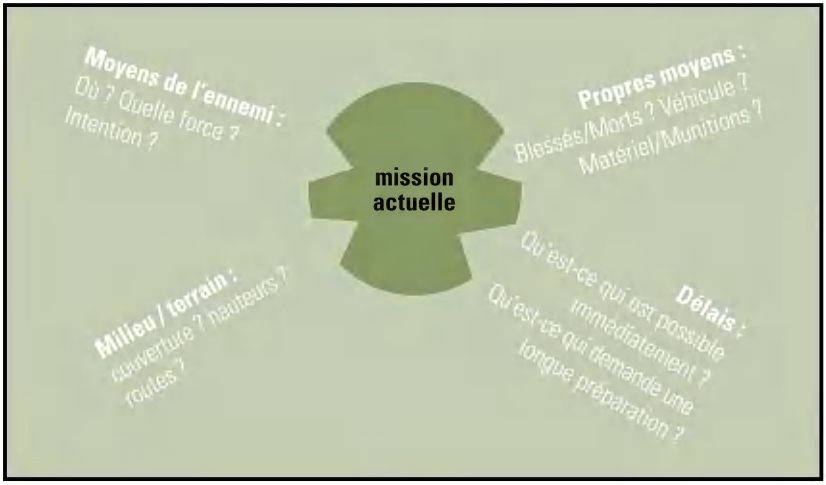

Mission
a. Quel est le rôle de mon groupe pour l'action de la section ?
b. Qu'attend mon chef de section de moi au min / au max ?
c. Quelle est ma liberté d'action pour remplir ma mission ? Quelles sont mes contraintes ?
d. Qui peut m'appuyer ? Comment ?

Milieu / terrain
a. Où trouve-t-on des possibilités de se couvrir / se camoufler ?
b. Où trouve-t-on des positions ou des secteurs de feu / d'observation ?
c. Où trouve-t-on des hauteurs importantes, des routes et des chemins ?

Moyens de l'ennemi
a. Où se trouve l'ennemi ?
b. Quelle est la force de l'ennemi (effectifs) ?
c. Quels sont les moyens de l'ennemi (armement, véhicules, etc.) ?
d. Quelle est l'intention de l'ennemi ?

Propres moyens
a. Ai-je des blessés / des morts ?
b. Ai-je des véhicules / armes / appareils défectueux ?
c. Ai-je suffisamment de munitions ?
d. Quelles sont mes possibilités avec mes moyens actuels ?

Délais
a. Qu'est-ce qui peut être immédiatement entrepris par nous / par l'ennemi ?
b. Qu'est-ce qui nécessite une longue préparation ?

L'appréciation de la situation (activité de conduite n° 2) permet de définir les possibilités de l'ennemi.

6.3.4 Activité de conduite n° 3 : décision

149 Objectif

La décision résulte de l'appréciation de la situation. Elle correspond à la solution retenue pour accomplir la mission.

150 Penser en variantes

Les vrais chefs pensent en variantes. Lors de l'élaboration d'une intention, il s'agit de se poser les questions suivantes :

a. quelles sont les deux meilleures solutions réalisables ?
b. laquelle est la meilleure ?
c. quels sont les désavantages de la solution retenue ?

Aucune solution n'est parfaite. Toute solution comporte un ou des désavantages. L'important, c'est que le chef de groupe soit conscient des désavantages de la solution retenue afin de réagir plus facilement de manière ciblée si l'adversaire décèle et utilise les faiblesses prises en considération.

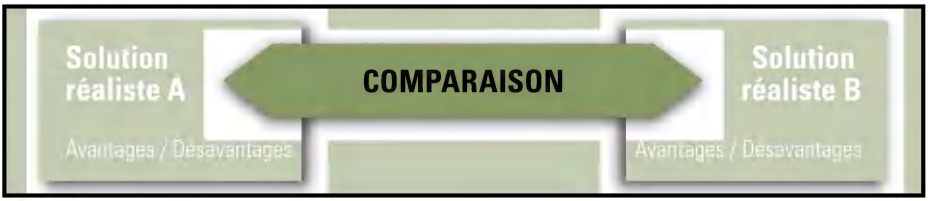

151 Examen en fonction des principes d'engagement / de combat

La validité des intentions peut être évaluée. Il est important que chaque chef de groupe définisse des critères à l'aune desquels il évaluera toujours ses décisions. Ces principes personnels d'engagement / de combat constituent en quelque sorte un dernier test avant l'engagement.

A l'échelon du groupe, les principes d'engagement / de combat qui ont fait leurs preuves sont :

a. la simplicité,
b. la gestion / l'unité de l'action,
c. la surprise,
d. la sûreté.

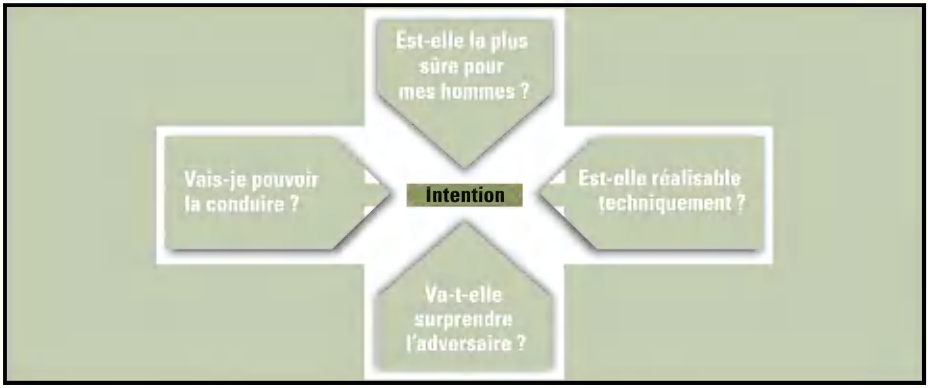

152 Règles d'or du processus décisionnel

a. « Ne commence à rechercher des solutions que lorsque tu as la vue d'ensemble. »
b. « N'opte que pour des solutions réalistes. »
c. « Opte plutôt pour une solution utilisable en ce moment que pour une parfaite trop tard. »
d. « N'oublie pas que toute solution comporte aussi des désavantages. Recherche donc aussi les faiblesses que l'adversaire pourrait déceler dans ta solution. »
e. « La solution de doit pas exposer tes hommes à des risques ou des dangers inutiles. »

6.3.5 Activité de conduite n° 4 : développement du plan

153 Principes

La phase de développement du plan sert à établir un plan d'action. Elle rassemble toutes les bases nécessaires à la conduite de l'action. A l'échelon du chef de groupe, le développement du plan se limite à la formulation de l'intention et de la conception du combat.

6.3.6 Activité de conduite n° 5 : donnée d'ordres

154 Ordre

Un ordre sert à établir une structure. Il fixe des objectifs atteignables au destinataire de l'ordre et lui confie ainsi une responsabilité. Il ne doit limiter la marge de manœuvre des subordonnés que lorsque la cohésion de l'action en dépend. Les ordres doivent être aussi courts que possible, mais aussi détaillés que nécessaire.

155 Structure de l'ordre

Les ordres comportent en principe cinq points (« ordre en cinq points ») :

1. orientation,
2. intention,
3. missions,
4. dispositions particulières,
5. emplacement des éléments de conduite (à l'échelon du groupe : emplacement du chef de groupe et du chef de section / du poste de combat).

156 Donnée d'ordre sans pression de temps

Si l'on dispose de suffisamment de temps pour procéder à la donnée d'ordres, celle-ci est constituée des cinq points mentionnées ci-dessus. Les circonstances qui amènent le chef de groupe à formuler telle intention doivent être comprises par ses subordonnés. Lors de sa donnée d'ordre, le chef informe donc ses subordonnés le plus complètement possible.

157 Donnée d'ordre sous pression de temps

Dans l'urgence, il est possible d'utiliser le schéma d'ordre raccourci (orientation, intention ou « idée de combat » et missions avec ordres en trois points).

158 Orientation

L'orientation complète a pour avantage de permettre au subordonné de mieux comprendre la manière de voir du chef. Elle se compose de quatre points :

a. baptême du terrain,
b. adversaire,
c. mission du groupe,
d. autres groupes de la section, voisins directs.

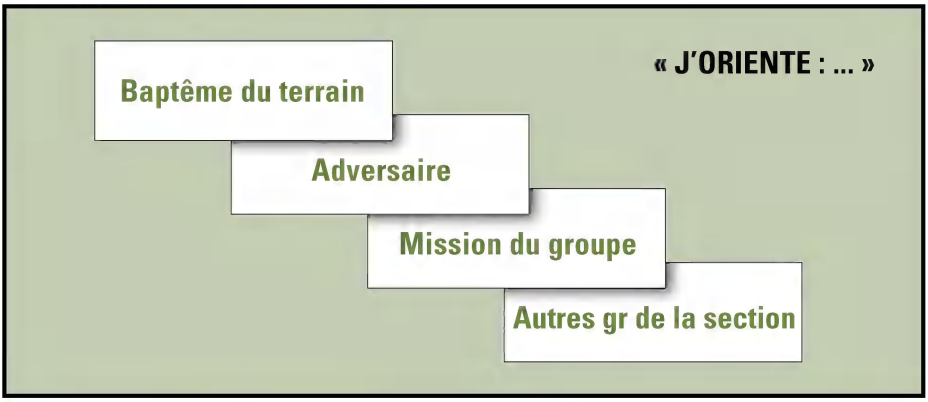

Baptême du terrain

Il sert à donner des ordres rapides et précis lorsque l'on se trouve sous pression de temps ou à conduire ultérieurement le feu à l'engagement / au combat.

Données sur l'adversaire
Elles permettent aux subordonnés d'estimer la force et le potentiel de violence de l'adversaire et les aident à s'y préparer mentalement (emplacements, effectifs, armes, véhicules, etc.).

Données sur la mission du groupe
Elles permettent aux subordonnés de comprendre l'intention du chef quant à la prestation de groupe attendue.

Données sur les emplacements et les missions des autres groupes de la section
Elles informent les subordonnés sur le rôle de leur groupe au sein de la section et contribuent à éviter des situations de feu ami *(« friendly fire »),* en l'occurrence tirer par erreur sur ses propres troupes. Les soldats du groupe saisissent l'intention du chef de section et la manière de remplir la mission de la section.

159 Intention
L'intention est la décision prise par le chef de groupe pour résoudre le problème existant. Elle doit être communiquée aux subordonnés de manière aussi concise que possible, mais aussi longue que nécessaire. Les subordonnés ont compris l'intention du chef lorsqu'ils sont capables de la restituer eux-mêmes. Il est hautement profitable de visualiser l'intention et de discuter des différentes phases de l'action sur la base d'une maquette du terrain ou d'un croquis.

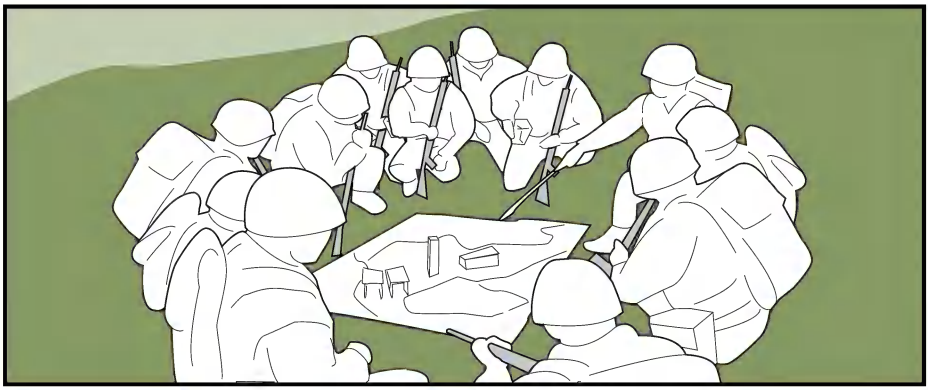

160 Missions
Les missions propres à la troupe / aux soldats se composent de trois points (ordres en trois points). Nous différencions quatre types de missions :
a. mission pour un engagement de longue durée,
b. mission d'observation,
c. mission de mouvement, de déplacement, d'attaque,
d. mission de disponibilité de feu / d'appui de feu.

Si nécessaire, les ordres doivent être confiés séparément pour chaque phase distincte.

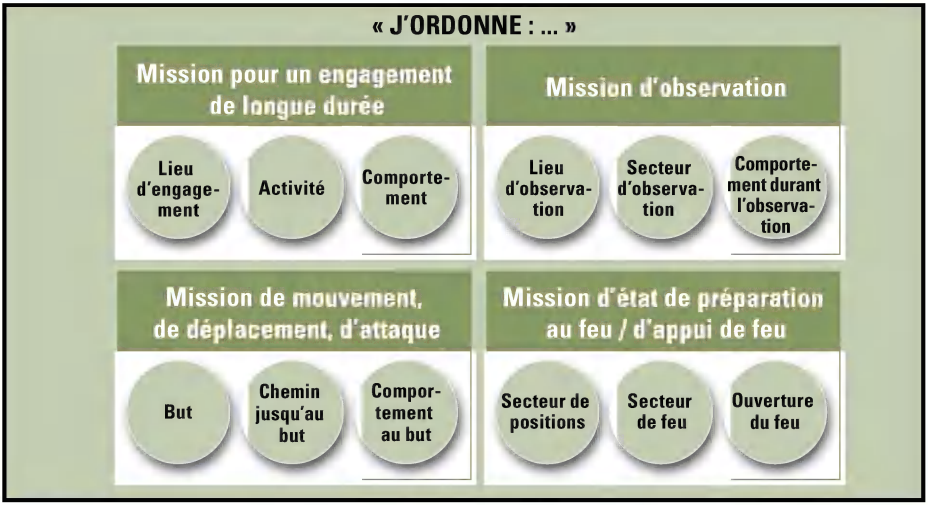

161 Dispositions particulières

Les spécificités d'ordre organisationnel, technique ou légal concernant les groupe sont réglées par des dispositions particulières.

A l'échelon de groupe, celles-ci peuvent concerner :

a. les règles d'engagement (ROE),
b. les règles de comportement (ROB),
c. la règlementation des remplacements,
d. les liaisons radio : attribution, nature des liaisons, degré de préparation,
e. la conduite à tenir en cas de panne de véhicules (év. par phase),
f. les signes d'identification, les codes et la réglementation des accès,
g. le service sanitaire à l'échelon groupe / section / unité (acheminement des blessés),
h. l'ordre de paquetage,
i. la répartition des munitions au sein du groupe,
j. la répartition de réserve d'armes collectives et de munitions au sein du groupe,
k. la répartition d'appareils et de matériels spéciaux au sein du groupe,
l. le plan horaire détaillé lors d'engagements de longue durée, y compris le degré de disponibilité,
m. les points de rassemblement à l'échelon du groupe et de la section,
n. la répartition de la subsistance au sein du groupe,
o. . . . .

D'une manière générale, tous les points qui n'ont pas été mentionnés lors de l'attribution des missions peuvent faire l'objet de dispositions particulières. Toutes les précisions nécessaires à l'information complète du groupe sur la mission et l'engagement à venir peuvent être abordées dans les dispositions particulières.

En étant informés, les membres du groupe gagnent en assurance et voient leur prise de conscience et leur compréhension de la mission renforcées, facilitant son accomplissement. Le chef de groupe montre qu'il a pensé à tout, et inspire de ce fait confiance.

Règles d'engagement (ROE)
Elles confèrent une certitude quant à l'emploi actuellement autorisé de la violence et permettent d'éviter tout manquement au principe de proportionnalité.

Règles de comportement (ROB)
Les règles de comportement (en anglais : rules of behaviour) définissent la manière dont les troupes agissent avec les autorités civiles, la population et les différents acteurs impliqués. Les règles de comportement sont liées à l'engagement et relèvent du niveau tactique. Elles contiennent des directives relatives à l'équipement, au comportement et à la sécurité du personnel engagé.

Les règles de comportement définissent notamment :
a. la tenue et l'équipement,
b. l'état d'esprit et l'attitude,
c. le comportement à l'égard du grand public et notamment des médias,
d. la sauvegarde du secret.

162 Emplacements
Pour chaque phase de l'engagement, les membres du groupe doivent savoir où se trouve leur chef de groupe (p. ex. phase 0 : auprès du chef de section / phase 1 : avec le groupe / phase 2 : avec l'équipe ALPHA UNO etc.). Le groupe doit également connaître l'emplacement réel ou prévu du chef de section (emplacement géographique ou auprès du groupe XY).

6.3.7 Préparation matérielle personnelle

163 Importance de la préparation matérielle personnelle
La préparation matérielle personnelle se compose des éléments suivants :
a. les préparatifs d'engagement (PE) effectués immédiatement avant l'engagement,
b. le rétablissement de la disponibilité opérationnelle (RDO) effectué immédiatement après l'engagement.

La préparation matérielle personnelle est une question de discipline. Elle peut influencer directement la survie à l'engagement ainsi que la réussite de la mission.

164 Principes de base de la préparation matérielle personnelle
Les principes de base suivants s'appliquent à la préparation matérielle personnelle :
a. vivre avec le contenu du sac à dos de combat,
b. remplir la mission avec le contenu du harnais de base,
c. survivre avec le contenu des poches de la tenue de camouflage.

6.3.8 Activité de conduite n° 6 : suivi de la situation

165 Comparaison entre l'état souhaité et l'état réel

Le suivi de la situation vise à contrôler l'accomplissement de la mission. Il permet d'identifier des évolutions non souhaitées et d'y remédier. Il contribue également à l'assiduité du groupe car il souligne les bonnes prestations et déplore les mauvaises.

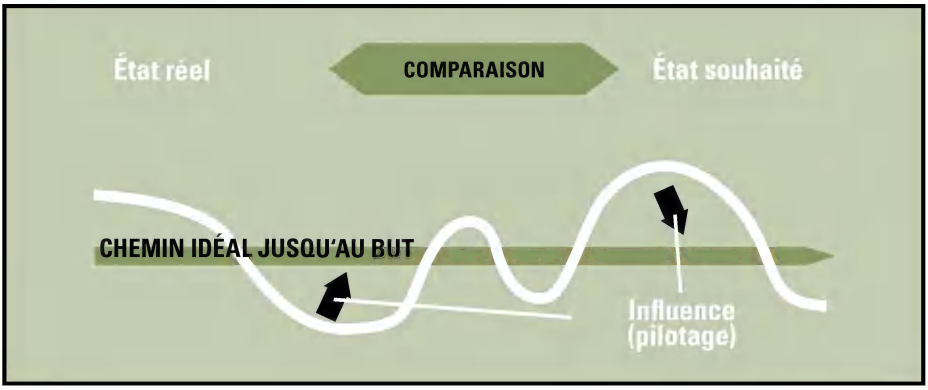

166 Planification prévisionnelle

Le chef de groupe pourra procéder d'autant plus aisément à des corrections en cours d'action s'il connaît déjà les points faibles de son intention au moment de la prise de décision. C'est à ce moment qu'un bon chef commence à se poser la question « que se passerait-il si ...? » afin de toujours conserver une longueur d'avance sur l'adversaire. Une telle préparation aux développements possibles d'un engagement / d'un combat s'appelle la planification prévisionnelle.

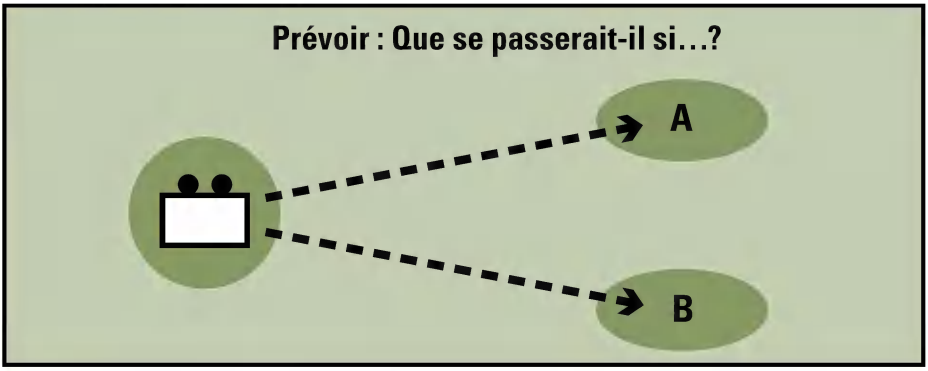

167 Importance du briefing et du débriefing

Le briefing et le débriefing sont indissociables l'un de l'autre. Ils remplissent une fonction charnière pour garantir le succès de l'engagement.

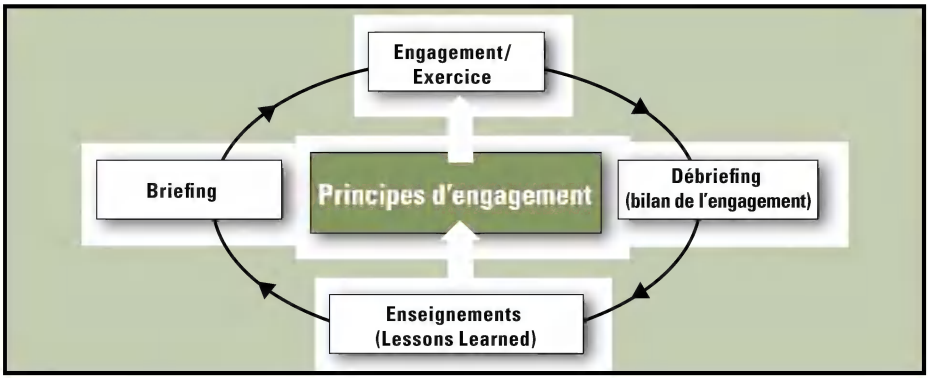

Briefing

Lors du briefing (mise à jour immédiatement avant un engagement), on communique les enseignements tirés lors du débriefing du dernier engagement. On s'assure de cette manière qu'aucune information ne se perde, que les échecs ne puissent pas se répéter et qu'aucune prise de risque superflue n'entraîne des pertes inutiles. Ces points peuvent également être abordés directement lors de la données d'ordres.

Débriefing

Le débriefing (bilan immédiatement après l'engagement) permet d'échanger les expériences faites à l'engagement, d'en tirer ensemble des enseignements, de passer du particulier au général, de relativiser le sentiment de culpabilité et d'échec ou de faire d'un succès individuel un succès du groupe entier.

7 Comportements de base de l'équipe / du groupe

7.1 Introduction

Ce chapitre décrit les compétences que la petite unité doit apprendre et maîtriser. On comprend relativement rapidement qu'une équipe opérationnelle constitue une condition impérative pour le fonctionnement d'un groupe. On comprend tout aussi aisément que le succès à l'engagement implique, à partir de l'échelon le plus bas, que les équipes soient soudées et composées de soldats capables de réfléchir.

7.2 Organisation du groupe

168 Bref profil du groupe

En règle générale, le groupe est incorporé dans une section, mais il peut aussi agir seul dans un secteur et pour un temps limités. La condition pour la capacité d'action est un terrain favorable qui tienne compte des possibilités techniques du groupe. Les techniques d'engagement du groupe sont décrites en détail dans le chapitre 8.

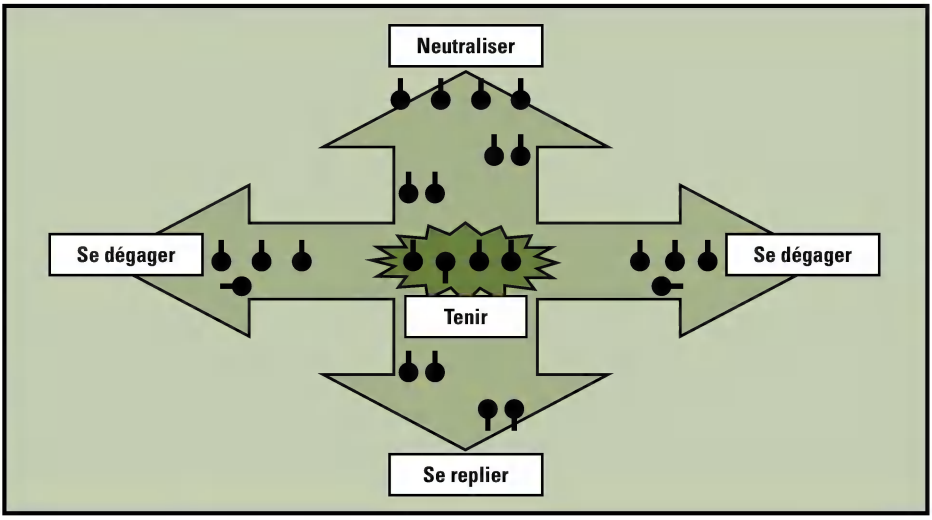

169 Elément de base : l'équipe de quatre

L'équipe de quatre constitue l'élément de base du groupe. Le groupe se compose de deux équipes, organisées et armées dans l'idéal à l'identique :

a. la première équipe est conduite par le chef de groupe ;
b. la seconde équipe est conduite par le remplaçant du chef de groupe.

Bien qu'elle puisse se diviser occasionnellement en équipes de deux, seule l'équipe de quatre permet la rotation des tâches dans un engagement de longue durée et une protection réaliste à 360 degrés.

Le choix et la distribution de l'équipement au sein des différentes équipes varient en fonction de la situation et de la mission. Le chef de groupe peut par exemple décider d'attribuer deux fusils-mitrailleurs à l'équipe de tête pour augmenter sa puissance de feu en cas de contact avec l'adversaire.

Exemple de composition d'un groupe

Première équipe	**Chef de groupe**	**Tireur PzF**	**Tireur F ass**	**Tireur FM**
	F ass	*F ass* *Tube de lancement PzF*	*F ass lunette*	*FM*
Deuxième équipe	**Rempl chef de groupe**	**Tireur PzF**	**Tireur Igren add**	**Tireur FM**
	F ass lunette	*F ass* *Tube de lancement PzF*	*F ass Igren add 40 mm*	*FM*

7.3 Formations

170 Importance de la formation

Les formations sont des articulations standardisées du groupe; elles permettent au chef de groupe d'adapter rapidement la configuration de son groupe à la situation et au terrain. Règle générale: une formation en colonne facilite la conduite alors qu'une formation en ligne augmente la puissance de feu.

171 Responsabilités au sein de l'équipe

La fonction de chaque membre de l'équipe définit la place occupée par un soldat au sein de la formation. La fonction est liée à une mission et à un secteur de responsabilité (observation, préparation au tir), mais elle n'est pas liée à un armement standard. Le secteur de responsabilité est défini au moyen du cadran d'orientation. Ainsi: direction de marche / de déplacement du groupe = 12 h. Chaque soldat sait que les secteurs de responsabilité doivent se chevaucher.

172 Secteurs de responsabilité

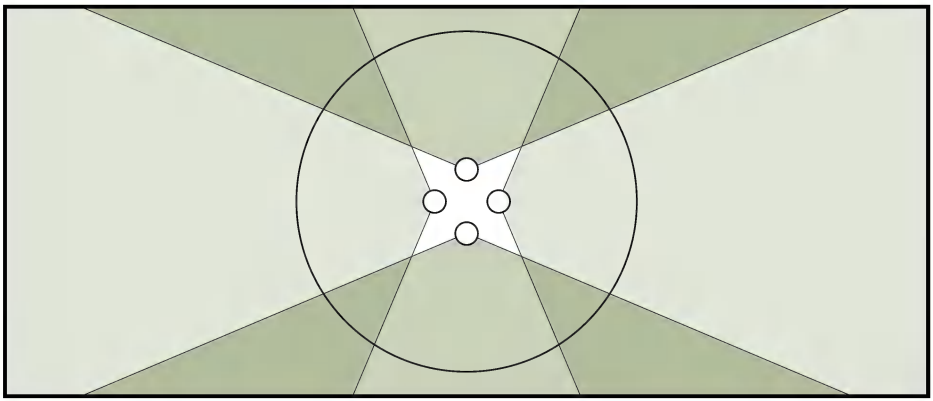

La répartition des secteurs permet de garantir la sûreté de chaque formation dans toutes les directions (360°). Si une fonction est occupée à double, les membres de l'équipe concernés se partagent le secteur. Le chef choisit l'emplacement qui lui permet d'avoir la meilleure vue d'ensemble. La liaison entre deux équipes est assurée par le soldat qui a un membre de l'autre équipe dans son secteur de responsabilité.

173 Types de formations

On distingue les types de formations suivants :

a. le hérisson,
b. la colonne,
c. la formation en L,
d. la formation en Y,
e. la ligne.

La formation du groupe résulte de la combinaison de deux équipes :

a. le hérisson : 2 équipes en hérisson,
b. la colonne : 2 équipes en colonne,
c. la formation en L : l'équipe à l'avant en formation L + celle à l'arrière en colonne,
d. la formation en Y : l'équipe à l'avant en formation Y + celle à l'arrière en colonne,
e. la ligne : 2 équipes en ligne.

	Euipe	*Groupe*	*Objectif*
Hérisson			– *Halte gardée*
Colonne			– *Déplacement*

	Euipe		Groupe		Objectif
	Variante à gauche	Variante à droite	Variante à gauche	Variante à droite	
Formation en L					– Passage d'angles – Passage de routes transversales – Progression le long d'une pente
Formation en Y					– Approche de façades – Poussée avec une silhouette réduite vers l'avant – Déplacement avec une forte menace vers l'avant
Ligne					– Fouille, nettoyage d'une portion de terrain – Fouille, nettoyage d'une portion de terrain

Pour les équipes dont l'effectif est plus grand que quatre et plus petit que la grandeur d'un groupe, certaines fonctions sont occupées à double. Le chef décide quelles fonctions sont occupées à double. Pour la ligne à l'échelon du groupe, il est nécessaire pour des raisons de liaison que les deux chefs d'équipe occupent les flancs internes de leur équipe respective.

174 Donnée d'ordre

Les formations sont conduites par oral ou par des signes de la main. Lorsque cela s'avère nécessaire, la formation du groupe s'articule en trois étapes :

a. 1re étape : ordonner la formation (chef de groupe) ;
b. 2e étape : ordonner les fonctions au sein de l'équipe et les annoncer prêtes (chef d'équipe) ;
c. 3e étape : mettre la formation en mouvement (chef de groupe).

Exemple
- Chef de groupe : « Groupe Lehmann Y, mon équipe en Y, équipe Müller en colonne ! »
- Chef de groupe : « Moser AVANT GAUCHE, Meier AVANT DROITE, Huber ARRIÈRE ! »
  Chef d'équipe Müller : « Berger AVANT, Sutter LATÉRAL, Lanz ARRIÈRE, prêt ! »
- Chef de groupe : « Marche ! »

175 Changement de formation

Les changements de formation doivent être effectués rapidement ; ils sont ordonnés par le chef de groupe ou d'équipe de manière simple et concise. Les nouvelles fonctions peuvent être ordonnées nominalement (« Meier, nouveau, avant gauche ! »).

Lors du changement de formation, on peut avantageusement utiliser la structure de base de l'ancienne formation comme point de départ pour la nouvelle. Exemple :

- passer de la colonne à la ligne : laisser l'avant en place, le compléter par le solde de l'équipe de gauche / droite ;
- passer de la formation en Y à la ligne : laisser l'avant gauche / droite en place, déplacer le solde l'équipe au centre ;
- passer de la colonne à la formation en L : laisser l'avant en place, le compléter par le deuxième homme de gauche / de droite.

Les changements de formation usuels sont visualisés dans les croquis ci-après.

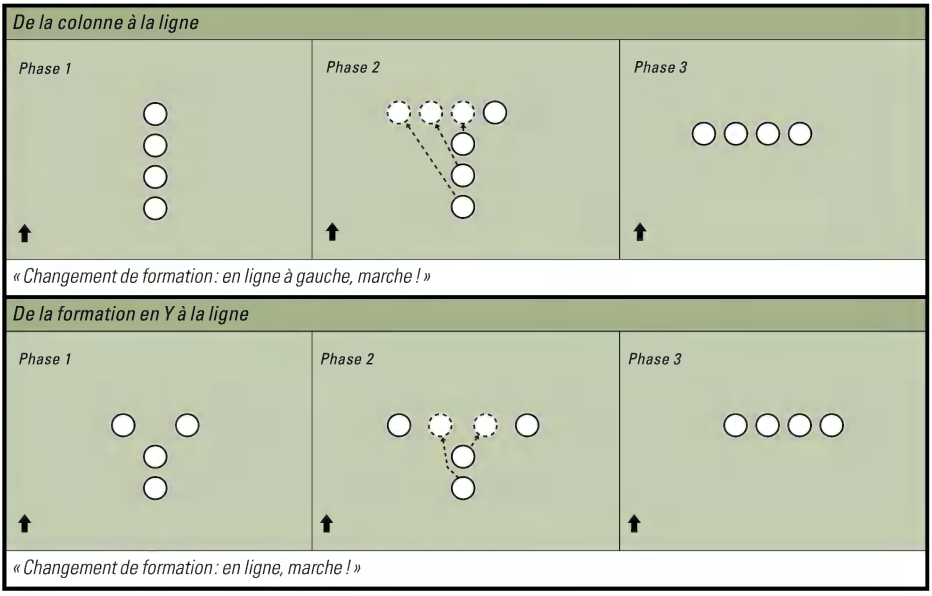

7.4 Techniques de base

7.4.1 Faire feu et se déplacer

176 Importance du feu et du mouvement

La combinaison du feu et du mouvement constitue le plus important principe de combat pour remplir une mission. Il est appliqué partout où il s'agit d'effectuer des actions en sécurité :

a. celui qui contrôle une personne a besoin de quelqu'un qui le protège (celui qui couvre = feu, celui qui parle = mouvement),
b. celui qui bouge au combat a besoin de quelqu'un qui le protège (celui qui appuie = feu, celui qui progresse = mouvement),
c. celui qui doit s'exposer pour engager une arme a besoin de quelqu'un qui le protège (celui qui couvre = feu, celui qui lance = mouvement).

« Faire feu » ne signifie pas obligatoirement « tirer », mais en priorité « d'être prêt à tirer et de tirer si nécessaire ».

177 Feu et mouvement au combat

Faire feu et se déplacer au combat implique qu'une partie de l'équipe ou du groupe tire un feu de neutralisation, empêchant ainsi une activité de l'adversaire pendant que l'autre partie de l'équipe ou du groupe profite de l'accalmie pour progresser ou se replier. Il en résulte une forte consommation de munitions. L'alternance du mouvement et du feu présuppose une bonne coordination et liaison entre les deux éléments ainsi que de courtes distances de déplacement (de 10 à 15 m). En particulier lors du sauvetage de camarades blessés, la distance de repli ne devrait pas être trop importante. Dans le feu et le mouvement, la communication entre les membres de l'équipe est aussi importante que la communication avec le chef.

178 Déroulement du feu et du mouvement

Les phases suivantes doivent être appliquées pour la coordination du feu et du mouvement au combat :

a. ordonner l'appui de feu,
b. ordonner le déplacement,
c. déclencher l'appui de feu,
d. déclencher le déplacement.

En fonction de la situation, le groupe progresse par roulement (alternance entre les équipes en tête) ou par regroupement (même équipe toujours en tête), jusqu'à ce que l'objectif du déplacement soit atteint.

Exemple de feu et de mouvement vers l'arrière (progression par regroupement)

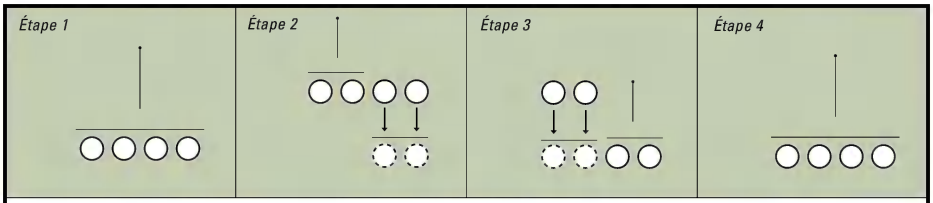

Cette technique peut aussi être utilisée sans tirer, mais en étant prêt à faire feu

7.4.2 Comportement au sein de l'équipe lors de l'engagement de munitions de lancement

179 Engagement de munitions de lancement

Le soldat engage la munition de lancement de sa propre initiative. L'engagement s'effectue si possible en binôme, avec répartition des tâches entre le lanceur et celui qui fournit le tir de couverture.

But de l'engagement de grenades à main :

a. déloger l'adversaire de son couvert,
b. reconquérir la supériorité de feu lorsque l'on a été forcé de se mettre à couvert,
c. nettoyer des bâtiments ou des portions de terrain.

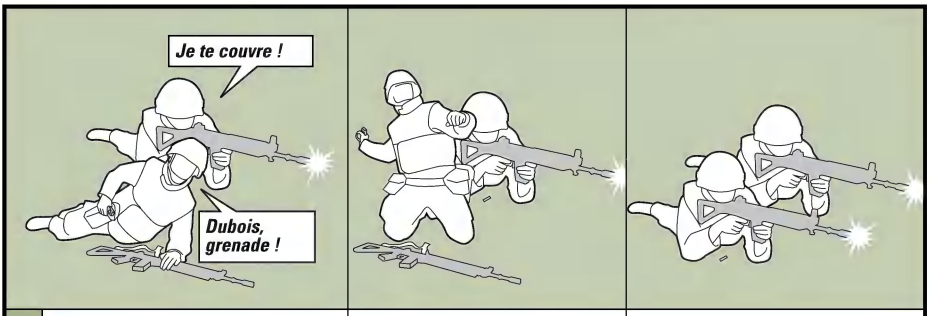

Avant de lancer la grenade	– *préparer l'arme à faire feu et la tenir prête à l'emploi* – *le lanceur annonce son lancer («Dubois, grenade!»)* – *celui qui assure la couverture se met en position et confirme («Je te couvre!»)*	– *le lanceur prévient ses camarades («Attention, grenade!» ou montre la grenade à main), la dégoupille et la lance*	
Après avoir lancé la grenade		– *apprécier la précision du lancement et confirmer le toucher («Au but» / «Non touché!»). La quittance «Non touché!» signifie que celui qui assure la couverture doit s'attendre à ce qu'une deuxième grenade à main soit lancée immédiatement* – *dès que le touché a été confirmé, tous les membres du groupe qui se trouvent dans le rayon d'action de la grenade se mettent à couvert et attendent la détonation*	– *après la détonation, en fonction de l'ordre et du comportement de l'adversaire, tirer, lancer de nouvelles grenades ou bondir en avant*

Lors d'engagements de corps de diversion, le lanceur peut effectuer toute la préparation en silence (il n'est pas nécessaire de prévenir du lancer) parce qu'il n'y a pas de danger pour sa propre troupe.

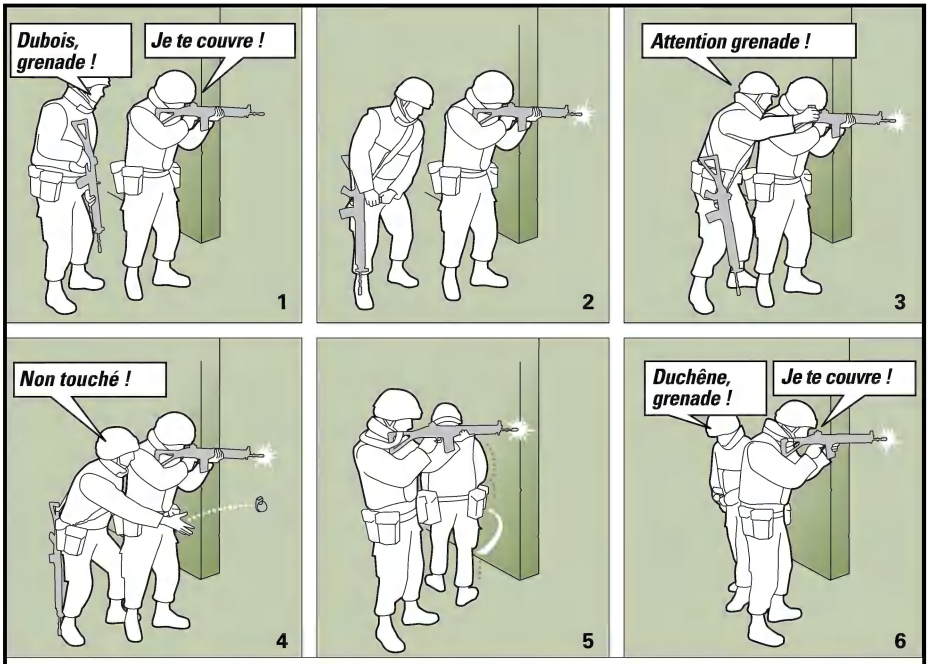

Ici, le deuxième lancer est effectué par celui qui est chargé d'assurer la couverture. Le deuxième lancer peut aussi être effectué par le même soldat.

180 Reconquérir la supériorité du feu

Contexte

L'adversaire (à distance de lancer) a réussi à nous neutraliser avec son feu. Il n'est pas possible de prendre position avec l'arme personnelle.

Réaction

Il s'agit de détruire l'adversaire ou au moins de le neutraliser pour pouvoir de nouveau prendre position, progresser ou changer de position. Pour y parvenir, il faut lancer une ou plusieurs grenades à main dans le secteur situé à l'avant de notre position – entre nos 10 h et nos 2 h – en veillant à ne pas mettre en danger les camarades.

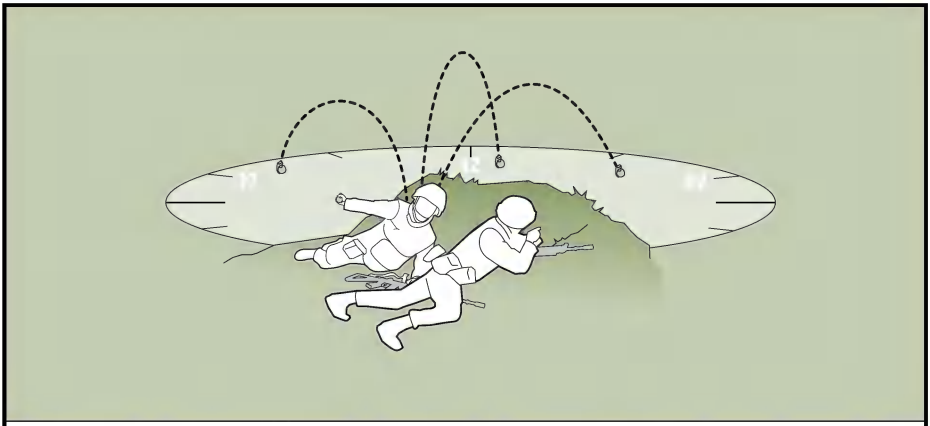

Pour reconquérir la supériorité de feu, plusieurs grenades à main sont lancées l'une après l'autre de notre couvert en direction de l'adversaire. Après la dernière détonation, les réactions suivantes sont possibles :

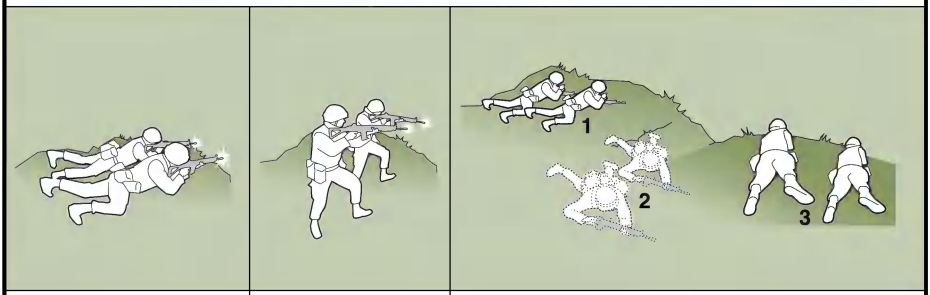

prendre position	bondir en avant	changer de position

7.4.3 Contrôle de personnes et arrestation : principes

181 Soldat en intervention et soldat en couverture

Stopper une ou plusieurs personnes s'effectue généralement à deux. Le soldat en intervention et le soldat en couverture forment le module de base en toute situation. Vus d'en haut, la personne à contrôler et les deux soldats forment un triangle. Le soldat en intervention et le soldat en couverture collaborent selon le principe du feu et du mouvement. En fonction de la situation, le binôme sera appuyé par d'autres soldats.

Le soldat en intervention
a. est le chef de l'équipe ;
b. parle avec la personne à contrôler.

Le soldat en couverture
a. couvre le soldat en intervention ;
b. choisit sa position de telle manière qu'il puisse intervenir à tout moment ; il doit se tenir prêt à intervenir immédiatement pour repousser une attaque contre le soldat en intervention, soit par la contrainte physique, soit par l'emploi d'une arme intermédiaire ; en cas de tir, il faut veiller à ne pas mettre son camarade en danger ;
c. garde une vue d'ensemble de la situation.

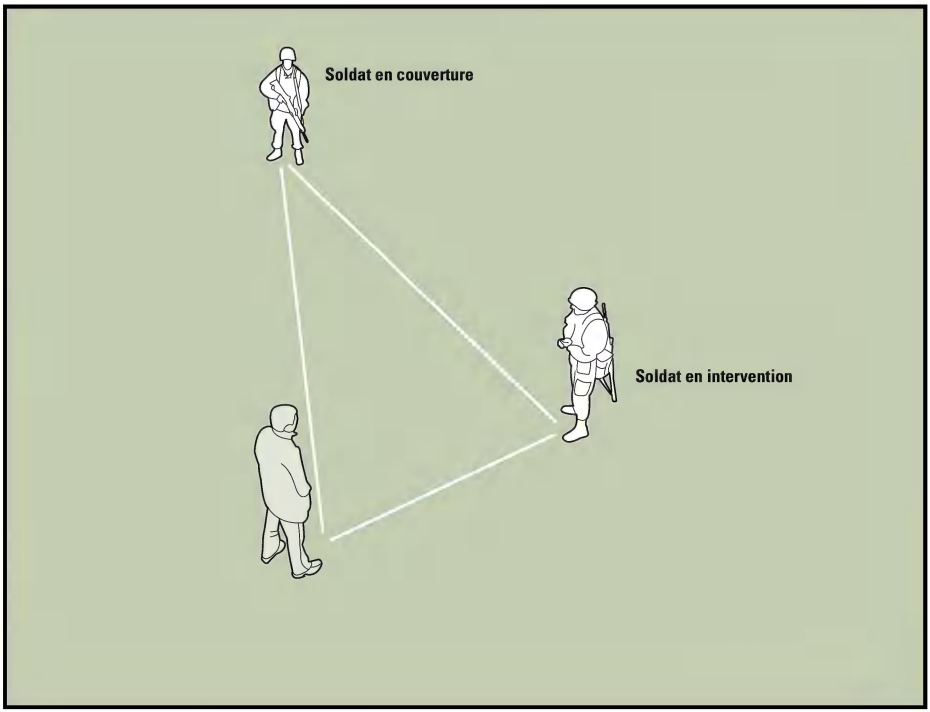

182 Préparation mentale à intervenir

Assurant la protection du chef d'équipe, le soldat en couverture se trouve en général à un niveau de préparation mentale à intervenir plus élevé que le soldat en intervention. Cela se manifeste dans la façon de porter son arme.

Soldat en intervention	Soldat en couverture

Le soldat en intervention émet des signaux non verbaux à la personne contrôlée au travers de la visibilité de ses mains et de la position de son arme.

A savoir :

a. mains visibles, arme portée dans le dos, donc invisible, => peu d'agressivité ;
b. mains visibles, arme visible, suspendue le long du flanc, => peu d'agressivité mais de la détermination ;
c. main forte sur l'arme visible, suspendue le long du flanc, => agressivité et détermination.

183 Mesures de protection (selon le principe dobscous)

Possibilités	Remarques
Distance	Plus les distances sont élevées, plus on dispose de temps pour se protéger
Obstacles	Ralentir l'assaillant
Couvert	Protection contre le feu
	Le suspect ne peut pas nous localiser (augmentation de notre temps de réaction)
Surprise	Perturber la logique de l'assaut

184 Zones d'approche

L'art et la manière d'aborder une personne sont déterminants pour le succès d'un contrôle. On distingue trois zones d'approche, chacune correspondant à la résolution de problèmes spécifiques. La direction depuis laquelle les soldats s'approchent d'une personne révèle leur intention. A l'instar des périmètres de proximité corporelle, les zones d'approche recèlent ou non un potentiel de provocation dont il faut tenir compte.

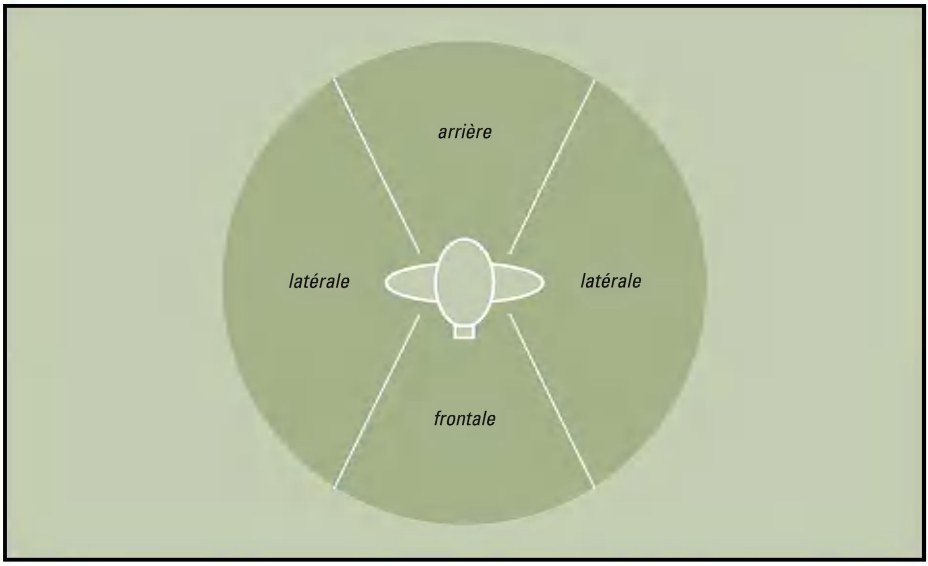

Position	Adaptée pour	Potentiel de provocation
Frontale	– *Aborder* – *Contrôler l'identité*	*Provoque, car on a le sentiment de se faire barrer la route; l'approche idéale est semi-frontale*
Latérale	– *Protéger le soldat en intervention* – *Intervenir en cas d'agression*	*Provoque car les faits et gestes sont peu visibles*
Arrière	– *Arrêter / accompagner* – *Fouiller*	*Provoque car les faits et gestes sont invisibles*

185 Fouille de routine

Lors d'une fouille de routine des personnes, on doit s'assurer du fait que la personne à fouiller ne porte pas d'objets illicites sur elle. La fouille de routine se déroule debout, au moyen d'un détecteur de métaux ou au travers d'une palpation avec les paumes des mains. Pour des raisons d'hygiène, on peut porter des gants minces (p. ex. des gants en latex).

Les personnes de sexe féminin ne peuvent être fouillées que par une femme (exception: s'il existe de fortes présomption de présence d'une arme). Les enfants de moins de 14 ans sont fouillés de préférence par des femmes.

On procède comme suit lors des fouilles de routine : contrôler d'abord la personne au niveau des hanches car c'est là que sont dissimulées la majorité des armes ; procéder ensuite systématiquement de haut en bas en conservant le contact physique. Durant toute la fouille, on informe constamment la personne contrôlée de la procédure suivie.

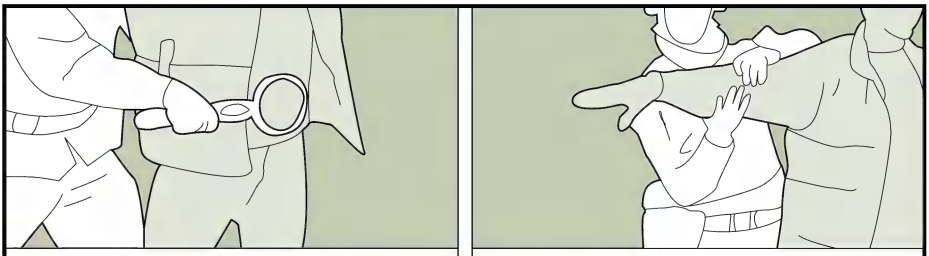

Fouille de routine au moyen du détecteur de métaux | *Fouille de routine par palpation avec les paumes des mains*

186 Contrôle de récipients

Tout récipient est généralement ouvert par le soldat en intervention, en présence du propriétaire. Le soldat en couverture fait en même temps office de témoin de la fouille du récipient.

187 Séquestre de matériel

Les objets saisis sont placés dans un sachet en plastique. Tout séquestre doit faire l'objet d'un procès-verbal. Etabli en double exemplaire, ce document doit être signé par la personne fouillée (voir règl 51.047, p. 35).

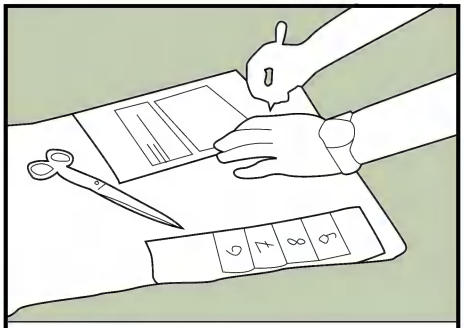

Remplir le procès-verbal

188 Arrestation au sol

L'arrestation d'une personne suspecte s'effectue en général à deux, et si possible en position étendue à même le sol. La procédure est la suivante :

a. bloquer la situation : « Halte ! » ;
b. exiger que les mains soient écartées des hanches : « Écartez les bras ! » ;
c. prolonger le temps de réaction : « Retournez-vous ! » ;
d. rendre les mains visibles : « Paumes dans ma direction ! » ;
e. éventuellement, demander de retirer les gants et la coiffe ;
f. prévenir un risque de fuite : « A genoux, sur le ventre, bras et jambes écartés ! » ;
g. diriger l'attention sur le soldat en couverture : « Regardez vers la droite / la gauche ! » ;
h. établir un contact physique : le soldat en intervention s'approche par surprise ;
i. placer à deux le moyen d'immobilisation.

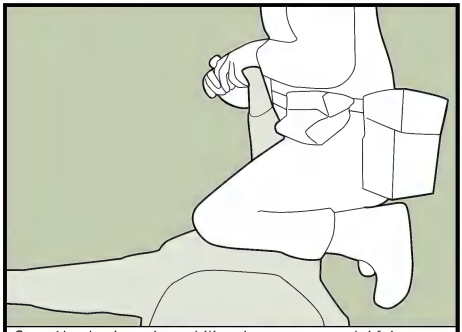

Contrôle physique, immobiliser la personne en lui faisant une clé au bras

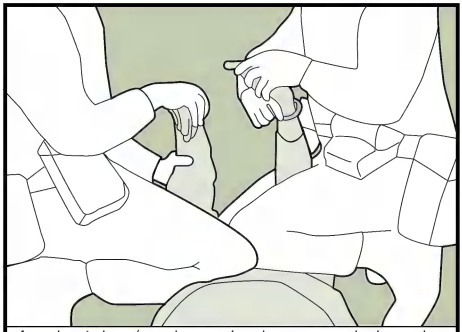

Attacher à deux (pas de pression du genou sur le dos ou la nuque)

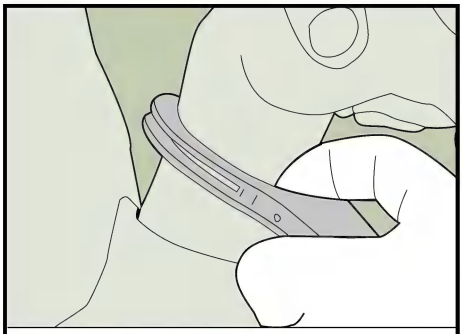

Contrôler l'espace entre les menottes et les poignets : 1 doigt

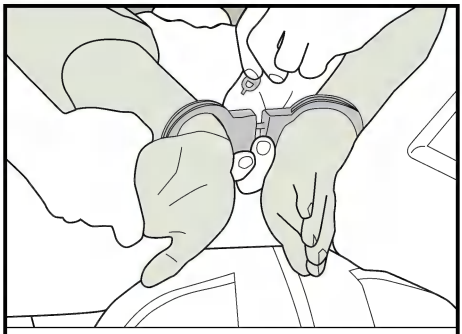

Verrouiller les menottes au moyen de leur clé (poussoir)

189 Arrestation en position à genoux

L'arrestation en position à genoux se déroule de la même façon que l'arrestation en position couchée. Les menottes sont déjà sorties de leur étui avant l'approche ou le collier de serrage est préparé pour pouvoir s'en servir immédiatement au premier contact physique (le potentiel de fuite de la personne suspecte est plus important qu'en position couchée). La saisie du poignet et sa ligature doivent être quasi simultanées.

Préparer le moyen d'immobilisation

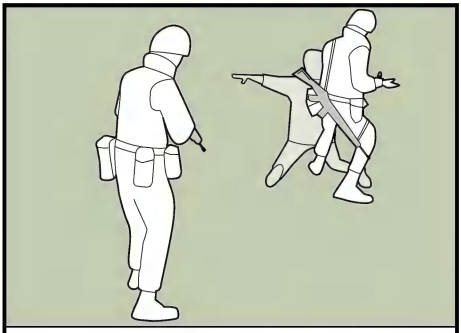

Le soldat en intervention s'approche lors d'une arrestation en position à genoux

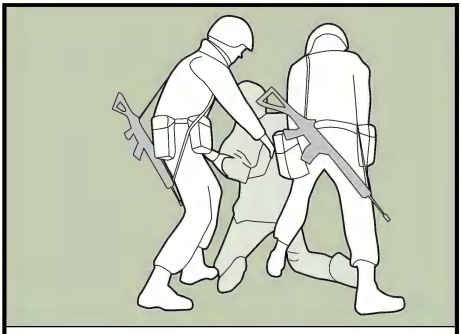

Position des soldats en intervention et en couverture lors de la mise en place du moyen d'immobilisation

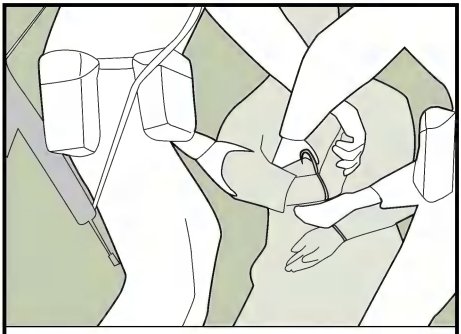

Position des mains de la personne suspecte lors de la mise en place du moyen d'immobilisation

190 Arrestation en position debout

L'arrestation en position debout n'intervient qu'exceptionnellement étant donné que la personne suspecte dispose d'une trop grande liberté de mouvement, ce qui augmente ainsi le risque encouru par les soldats en intervention et en couverture. L'arrestation en position debout se déroule de la même façon que l'arrestation en position à genoux.

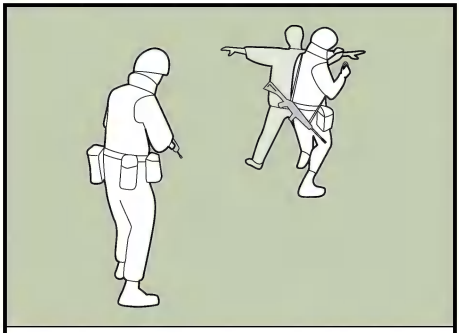

Position du soldat en intervention lors du contact physique

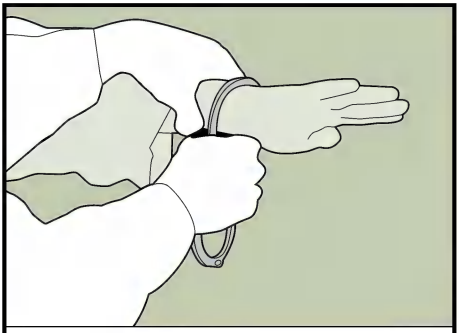

Contact lors de la prise du poignet

Contact avec le pied

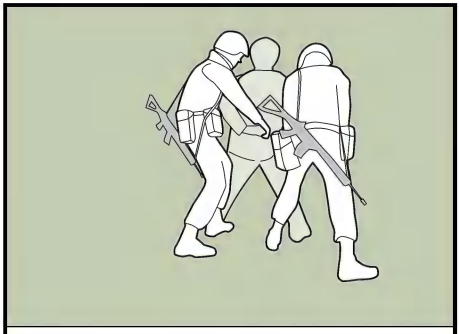

Position des soldats en intervention et en couverture lors de la mise en place du moyen de contention

191 Fouille de sécurité

Lors d'une fouille de sécurité, il s'agit de trouver rapidement des armes avant que la personne arrêtée ne soit remise aux autorités ou à une formation militaire. Pour des raisons d'hygiène, on peut porter des gants minces (p. ex. des gants en latex).

Les principes suivants s'appliquent à la fouille de sécurité :

a. le contrôle concerne la couche extérieure de vêtements. Au terme de la fouille, ceux-ci ne doivent plus contenir aucun objet (couche extérieure « clean ») ;
b. la fouille de sécurité s'effectue uniquement lorsque la personne fouillée est immobilisée par un moyen de contention (menottes / collier de serrage) ;
c. la personne est en général fouillée en position étendue au sol ;
d. lorsque des objets sont détectés par palpation avec les paumes des mains, ils doivent d'abord être identifiés visuellement avant d'être retirés prudemment ;
e. tout objet retiré est placé dans un sachet plastique ;
f. un procès-verbal mentionnant tous les objets retirés est établi au terme de la fouille de sécurité.

Lors de la fouille de sécurité, on contrôle d'abord la région des hanches. Le contrôle se poursuit ensuite systématiquement de haut en bas au travers d'une palpation avec les paumes des mains. La personne arrêtée doit donc être placée par deux fois sur le flanc.

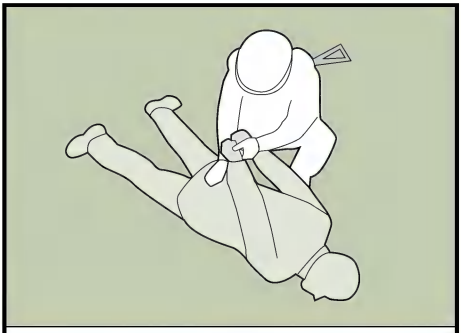

Commencer la fouille par les hanches (c'est là que sont souvent cachées les armes)

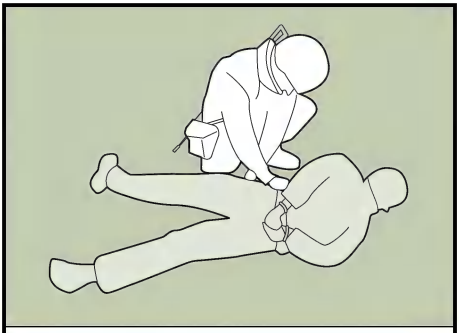

Contrôle de la partie du corps qui est à l'opposé du soldat en couverture

192 Conduire un suspect

Il incombe généralement aux éléments en réserve d'emmener des personnes arrêtées. Une personne suspecte est normalement emmenée par deux soldats. Si la personne suspecte n'est emmenée que par un soldat, celui-ci se tient à sa droite (si F ass porté à droite) ou à sa gauche (si F ass porté à gauche), pour que l'arme soit protégée.

Pour parer à tout risque de fuite, il faut garder le contact physique avec la personne suspecte lorsqu'on la relève.

Emmener à deux sans moyen d'immobilisation

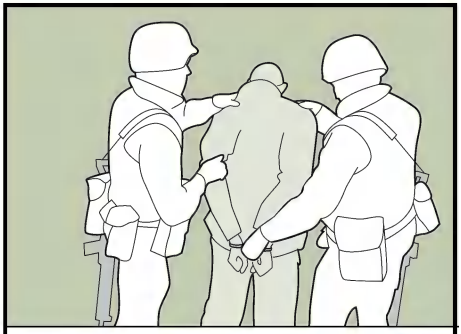

Emmener à deux avec des menotte

Emmener à deux avec un collier de serrage

Emmener seul avec des menottes

193 Fouille corporelle

La fouille corporelle est une perquisition complète de la personne arrêtée. Cette opération s'effectue en dehors de l'espace public, dans un local où la discrétion et la sécurité sont garanties. La fouille corporelle est l'affaire de spécialistes.

7.4.4 Contrôle d'un véhicule et arrestation de ses occupants

194 Zones autour d'un véhicule

Pour effectuer le contrôle d'un véhicule en toute sécurité, l'organe de contrôle doit choisir avec soin ses emplacements. Il tiendra compte du danger que représente le véhicule et ses occupants et il veillera à faciliter la coopération entre le soldat en intervention et le soldat en couverture.

On distingue quatre zones autour d'un véhicule

	Avantages pour l'organe de contrôle	Avantages pour la partie adverse
Zone de but	– *bonne vue d'ensemble sur la totalité de l'intérieur et des alentours du véhicule* – *possible engagement ciblé de l'arme depuis cette zone*	– *les occupants peuvent tirer des coups de feu ciblés dans cette zone*
Zone d'agression	– *aucun*	– *dans cette zone, les occupants peuvent retenir la personne qui contrôle ou l'agresser au corps à corps*
Zone de réflexe	– *aucun*	– *les occupants peuvent tirer instinctivement dans cette zone*
Zone de crise	– *protection relativement bonne et possibilité de revenir rapidement à l'arrière*	– *aucun*

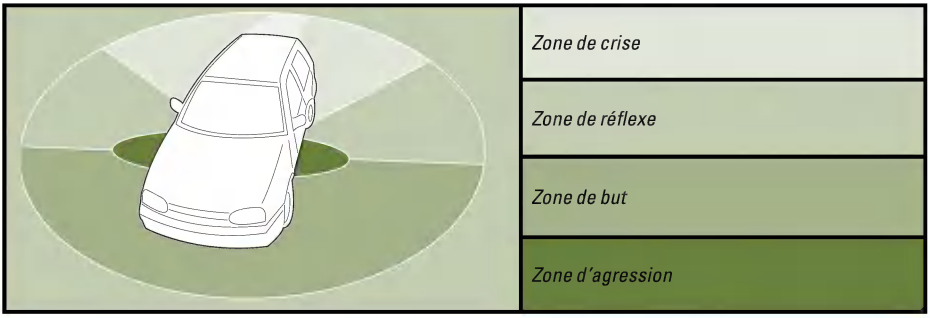

Les organes de contrôle doivent travailler à partir de la zone de crise (soldat en intervention) et de la zone de but (soldat en couverture). Les zones d'agression et de réflexe doivent être évitées sur des véhicules aux portes fermées. L'avant et l'arrière d'un véhicule occupé ne constituent pas des couverts car le véhicule peut être utilisé comme une arme (démarrage brusque).

195 Vocabulaire

Pour se comprendre, les organes de contrôle doivent disposer d'un vocabulaire permettant de communiquer de manière univoque. Le croquis présente un exemple (désignation des occupants d'un véhicule).

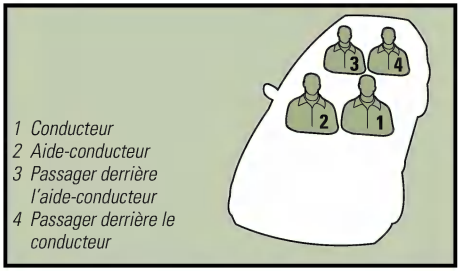

Un drill du vocabulaire fait partie de la préparation mentale et de l'entraînement en formation. Des phrases telles que « Bonjour, contrôle militaire. Nous fouillons votre véhicule. Nous vous prions de déverrouiller le capot, de descendre du véhicule et d'ouvrir toutes les portes dans le sens des aiguilles d'une montre, y compris le coffre ! » doivent pouvoir être énoncées précisément et sans aucune hésitation.

196 Connaître le comportement

Pour se présenter avec assurance comme organe de contrôle, il est nécessaire de connaître le comportement que l'on attend en réponse à un ordre donné. Le tableau suivant présente le comportement attendu des occupants d'un véhicule.

Objet	Comportement attendu
Vitre latérale	– *La faire ouvrir à l'avant et à l'arrière du côté conducteur.*
Mains	– *Les faire voir : conducteur sur volant, aide-conducteur sur le tableau de bord (pas à la fenêtre), passagers à l'arrière sur le dossier des sièges avant (pas sur les appuie-tête).*
Cartes de légitimation	– *Les remettre par le côté conducteur ; par la fenêtre arrière si le véhicule compte plus de deux passagers.*
Ceinture de sécurité	– *La faire ouvrir d'une main. L'autre main reste sur le volant, sur le tableau de bord ou sur le dossier du siège avant.*
Clé de contact	– *Demander au conducteur de la retirer d'une main.*
Téléphone mobile	– *Demander au conducteur de le placer d'une main sur le toit du véhicule.*

197 Répartition des tâches au sein de l'équipe

Lors du contrôle d'un véhicule, comme pour le contrôle des personnes, le module de base se compose du binôme constitué par le soldat en intervention et le soldat en couverture. L'équipe de contrôle travaille sur le côté conducteur du véhicule pour faciliter l'action et ne pas se mettre mutuellement en danger en cas de fusillade.

Un binôme peut contrôler des véhicules occupés par deux personnes au maximum. Il est ainsi capable de conserver la vue d'ensemble si un occupant quitte le véhicule par le côté passager et tente de plonger à couvert.

Pour contrôler un véhicule embarquant plus de deux occupants, le binôme est renforcé par un troisième soldat en couverture. Là aussi, le trinôme travaille en bloc du côté conducteur du véhicule. Les deux soldats en couverture se partagent le véhicule en un secteur de responsabilité gauche et droit. Le trinôme peut ainsi continuer à intervenir de manière ciblée si un occupant quitte le véhicule par le côté passager.

Binôme	*Trinôme*
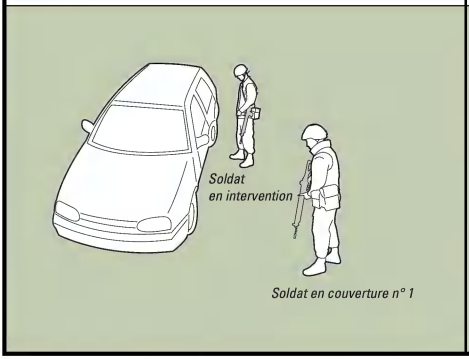	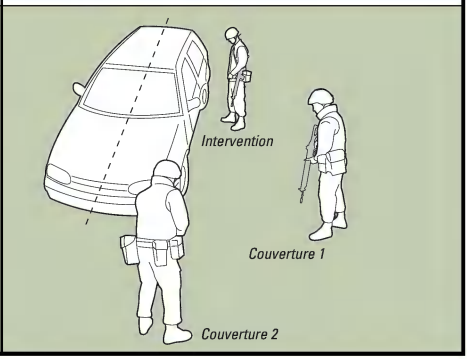

	Emplacement	**Tâches**
Soldat en intervention **Arme : position main libre**	*Zone de crise côté conducteur*	– *Chef d'équipe* – *Communique avec les passagers* – *Procède aux contrôles*
Soldat en couverture n° 1 **Arme : position patrouille**	*Zone de visée côté conducteur*	– *Surveille le côté conducteur* – *Protège le soldat en intervention* – *Décide de sa place pour voir les mains des occupants dans son secteur de responsabilité*
Soldat en couverture n° 2 **Arme : position patrouille**	*Zone de visée côté aide-conducteur*	– *Surveille le côté aide-conducteur* – *Protège le binôme initial* – *Décide de sa place pour voir les mains des occupants dans son secteur de responsabilité*

198 Contrôle de voitures de tourisme avec un ou deux occupants

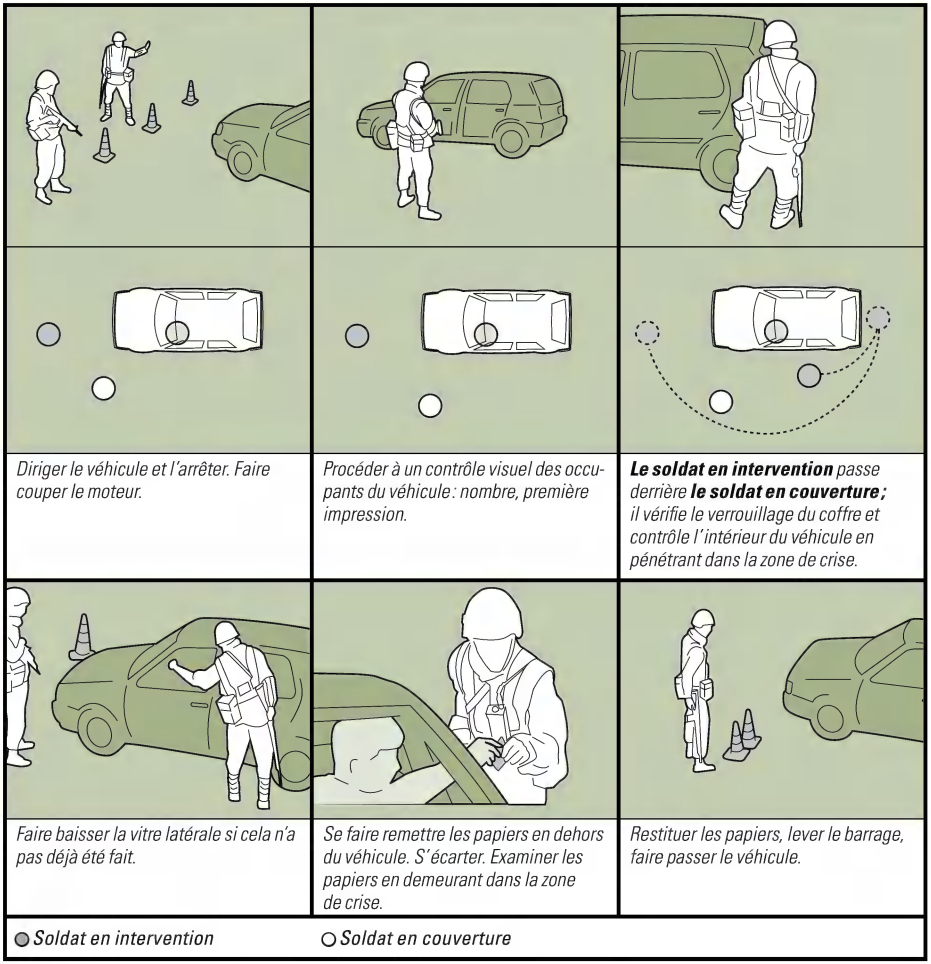

199 Contrôle de voitures de tourisme avec plus de deux occupants

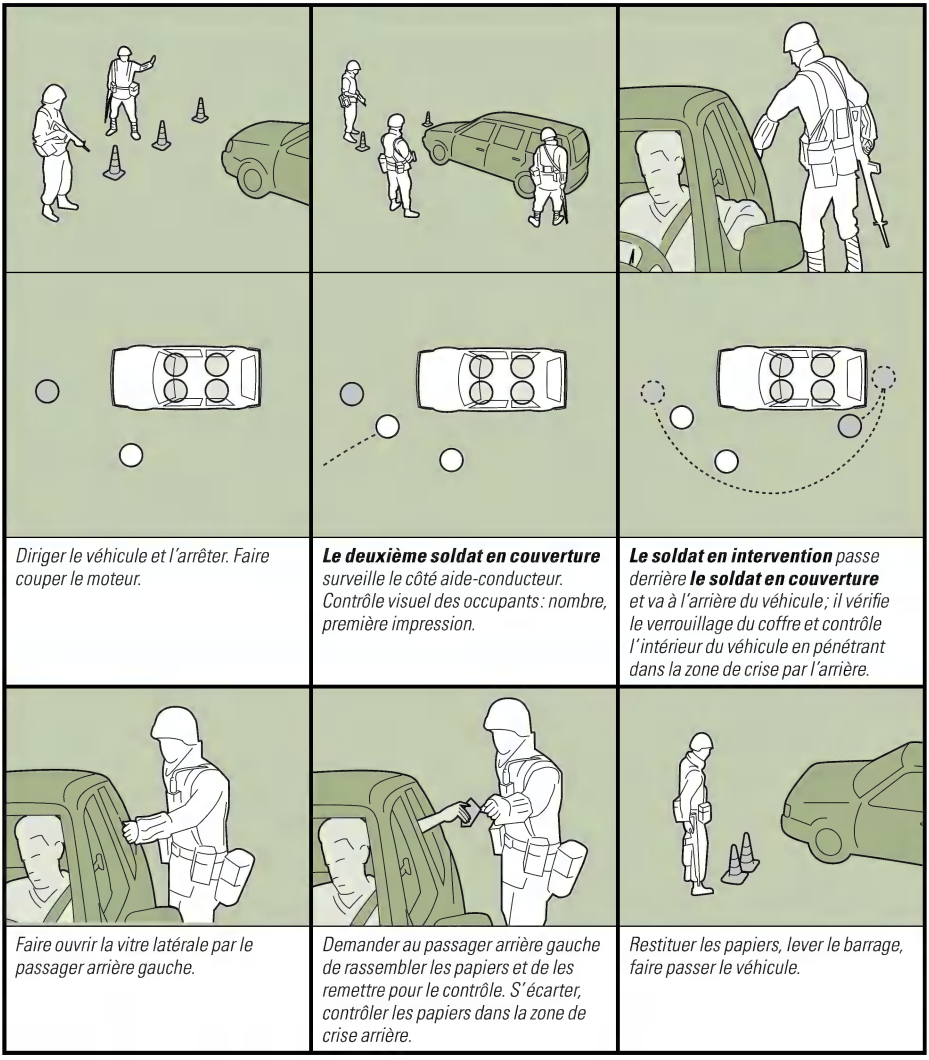

Diriger le véhicule et l'arrêter. Faire couper le moteur.

Le deuxième soldat en couverture *surveille le côté aide-conducteur. Contrôle visuel des occupants: nombre, première impression.*

Le soldat en intervention *passe derrière* ***le soldat en couverture*** *et va à l'arrière du véhicule; il vérifie le verrouillage du coffre et contrôle l'intérieur du véhicule en pénétrant dans la zone de crise par l'arrière.*

Faire ouvrir la vitre latérale par le passager arrière gauche.

Demander au passager arrière gauche de rassembler les papiers et de les remettre pour le contrôle. S'écarter, contrôler les papiers dans la zone de crise arrière.

Restituer les papiers, lever le barrage, faire passer le véhicule.

200 Contrôle de véhicules lourds (poids lourds, véhicules de livraison)

Pour le contrôle des véhicules lourds, le module de base composé du soldat en intervention et du soldat en couverture est complété par deux soldats supplémentaires en couverture pour former une équipe de quatre. En raison de la hauteur et de la longueur du véhicule, l'équipe ne travaille plus uniquement sur le côté conducteur du véhicule.

Secteurs de responsabilité en équipe de quatre :

	Emplacement	Tâches
Soldat en intervention **Arme : position main libre**	*Cabine côté conducteur*	– *Chef d'équipe* – *Communique avec les passagers* – *Procède aux contrôles*
Soldat en couverture n° 1 **Arme : position patrouille**	*Cabine côté conducteur*	– *Surveille le côté conducteur* – *Protège le soldat en intervention et l'accompagne dans tous ses contrôles*
Soldat en couverture n° 2 **Arme : position patrouille**	*Zone de but côté aide-conducteur*	– *Surveille l'aide-conducteur* – *Est responsable de la protection du binôme initial* – *Surveille le côté aide-conducteur sur toute sa longueur* – *Maintient le contact avec le soldat en intervention*
Soldat en couverture n° 3 **Arme : position patrouille**	*Zone de crise côté conducteur*	– *Est responsable de la protection du binôme initial* – *Surveille le pont de chargement et l'arrière du véhicule* – *Maintient le contact avec le soldat en intervention*

Pour procéder au contrôle des véhicules lourds, il faut si possible disposer d'instruments de travail adéquats (estrade ou escaliers) qui facilitent la vue dans la cabine de conduite ainsi que sur le toit du véhicule. La communication avec le conducteur peut ainsi avoir lieu à même hauteur.

Déroulement du contrôle d'un véhicule lourd

Arrêter le véhicule. L'équipe de quatre se tient prête pour le contrôle.

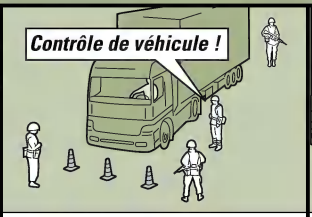

*Position de base de l'équipe de quatre : **Le soldat en intervention** conduit la conversation. **Le premier soldat en couverture** le protège. **Le deuxième soldat en couverture** surveille l'aide-conducteur et tout le côté aide-conducteur du véhicule. **Le troisième soldat en couverture** surveille le pont de chargement / l'arrière du véhicule.*

*Pour mieux contrôler les activités du conducteur, sa portière est ouverte. **Le soldat en intervention** ouvre la portière et **le soldat en couverture** contrôle l'intérieur de la cabine. Il est important d'informer le conducteur qu'on ouvre sa portière pour procéder au contrôle.*

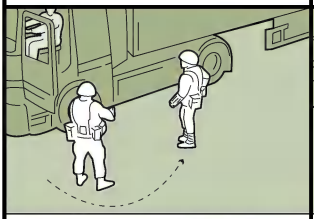

***Le soldat en intervention** et **le premier soldat en couverture** reprennent leur position de base.*

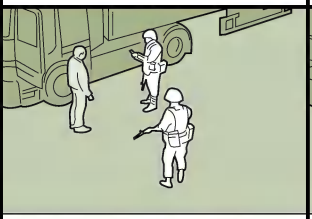

*On demande au conducteur de quitter le véhicule avec les papiers nécessaires. Les passagers restent dans le véhicule. Les papiers sont contrôlés et restent entre les mains du **soldat en intervention.***

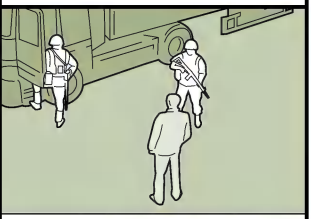

***Le soldat en intervention** contrôle la cabine. Le conducteur est surveillé à distance de sécurité par **le premier soldat en couverture.** Pendant toute l'opération, **le deuxième soldat en couverture** surveille les passagers et le côté aide-conducteur.*

*Le contrôle du chargement ou des autres parties du véhicule s'effectue en présence du conducteur du véhicule. **Le premier soldat en couverture** accompagne **le soldat en intervention** et le protège.*

*Le conducteur ou **le soldat en intervention** ouvre les portes arrières. Si la marchandise transportée doit être déplacée, le conducteur doit rester en contact visuel avec elle sans toutefois la toucher. **Le premier soldat en couverture** protège **le soldat en intervention,** alors que **le troisième soldat en couverture** surveille l'intérieur du véhicule sitôt les portes arrières ouvertes.*

201 Fouille d'un véhicule de tourisme

Fouiller un véhicule consiste à trouver des objets visibles, définis avant la fouille. La recherche de drogues ou d'explosifs est l'affaire de spécialistes.

Lors de la fouille d'un véhicule, le module de base (binôme de contrôle) ainsi que le conducteur du véhicule sont présents. L'aide-conducteur et les passagers sont surveillés à l'écart du lieu de fouille. Le conducteur ouvre toutes les portes du véhicule. La boîte à gants, les pare-soleil, les tiroirs ainsi que tout le matériel contenu dans le véhicule ne sont touchés que par le soldat en intervention.

Procédure suivie pour la fouille :

a. faire descendre les occupants du véhicule (les surveiller dans un local particulier) ;
b. demander au conducteur d'ouvrir son véhicule dans le sens des aiguilles d'une montre ;
c. le véhicule est fouillé dans l'ordre suivant : siège du conducteur, moteur, siège de l'aide-conducteur, boîte à gants, banquette arrière droite, coffre, banquette arrière gauche, châssis et garde-boue (au moyen d'un miroir).

Déroulement de la fouille d'une voiture de tourisme

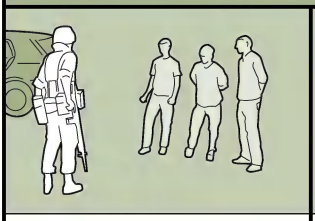

L'aide-conducteur et les passagers sont surveillés par des soldats à l'écart de l'endroit où s'effectue la fouille.

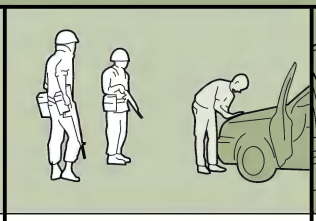

*Sous la surveillance du **soldat en intervention** et du **soldat en couverture,** le conducteur ouvre les portes et le coffre et déverrouille le capot moteur (en commençant par la portière du conducteur, dans le sens des aiguilles d'une montre).*

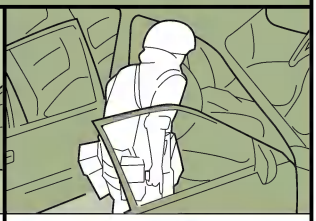

***Le soldat en intervention** commence à fouiller par la portière du conducteur. La fouille s'effectue dans le sens des aiguilles d'une montre. Surveillé par **le soldat en couverture,** le conducteur est présent et se tient à la disposition du **soldat en intervention** pour répondre à toute question.*

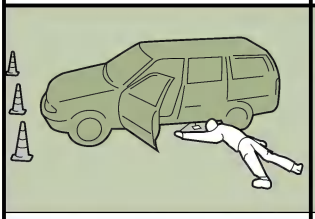

Le dessous du véhicule (châssis) et des passages de roue (garde-boue) sont contrôlés au moyen d'un miroir ou en position couchée.

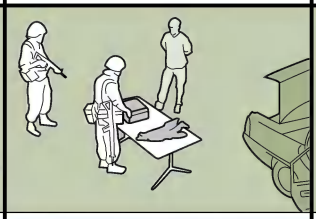

Tout objet caché ou suspect retiré du véhicule ou du coffre est contrôlé minutieusement.

Lorsque le contrôle est terminé, le conducteur peut remettre en place les objets sortis du véhicule. L'aide-conducteur et les passagers sont raccompagnés au véhicule.

202 Arrestation des occupants d'un véhicule

Pour un contrôle, les occupants du véhicule sont laissés le plus longtemps possible dans le véhicule, afin de limiter leur liberté d'action. Si des armes sont découvertes à l'intérieur du véhicule, les personnes doivent en être séparées et être sorties séparément du véhicule.

Si les occupants du véhicule coopèrent avec les organes de contrôle durant l'opération, leur arrestation s'effectue au moyen de menottes ou de colliers de serrage, sans faire usage de la contrainte physique.

Les règles suivantes s'appliquent à l'arrestation des occupants d'un véhicule :

a. ordonner immédiatement aux occupants de mettre leurs mains en évidence ;
b. faire retirer la clé de contact et la faire jeter hors du véhicule (risque de fuite) ;
c. contrôler le coffre par le soldat en intervention et le deuxième soldat en couverture ;
d. faire sortir séparément les occupants ;
e. les portes ne sont ouvertes que par le soldat en intervention ;
f. sortir les occupants le plus lentement possible du côté conducteur ;
g. commencer à sortir les occupants par l'arrière ;
h. laisser les occupants sortis couchés au sol ou les enfermer tout de suite séparément.

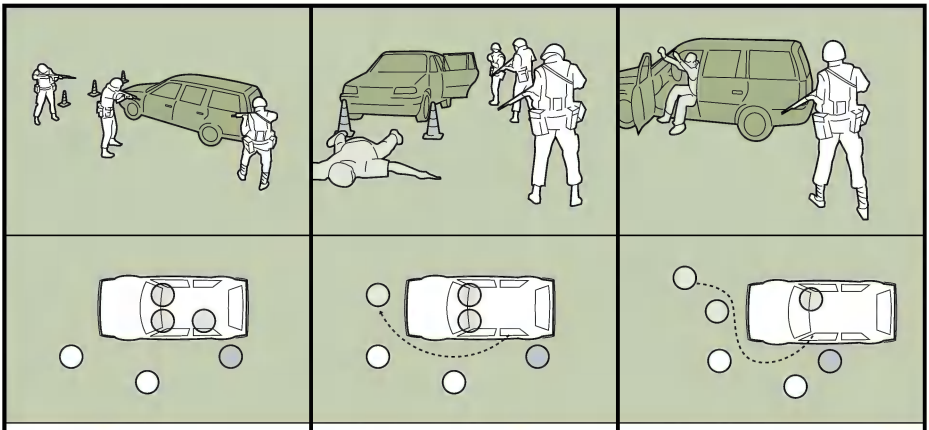

Geler la situation : « Halte ! Mains immédiatement sur le volant, sur le tableau de bord ou sur le dossier du siège avant ! » Demander au conducteur du véhicule de retirer la clé de contact et de la jeter hors du véhicule.	*Ordonner au passager arrière gauche de quitter le véhicule et de se coucher au sol devant le véhicule.* ***Le soldat en intervention*** *surveille la personne jusqu'à ce qu'elle soit allongée, puis* ***le deuxième soldat en couverture*** *prend la relève. Les autres passagers arrière reçoivent l'ordre de passer par la même porte du véhicule (côté conducteur).*	*Une fois la banquette arrière libre, ordonner au conducteur de quitter le véhicule et de se diriger à l'avant du véhicule.*

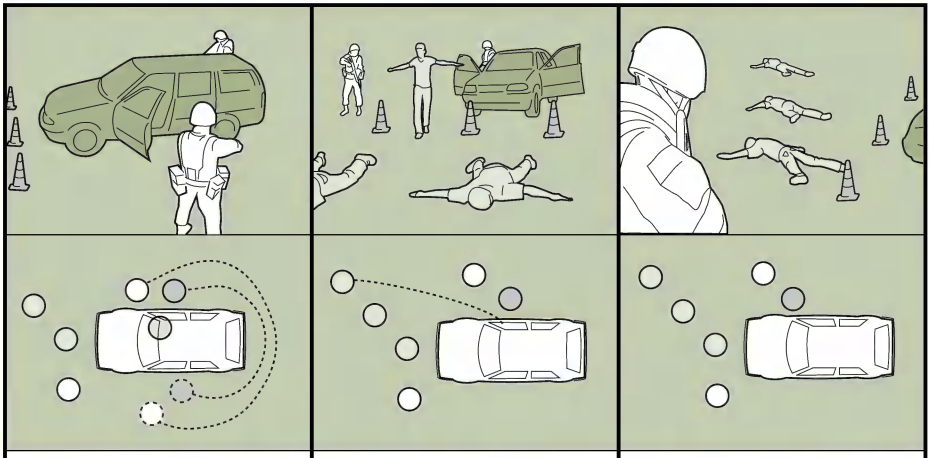

Le soldat en intervention *contourne le véhicule et surveille l'aide-conducteur jusqu'à ce que* ***le premier soldat en couverture*** *prenne son poste du côté aide-conducteur du véhicule. Veiller aux lignes de tir lors du changement de côté* ***(deuxième soldat en couverture)****.*	*L'aide-conducteur reçoit l'ordre de quitter le véhicule et de se diriger à l'avant. Dès qu'il est allongé, sa surveillance est effectuée par* ***le deuxième soldat en couverture****.*	*Les suspects sont si possible alignés en diagonale (meilleure surveillance par* ***le deuxième soldat en couverture)****.*

On procède par analogie si les occupants du véhicule sont plus ou moins nombreux.

203 Arrestation en faisant usage de la contrainte physique

Si un passager ne coopère pas et feint d'ignorer les instructions de l'organe de contrôle, il peut être sorti du véhicule en usant de la contrainte physique de façon proportionnée.

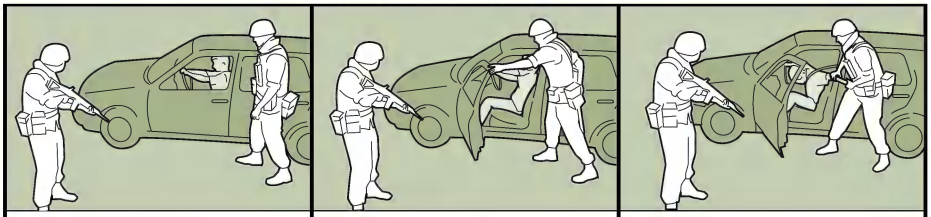

Le conducteur ne répond pas aux instructions. ***Le soldat en intervention*** *l'invite fermement à quitter le véhicule.*	***Le soldat en intervention*** *ouvre la portière, répète son injonction et menace le conducteur de le sortir de force du véhicule.*	***Le soldat en intervention*** *saisit le bras gauche du conducteur (éventuellement après une diversion du* ***soldat en couverture)*** *et il tire en même temps vers l'arrière et l'extérieur (effet de levier).*

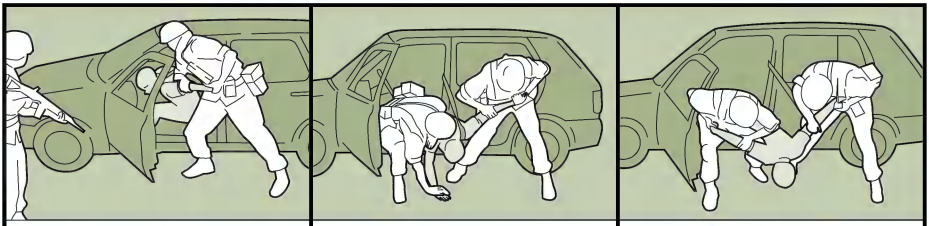

*Sitôt le bras du conducteur bloqué par une clé, **le soldat en intervention** pousse le conducteur vers l'avant et lui enjoint de libérer sa ceinture de sécurité.*

*Une fois la ceinture de sécurité ouverte, le conducteur est tiré hors du véhicule sur toute la longueur de la ceinture de sécurité. **Le soldat en couverture** peut maintenir saisir le bras libre du conducteur et le fixer.*

*Lorsque le conducteur est fixé par **le soldat en couverture**, **le soldat en intervention** relâche sa prise et ôte la ceinture de sécurité.*

Une fois tiré hors du véhicule, le conducteur est éloigné de son engin, maintenu au sol et menotté si nécessaire.

Dans ce genre d'arrestation, la saisie par surprise du bras du conducteur est déterminante. La surprise consiste par exemple à appeler le soldat en couverture ou à donner un coup de pied contre l'aile du véhicule (mesure de déception).

Procéder de cette manière avec plusieurs occupants non coopératifs peut rapidement faire perdre la vue d'ensemble à l'équipe de contrôle. Il faut donc se demander s'il n'est pas préférable de laisser les occupants dans le véhicule jusqu'à l'arrivée des renforts, tout en tenant compte du risque encouru. Si les portes du véhicule sont verrouillées et que le conducteur refuse de les ouvrir, on peut, s'il s'agit d'un ancien véhicule, accéder au loquet de déverrouillage en brisant la vitre latérale arrière.

7.4.5 Patrouille

204 Effectif d'une patrouille

Une patrouille est normalement constituée de quatre soldats. Cela permet

a. de se protéger sur 360° en tant qu'équipe complète ;
b. de diviser la patrouille pour qu'un binôme observe les réactions aux activités de patrouille de l'autre équipe ;
c. d'établir immédiatement un poste d'observation ;
d. de procéder immédiatement à un contrôle de personne ou de véhicule ;
e. de progresser immédiatement par le feu et le mouvement ;
f. de prendre en charge un blessé de manière autonome.

205 Technique de patrouille

On patrouille dans les formations définies au chapitre 7.3. La colonne est la formation normale d'une patrouille. La patrouille en L est idéale pour progresser dans une localité, parce qu'elle permet une protection simple sur le flanc. En cas de contact probable avec un adversaire, la formation en Y ou en ligne permet d'augmenter le nombre d'armes en tête de patrouille. En situation précaire, on franchira les portions de

terrain ou les bifurcations ouvertes selon le principe du feu et du mouvement ou on passera en formation hérisson.

Patrouiller implique
a. de se déplacer de manière ciblée et réfléchie ;
b. de faire des brèves haltes pour écouter ou observer ;
c. de prendre contact avec la population civile ;
d. de procéder à des annonces périodiques.

206 Moyens et armement

Les patrouilles doivent être armées de manière à pouvoir réagir immédiatement si elles rencontrent par surprise un adversaire, notamment en situation incertaine. Il est recommandé d'emporter un fusil-mitrailleur pour patrouiller en terrain ouvert, et un lance-grenade additionnel pour patrouiller dans les localités. Pour des missions particulières de patrouille, il est nécessaire d'emporter des cisailles, un pied-de-biche, quelques outils, du ruban adhésif ou de marquage.

Les moyens de transmission et les appareils de vision nocturne sont très importants : une équipe de quatre avec mission de patrouiller de manière autonome devrait disposer d'au moins deux appareils radio pour qu'elle puisse, une fois sur place, se séparer et approfondir la recherche de renseignements. Chaque patrouille devrait être équipée d'amplificateurs de lumière résiduelle et dans la mesure du possible d'un appareil de pointage laser pour fusils d'assaut.

207 Patrouiller de manière ciblée

L'analyse du terrain, l'étude des cartes et les informations fournies par la population civile permettent de découvrir des emplacements possibles d'abris ou d'autres installations de l'adversaire.

Pour patrouiller de manière ciblée, il est utile de se mettre à la place de l'adversaire et de se poser les questions suivantes.
a. Quels sont dans la situation actuelle les objectifs intéressants sur mon itinéraire de patrouille ?
b. Quels emplacements d'observation choisirais-je ?
c. Où choisirais-je des positions d'embuscades ?
d. Où est-ce que je me préparerais pour attaquer avec la possibilité de me replier ensuite rapidement ?

En définissant les besoins particuliers en renseignement, on définit aussi les observations qui doivent être immédiatement annoncées et celles qui doivent être immédiatement approfondies. Les patrouilles doivent immédiatement déceler tout changement suspect dans le terrain, tout signe de déstabilisation de la population civile, tout indice d'activité de la partie adverse (p. ex. attroupements, véhicules et transports suspects, armes ou supports d'armes, pièges) ainsi que tout signe de contamination (eau potable). La préparation mentale avant une patrouille ciblée sert également à définir la conduite à tenir en cas de rencontre avec des personnes suspectes.

208 Itinéraire de patrouille

La définition d'un itinéraire permet de coordonner l'activité de patrouille dans le temps et dans l'espace. La patrouille doit effectivement passer par les points de passage définis. Des lignes de phase sont fixées

s'il est nécessaire de coordonner plusieurs patrouilles entre elles (p. ex. à l'échelon du groupe ou de la section).

Exemple d'un itinéraire de patrouille :

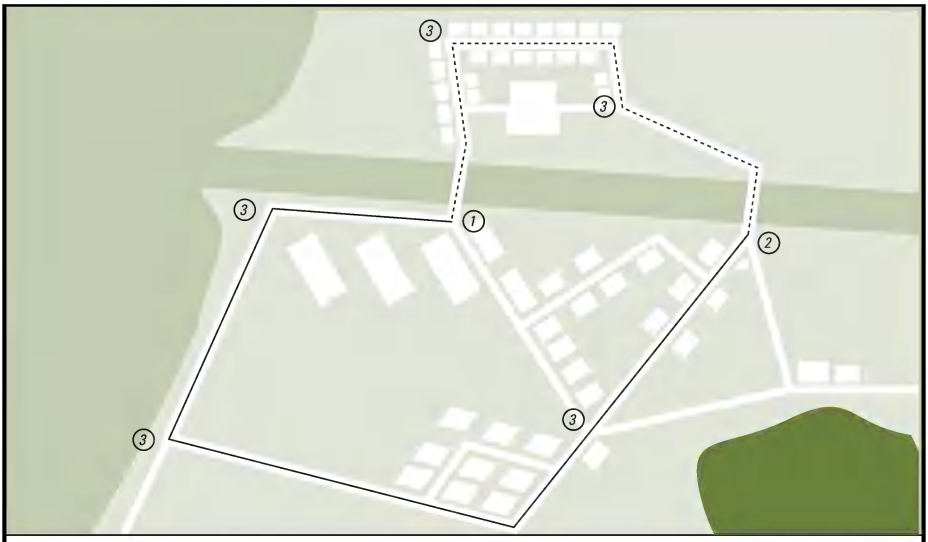

1. Point de dépose 1530 2. Point de reprise 1645 3. Point d'observation - - - à pied —— motorisé

Besoins particuliers en renseignement		
Population civile *– activité normale ?* *– attroupements ?* *– entrave à la patrouille par des personnes ?* *– utilisation manifeste de téléphones mobiles après le passage de la patrouille ?*	*Adversaire* *– personnes en uniforme ?* *– personnes armées ?* *– réactions aux activités de patrouille ?* *– pièges explosifs ?*	*Infrastructure* *– praticabilité des routes et des chemins ?* *– praticabilité des ponts ?* *– signes de contamination ?* *– approvisionnement en courant électrique et en eau ?*

7.4.6 Poste d'observation

209 Importance du poste d'observation

Un poste d'observation est normalement occupé par une équipe de quatre soldats. Les postes d'observation complètent les activités de patrouille. En tant que postes d'alerte, ils protègent les propres troupes de la surprise. Afin de pouvoir mener leur mission de nuit aussi, les postes d'observation sont équipés d'amplificateurs de lumière résiduelle et d'appareils à image thermique.

210 Choix de l'emplacement

L'emplacement d'un poste d'observation doit satisfaire aux exigences suivantes :

a. avoir l'ensemble du secteur d'observation dans son champ de vision ;
b. disposer du secteur d'observation le plus grand possible ;
c. présenter le moins possible d'angles morts ;

d. être aisément camouflable et disposer de bons couverts (utiliser les matériaux disponibles tels que des bâches, du bois, du plastique, etc.) ;
e. être équipé de chemins d'accès à couvert et les plus sûrs possible ;
f. permettre de garder le contact avec ses propres troupes ;
g. offrir la possibilité d'avoir une position de rechange.

211 Poste d'observation dans une localité

Les postes d'observation installés dans des localités provoquent des changements durables au sein de la population civile. Les activités de patrouille ont des effets observables sur l'adversaire et la population civile. Dans un secteur d'engagement urbain moderne, les postes d'observation peuvent être particulièrement bien dissimulés (p. ex. dans les combles des bâtiments). La plupart des postes d'observation installés sur un toit offrent un point de vue sur une voire deux routes. Si l'on utilise une fenêtre comme emplacement d'observation, il faut veiller à ce que le poste d'observation ne puisse être détecté depuis l'extérieur. Il est également possible d'utiliser des véhicules comme postes d'observation mécanisés ou motorisés. En fonction du véhicule, ils présentent l'avantage d'offrir au groupe une protection, des appareils d'observation et de transmission, ainsi qu'un armement collectif. Un poste d'observation mécanisé ou motorisé peut être déplacé plus rapidement.

212 Installation du poste d'observation

Des mesures préalables peuvent consister à
a. procéder à une reconnaissance / exploration de l'emplacement sous la conduite du chef d'équipe / de groupe ;
b. procéder à des contrôles de liaison ;
c. sécuriser l'emplacement.

Etant donné que la priorité doit être mise sur la protection et le camouflage, la mise en place du poste d'observation peut prendre plusieurs heures. A cet égard, il convient de respecter les points suivants :
a. la construction du poste d'observation est protégée par des toiles de tente ;
b. au-dessus des toiles de tente qui servent de toit au poste et qui le protègent des intempéries, on déploie un filet de camouflage pour se soustraire à l'exploration aérienne et terrestre par l'adversaire ;
c. le camouflage peut être amélioré par des feuilles ou par des branches ;
d. la face avant du poste doit également être dissimulée.

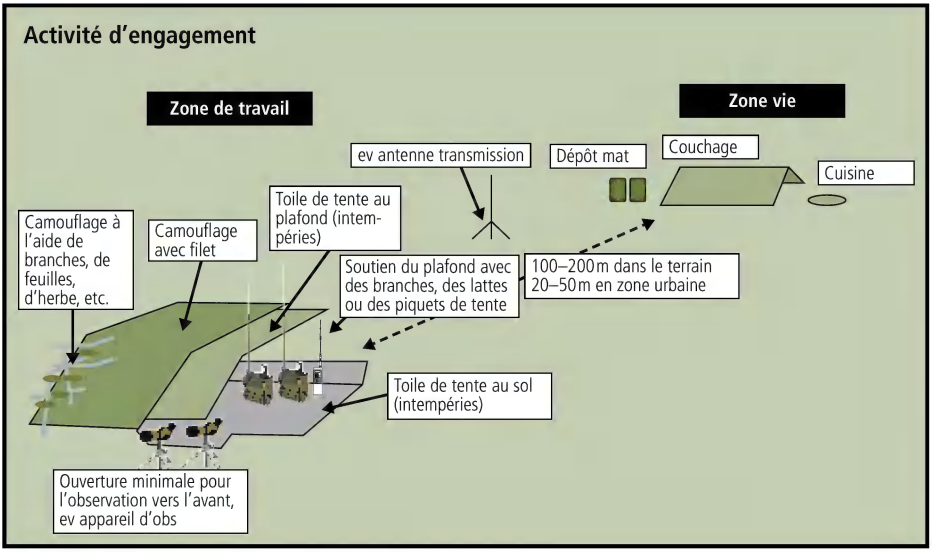

213 Relèves

Dans un poste d'observation, on distingue les trois fonctions suivantes :

a. observation ;
b. transmission, protection / sûreté ;
c. repos / réserve.

Le chef planifie les relèves au sein de son équipe de manière à ce que le poste d'observation puisse être opérationnel sur une longue durée. Il détermine d'entente avec son supérieur quand l'intensité de l'observation peut être réduite au profit du rétablissement de l'équipe. Il décide si l'on regroupe des tâches pour, par exemple, augmenter le nombre de personnes au repos.

L'observateur doit être relevé toutes les 20 à 30 minutes, car la concentration diminue clairement au bout d'une demi-heure d'observation. Une variante qui a fait ses preuves consiste à introduire un cycle intérieur de relève et un cycle extérieur de relève au sein du détachement : l'observateur et le transmetteur (assurant simultanément la protection) se relayent toutes les 20 à 30 minutes (cycle intérieur), alors que le reste de l'équipe les relève à intervalles plus longs (cycle extérieur). Le cycle de relève se détermine en tout cas à partir de la question suivante : « Combien de temps les hommes doivent-ils se reposer ? ». De la réponse à cette question découle la capacité à durer du poste d'observation.

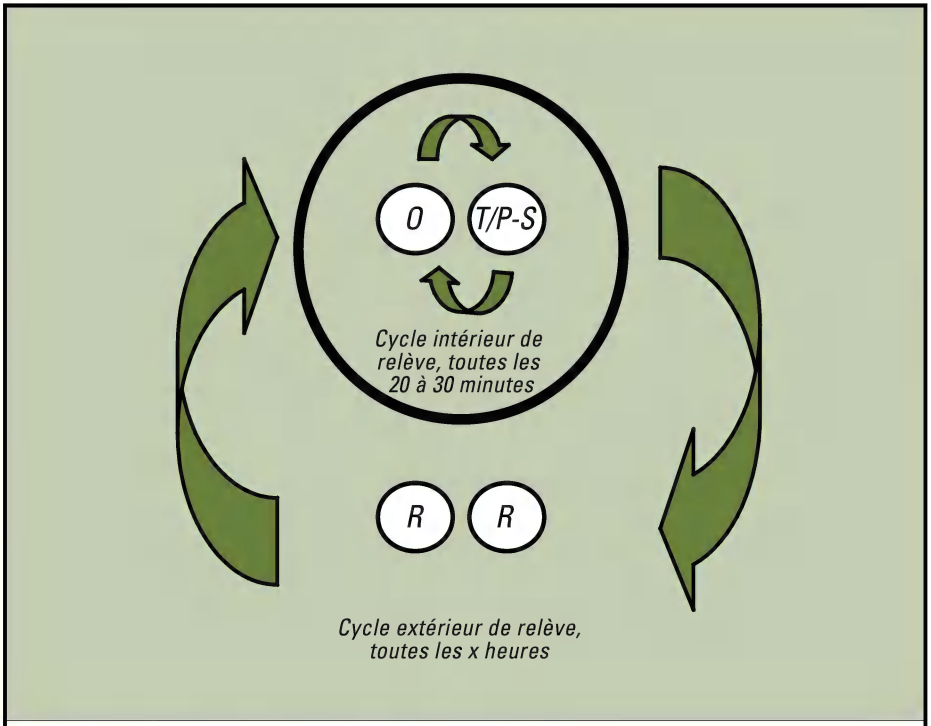

O observation T transmission P-S protection / sûreté R repos / réserve

214 Ordre pour le poste d'observation

Un ordre détaillé permet de régler les points ci-après.

a. Situation
b. Emplacement
c. Secteur d'observation et de feu
d. Observations à annoncer
e. Durée de l'engagement
f. Emplacements voisins (autres postes, patrouilles avec heures de départ et d'arrivée)
g. Heure et déroulement de la relève
h. Protection contre la surprise, camouflage
i. Mise en alerte du groupe
j. Technique d'identification, mot de passe / code à chiffres
k. Réaction en cas de mouvement suspect
l. Ouverture du feu
m. Emplacement des charges dirigées
n. Observation NBC, réaction en cas d'attaque NBC, signaux NBC
o. Equipement :
   – carte, croquis / photo
   – moyens d'observation
   – boussole
   – radio / téléphone
   – sifflet
   – matériel pour écrire
   – lampe de poche

215 Liste de matériel pour le poste d'observation
Exemple d'équipement pour une équipe de quatre soldats

Armement
a. 1 F ass avec pointeur laser à intensification de lumière résiduelle , 1 F ass avec lunette, 1 lance-grenades 40 mm, 1 FM

Conduite
b. 2 appareils radio avec batteries de rechange
c. téléphones de campagne

Matériel pour le poste d'observation
d. 1 amplificateur de lumière résiduelle
e. 1 appareil à image thermique
f. moyens d'observation
g. 1 jeu de batteries de réserve
h. 1 pelle, 1 pioche, 1 sécateur, 1 scie pliante
i. 4 lampes de poche
j. 1 rouleau de sacs poubelle
k. 4 toiles de tente
l. 1 filet de camouflage

Matériel personnel
m. 4 tenues de protection thermique
n. 4 bouteilles thermos
o. 4 rations de subsistance froide
p. 4 tapis de sol
q. 4 sacs à dos de combat
r. effets personnels

7.5 Techniques d'action immédiate (TAI)

7.5.1 Principes

216 Signification
Les techniques d'action immédiate sont des mesures d'urgence. Elles servent à
– survivre aux premières secondes d'un combat de rencontre ;
– prendre immédiatement l'initiative sous le feu (effet psychologique) ;
– mettre en place un processus ordonné de feu et de mouvement ;
– donner du temps au chef de groupe pour prendre une première décision.

L'efficacité des techniques d'action immédiate dépend de
– l'intensité immédiate du feu ;
– la constance du feu ;

– la rapidité de la prise de décision du chef d'équipe ;
– la rapidité d'exécution par l'équipe.

Les techniques d'action immédiate sont décrites en tant qu'actions d'équipe dans les pages suivantes. Elles s'appliquent aussi à l'échelon du groupe.

217 Durée des techniques d'action immédiate

Les techniques d'action immédiate sont appliquées uniquement lors de situations inattendues (combat de rencontre), en attendant que l'équipe ou le groupe trouve un couvert ou mette en place un processus ordonné de feu et de mouvement. Il n'est par exemple pas possible qu'un groupe effectue une rocade pendant plusieurs minutes. Le combat rangé par le feu et le mouvement commence dès la prise de couverts et de positions de feu. C'est le moment où s'achève la vision en tunnel, propre à la surprise, et où le milieu doit de nouveau être pris en considération dans son ensemble.

218 Secteurs

Les techniques d'action immédiate se développent à partir des formations décrites au chapitre 7.3. Lors d'un combat de rencontre inattendu, il est inévitable que chaque membre de l'équipe se tourne immédiatement dans la direction du contact et délaisse le secteur de responsabilité qui lui a été attribué. Emerge ainsi le danger d'un contact multiple auquel l'équipe ne serait plus en mesure de riposter. Il s'agit dès lors d'atteindre un niveau d'entraînement à l'engagement qui permette, lors d'un contact avec l'adversaire, de poursuivre l'observation de son secteur de responsabilité en ayant confiance dans les autres membres de l'équipe. Ce n'est que lorsque le chef de la formation ordonne la technique d'action immédiate que le secteur doit être abandonné en faveur du feu concentré.

219 Fuseau de feu, de mouvement et d'attente

Pour comprendre les techniques d'action immédiate, il est nécessaire d'expliquer les quatre notions suivantes.

Fuseau de feu	*Fuseau dans lequel on tire de manière statique*
Fuseau de mouvement	*Fuseau dans lequel des membres de l'équipe avancent ou se retirent*
Fuseau de feu et de mouvement	*Fuseau dans lequel on tire en mouvement*
Fuseau d'attente	*Fuseau dans lequel on attend jusqu'à ce que l'équipe en mouvement soit passée*

220 Comportement

Les comportements suivants sont des présupposés aux techniques d'action immédiate.

Position de contact	– *Indication non verbale d'un danger*
Position de tir	– *Indication non verbale d'une acquisition de but*
Contrôle de l'effectif sitôt le couvert atteint	– *Annonce à haute voix par le premier homme ayant atteint le couvert* – *Par ordre d'arrivée, les autres membres de l'équipe se comptent (« deux ! », « trois ! », etc.)*
Ouverture du feu	– *En général, décidée par le membre de l'équipe qui a le contact dans son secteur de responsabilité* – *Exceptionnellement sur ordre du chef d'équipe (feu de surprise). L'ordre de feu peut être : « Toute l'équipe, 7 heures / direction balle traçante, feu ! »*
Début de la technique d'action immédiate	– *Sur ordre du chef d'équipe* – *Avant un feu de surprise, il est aussi possible qu'un membre de l'équipe ouvre le feu de manière indépendante s'il se sent découvert*
Signal de repli	– *Annonce individuelle de repli par du tir (trois doublettes au F ass ou trois séries au FM ou un coup au Igren add)*
Quittance d'un repli effectué avec succès	– *Légère tape à un camarade (confirme le repli lors d'une rocade latérale ou, lors d'un hérisson, l'arrivée du membre de l'équipe)*
Activités dans le fuseau de feu	– *Toute l'équipe : ouverture du feu en ligne* – *Individuellement : tirer le signal de repli*
Activités dans le fuseau de feu et de mouvement	– *Tirer en mouvement trois doublettes au F ass ou trois séries au FM ou un coup au Igren add en direction de l'adversaire*
Activités dans le fuseau de mouvement	– *Cesser le feu* – *Pivoter pour se déplacer dans la direction ordonnée* – *Donner quittance du repli effectué avec succès* – *Recharger ou remédier aux dérangements, le cas échéant*
Activités dans le fuseau d'attente	– *Contrôle de l'arme* – *Recharger ou remédier aux dérangements, le cas échéant*
Rotation	– *Laisser le fuseau de feu libre pour assurer la continuité du feu par le membre suivant de l'équipe* – *Rocade en arrière : donner le signal de repli, cesser le feu, faire un pas à gauche, se tourner sur la gauche, se déplacer jusque derrière le dernier membre de l'équipe* – *Rocade vers l'avant : se déplacer en direction du but, donner le signal de repli, cesser le feu, faire un pas à gauche, se laisser passer par le dernier membre de l'équipe, se poster à l'arrière* – *Rocade latérale : donner le signal de repli, cesser le feu, faire un pas en arrière, se tourner sur la gauche ou la droite, se déplacer à gauche ou à droite*

221 Techniques d'action immédiates de nuit

De nuit, les réactions sont ralenties et amoindries. Comme l'éclairage du champ de bataille entrave l'engagement des intensificateurs de lumière résiduelle adverses et propres, il est avantageux de munir une partie de l'équipe de lampes de lumière blanche.

7.5.2 Feu de surprise

222 Contexte

L'équipe fait mouvement / patrouille et découvre un élément adverse qui se déplace dans sa direction. Il n'est plus possible de changer d'axe de déplacement pour éviter un combat de rencontre. Les techniques d'action immédiate permettent d'obtenir et de conserver la supériorité du feu.

223 Déroulement

a. Mise en ligne de l'équipe entière,
b. ouverture du feu par l'ensemble de l'équipe,
c. feu d'anéantissement en tirant le contenu d'un magasin de F ass ou d'une bande de FM voire en tirant une ou deux grenades à fusil,
d. rechargement immédiat (l'un après l'autre ou sous couvert du FM),
e. repli de toute l'équipe dans le dernier couvert, couverture à 360°, observer l'adversaire,
f. annonce au chef de groupe ou au chef de section : où, quoi / qui, matériel, munition, possibilités (p. ex. tenir l'emplacement / poursuivre l'assaut / repli).

Déroulement d'un feu de surprise

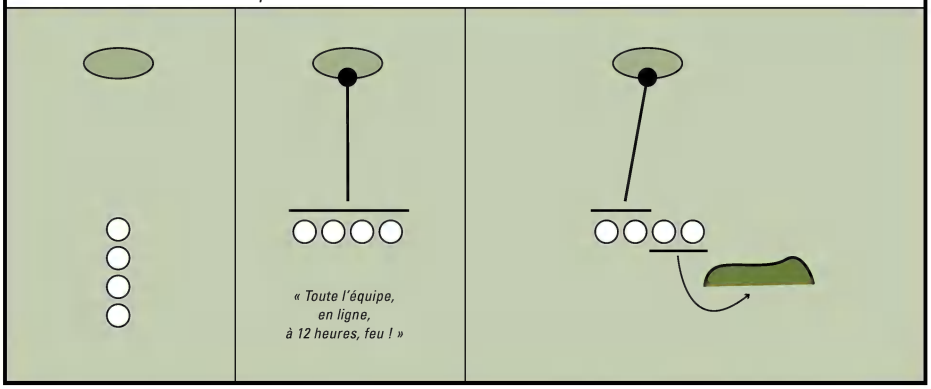

Si l'équipe n'a encore pas été découverte, le feu de surprise peut aussi se préparer dans le dernier couvert. Le repli peut être couvert par un nébulogène (appréciation de la situation). Cependant, les nébulogènes peuvent gêner l'action, rendre l'adversaire inobservable et permettre à ce dernier d'agir.

Le feu de surprise peut également être utilisé avec la même logique pour préparer un assaut (obtenir la supériorité du feu).

7.5.3 Rocade avant

224 Contexte

L'équipe fait mouvement / patrouille et est attaquée frontalement par un adversaire en un lieu où elle se trouve canalisée (défilé, entre deux maisons, couloir). Le prochain couvert se trouve à l'avant. La situation est la même si le véhicule du groupe est pris sous le feu, qu'il ne peut plus être manœuvré et que ses occupants sont contraints de le quitter sous le feu adverse.

225 Déroulement

a. Le premier membre de l'équipe ouvre immédiatement le feu en mouvement ;
b. il libère le passage au reste de l'équipe en mouvement en se portant sur la gauche et reste dans le fuseau d'attente ;
c. le deuxième membre de l'équipe ouvre le feu en mouvement dans le fuseau de feu et de mouvement ;
d. tous les membres de l'équipe procèdent de même jusqu'à ce que l'obstacle soit franchi ou qu'un couvert soit atteint ;
e. tenir l'emplacement ou continuer l'assaut jusqu'au contact avec l'adversaire, couverture à 360°, observer l'adversaire ;
f. annonce au chef de groupe ou au chef de section : où, quoi / qui, matériel, munition, possibilités (p. ex. tenir l'emplacement / poursuivre l'assaut / repli).

Déroulement de la rocade avant (les chiffres permettent de mieux visualiser)

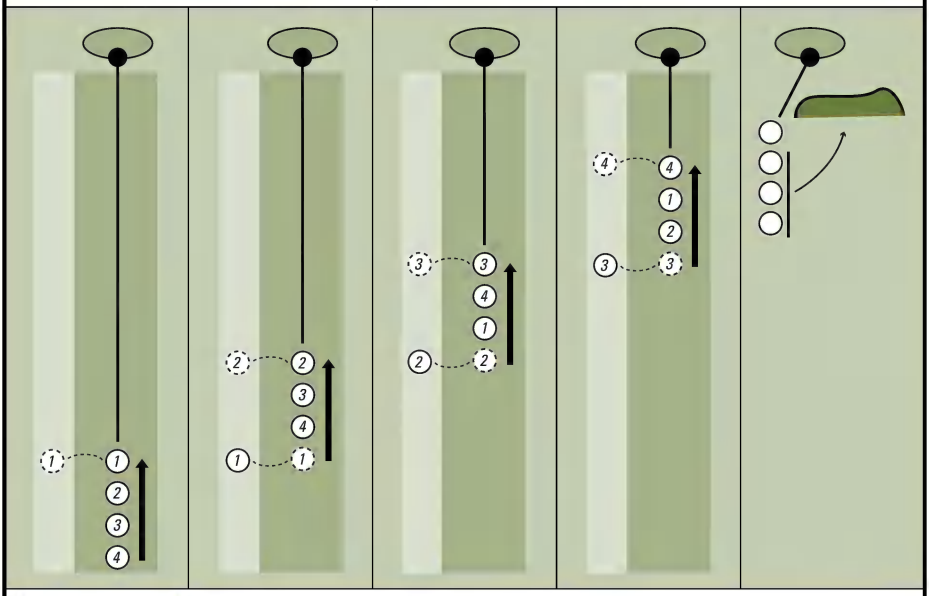

Fuseau d'attente *Fuseau de feu et de mouvement*

7.5.4 Rocade latérale

226 Contexte

L'équipe fait mouvement / patrouille et est attaquée latéralement par un élément adverse, lequel se trouve hors de portée d'engagement de la grenade à main. Le prochain couvert se situe latéralement par rapport à la direction de tir.

227 Déroulement

a. Le membre de l'équipe qui le premier détecte un contact ouvre immédiatement le feu ;
b. l'équipe entière se met en formation en ligne ;
c. toutes les armes ouvrent le feu en direction du contact (coup par coup) ;
d. le membre de l'équipe qui se trouve le plus éloigné du contact, du côté du repli prévu, tire le signal de repli ;
e. ce membre se déplace dans le fuseau de mouvement, donne quittance au soldat suivant du repli effectué avec succès ;
f. tous les membres de l'équipe procèdent de même jusqu'à ce qu'un couvert soit atteint ;
g. tenir l'emplacement ou faire mouvement dans une autre direction, couverture à 360°, observer l'adversaire ;
h. annonce au chef de groupe ou au chef de section : où, quoi / qui, matériel, munitions, possibilités (p. ex. tenir l'emplacement / poursuivre l'assaut / repli).

Déroulement de la rocade latérale (les chiffres permettent de mieux visualiser)

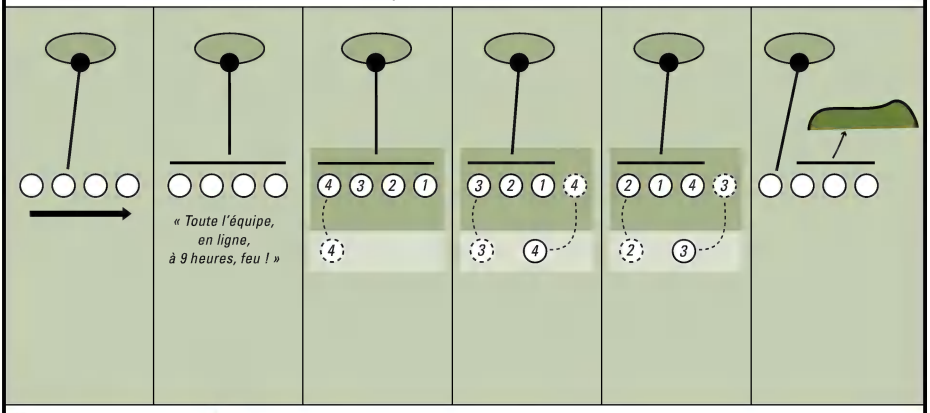

Fuseau de mouvement *Fuseau de feu*

Le repli peut être couvert par un nébulogène (appréciation de la situation). Cependant, les nébulogènes peuvent gêner l'action, rendre l'adversaire inobservable et permettre à ce dernier d'agir.

7.5.5 Rocade arrière

228 Contexte

L'équipe fait mouvement / patrouille et est attaquée par un élément adverse, lequel se trouve hors de portée d'engagement de la grenade à main. Le prochain couvert se trouve sur ses arrières.

229 Déroulement

a. Le premier membre de l'équipe ouvre immédiatement le feu ;
b. il se replie ensuite dans le fuseau de mouvement de gauche ;
c. le deuxième membre de l'équipe ouvre le feu dans le fuseau de feu sitôt que le premier membre de l'équipe se trouve à sa hauteur dans le fuseau de mouvement ;
d. il se replie à son tour dans le fuseau de mouvement ;
e. tous les membres de l'équipe procèdent de même jusqu'à ce qu'un couvert soit atteint ;
f. tenir l'emplacement ou faire mouvement dans une autre direction, couverture à 360°, observer l'adversaire ;
g. annonce au chef de groupe ou au chef de section : où, quoi / qui, matériel, munition, possibilités (p. ex. tenir l'emplacement / poursuivre l'assaut / repli).

Déroulement de la rocade arrière (les chiffres permettent de mieux visualiser)

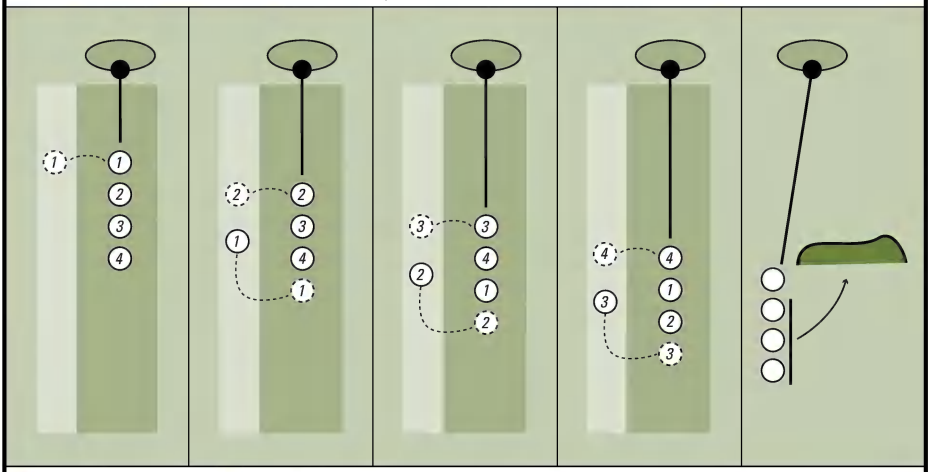

Le repli peut être couvert par un nébulogène (appréciation de la situation). Cependant, les nébulogènes peuvent gêner l'action, rendre l'adversaire inobservable et permettre à ce dernier d'agir.

7.5.6 Porter secours à un blessé

230 Contexte

Un membre de l'équipe est blessé lors d'un combat (p. ex. : par un coup direct ou un éclat de grenade à main). La situation peut aussi se développer à partir d'une technique d'action immédiate.

231 Déroulement

a. Obtenir ou conserver la supériorité de feu (en ligne, ouverture du feu de toutes les armes en direction du contact) ;
b. subdiviser l'équipe en un élément de feu et un élément de sauvetage ;
c. mettre le blessé en sûreté avec du feu et un mouvement effectué sous engagement de nébulogènes ;
d. repli de toute l'équipe dans le dernier couvert, couverture à 360°, observer l'adversaire ;
e. annonce au chef de groupe ou au chef de section : où, quoi / qui, matériel, munition, possibilités (p. ex. tenir l'emplacement / poursuivre l'assaut / repli).

Déroulement d'un secours à un blessé

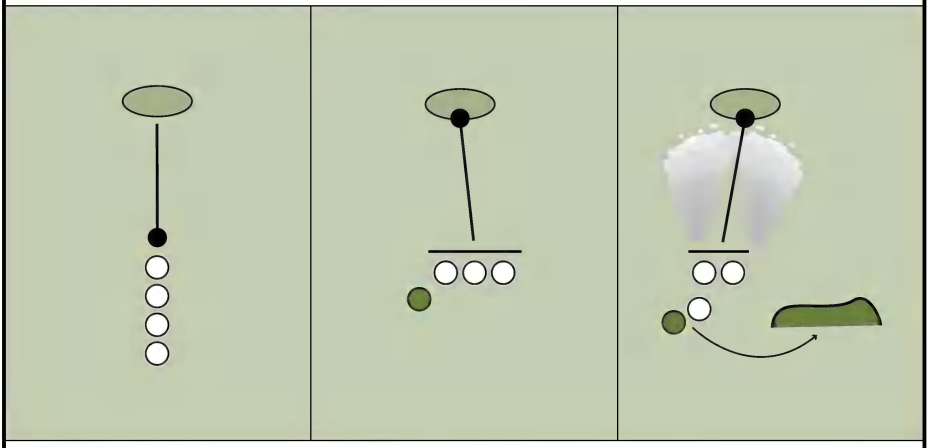

● *Blessé*

A partir d'un effectif supérieur à quatre hommes, deux membres de l'équipe procèdent au sauvetage du blessé. Le repli est couvert par un engagement de nébulogènes, bien que ceux-ci puissent aussi gêner l'action, rendre l'adversaire inobservable et permettre à ce dernier d'agir.

7.6 Autres comportements de base

7.6.1 Réaction face à un tireur embusqué

232 Contexte
L'équipe se déplace ou patrouille. Un tireur embusqué (sniper) tire soudain sur un membre de l'équipe.

233 Déroulement
a. Le membre de l'équipe qui saisit la situation ordonne la réaction (« Sniper ! Sniper ! A terre ! A terre ! Nébulogène ! Nébulogène ! »).
b. Tous les membres de l'équipe plongent au sol et déclenchent un corps nébulogène.
c. Dès que la fumée est assez dense, l'équipe porte secours au blessé et l'amène à couvert. Couverture à 360°, observer l'adversaire (si possible).
d. Annonce au chef de groupe ou au chef de section : où, quoi / qui, matériel, munition, possibilités (p. ex. tenir l'emplacement / poursuivre l'assaut / repli).

Si la direction de tir du tireur embusqué peut être déterminée, les membres disponibles de l'équipe ouvrent un feu d'anéantissement ou de neutralisation.

7.6.2 Réaction face à un feu à trajectoire courbe

234 Contexte
L'équipe se déplace ou patrouille et perçoit le sifflement ou la détonation d'un obus. Un lance-mines installé et préparé est en mesure de délivrer du feu en une minute. Les éclats d'obus ont une portée d'un rayon d'au moins 400 m.

235 Déroulement
a. Tous les membres de l'équipe se jettent au sol et se protègent les oreilles avec leurs mains ;
b. ils quittent la zone après la dernière détonation.

7.6.3 Comportement dans des zones polluées par des munitions (ratés ou mines)

236 Situation
La troupe a reçu pour mission de patrouiller dans une zone polluée par des munitions.

237 Comportement
Tant que la mission le permet,
1. progresser (en véhicule comme à pied) uniquement sur sol dur ;
2. ne pas déplacer, soulever ou ouvrir les objets rencontrés.

En fonction des possibilités, prévenir les incidents
3. en observant en permanence le terrain à la recherche de munitions ou d'indices ;
4. en prévenant les soldats de l'équipe dès que des munitions sont découvertes. NE PAS LES TOUCHER ! Si possible, marquer l'endroit et annoncer au supérieur.

Si une munition explose, adopter la réaction face aux munitions.

7.6.4 Réaction face à des munitions (ratés et des mines)

238 Situation

Un soldat de l'équipe fait exploser une munition durant un déplacement / une patrouille.

239 Réaction

1. Tous les membres de l'équipe s'immobilisent immédiatement.
2. Evaluer la situation et observer l'environnement immédiat à la recherche d'autres munitions.
3. Informer son équipe de la situation.
4. Si d'autres munitions sont détectées, avertir les membres de l'équipe et marquer les munitions sans les toucher.
5. Planifier les étapes à venir (informer l'échelon supérieur et suivre les instructions).
6. En situation de combat, répliquer aux tirs adverses, mettre le blessé à l'abri et ordonner le repli en empruntant ses propres traces.

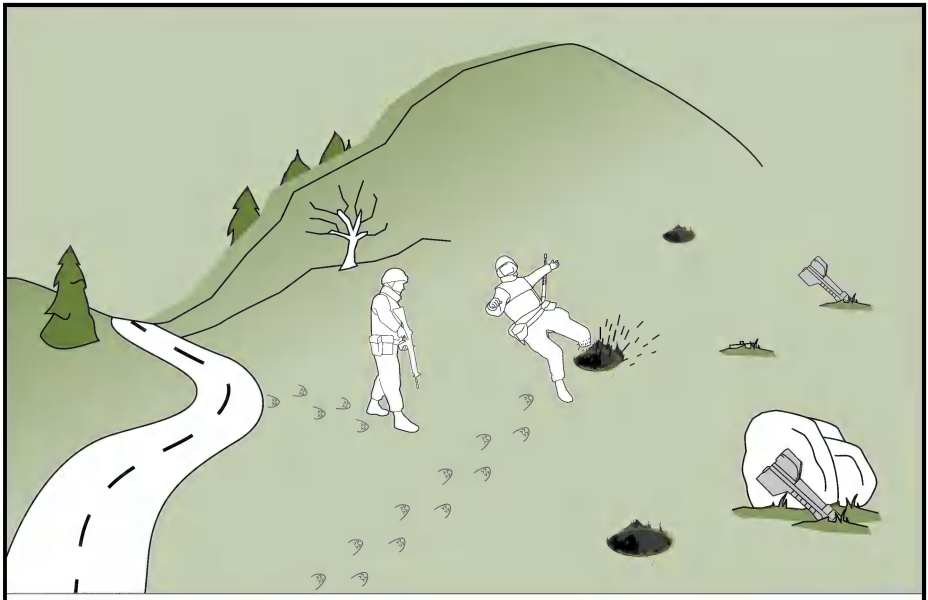

Possible situation en terrain pollué par des munitions

7.6.5 Comportement face à des engins explosifs improvisés (EEI)

240 Situation

La troupe est engagée dans une zone polluée par des EEI ou a été averti d'un risque d'attentat au moyen d'EEI.

241 Comportement

Tant que la mission le permet,

1. progresser (en véhicule comme à pied) uniquement sur sol dur ;
2. ne pas déplacer, soulever ou ouvrir les objets rencontrés.

En fonction des possibilités, prévenir les incidents

3. en observant en permanence le terrain à la recherche d'objets suspects (environnement anormal, évènements ou objets suspects, etc.) ;
4. en adoptant la réaction face aux EEI si l'évaluation de la menace est renforcée par des observations ou de nouveaux renseignements.

7.6.6 Réaction face aux EEI

242 Situation

Un soldat de l'équipe découvre un objet suspect lors d'une mission.

243 Réaction

1. Confirmer le soupçon en discutant avec les autres personnes présentes.
2. Evacuer la zone de danger (valeurs indicatives : 200 m en terrain découvert, ensemble du bâtiment pour une zone construite).
3. Informer / alerter les supérieurs hiérarchiques.
4. Boucler la zone de danger.
5. Contrôler la zone de danger, observer tout évènement suspect, transmettre les consignes.

Si un EEI explose, adopter la réaction face aux munitions.

7.6.7 Contact avec un adversaire à partir d'un véhicule non blindé

244 Comportement de base

Contrairement aux véhicules blindés, les véhicules non blindés ne sont généralement pas dotés d'armes de bord avec lesquelles on pourrait répliquer par le feu. En cas de contact avec un adversaire à partir d'un véhicule non blindé, seules les armes des soldats embarqués seront donc engagées.

Les principes suivants s'appliquent :

a. tenir le véhicule en mouvement aussi longtemps que possible ;
b. se protéger les yeux et la peau des éclats (vitres du véhicule) ;
c. après avoir quitté le véhicule (débarquement), plonger à couvert derrière le moteur et les roues ;
d. il faut, selon les circonstances, tirer à travers le pare-brise ou depuis le véhicule en mouvement.

Secteurs de tir	
Conducteur	
Conducteur et aide-conducteur	
Conducteur, aide-conducteur et passagers	

245 Débarquement du véhicule sous un feu de face

Deux occupants	Quatre occupants

246 Débarquement du véhicule sous un feu latéral

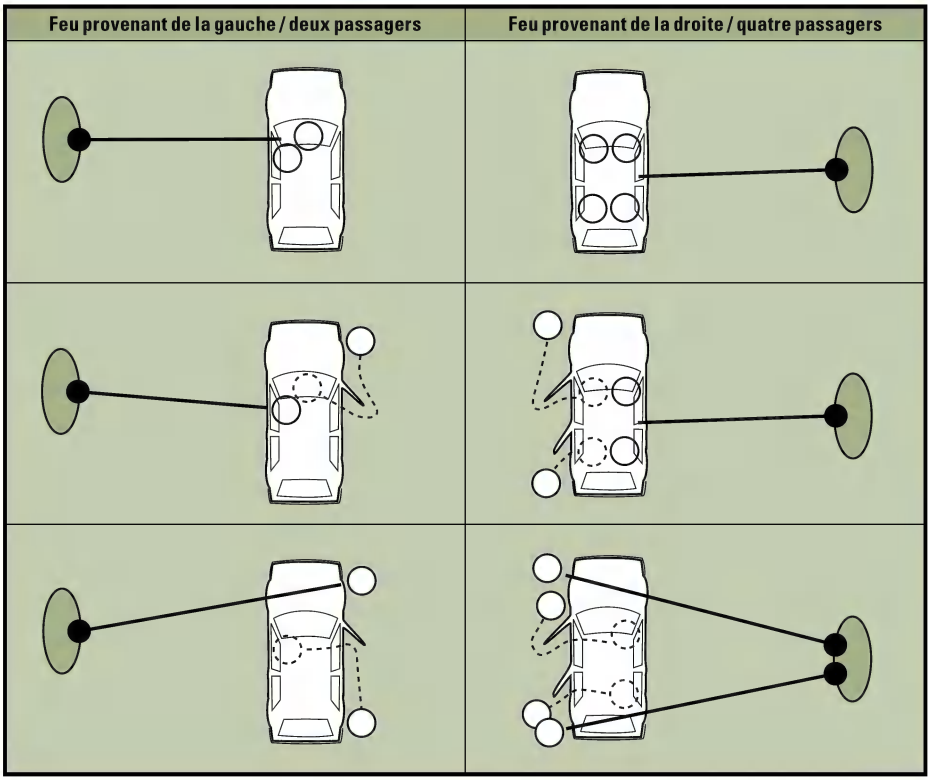

7.6.8 Transport en hélicoptère

247 Désignation d'une place d'atterrissage pour hélicoptères

Les places d'atterrissage pour hélicoptères sont toujours désignées par leurs coordonnées. La désignation supplémentaire d'un point marquant situé à proximité immédiate de la place d'atterrissage, comme la lisière d'une forêt, une route, un carrefour ou un chalet d'alpage facilite le travail de repérage de l'équipage.

Le croquis suivant présente les exigences minimales

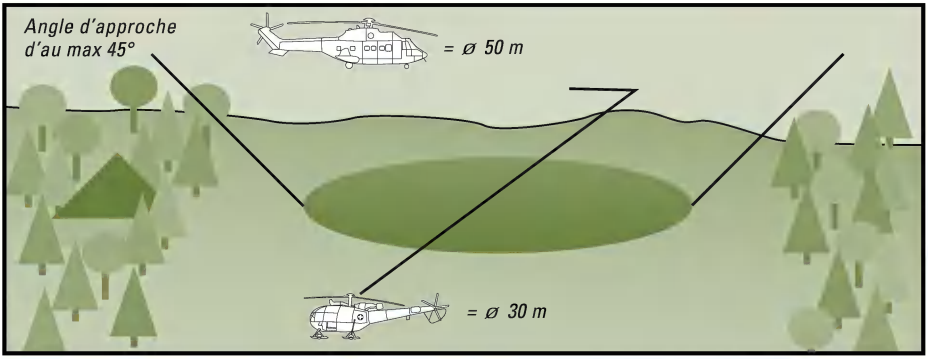

Il faut tenir compte en particulier des points suivants :

a. l'aire d'atterrissage ne doit en aucun cas être balisée avec des objets pouvant être soufflés ; on peut tout en plus utiliser un fumigène de couleur ou un pétard pour baliser l'aire ; le pilote décide sur place de l'emplacement exact ;
b. le secteur d'approche et la zone d'atterrissage doivent être libres de toute ligne aérienne, de mât et d'antenne ;
c. le sol doit être dur (éviter les places de sport et les sols mous à cause du risque d'enfoncement) ;
d. la neige fraîche doit être damée.

248 Approche finale

Le soldat qui guide l'approche de l'hélicoptère doit se placer debout ou à genoux, face à l'axe d'approche et vent dans le dos, bras étendus horizontalement à environ 20 m à l'avant du centre de l'aire d'atterrissage. Il convient de porter des lunettes de protection.

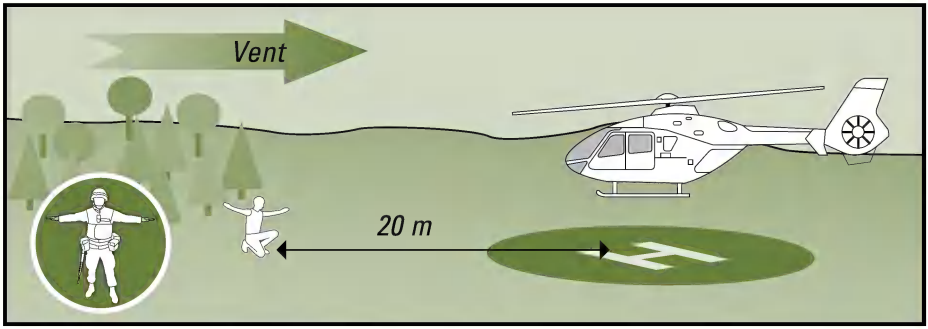

249 Organisation du transport

L'effectif à prendre en charge doit toujours être indiqué lors de la demande de transport héliporté. L'organe de coordination des Forces aériennes se fonde sur cette information pour définir le moyen aérien qui sera engagé (Super Puma / EC 635). Sur place, le loadmaster (membre de l'équipage de l'hélicoptère) coordonne l'embarquement.

Exemple pour le Super Puma :

a. groupe à quinze militaires au maximum (y c. chef du détachement) ;
b. le groupe se divise en deux équipes de sept et huit militaires ;
c. l'embarquement se fait en même temps ;
d. huit militaires côté gauche (dans le sens de vol), sept militaires (y c. chef du détachement) côté droit.

250 Embarquement et débarquement

L'embarquement s'effectue comme suit :

a. tous les couvre-chefs doivent être retirés et rangés avant l'approche de l'hélicoptère (exception : casque fixé par la jugulaire) ; les sacs et les poches doivent être fermés, le matériel et les armes doivent être portés à la main (rien ne dépasse une hauteur d'homme) ;
b. le groupe approche l'hélicoptère par l'avant, sur signe du loadmaster ;
c. le matériel et les armes collectives sont déposés au centre de la cabine ;
d. tous les occupants s'attachent ;
e. en position assise normale, le paquetage de combat est déposé sur les genoux.

Le débarquement s'effectue sur signe de l'assistant de vol, dans l'ordre inverse de l'embarquement, toujours par l'avant de l'hélicoptère.

8 Technique de combat du groupe

8.1 Introduction

Le groupe est généralement engagé en tant qu'élément statique ou mobile d'une formation supérieure. Le chapitre 8 du règlement d'instruction de base décrit les compétences qu'un groupe (d'une unité de combat) doit maîtriser pour survivre dans un environnement d'engagement moderne. Il décrit les activités d'engagement et leur transposition en techniques de combat exécutées par chaque groupe composé de deux équipes. Les activités d'engagement sont des éléments qui s'apprennent et s'entraînent. Elles définissent le profil de prestations d'un groupe.

8.2 Environnement

251 Types d'environnement

La concentration de tous les domaines de la vie dans les milieux urbains entraîne le développement de territoires exigus et de réseaux denses marqués par une évolution et une interaction constantes. Les régions à forte concentration urbaine constituent le cœur des sociétés modernes. Les différentes régions urbains sont séparées par des zones montagneuses et des terrains intermédiaires. Ces compartiments de terrain sont peu peuplés, peu construits et servent principalement à la production de denrées alimentaires et à l'exercice d'activités de loisir. Les zones montagneuses sont caractérisées par des espaces exigus fortement compartimentés. Les terrains intermédiaires sont plats et découverts. Dans ces deux types de terrains, les réseaux sont hétérogènes. Ils sont marqués par une forte autonomie et une dimension locale. Ils subissent moins rapidement et moins fortement les influences externes que les réseaux urbains.

252 Milieux urbains

Les engagements en milieu urbain ou en milieu découvert et non bâti sont généralement traités de manière similaire. En termes de technique de combat, les engagements en zone urbaine présentent toutefois certaines particularités liées à la proximité, à la densité et l'exiguïté qui soumettent les chefs à une forte pression du temps et qui entravent leur liberté de manœuvre.

8.3 Disponibilité matérielle

253 Généralités

La disponibilité matérielle de l'équipement d'engagement personnel et collectif est assurée par deux processus standardisés :

- la préparation à l'engagement,
- le rétablissement de la disponibilité opérationnelle.

L'objectif est de contrôler et de maintenir le bon fonctionnement des armes, des appareils, des moyens de conduite et des pièces d'équipement.

254 Disponibilité opérationnelle

Le rétablissement de la disponibilité opérationnelle et la préparation à l'engagement forment un tout. Le rétablissement de la disponibilité opérationnelle s'inscrit dans le cadre de la remise en condition après

l'engagement et doit être achevée par un contrôle de fonctionnement avant le début de la prochaine phase de service. La préparation à l'engagement concerne principalement les appareils qui doivent être redémarrés ou relancés avant le début de l'engagement / du travail (p. ex. les moyens de conduite).

Le rétablissement de la disponibilité opérationnelle est particulièrement efficace lorsque les travaux sont effectués en parallèle. Les travaux au profit de l'ensemble de l'unité sont accomplis dans un premier temps. Les spécialistes compétents dirigent les détachements chargés de l'entretien et du contrôle des véhicules et des armes spécifiques / des appareils spéciaux. Le contrôle de fonctionnement de l'arme personnelle et l'entretien et le contrôle du matériel personnel d'engagement sont réalisés par chaque militaire, sur ordre du chef de groupe qui en contrôle l'exécution.

Le maintien de la disponibilité opérationnelle durant l'engagement est primordial. Les chefs veillent à ce que la disponibilité opérationnelle des armes, des appareils, des véhicules, des moyens de conduite et de la troupe soit maintenue durant les pauses de combat.

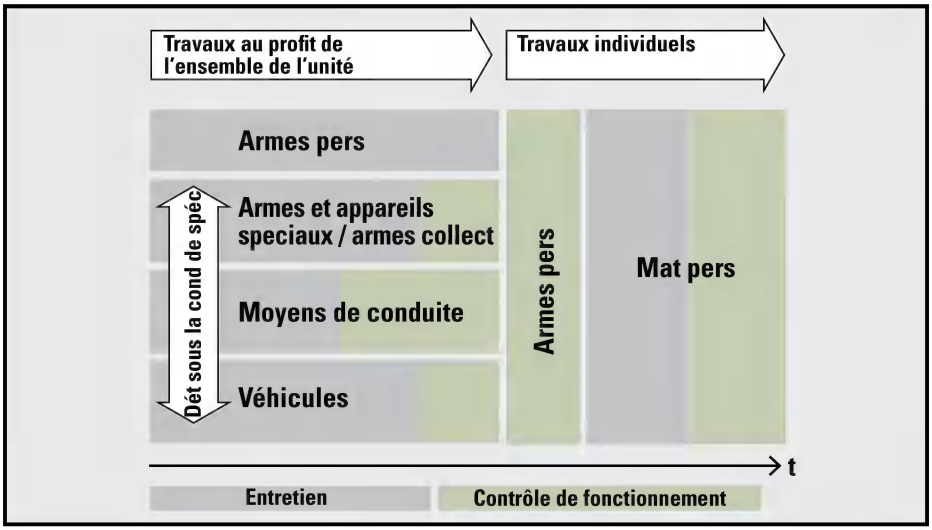

8.4 Technique de combat de sûreté

255 Prestations opérationnelles

Dans le cadre d'un engagement de sûreté, le groupe est engagé en tant qu'élément statique de surveillance.

On distingue les engagements :
- de sûreté,
- de surveillance,
- de flanc-garde.

256 Définition des prestations du groupe

Un groupe est en mesure
- d'utiliser entre deux et quatre postes d'observation en fonction de sa capacité à durer ;
- de surveiller une à deux façades de bâtiment ;
- de surveiller un compartiment de terrain ;
- d'acquérir des renseignements dans un secteur de recherche ;
- d'assurer une flanc-garde ;
- de mettre en place et d'assurer un contrôle d'accès et de la circulation ;
- de contrôler et de fouiller des personnes ainsi que des véhicules de tourisme et des véhicules lourds ;
- d'arrêter et de fouiller des personnes et des occupants d'un véhicule, puis de les acheminer ou de préparer leur acheminement.

8.4.1 Poste d'observation

257 Fonctionnement et organisation

Le fonctionnement d'un poste d'observation est assuré au minimum par un binôme. Son organisation est décrite au chapitre 7.4.6. Pour une observation prolongée, on procède de manière autonome aux relèves entre l'observateur, le soldat chargé des transmissions, les soldats chargés de la protection et ceux en réserve / au repos. Afin de pouvoir mener la mission aussi de nuit, le poste d'observation est équipé d'amplificateurs de lumière résiduelle et d'appareils à image thermique.

8.4.2 Poste de contrôle (checkpoint)

258 Prestations opérationnelles

Le checkpoint est un point de contrôle, où des personnes ou des véhicules sont contrôlés ou fouillés. Nous faisons la distinction entre les checkpoints temporaires et les checkpoints préparés. Le checkpoint temporaire s'inscrit dans le cadre de l'acquisition de renseignements. Lors d'un contrôle temporaire de la circulation, les deux éléments de base d'un checkpoint sont la place de contrôle et la place de fouille. Ils sont protégés par un dispositif tactique. Ce contrôle est généralement réalisé dans une seule direction de circulation durant 20 à 30 minutes. Après ce temps, l'emplacement du checkpoint est connu et le contrôle perd de son intérêt pour l'acquisition de renseignements.

Le checkpoint atteint une efficacité maximale lorsque les adversaires qui tentent de s'y soustraire ne peuvent le contourner et sont quand même contrôlés. Il est ainsi possible de recueillir immédiatement

des renseignements grâce au contrôle. Le lieu de contrôle doit toujours être un passage obligé, situé dans l'idéal légèrement en retrait. Le checkpoint est en ce sens une étape préalable au barrage, qui peut être rapidement mis en place.

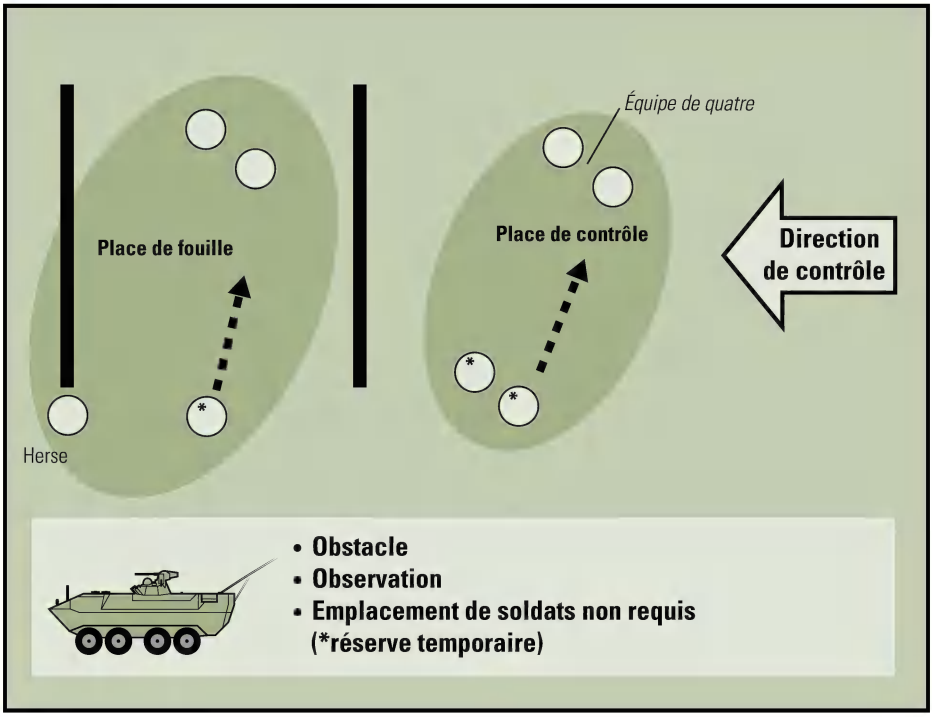

259 Checkpoint temporaire

Le checkpoint temporaire est installé avec renforcement minimum et en surprenant l'adversaire. Le véhicule de groupe sert généralement d'obstacle. Les checkpoints temporaires forcent l'adversaire à réagir au contrôle inopiné (p. ex. se soumettre au contrôle, l'éviter, s'enfuir). L'exemple typique du checkpoint temporaire est le contrôle routier.

260 Checkpoint préparé

Le checkpoint préparé est renforcé et sert de contrôle d'entrée ou d'accès ultime. Les places de contrôle et de fouille sont aménagées. Le checkpoint est clairement signalisé et annoncé (p. ex. par des panneaux d'avertissement).

261 Place de contrôle

La place de contrôle est destinée à l'identification de personnes ou d'occupants de véhicules. Une équipe est dédiée à la place de contrôle. En général, les contrôles s'effectuent à deux soldats (un soldat en intervention et un soldat en couverture). Le besoin en soldats supplémentaires pour protéger le module de base (soldat en intervention et soldat en couverture) lors d'un contrôle dépend de la taille du véhicule et du

nombre de passagers (véhicules avec plus de deux occupants : module de base + un soldat supplémentaire en couverture ; véhicules lourds : module de base + deux soldats supplémentaires en couverture). Les personnes ou les occupants de véhicules identifiés sont conduits, en fonction de la mission, sur la place de fouille.

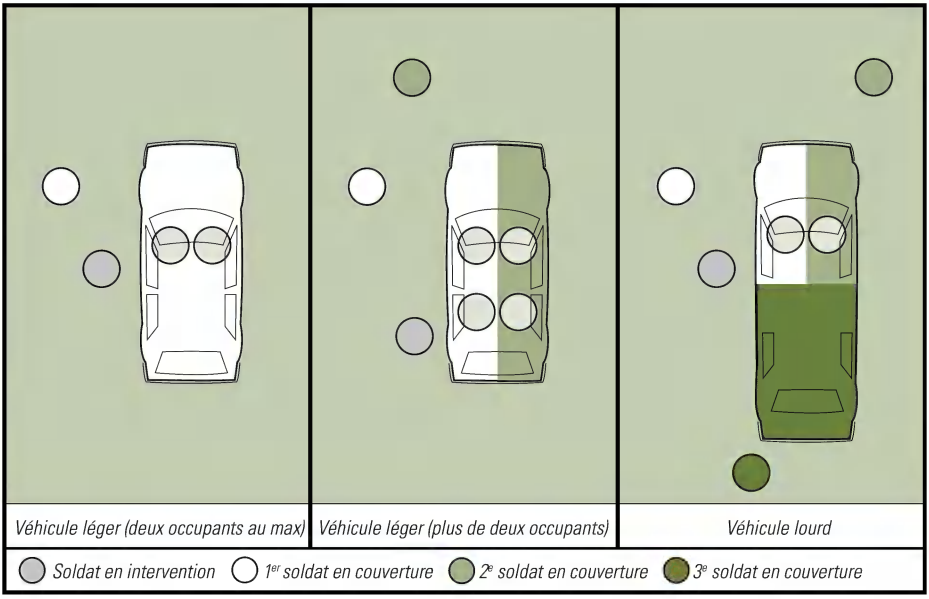

262 Place de fouille

La place de fouille est destinée à la fouille de personnes, de récipients et de véhicules. Une équipe est dédiée à la place de fouille. Pendant la perquisition d'un véhicule, ses occupants sont placés sous surveillance dans un secteur d'attente. Le conducteur demeure auprès de son véhicule durant la fouille.

263 Engagement du véhicule du groupe

Le véhicule du groupe peut être utilisé sur un checkpoint

a. comme obstacle improvisé et canalisant sur un checkpoint temporaire,
b. comme possibilité de fermer rapidement un checkpoint préparé,
c. comme bouclier entre les places de contrôle et de fouille, pour créer rapidement deux compartiments de terrain afin qu'un événement / un combat sur l'une des deux places n'implique pas le groupe entier,
d. comme emplacement protégé pour les soldats qui ne sont momentanément pas engagés,
e. comme poste d'observation des alentours,
f. comme démonstration de supériorité (show of force au travers d'un véhicule blindé et armé).

8.5 Technique de combat par le feu

264 Prestations opérationnelles lors d'un combat par le feu

Le combat par le feu désigne les actions de combat ou d'appui de feu au moyen d'armes à tir tendu afin d'accomplir par la suite d'autres missions (p. ex. détruire, éliminer ou fixer l'adversaire).

265 Définition des prestations du groupe

Un groupe est en mesure
- de neutraliser ou de détruire par surprise des véhicules ou d'autres objectifs adverses dans un secteur de feu attribué, après une courte préparation ;
- d'engager ses armes clés sous la protection des autres armes du groupe et de couvrir ainsi ses arrières et ses flancs ;
- de regagner rapidement ou de conserver la supériorité de feu et la liberté de manœuvre ;
- de fixer l'adversaire par le feu et d'entraver sa liberté de manœuvre et de mouvement ;
- de mettre en place et de maintenir durant un temps défini un appui de feu au profit d'un autre groupe.

266 Le rôle des différentes armes dans le combat de feu

Les armes du groupe sont classées selon leur rôle dans le combat de feu conduit depuis des positions d'attaque surprise :
- armes antichars,
- fusils-mitrailleurs, grenades à fusil,
- fusils d'assaut, grenades à main.

Les armes antichars sont les armes principales du combat par le feu depuis des positions de surprise. Elles sont engagées dans la zone principale du secteur d'anéantissement, contre des buts dont la destruction permet d'infliger les plus grands dommages à l'adversaire. Lors d'actions offensives, les armes antichars doivent être engagées depuis des positions en retrait. Les tireurs ne doivent pas voir plus loin que la portée de leurs armes.

Les fusils-mitrailleurs et les lance-grenades sont engagés dans la zone principale et les zones secondaires du secteur d'anéantissement, afin d'empêcher que les armes principales soient prises sous le feu pendant la courte phase de combat par le feu, ou que leur repli soit ensuite perturbé.

Les fusils d'assaut et les grenades à main sont engagés pour la défense rapprochée des positions des armes antichars et des fusils-mitrailleurs.

267 Supériorité de feu

La supériorité de feu est atteinte lorsque l'adversaire n'est momentanément plus en mesure d'utiliser ses armes, d'observer ou de se déplacer. Par l'engagement des moyens suivants, la supériorité de feu peut être obtenue, conservée ou regagnée.

SUPÉRIORITÉ DE FEU

OBTENIR	
	Moyen
Ouverture du feu rapide et massive	F ass

PERTURBER	
	Moyen
Feu à intervalles irréguliers (feu sur une cible identifiée avec précision)	F ass + lu tir

CONSERVER	
	Moyen
Feu continu (sans interruption)	FM Deux F ass se relayant

REGAGNER	
	Moyen
Engager des moyens supplémentaires Augmenter la puissance de feu	Gren main/ gren add/ PzF/ chg dir

268 Fixer l'adversaire

La plus grande probabilité de pertes et de blessés se trouve dans la première phase d'un contact, modifiant ainsi immédiatement la structure psychologique du groupe. Il est important que cette phase soit maîtrisée par des procédures standardisées. Grâce aux techniques d'action immédiate et à l'ouverture du feu autonome de l'équipe concernée par le combat,

a. l'adversaire sera fixé (maintenu dans son secteur de positions);
b. le reste du groupe pourra se déplacer dans un premier couvert / une première position de feu;
c. le chef de groupe bénéficiera du temps nécessaire pour prendre ses premières décisions.

269 Principes du combat par le feu

- Ne pas voir plus loin que son objectif.
- Profiter de la portée des armes engagées.
- S'assurer de l'effet de surprise par l'ouverture du feu.
- Privilégier les engagements par les flancs.
- Profiter des obstacles naturels et artificiels.
- Privilégier la concentration du feu.
- Occuper des positions fortes pour la défense.
- Prévoir des positions de rechange.
- Donner au veilleur un meilleur champ de vision.
- Mener le combat d'après le schéma de feu (avec ou sans secteur de feu primaire et secondaire). Le type et l'ordre d'engagement des objectifs au sein du groupe est défini par l'emplacement des tireurs lors de la prise de position:
  - les tireurs qui se trouvent sur la droite de la ligne commencent à engager les objectifs de la droite vers la gauche;

- les tireurs qui se trouvent sur la gauche de la ligne commencent à engager les objectifs de la gauche vers la droite.

Les chefs de groupe déterminent durant le combat par le feu à quel moment un objectif doit être engagé en priorité. L'objectif est attribué à l'arme principale qui peut être engagée le plus facilement.

270 Ouverture et conduite du feu

L'ouverture du feu doit surprendre l'adversaire ; elle a lieu sur ordre du chef de groupe. Le chef de groupe évalue l'effet du feu, le corrige et en fixe la durée. Le chef de groupe choisit son emplacement à proximité des armes-clés qui garantissent l'accomplissement de la mission.

271 Actions consécutives possibles durant le combat par le feu

Les actions consécutives peuvent être

a. un repli rapide une fois la mission remplie,
b. la prise d'une nouvelle zone de positions pour mener une autre action,
c. la mise en place d'un appui par le feu pour la poussée d'un autre groupe,
d. une poussée,
e. le maintien d'une position.

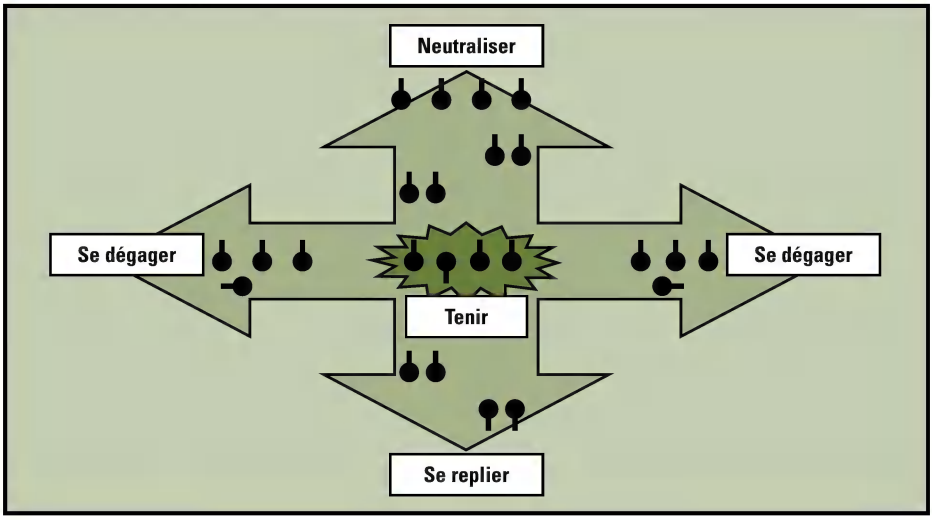

8.6 Progresser

272 Prestations opérationnelles lors d'une progression

La notion de progression désigne l'accomplissement d'une autre mission (p. ex. la fouille d'une maison ou d'un compartiment de terrain, un repli, etc.) ou la neutralisation d'un adversaire (p. ex. une poussée ou la neutralisation d'acteurs présents).

273 Définition des prestations du groupe

Un groupe est en mesure
- de fouiller un compartiment de terrain de manière systématique et linéaire ;
- de se déplacer vers un objectif par le feu (disponibilité de feu) et le mouvement ;
- de s'approcher d'un adversaire et de le neutraliser / de le détruire à courte distance.

274 Mise en danger personnelle

Le déroulement du combat par le feu et le mouvement fixe des limites au-delà desquelles les tirs dans les intervalles et par-dessus la troupe, ainsi que les éclats des propres armes d'appui peuvent mettre en danger les hommes du groupe. Le chef de groupe doit donc coordonner le feu et le mouvement et être en mesure de peser le pour et le contre entre l'accomplissement de la mission et la propre mise en danger.

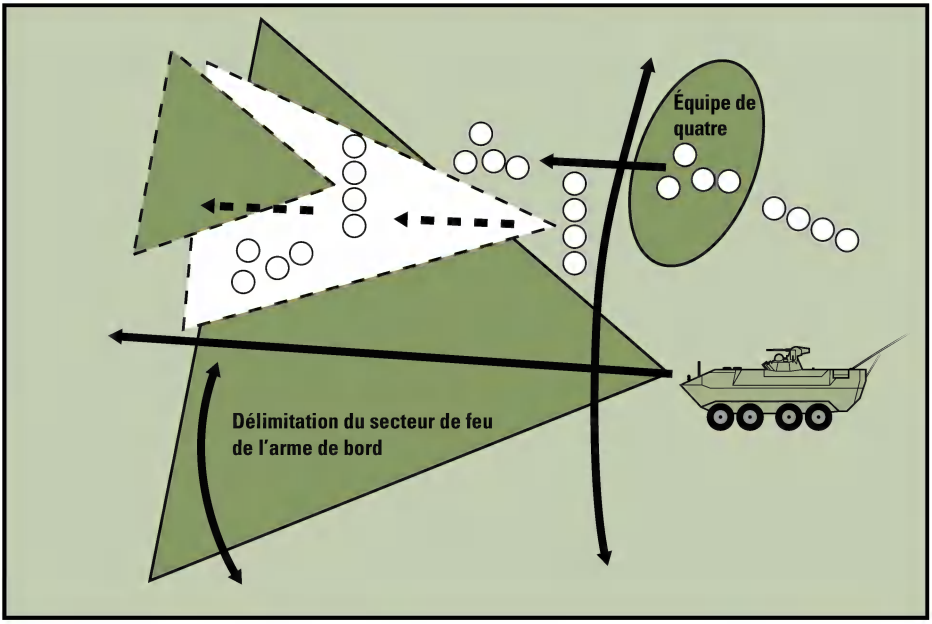

275 Poussée de l'ensemble du groupe

Un groupe a besoin d'un appui de feu par un autre groupe de la section ou par l'arme de bord d'un véhicule de la section pour réaliser une poussée en bloc. Le choix de la formation de combat dépend du terrain et elle détermine pour une large part le moment à partir duquel le groupe est contraint de progresser en appui mutuel entre ses équipes pour ne pas se mettre en danger lui-même.

Poussée en formation Y
Les deux équipes progressent l'une derrière l'autre, l'équipe avant en formation Y, l'équipe arrière en colonne.

Cette formation a l'avantage d'utiliser un fuseau d'attaque étroit (portion de terrain limitée à droite et à gauche dont on a besoin pour la poussée). Dans cette formation, il est aisé de conduire le groupe, car les équipes poussent l'une derrière l'autre. Le mouvement s'effectue selon le principe « pousser jusqu'à ce que l'on rencontre l'adversaire ». Au contact de l'adversaire, il est possible de passer immédiatement en ligne et de concentrer ainsi le feu vers l'avant.

Poussée en une ou deux lignes
Les deux équipes progressent côte à côte ou l'une derrière l'autre

Cette formation présente l'avantage de disposer immédiatement de beaucoup de feu durant toute la progression. La ligne est la formation idéale pour fouiller un terrain ou le nettoyer. La formation en deux lignes (fusils-mitrailleurs à l'avant, armes antichars en deuxième ligne) offre une puissance de feu frontale du fusil-mitrailleur.

276 Appui de feu au profit d'un autre groupe
Lors de la mise en place et du maintien d'un appui de feu de la poussée d'un autre groupe de la section, il faut partager le secteur de feu de telle manière que les équipes disposent de secteurs de feu clairement définis. Les chefs d'équipe mènent le feu (avec des balles traçantes, par la voix) dans leur secteur. Le chef de groupe peut rassembler le feu du groupe entier ou former des efforts principaux au moyen du feu de l'arme de bord et des fusils-mitrailleurs.

277 Actions consécutives possibles
Il est possible de procéder à une fouille de bâtiment ou du compartiment de terrain en tant qu'action consécutive.

Annexe 1

Instruction des formes militaires

1 Instruction individuelle des formes militaires

1.1 Principes fondamentaux

278 Uniforme et apparence (RS 04, art. 58, al. 1)
« L'uniforme est le signe de l'appartenance à l'armée. Quiconque porte l'uniforme représente la troupe ; il est tenu dès lors d'observer un comportement correct. »

279 Comportement et maintien en public
Un maintien et un comportement corrects et naturels en public contribuent à améliorer l'image et l'acceptation de l'armée.

1.2 Position de repos

280 Généralités
Le militaire prend la position de repos après s'être annoncé à un supérieur hiérarchique.

Cette position se caractérise par :
a. une attitude tranquille, le corps redressé, sans que l'immobilité soit pour autant exigée ;
b. en règle générale, la tête est tournée vers le supérieur hiérarchique.

281 Exécution
a. Sans F ass :
   1. faire face au supérieur hiérarchique ;
   2. se tenir droit, jambes légèrement écartées ;
   3. regarder le supérieur hiérarchique (contact visuel) ;
   4. les mains dans le dos (la main droite saisit le poignet gauche, la main gauche reste fermée).

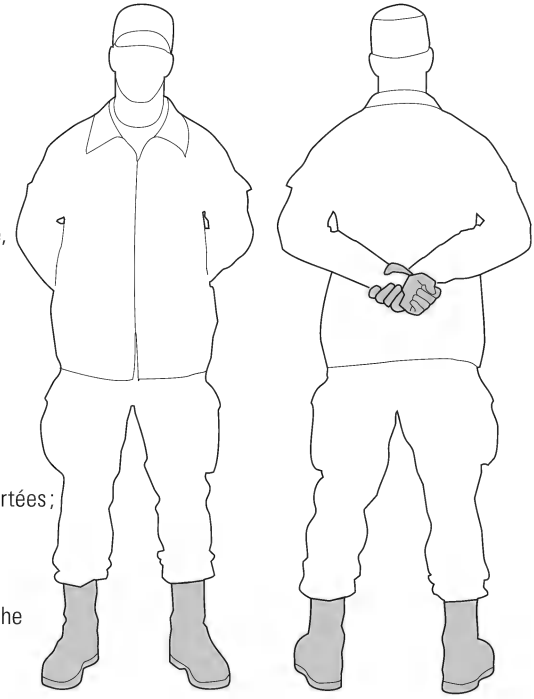

b. Avec le F ass :

Arme en bandoulière avant	***Arme suspendue***	***Arme en bandoulière arrière***
– *Crosse rabattue* – *Mains dans le dos*	– *Crosse rabattue, canon dirigé vers le sol* – *Main droite sur la bretelle, avant-bras à l'horizontale* – *Main et bras gauches tendus le long du corps*	– *Crosse dépliée, canon dirigé vers le sol* – *Mains dans le dos*

Avec une arme collective, un appareil, un outil, un paquetage, etc. : se tenir droit et tranquille, la tête dirigée vers le supérieur hiérarchique.

1.3 Position de garde-à-vous

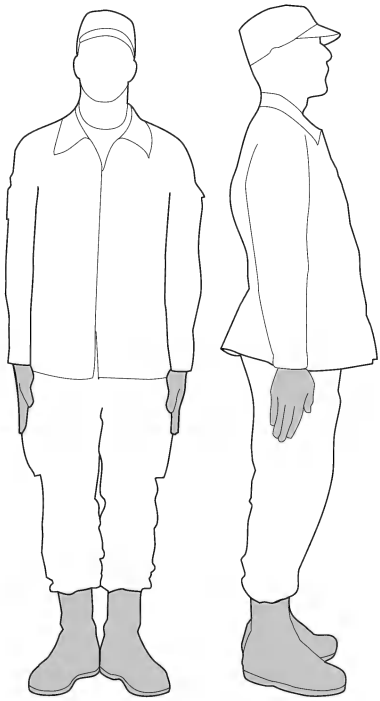

282 Généralités

Le garde-à-vous est une manière de se présenter. Cette position se caractérise par

a. les talons joints,
b. le corps redressé et tendu, la tête droit devant,
c. le maintien immobile.

Le militaire se met au garde-à-vous

a. pour s'annoncer ou prendre congé individuellement,
b. pour annoncer une formation,
c. pendant l'annonce d'une formation,
d. pour rassembler une formation.

283 Exécution

a. Sans F ass :
   1. ramener le pied gauche contre le pied droit (les pieds forment un angle d'env. 60°) ;
   2. tendre les bras et les mains le long du corps ;
   3. redresser le haut du corps ;
   4. diriger la tête droit devant soi et rester immobile.

b. Avec F ass :

Arme en bandoulière avant	Arme suspendue	Arme en bandoulière arrière
– *Crosse rabattue* – *Main droite sur la crosse, pouce au ras de la plaque de crosse* – *Main et bras gauches tendus le long du corps*	– *Crosse rabattue, canon dirigé vers le sol* – *Main droite sur la bretelle, avant-bras à l'horizontale* – *Main et bras gauches tendus le long du corps*	– *Crosse dépliée, canon dirigé vers le sol* – *Mains et bras tendus le long du corps*

Avec une arme collective, un appareil, un outil, un paquetage, etc. : se tenir droit, la tête dirigée droit devant soi et rester immobile.

1.4 Port de l'arme

284 Arme en bandoulière avant

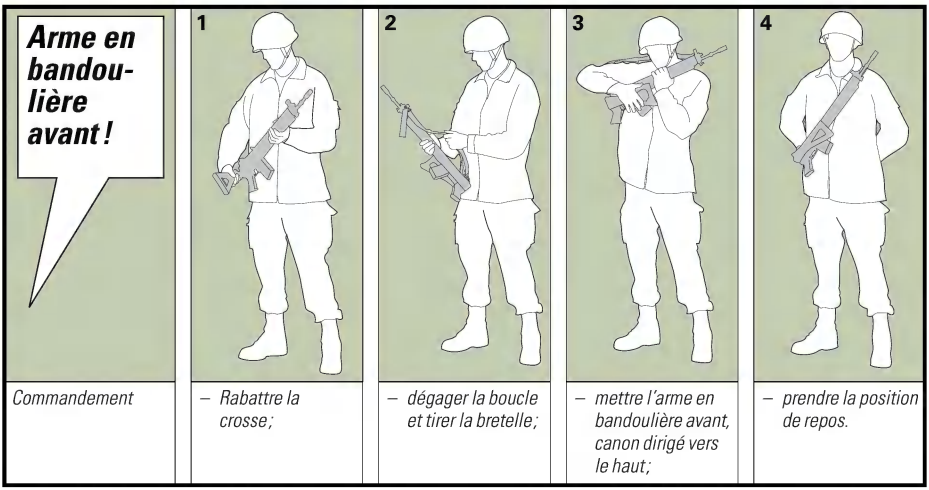

Commandement	1	2	3	4
	– *Rabattre la crosse;*	– *dégager la boucle et tirer la bretelle;*	– *mettre l'arme en bandoulière avant, canon dirigé vers le haut;*	– *prendre la position de repos.*

Lorsque l'activité l'exige, l'arme en bandoulière avant peut être déplacée dans le dos (commandement : *« arme en bandoulière arrière ! »).*

Position des bras lors de la marche

En formation	***En déplacement libre***
– *Au commandement « En avant ! », saisir l'arme des deux mains;* – *la main droite à la crosse rabattue (le pouce au-dessus de la poignée de charge);* – *la main gauche sur la partie supérieure du garde-main;* – *au commandement: « Section – halte ! », la formation prend la position de repos sur le dernier pas.*	*La position ainsi que le mouvement des bras et des mains sont choisis librement.*

285 Suspendre l'arme

Suspendez arme !	**1**	**2**	**3**	**4**
Commandement	– *Rabattre la crosse;*	– *dégager la boucle et tirer la bretelle;*	– *suspendre l'arme à l'épaule droite, canon dirigé vers le sol;*	– *saisir la bretelle de la main droite, l'avant-bras à l'horizontale.*

286 Arme en bandoulière arrière

Arme en bandoulière arrière !	1	2	3
Commandement	– *Déplier la crosse;*	– *décrocher la bretelle de l'anneau du porte-guidon et l'accrocher à l'anneau de la crosse;*	– *suspendre l'arme en bandoulière sur l'épaule gauche, le canon dirigé vers le sol.*

Remarques :
- la longueur de la bretelle doit être réglée de sorte que l'arme puisse être utilisée quelle que soit la mise en joue choisie ;
- la position des mains droite et gauche est fonction de l'activité exercée sur le moment ;
- les gauchers portent l'arme en bandoulière sur l'épaule droite.

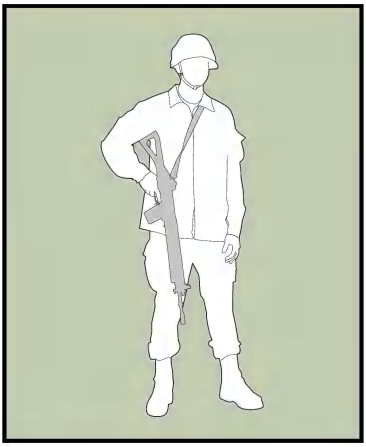

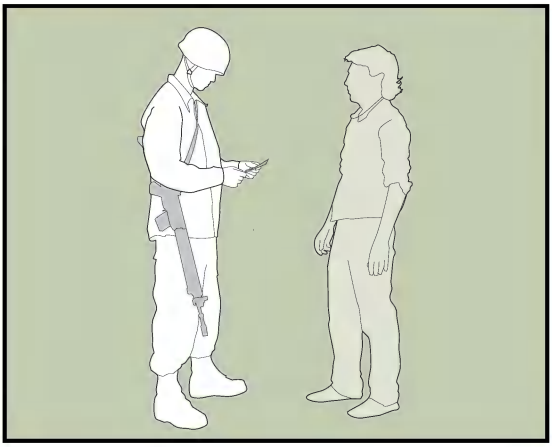

287 Déposer l'arme / mettre l'arme à terre

Déposez arme / Arme à terre !	1	2	3
Commandement	– *Soulever légèrement l'arme de la main gauche;* – *passer le bras droit entre l'arme et la bretelle, saisir cette dernière et la passer par-dessus la tête;*	– *déplier la crosse;*	– *déposer l'arme sur le bipied, le magasin à la hauteur de la pointe du pied droit;* – *tourner la poignée pistolet vers la droite;* – *ne pas modifier la longueur de la bretelle ou déposer l'arme à terre le bipied rabattu.*

Si le fusil est déposé au sol, le magasin est tourné vers la droite (commandement: *«déposez l'arme au sol!»*). Lorsque l'ordre est donné, durant l'instruction formelle, de déposer l'arme / de mettre l'arme à terre ou de prendre l'arme en main, il n'est pas nécessaire d'effectuer un CPS.

288 Prendre l'arme en main

Arme en main !	1	2
Commandement	– *Saisir l'arme de la main droite;*	– *rabattre le bipied le cas échéant.*

1.5 Salut

289 **Généralités** (RS 04, art. 59, al. 1 à 4, 6 à 7)

a. « Les formes de politesse militaires sont l'expression de l'intégration dans la communauté militaire et dans son organisation. »
b. « Celui qui s'adresse à un supérieur ou celui à qui un supérieur s'adresse salue et s'annonce. Si les deux interlocuteurs se connaissent par leur nom, le salut suffit. »
c. « En outre, les militaires se saluent dans les circonstances où ils le feraient dans la vie civile. »
d. « Les formations saluent les supérieurs. On annonce aux supérieurs ou aux organes de contrôle les formations et les installations. »
e. « En certaines occasions, tels les concours internationaux, les cérémonies officielles et les réceptions, les formes militaires peuvent être soumises à des règles particulières. »
f. « Les règles de politesse civiles doivent être observées quand il n'existe pas de formes militaires adéquates. »

290 **Salut de pied ferme**

Sans arme

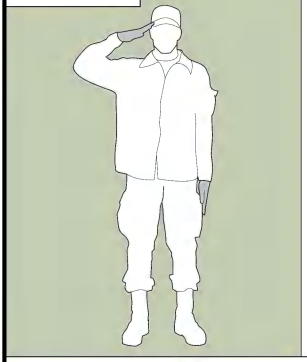

Arme en bandoulière avant

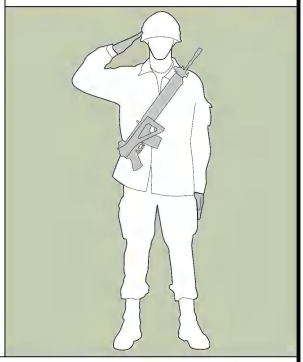

– *Faire face au supérieur hiérarchique;*
– *redresser le haut du corps, les jambes légèrement écartées, établir le contact visuel;*
– *tendre la main et le bras gauches le long du corps; lorsque la main droite est libre, saluer de la manière suivante:*
  1. *tendre et joindre les doigts de la main droite;*
  2. *porter la main droite tendue au-dessus de la tempe, au bord de sa coiffure ou au bord extérieur du casque;*
– *reprendre la position antérieure.*

Arme suspendue

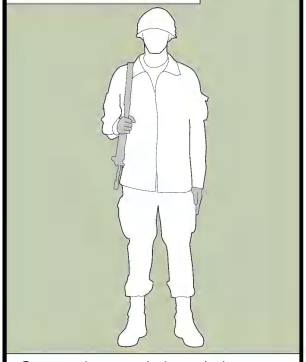

On ne salue pas de la main lorsque l'arme est suspendue.

Tout militaire qui n'est pas debout ou en marche se lève pour saluer un supérieur. Si la situation ne permet pas de se lever ou de saluer de la main, comme dans un restaurant ou dans un train ou si la main n'est pas libre, on salue à haute voix, au besoin avec un mouvement de la tête, en disant p. ex. *« Bonjour, capitaine ! »*.

291 Salut en marchant

Sans arme	***Arme suspendue***	***Main droite prise***
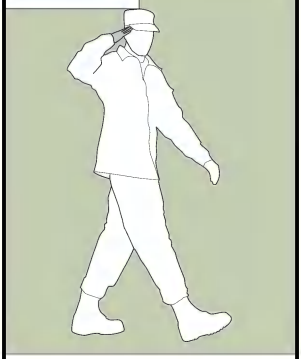		
– *Tourner la tête vers le supérieur hiérarchique ou vers le drapeau ou l'étendard; établir le contact visuel;* – *lorsque la main droite est libre, saluer de la manière suivante:* *1. tendre et joindre les doigts de la main droite;* *2. porter la main droite tendue au-dessus de la tempe, au bord de sa coiffure ou au bord extérieur du casque;* – *reprendre la position antérieure.*	*On ne salue pas de la main lorsque l'arme est suspendue.*	*Lorsque la main droite n'est pas libre pour saluer, on salue à haute voix, au besoin avec un mouvement de la tête.*

292 Salut aux drapeaux, aux étendards et aux hymnes nationaux (RS 04, art. 59, al. 5)

« Le militaire isolé est tenu de saluer :
- les drapeaux et les étendards déployés ;
- lorsque retentit l'hymne national suisse ou un hymne national étranger au cours d'une cérémonie officielle. »

Lors du salut, on se met au garde-à-vous. En formation constituée, seul le commandant salue.

293 Cas particuliers

Le conducteur d'un véhicule et le cycliste saluent
- en tenant le volant ou le guidon des deux mains ;
- en redressant le haut du corps ;
- en regardant droit devant soi ;
- en reprenant la position antérieure après être passé devant le supérieur.

Le passager d'un véhicule salue de la manière suivante :
- sans arme : mettre les mains sur les cuisses ; avec une arme : saisir l'arme avec les deux mains placées à la hauteur du ceinturon, l'arme étant tenue entre les genoux ;
- redresser le haut du corps et regarder devant soi ;
- reprendre la position antérieure après être passé devant le supérieur.

1.6 S'annoncer et prendre congé

294 Généralités (RS 04, art. 59, al. 2)
« Celui qui s'adresse à un supérieur ou celui à qui un supérieur s'adresse salue et s'annonce. Si les deux interlocuteurs se connaissent par leur nom, le salut suffit. »

295 S'annoncer

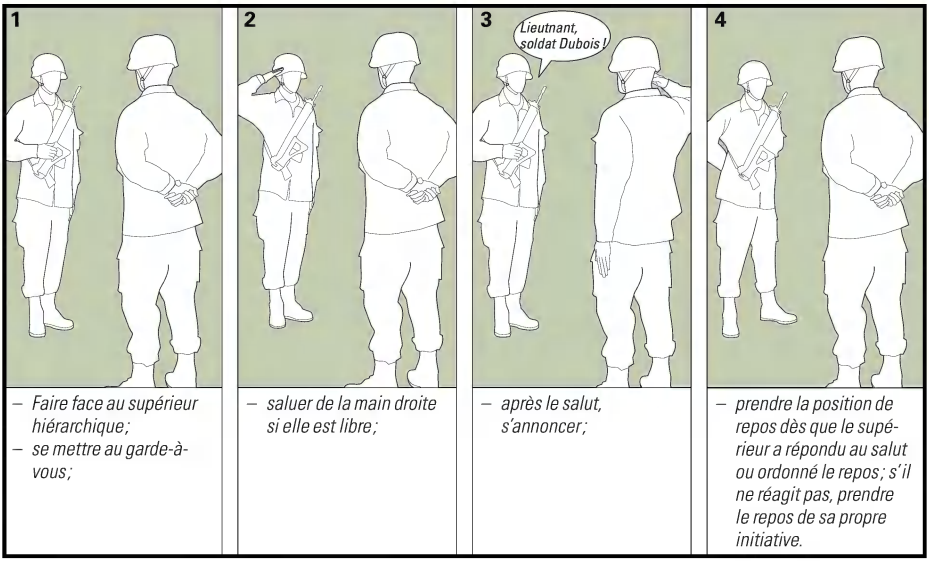

1	2	3	4
– *Faire face au supérieur hiérarchique;* – *se mettre au garde-à-vous;*	– *saluer de la main droite si elle est libre;*	– *après le salut, s'annoncer;*	– *prendre la position de repos dès que le supérieur a répondu au salut ou ordonné le repos; s'il ne réagit pas, prendre le repos de sa propre initiative.*

Celui qui est interpellé par un supérieur
– par son grade ou sa fonction et son nom (p. ex. *« Fusilier Dubois ! »*), répond *« Présent ! »;*
– seulement par son grade ou sa fonction (p. ex. *« Sergent ! »*), répond *« Capitaine, sergent Duchêne ! »*.

Celui qui ne peut pas distinguer le grade du supérieur (p. ex. dans l'obscurité), s'annonce simplement en déclinant son grade et son nom ou sa fonction et le nom de la formation à laquelle il appartient.

En règle générale, lorsque l'on s'annonce et que l'on est équipé du F ass, ce dernier est porté en bandoulière avant.

296 Annonce de combat
A l'engagement, une simple indication de la fonction et de l'appartenance remplace l'annonce.

Exemple :
– *« Poste d'observation 16/1 »*
– *« Courrier, section Duchêne ! »*
Celui qui, à l'engagement, est interpellé par un supérieur hiérarchique s'annonce sans modifier sa position de combat.

297 Prendre congé

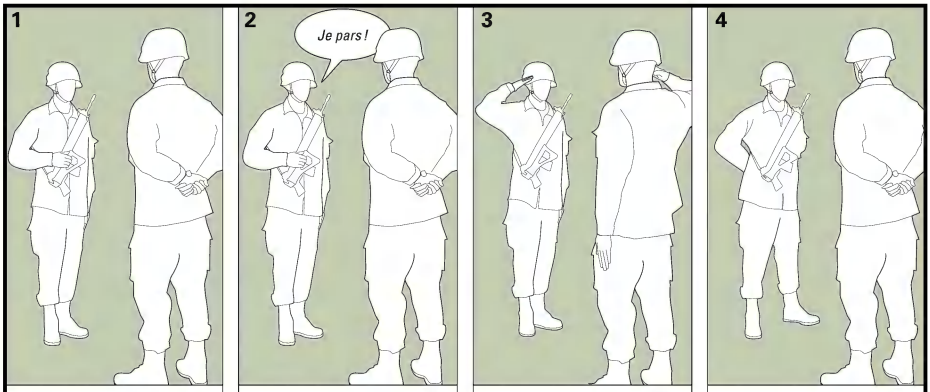

– *Faire face au supérieur hiérarchique;* – *se mettre au garde-à-vous;*	– *s'annoncer partant;*	– *saluer de la main droite si elle est libre;*	– *prendre la position de repos dès que le supérieur a répondu au salut ou ordonné de repos; s'il ne réagit pas, prendre le repos de sa propre initiative.*

1.7 Comportement du militaire dans les postes de commandement et dans les cantonnements

298 Principe

Sauf disposition contraire, on ne frappe pas à la porte des salles de travail ni à celles des postes de commandement lorsque l'entrée est généralement autorisée. Celui qui pénètre dans la pièce se dirige vers le supérieur auquel il désire parler et s'annonce à lui. Lorsque le nouveau venu ne doit parler à personne et qu'il ne s'agit pour lui que de déposer ou de reprendre quelque chose, il fait simplement une annonce de combat. Tout militaire est tenu de frapper à la porte d'un bureau personnel ou d'un local de séjour des cadres.

1.8 Réception d'un ordre verbal

299 Principe

Le militaire qui reçoit un ordre verbal répond :

– *« Compris ! »* pour confirmer qu'il a compris ce que le supérieur ordonne ; ou :
– *« Pas compris ! »* pour exprimer qu'il n'a pas saisi le comportement exigé de lui et qu'il a besoin d'explications. Il ne quitte pas le supérieur avant de savoir exactement ce qu'il doit faire. Il le confirme par *« Compris ! »*.

Les ordres qui ne sont pas exécutés sous les yeux du supérieur hiérarchique doivent être répétés spontanément, p. ex. : *« Compris, j'annonce à mon chef de groupe que le déplacement est fixé à 0745 ! »*.

2 Instruction des formes militaires en formation

2.1 Position de repos

300 Application et exécution

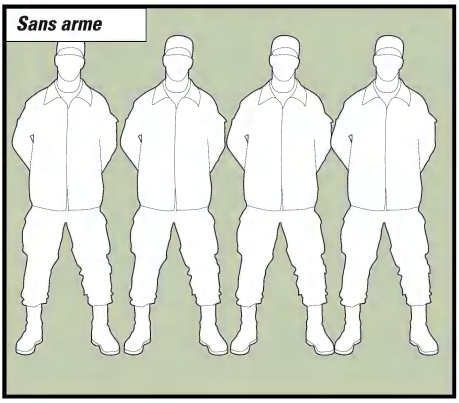

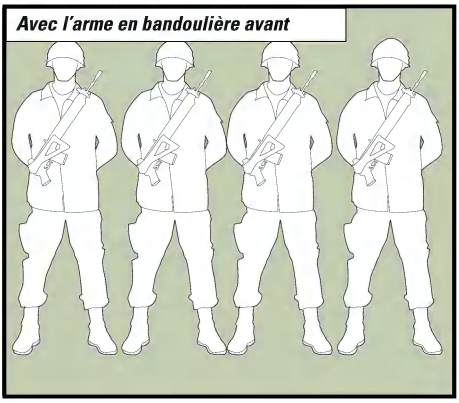

La position de repos est la position normale lorsque l'on se tient debout en formation.
La formation prend la position de repos sur l'ordre *« Section, repos ! »*.
Le front pris par la formation doit être maintenu.

2.2 Position de garde-à-vous

301 Application et exécution

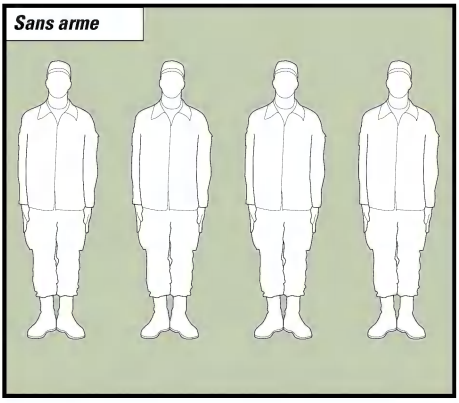

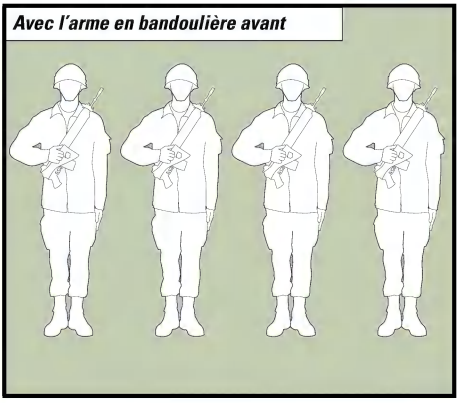

La formation se met au garde-à-vous sur ordre : *« Section, garde-à-vous ! »*.

2.3 Salut de la formation

302 Devoir de saluer (RS 04, art. 59, al. 4)
« Les formations saluent les supérieurs. On annonce aux supérieurs ou aux organes de contrôle les formations et les installations. »

303 Exécution en marche au pas

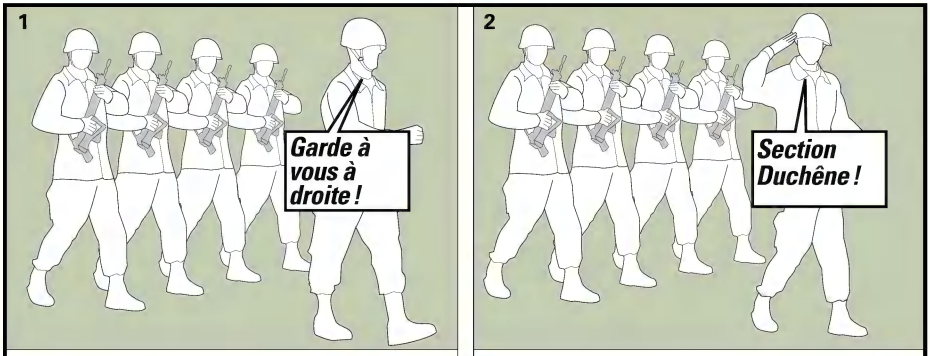

– *Le commandement est donné sur le pied gauche;* – *tous les membres de la formation tournent la tête en même temps et regardent le supérieur hiérarchique (contact visuel);* – *en formation en carré, le premier militaire de la colonne de droite regarde droit devant lui;*	– *le chef de la formation salue réglementairement de la main droite et annonce sa formation sans appeler le supérieur hiérarchique par son grade.*

Après avoir salué,
a. lorsque le dernier rang de la formation est passé devant le supérieur, le chef de la formation commande *« En avant – marche ! »;*
b. tous les membres de la formation tournent la tête en même temps dans le sens de la marche.

304 Exécution en marche libre

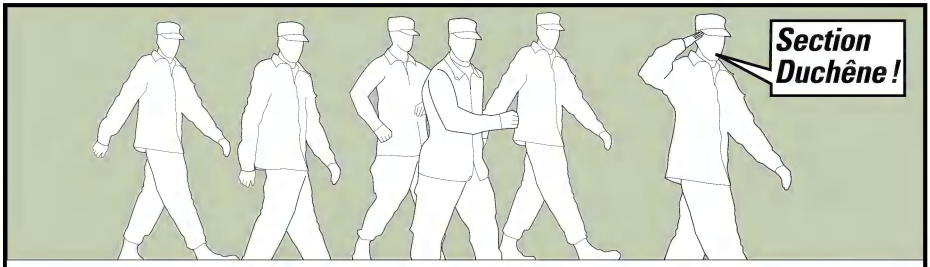

– *Le chef de la formation salue de la main droite et annonce sa formation sans appeler le supérieur hiérarchique par son grade;*
– *chaque membre de la formation salue individuellement en tournant la tête et en regardant le supérieur hiérarchique (contact visuel);*
– *après être passé devant le supérieur, chacun tourne individuellement la tête dans la direction de marche.*

2.4 Annonce de formations et d'installations

305 Généralités

a. Les formations et les installations sont annoncées spontanément à tous les supérieurs hiérarchiques et à tous les organes de contrôle.
b. L'annonce de la formation ou de l'installation s'effectue en indiquant uniquement sa dénomination réglementaire.
c. En règle générale, c'est le chef de la formation qui annonce, ou le premier militaire qui aperçoit le supérieur hiérarchique ou l'organe de contrôle.

306 Exécution

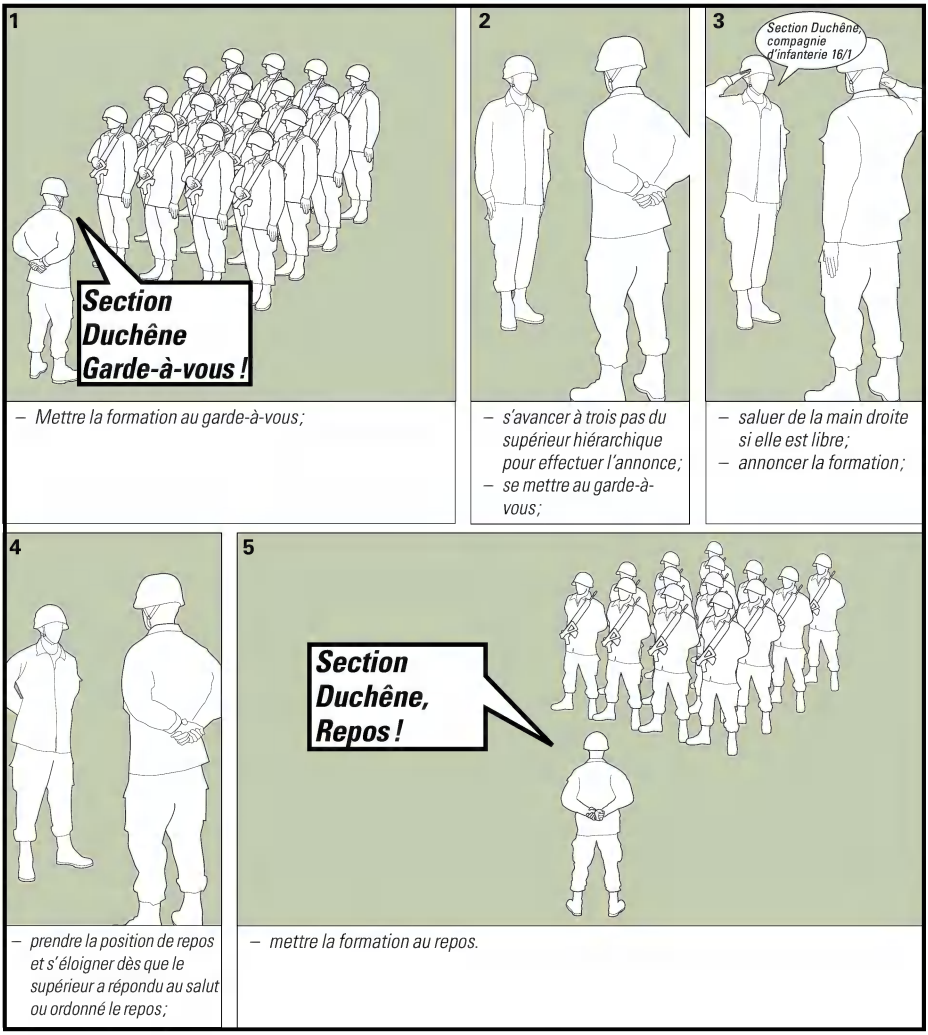

Annoncer une formation en ordre ouvert (p. ex. : formation au travail ou en pause) :

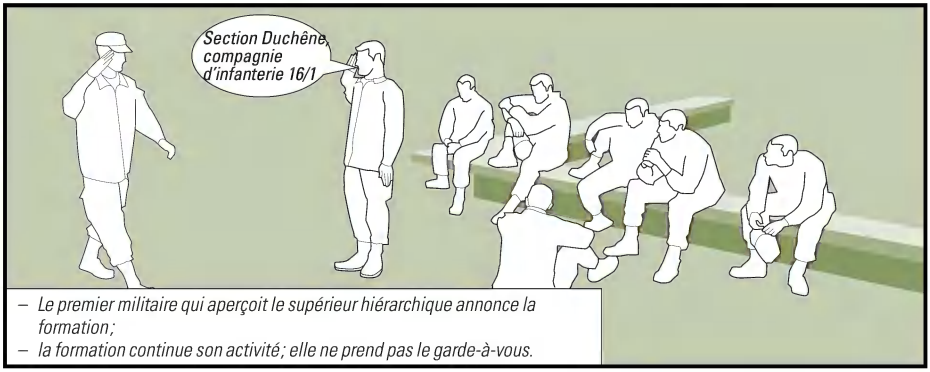

– *Le premier militaire qui aperçoit le supérieur hiérarchique annonce la formation ;*
– *la formation continue son activité ; elle ne prend pas le garde-à-vous.*

Même si elle n'est pas en formation serrée, une formation peut être annoncée au garde-à-vous (p.ex. en salle de théorie, en formation « à moi » dans le terrain).

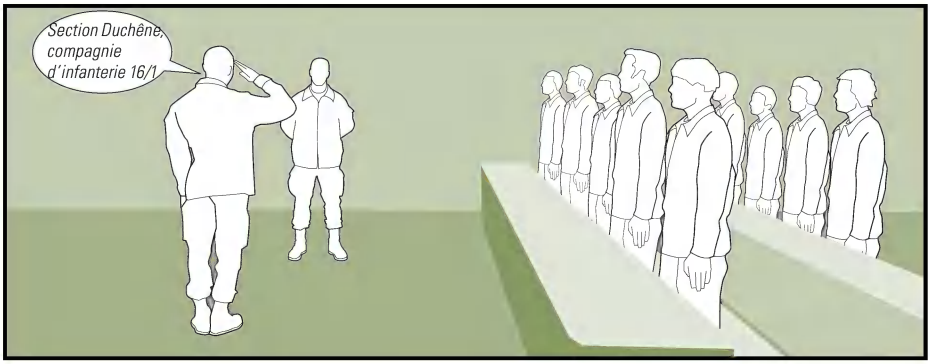

Lors d'une inspection, à la reprise du travail et à l'appel principal, on annonce en indiquant les effectifs, p. ex. : *« Compagnie d'infanterie 16/1, effectif 152, présents 148, 1 homme au bureau, 3 hommes à l'infirmerie ! ».*

307 Annoncer à partir d'un véhicule à moteur

Sauf lors d'un défilé, c'est le passager avant (chef de bord) qui annonce l'unité. Il le fait à très haute voix ou en utilisant un écriteau ou tout autre moyen approprié. Exemple : *« Tête 16/1 ! »; « Fin 16/1 ! ».*

308 Prendre congé avec une formation en ordre serré

Celui qui annonce procède comme suit :

a. mettre la formation au garde-à-vous ;
b. s'avancer à trois pas du supérieur hiérarchique ; se mettre au garde-à-vous ;
c. annoncer le départ de la formation, p. ex. *« Je dispose de ma section ! »;* saluer de la main droite si elle est libre ;
d. reprendre la position antérieure dès que le supérieur a répondu au salut ;
e. mettre la formation au repos.

2.5 Rassemblement

309 Aligner, couvrir

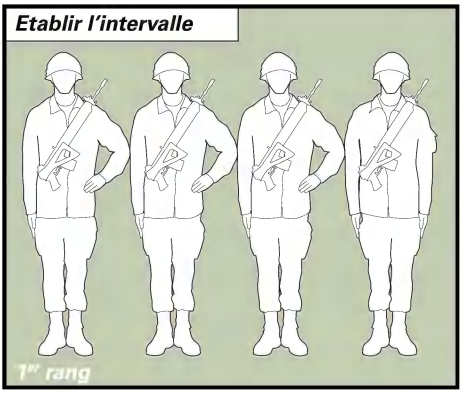

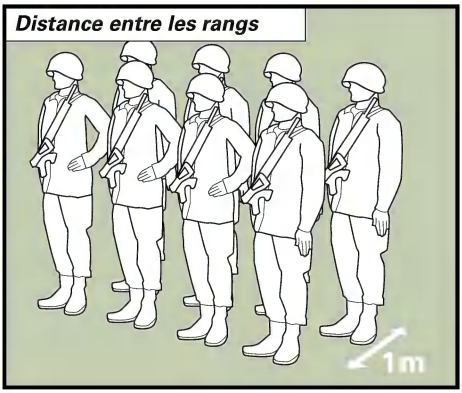

a. Principes :
   1. dans chaque rang, l'alignement s'effectue par ordre de grandeur depuis le côté droit, tout en établissant l'intervalle ;
   2. s'il y a plusieurs rangs, la distance entre ces derniers est d'un mètre de militaire à militaire ou de paquetage à paquetage.

b. Etablir l'intervalle :
   1. poser la main gauche sur la hanche, doigts tendus, pouce écarté ;
   2. avancer le coude gauche parallèlement au front de la formation ;
   3. avec le bras droit plaqué le long du corps, toucher le coude du voisin de droite ;
   4. joindre les talons.

c. Etablir l'alignement du premier rang :
   1. chacun établit l'intervalle ;
   2. le militaire de droite regarde droit devant lui ; les autres regardent à droite et alignent les talons ;
   3. dès que l'alignement est correct, chacun tourne la tête, regarde droit devant lui et reste immobile.

d. S'aligner et couvrir dans les rangs suivants :
   1. le militaire de droite établit la distance avec celui qui le précède, regarde droit devant lui et couvre par rapport au militaire se tenant devant lui ;
   2. chacun établit l'intervalle, couvre approximativement puis tourne la tête à droite et s'aligne ;
   3. lorsque l'alignement est correct, tous tournent la tête, regardent droit devant eux et, tout en se déplaçant légèrement, couvrent avec plus de précision puis restent immobiles ;

e. Au commandement *« Section – repos ! »*, chacun prend la position de repos et regarde le commandant de la formation.

310 Rassemblements

Les rassemblements s'effectuent comme suit.

a. Commandement / activité
   1. Appeler la formation, p. ex. : *« Groupe Dubois ! »;*
   2. désigner le front de la formation (s'il n'est pas donné par l'emplacement du chef), p. ex. : *« Front la caserne ! »;*
   3. ordonner la formation, p. ex. : *« Sur un rang ! »;* le F ass en bandoulière avant est saisi des deux mains ;
   4. le rythme de déplacement n'est ordonné que si le rassemblement ne doit pas être exécuté au pas de gymnastique ;
   5. donner l'ordre *« Rassemblement ! »*.

Exemple : *« Section Duchêne – Front la caserne – En colonne par 4 – Rassemblement ! »*

b. Exécution
   1. Au commandement *« Rassemblement ! »*, la section gagne son nouvel emplacement au pas de gymnastique ;
   2. le premier homme se place à 3 m devant le supérieur hiérarchique et fait front ;
   3. les autres membres de la formation gagnent immédiatement leur emplacement, s'alignent et couvrent ;
   4. sitôt la formation alignée et couverte, le supérieur commande, p. ex. : *« Section – Repos ! »*.

2.6 Formations

311 Sur un rang

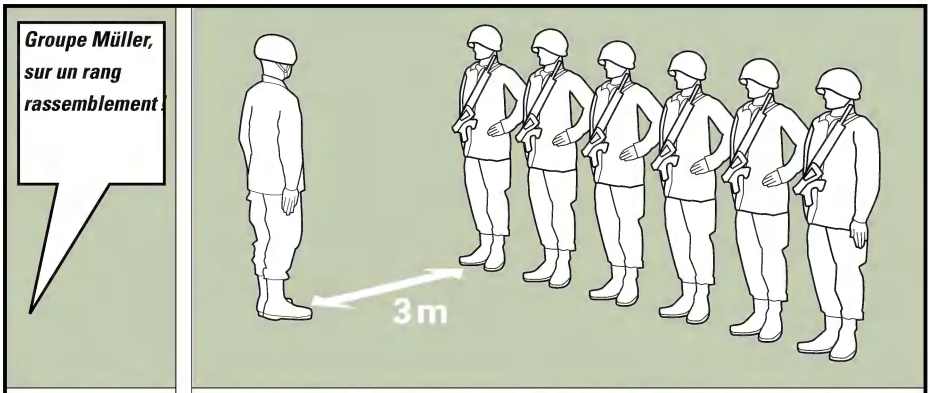

Commandement	– *Les membres de la formation se placent l'un à côté de l'autre, par ordre de grade, de fonction et de grandeur, de la droite vers la gauche;* – *en section, le remplaçant du chef de section occupe la place du 1er homme à droite, puis viennent dans l'ordre les autres sous-officiers et la troupe.*

312 Sur deux rangs

Section Duchêne sur deux rangs, rassemblement !	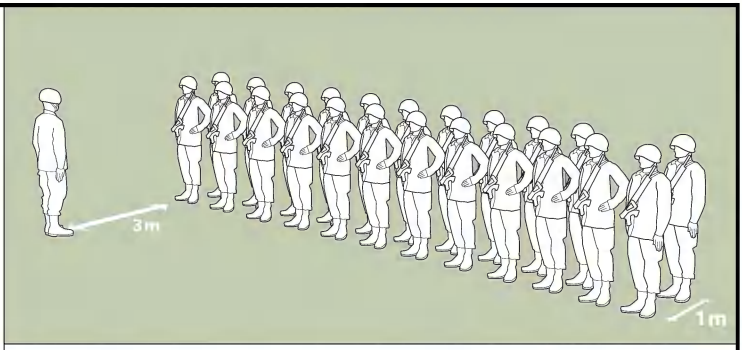
Commandement	*– Les membres de la formation se placent par ordre de grandeur, l'un à côté de l'autre et l'un derrière l'autre;* *– en section, les sous-officiers se placent au premier rang;* *– lorsque l'effectif de la formation est impair, on laissera libre la place qui précède le dernier homme du second rang.*

313 En colonne par un

Groupe Dubois, en colonne par un, rassemblement !	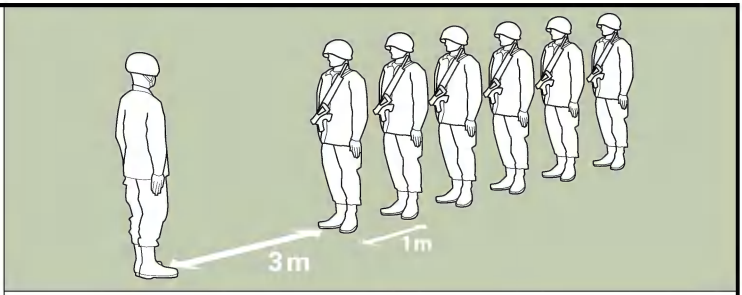
Commandement	*– Les membres de la formation se placent l'un derrière l'autre par ordre de grade, de fonction et de grandeur;* *– en section, le remplaçant du chef de section occupe la place de 1er homme, puis viennent dans l'ordre les autres sous-officiers et la troupe.*

314 En colonne par deux

Section Duchêne, en colonne par deux, rassemblement !	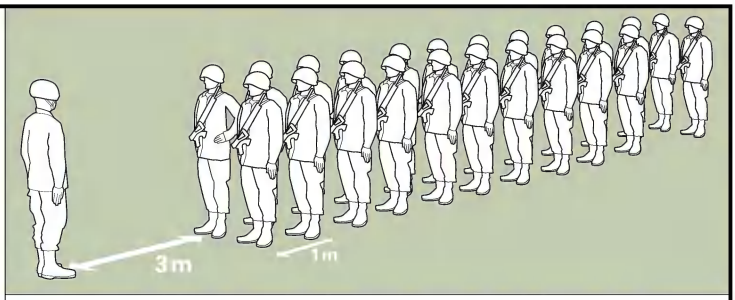
Commandement	*– Les membres de la formation se placent l'un derrière l'autre et l'un à côté l'autre par ordre de grade, de fonction et de grandeur;* *– en section, les sous-officiers se placent en tête, la troupe vient ensuite;* *– lorsque l'effectif de la formation est impair, on laissera libre la place qui précède le dernier homme de la colonne de gauche.*

315 En colonne par quatre

Section Duchêne, en colonne par quatre, rassemblement !	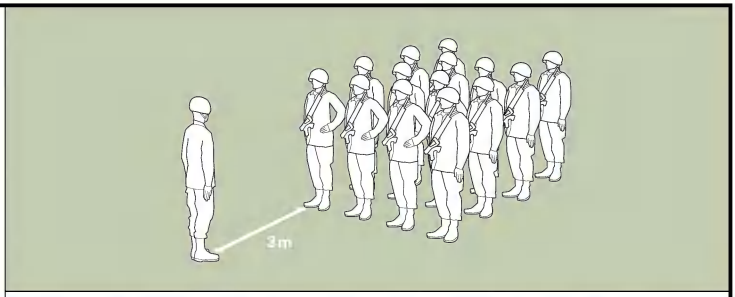
Commandement	*– Les membres de la formation se placent par ordre de grandeur, les sous-officiers au premier rang, et au deuxième rang le cas échéant;* *– lorsque l'effectif de la formation est impair, on laissera un vide dans la troisième colonne ou dans les deuxième et troisième colonnes.*

316 En ligne

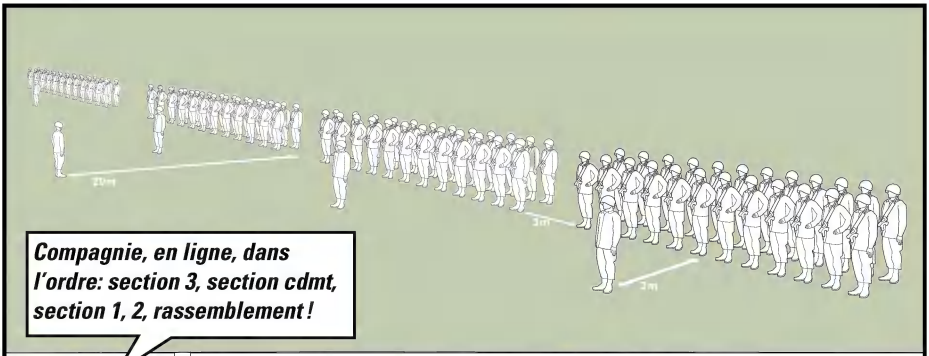

Compagnie, en ligne, dans l'ordre: section 3, section cdmt, section 1, 2, rassemblement!	
Commandement	*– Les sections sont sur deux rangs, l'une à côté de l'autre avec 3 mètres d'intervalle entre les sections;* *– le commandant d'unité se place à 20 m en face du milieu de son unité, les chefs de section à 3 mètres devant le milieu de leur section. Le sergent-major d'unité et le fourrier d'unité se trouvent dans la section de commandement;* *– seul le commandant d'unité commande. Les chefs de section accélèrent le rassemblement par leur exemple et par des signes;* *– si l'ordre des sections n'est pas commandé, celles-ci se rassemblent dans l'ordre normal: section de commandement, sections 1 à 5.*

317 En ligne de colonnes

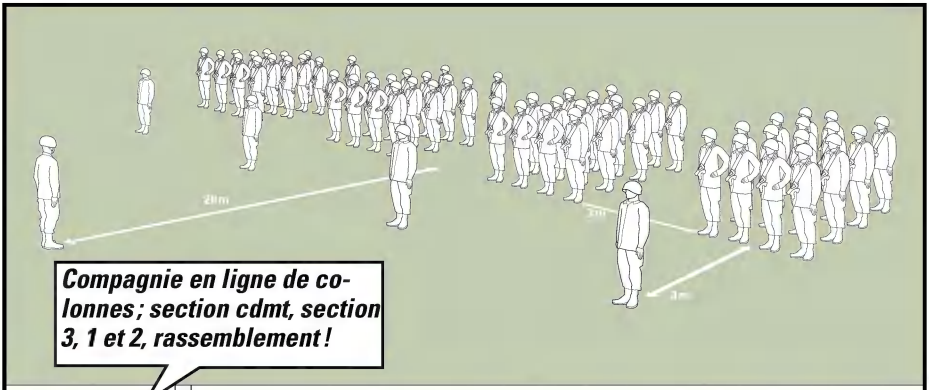

Compagnie en ligne de colonnes; section cdmt, section 3, 1 et 2, rassemblement!	
Commandement	*– Les sections sont en colonne par quatre, l'une à côté de l'autre avec 3 m d'intervalle entre les sections;* *– le commandant d'unité se place à 20 m en face du milieu de son unité, les chefs de section à 3 m devant le milieu de leur section; le sergent-major d'unité et le fourrier d'unité se trouvent dans la section de commandement;* *– seul le commandant d'unité commande. Les chefs de section accélèrent le rassemblement par leur exemple et par des signes;* *– si l'ordre des sections n'est pas commandé, celles-ci se rassemblent dans l'ordre normal: section de commandement, sections 1 à 5.*

318 Formation en carré

Compagnie, en colonne par douze, rassemblement !	
Commandement	– *Rassemblée en marche libre, cette formation constitue une colonne de huit, douze ou seize militaires ;* – *si la place disponible le permet, on forme un carré dans lequel les rangs et les colonnes sont en nombre à peu près égaux ;* – *les militaires se placent par ordre de grandeur ;* – *les officiers et les sous-officiers se placent au premier rang, dans la colonne de droite et éventuellement au deuxième rang ;* – *le dernier rang peut être incomplet ; les rangs sont comblés de la droite vers la gauche.*

319 Formation « A moi ! »

Section à moi !	
Commandement	– *La formation est en demi-cercle, dans la position de repos, devant le supérieur, les cadres occupant l'aile droite ;* – *la mise en place dépend de la taille de la formation ainsi que du terrain ;* – *la formation ne s'aligne pas ;* – *en fonction de l'effectif de la formation, tous les soldats ne peuvent pas se tenir sur un seul rang ; tous doivent quand même avoir un contact visuel avec le supérieur hiérarchique.*

2.7 Marche en formations

320 Au pas cadencé

a. Commandement, p. ex. : *« Section – en avant – marche ! »;*
b. au commandement préparatoire *« en avant ! »,* chacun tourne la tête, regarde droit devant soi et saisit le F ass ;
c. au commandement d'exécution *« marche ! »,* on quitte la position de repos en partant du pied gauche ;
d. la longueur des pas est de 60 ou 70 cm et la cadence de marche d'environ 120 pas à la minute ; on marche le corps redressé et en regardant droit devant soi ;
e. lorsque le fusil d'assaut n'est pas porté, les bras sont balancés naturellement, en avant jusqu'à la hauteur de la poitrine, en arrière obliquement et de côté ; les mains sont détendues, avec les doigts serrés ;
f. le premier homme de la colonne de droite veille à la direction de marche ;
g. le commandement pour arrêter la formation est p. ex. : *« Section – Halte ! »;* ce commandement se donne sur le pied gauche ; après l'ordre *« Halte ! »,* on fait encore un pas avec le pied droit, puis on ramène le pied gauche à hauteur du pied droit ;
h. une fois à l'arrêt, tous les membres la formation prennent la position de repos puis regardent le supérieur si celui-ci ne se trouve pas derrière la formation.

321 Au pas libre

a. Commandement, p. ex. : *« Section – (au) pas libre – en avant – marche ! »;*
b. le pas libre n'est plus cadencé ; le rythme est adapté au terrain et aux charges portées par les militaires ;
c. pour passer au pas cadencé ou au pas de gymnastique, il faut d'abord arrêter la formation ; le commandement pour arrêter la formation est p. ex. : *« Section – Halte ! ».*

322 Au pas de gymnastique

a. Commandement, p. ex. : *« Section – (au) pas de gymnastique – marche ! »;*
b. lorsque le F ass est porté en bandoulière avant, il est saisi des deux mains, la droite à la crosse, la gauche à l'avant du manchon ;
c. si la formation se déplace sans arme, on plie les bras ;
d. la cadence est de 160 à 170 pas à la minute ;
e. pour passer du pas de gymnastique au pas cadencé, le commandement est le suivant : *« Pas de manœuvre – marche ! »,* la transition s'effectue sur quatre pas ;
f. l'arrêt ne peut être commandé qu'après le passage au pas cadencé.

2.8 Evolutions

323 Petits déplacements

Pour de petits déplacements, on commande p. ex. : *« Section Duchêne – En avant / En arrière / A droite/ A gauche – Marche ! » – « Halte ! » ou « Section Duchêne – Changement de front à droite – Front inverse – Rassemblement ! ».*

Au nouvel emplacement, chacun prend la position de repos et fait front au supérieur. Avant tout exercice en formation, la troupe doit effectuer un échauffement.

324 Conversions

a. Pour les quarts de tour, on commande : *« A droite (A gauche) – Droite (Gauche) ! »;*
b. pour les demi-tours, on commande : *« Demi-tour – Droite ! »;*
c. les conversions s'effectuent toujours sur le talon placé du côté de la direction à prendre.

325 Changement de front

Les changements de front sont exécutés lorsque la formation se trouve à l'arrêt.

a. Changement de front en fonction d'un point de repère :

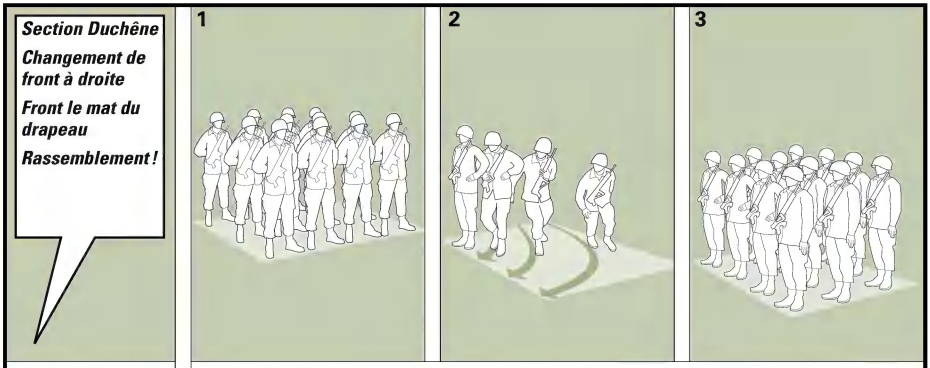

Commandement	*– Le premier homme de la file intérieure tourne sur place et prend le front indiqué ;* *– la formation se presse comme lors d'un rassemblement et s'aligne à son nouvel emplacement.*

b. Changement de front, front opposé :
   1. commandement : *« Section Duchêne – Changement de front à droite (à gauche) – Front opposé – Rassemblement ! »;*
   2. exécution : la formation pivote sur son centre par la droite ou par la gauche ; elle occupe toujours le même emplacement, mais avec un front tourné de 180°.

326 Changements de direction

a. Changement de direction de 90° :
   1. commandement : *« Direction – A droite (A gauche) ! »;*
   2. exécution : en colonne par deux, le militaire de la file intérieure tourne sur place en deux pas (en quatre pas en colonne par quatre, en huit en colonne par huit). Les autres membres de la formation suivent le mouvement du chef de file en faisant des pas d'une longueur adéquate, tout en conservant l'alignement et les intervalles ; chaque rang marque le pas sur le pied gauche au moment où il a achevé le changement de direction.

b. Changement de direction de 180° :

Les commandements préparatoires et d'exécution se donnent chaque fois sur le pied gauche.

327 Changements de formation

Que ce soit en partant de pied ferme ou en marchant, on peut passer de la colonne par quatre à celle par deux et à partir de cette dernière à la colonne par un.

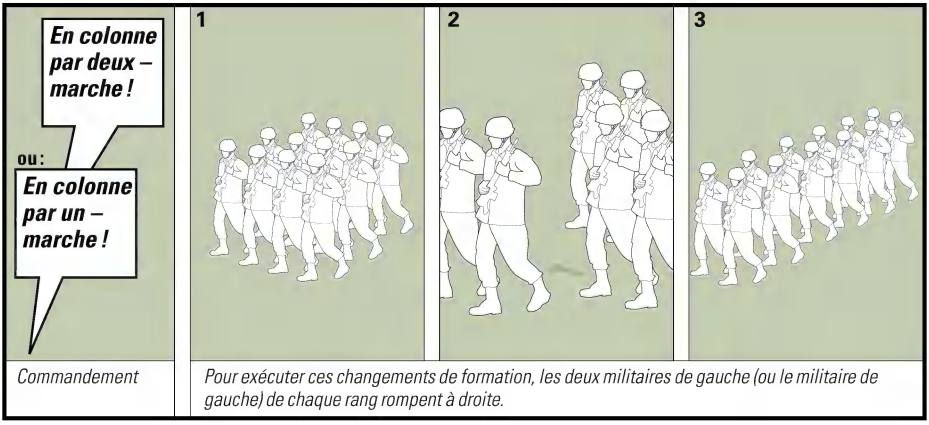

Inversement, en marchant en colonne par un, on peut passer à la colonne par deux et à partir de cette dernière à la colonne par quatre.

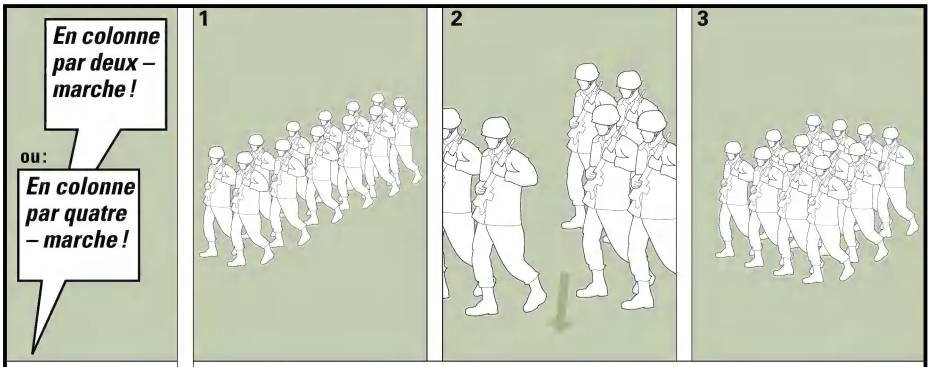

Commandement	– *Pour effectuer ces changements de formation, le ou les deux soldats qui sont derrière se déplacent à gauche et avancent jusqu'à la hauteur du ou des deux soldats qui les précèdent;* – *au commandement: « Tête – pas raccourci ! », la tête de la colonne diminue la taille de ses pas jusqu'à ce que la nouvelle formation soit réalisée; on peut alors poursuivre le mouvement en commandant: « Au pas – marche ! », ou arrêter la formation en commandant: « Section – Halte ! ».*

3 Occasions particulières

3.1 Inspections

328 Mise en place de l'unité pour l'inspection

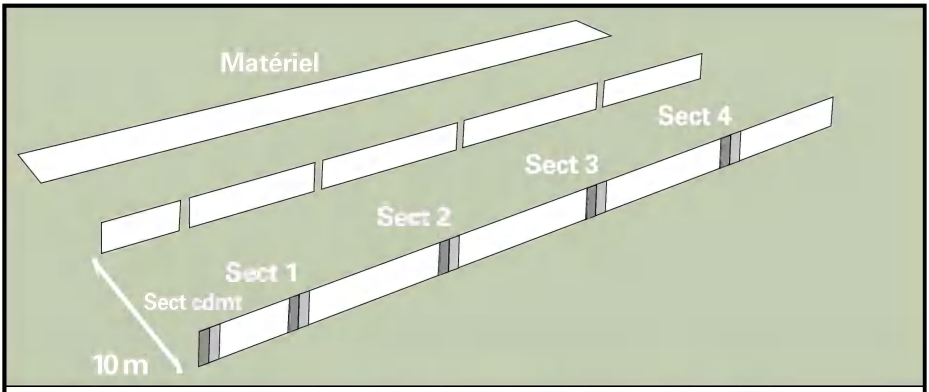

- *L'unité est rassemblée sur deux rangs distants de 10 m, moins si la place disponible ne le permet pas;*
- *ordre des sections: section de commandement, section 1, section 2, etc.;*
- *les chefs de section et les sous-officiers se trouvent au premier rang, à l'aile droite de leur section; le premier rang doit être complet; aucun intervalle ne sépare les sections; au second rang, la place située derrière le chef de section reste libre; les rangs sont comblés vers la droite;*
- *les véhicules, chevaux, armes collectives, appareils et paquetages dont la présence est exigée par l'inspecteur sont disposés ou déposés derrière ou à côté de la troupe, en fonction de la place disponible.*

3.2 Défilé

329 Défilé d'une unité rassemblée en carré

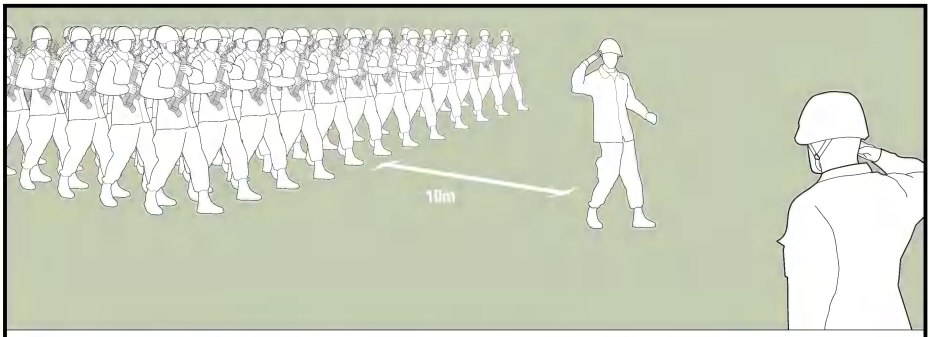

- *Rassemblée en carré, l'unité défile au pas cadencé;*
- *les armes sont portées en bandoulière avant. Avec un armement hétéroclite, l'ordre des armes est défini par le commandant;*
- *commandements: « Pour défiler – En avant – Marche ! »; « Garde-à-vous – A droite ! »; « En avant – Marche ! »; « Compagnie – Halte ! »;*
- *les commandements verbaux sont, si nécessaire, marqués par un signe de la main;*
- *durant le salut, le premier homme à droit regarde droit devant lui;*
- *seul le commandant de la formation qui défile salue de la main;*
- *le commandement « Garde-à-vous – A droite ! » doit être donné 10 à 20 m avant d'arriver à la hauteur de l'inspecteur;*
- *le commandement « En avant – Marche ! » intervient seulement lorsque le dernier rang de la formation est passé devant l'inspecteur.*

330 Défilé de plusieurs unités

a. En général, une formation défile par unités, avec l'équipement de combat, en colonne par quatre ou en carré et au pas cadencé;
b. l'inspecteur peut prescrire des dispositions particulières;
c. les commandements pour défiler et pour saluer sont donnés de vive voix par chaque commandant d'unité; ils peuvent être marqués, si nécessaire, par un signe de la main;
d. les troupes mécanisées défilent par analogie et selon les ordres de l'inspecteur;
e. les chevaux du train sont menés par rangs de la largeur de la colonne par quatre ou du carré.

331 Salut à partir d'un véhicule à moteur lors du défilé

Déroulement du salut:

a. commandement: *« Garde-à-vous – Salut ! »;*
b. redresser le haut du corps et regarder devant soi;
c. position des mains:
   1. l'arme est placée entre les genoux et tenue verticalement des deux mains; la main droite est placée au-dessus de la main gauche, à la hauteur des épaules; le bras droit est levé à l'horizontale;
   2. sans arme, les mains reposent à plat sur les cuisses.

Au commandement *« Repos ! »,* chacun reprend sa position initiale.

Les conducteurs et les passagers avant saluent de la même manière.

Annexe 2

Brève théorie de tir au fusil d'assaut

Trajectoire

Le projectile quitte le canon avec une vitesse initiale définie. Sans l'action d'autres forces, il se déplacerait à vitesse et direction constantes.

Dans l'atmosphère terrestre, deux forces agissent sur la trajectoire du projectile :
a. la gravité qui tire le projectile vers le bas ;
b. la résistance de l'air qui réduit la vitesse du projectile.

Les dispositifs de pointage des armes tiennent compte de ces deux influences.

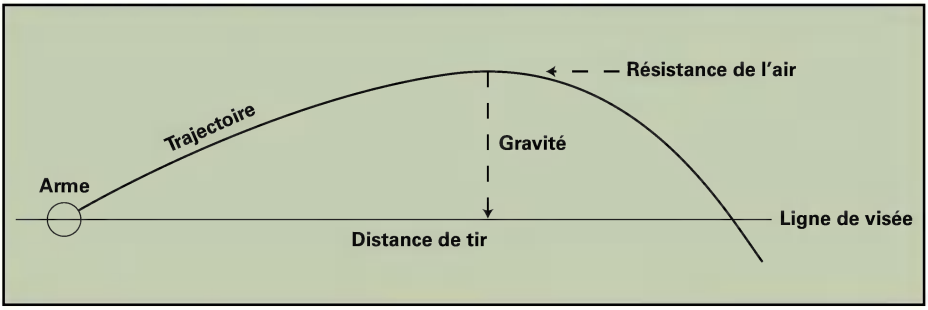

La trajectoire du projectile s'allonge lorsque l'angle de tir est particulièrement élevé (angle supérieur à +/– 30°). L'impact se situe par conséquent au-dessus de la distance de réglage optimale, ou plus loin sur la ligne de visée.

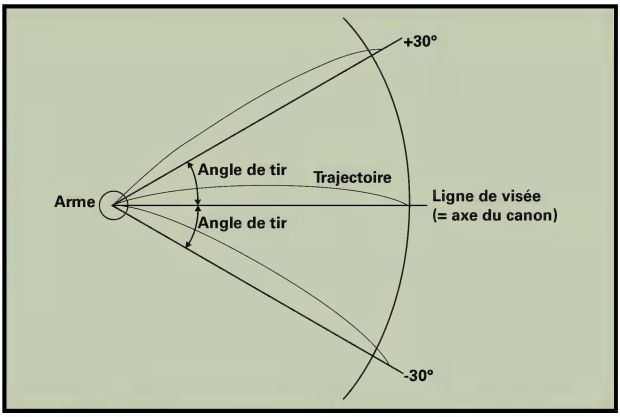

Conséquence
– Lors d'un tir vers le haut ou le bas avec un angle élevé, il faut viser légèrement sous la cible.

Hausse de combat

Choisir la hausse de combat au fusil d'assaut consiste à placer le viseur sur « 2 blanc ». Avec une arme ainsi réglée, un tireur peut toucher du premier coup une cible située entre 0 et 300 m (point à viser au milieu). Au-delà de 300 m, on peut tirer avec la hausse de combat en adaptant le point à viser (viser plus haut), ou régler la distance sur la hausse.

Dispersion

Si plusieurs coups de feu sont tirés sur le même objectif avec la même arme dans des conditions identiques, on constate que les projectiles ne suivent pas tous la même trajectoire. C'est ce qu'on appelle la dispersion de tir.

Dispersion inhérente aux différents genres de feux du fusil d'assaut

Genre de feu	Dispersion	à 200 m	à 300 m
Coup par coup	*1 ‰ de la distance de tir*	*20 x 20 cm*	*30 x 30 cm*
Coup par coup rapide	*2 ‰ de la distance de tir*	*40 x 40 cm*	*60 x 60 cm*
Rafale	*4 ‰ de la distance de tir*	*80 x 80 cm*	*120 x 120 cm*

Zone dangereuse

La notion de zone dangereuse désigne la portion de la ligne de visée à l'intérieure de laquelle un but d'une hauteur donnée est touché avec la même hausse et le même point à viser.

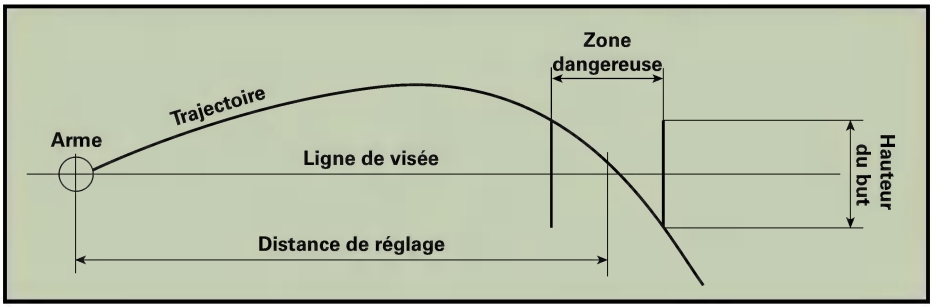

La taille de la zone dangereuse dépend :
- de la hauteur du but (plus le but est grand, plus la zone dangereuse l'est) ;
- de la forme de la trajectoire (plus la trajectoire est tendue, plus la zone dangereuse est grande) ;
- de l'ampleur de la dispersion (plus la dispersion est importante, plus la zone dangereuse est grande).

La zone dangereuse ne dépend pas du terrain, car elle est déterminée par la ligne de visée.

Conséquences
- Plus la zone dangereuse est grande, moins les erreurs de visées se ressentent.
- La zone dangereuse diminue lorsque la distance de tir augmente, car la trajectoire devient de plus en plus courbe avec la distance.
- Plus le but est éloigné, plus se ressentent les erreurs de visée. La distance doit alors être mesurée avec d'autant plus de précision.

Annexe 3

Points-clés de la technique de combat

1	Lors d'engagements statiques, mobiles ou sur des objectifs d'attaque, rester en ordre dispersé.
2	Garder la liaison avec le chef, par contact visuel, par gestes ou par signaux acoustiques.
3	Ramper, marcher, courir ou s'allonger, mais ne jamais rester debout immobile.
4	Progresser sans appui de feu : bondir de couvert en couvert (bonds de cinq secondes max.), observer, puis engager son arme ou continuer la progression.
5	Prise de position ouverte depuis un couvert : être prêt au combat en trois secondes.
6	Présenter une silhouette ne dépassant pas la taille d'une cible H.
7	Tirs contre sa position : se déplacer à couvert vers la position de rechange, tel un acte réflexe.
8	Le F ass peut être engagé avec moins de trois points d'appui dans le respect des prescriptions de sécurité.
9	Effectuer un tir de couverture pour chaque lancer de grenade. Après la détonation : progresser ou lancer une deuxième grenade.
10	Empêcher la détection par les moyens d'imagerie thermique de l'adversaire en se déplaçant en profitant du relief ou dans la forêt épaisse, sans que les lisières et le ciel soient visibles.

Annexe 4

Commandement aux gestes

Attention !

Rassemblement !

Prêt !

Ralentissez !

Ecoutez !

Observez !

Silence !

Distance !

Détruire !

Attention véhicule !

OK, plus de menace !

Adversaire !

Couvre-moi !

Appui !

Cessez le feu !

A couvert !

En position / embarquez !

Avancez / démarrez !

Hérisson !

Colonne !

Formation Y !

L à gauche !

L à droite !

Ligne !

Annexe 5

Alphabet phonétique international

Lettre / Chiffre	Désignation	Prononciation phonétique anglo-saxone	Code morse
A	*Alfa*	*(AL-FAH)*	• —
B	*Bravo*	*(BRAH-VOH)*	— • • •
C	*Charlie*	*(CHAR-LEE) oder (SHAR-LEE)*	— • — •
D	*Delta*	*(DELL-TAH)*	— • •
E	*Echo*	*(ECK-OH)*	•
F	*Foxtrott*	*(FOKS-TROT)*	• • — •
G	*Golf*	*(GOLF)*	— — •
H	*Hotel*	*(HOH-TEL)*	• • • •
I	*India*	*(IN-DEE-AH)*	• •
J	*Juliett*	*(JEW-LEE-ETT)*	• — — —
K	*Kilo*	*(KEY-LOH)*	— • —
L	*Lima*	*(LEE-MAH)*	• — • •
M	*Mike*	*(MIKE)*	— —
N	*November*	*(NO-VEM-BER)*	— •
O	*Oscar*	*(OSS-CAH)*	— — —
P	*Papa*	*(PAH-PAH)*	• — — •
Q	*Quebec*	*(KEH-BECK)*	— — • —
R	*Romeo*	*(ROW-ME-OH)*	• — •
S	*Sierra*	*(SEE-AIR-RAH)*	• • •
T	*Tango*	*(TANG-GO)*	—
U	*Uniform*	*(YOU-NEE-FORM) oder (OO-NEE-FORM)*	• • —
V	*Victor*	*(VIK-TAH)*	• • • —
W	*Whisky*	*(WISS-KEY)*	• — —
X	*X-Ray*	*(ECKS-RAY)*	— • • —
Y	*Yankee*	*(YANG-KEY)*	— • — —
Z	*Zulu*	*(ZOO-LOO)*	— — • •
1	*one*	*(WUN)*	• — — — —
2	*two*	*(TOO)*	• • — — —
3	*three*	*(TREE)*	• • • — —
4	*four*	*(FOW-ER)*	• • • • —
5	*five*	*(FIFE)*	• • • • •
6	*six*	*(SIX)*	— • • • •
7	*seven*	*(SEV-EN)*	— — • • •
8	*eight*	*(AIT)*	— — — • •
9	*nine*	*(NIN-ER)*	— — — — •
0	*zero*	*(ZEE-RO)*	— — — — —

Annexe 6

Insignes d'armes et de grades

Insignes de grade

Soldat (sdt)

Appointé (app)

Appointé-chef (app chef)

Caporal (cpl)

Sergent (sgt)

Sergent-chef (sgt chef)

Fourrier (four)

Sergent-major (sgtm)

Sergent-major chef (sgtm chef)

Adjudant sous-officier (adj sof)

Adjudant d'état-major (adj em)

Adjudant-major (adj maj)

Adjudant-chef (adj chef)

Lieutenant (lt)

Premier-lieutenant (plt)

Capitaine (cap)

Major (maj)

Lieutenant-colonel (lt col)

Colonel (col)

Brigadier (br)

Divisionnaire (div)

Commandant de corps (cdt C)

Général

Insignes d'arme / de service

Infanterie (inf)

Troupes blindées (bl)

Artillerie (art)

Troupes d'aviation (av)

Troupes de défense contre avions (DCA)

Troupes du génie (G)

Troupes de transmission / d'aide au commandement (trm/aide cdmt)

Troupes de sauvetage (sauv)

Troupes de la logistique (log)

Troupes sanitaires (san)

Sécurité militaire (séc mil)

Troupes de défense NBC (déf NBC)

Service de renseignement militaire (S rens mil)

Justice militaire (JM)

Aumônerie de l'armée (AA)

Service territorial (S ter)

Service de piquet (S piquet)

Service de la Croix-Rouge (SCR)

Sport

Fanfare militaire

Officier spécialiste (of spéc)

Officier d'état-major général (of EMG)

Officier général (of gén)

Annexe 7

Lever du jour et tombée de la nuit

(Heures moyennes pour Berne)

Heure		Aube		Lever du soleil		Coucher du soleil		Crépuscule	
		❄	☀	❄	☀	❄	☀	❄	☀
Janvier	1.	0735		0816		1651		1728	
	11.	0733		0814		1702		1741	
	21.	0728		0808		1715		1753	
	31.	0719		0757		1730		1809	
Février	10.	0708		0744		1745		1820	
	20.	0653		0728		1801		1834	
Mars	2.	0638		0710		1815		1846	
	12.	0622		0651		1830		1858	
	22.	0606	0706	0631	0731	1845	1945	1910	2010
Avril	1.		0642		0711		1958		2026
	11.		0624		0651		2012		2038
	21.		0605		0633		2026		2051
Mai	1.		0548		0616		2039		2106
	11.		0534		0601		2052		2119
	21.		0522		0548		2105		2131
	31.		0510		0540		2115		2145
Juin	10.		0506		0535		2123		2152
	20.		0505		0538		2128		2157
	30.		0509		0538		2129		2157
Juillet	10.		0516		0545		2125		2154
	20.		0526		0555		2117		2146
	30.		0541		0606		2106		2131
Août	9.		0553		0619		2051		2118
	19.		0605		0632		2034		2102
	29.		0620		0645		2016		2040
Septembre	8.		0631		0658		1957		2023
	18.		0645		0711		1937		2003
	28.		0658		0724		1917		1941
Octobre	8.		0709		0738		1857		1925
	18.		0722		0752		1838		1918
	28.	0638	0738	0706	0806	1721	1821	1750	1850
Novembre	7.	0649		0721		1706		1739	
	17.	0701		0736		1654		1730	
	27.	0715		0750		1645		1723	
Décembre	7.	0724		0802		1641		1722	
	17.	0730		0811		1642		1724	
	27.	0735		0816		1647		1728	

Changement d'heure : dernier dimanche de mars et dernier dimanche d'octobre

Annexe 8

Degrés de préparation

Degrés de préparation à la marche

Degrés de préparation		Prêt à faire mouvement en	Activité / utilisation / chargement	
			Troupe	Véhicules automobiles
I	*Avec délai fixé*	*Ordonné par le supérieur hiérarchique*	*Activité non limitée à l'emplacement de l'unité*	*– transports non limités à l'emplacement*
II	*Préparation normale*	*90 minutes*	*Emplacement de l'unité*	*– à l'emplacement* *– généralement non chargés*
III	*Préparation élevée*	*30 minutes*	*Emplacement de l'unité*	*– chargés et articulés pour le*
IV	*Etat d'alarme*	*Quelques minutes*	*Complètement équipés et prêts*	*– chargés et articulés pour le départ* *– par grands froids, moteurs chauds*

Degrés de préparation au combat

Degrés de préparation au combat	Activités
Préparation au combat réduite	*– l'observation, la garde / la surveillance d'ouvrages et de secteurs importants sont assurées* *– la sûreté et les liaisons sont organisées* *– sur les obstacles, les chicanes et les brèches sont encore ouvertes, mais prêtes à être fermées* *– les armes principales sont prêtes à l'engagement avec un effectif réduit* *– les réserves sont prêtes*
Préparation au combat intégrale	*– les obstacles sont en place, les armes principales et 50 % de la troupe sont intégralement prêts à l'engagement* *– 50 % de la troupe se repose, complètement équipée et prête à l'engagement*

D'autres degrés de préparation sont précisés dans les règlements spécialisés idoines (p. ex. degrés de préparation télématique ou NBC).

Annexe 9

Régulation de la circulation

Halte		
Arrêt avant l'intersection pour toutes les directions	*Arrêt pour toutes les directions et route libre aux piétons*	*Arrêt du trafic venant de derrière et de devant*

Route libre sur l'axe principale		
Route libre pour les directions correspondantes, dans le flot de la circulation	*Route libre au trafic en venant de droite*	*Route libre au trafic en venant de gauche*

Route libre pour le trafic obliquant à gauche de l'axe principal *(épaule gauche tournée vers celui qui bifurque à gauche)*		
Arrêt du trafic venant de derrière et de droite	*Route libre tout droit et vers la droite*	*Route libre vers la gauche*

Route libre au trafic en provenance de l'axe secondaire *(épaule gauche tournée vers celui qui bifurque à gauche)*		
Arrêt du trafic venant de derrière et de droite	*Route libre tout droit et vers la droite*	*Route libre vers la gauche*

Ralentissement de la vitesse *(mouvement de l'avant-bras de haut en bas)*		
Ralentissement du trafic venant de l'avant	*Ralentissement du trafic venant de droite*	*Ralentissement du trafic venant de gauche*

Annexe 10

Bivouac avec unité de tente

Généralités
L'unité de tente permet à la troupe de se protéger contre les intempéries et de se camoufler à court terme (durant plusieurs heures), ou de construire un abri pour une période plus longue (plusieurs jours). La taille du groupe doit être prise en compte lors de la planification d'un bivouac, afin de disposer d'un nombre suffisant d'unités de tente.

Choix de l'emplacement
Lors du choix de l'emplacement, il convient de tenir compte de la situation tactique et des dangers naturels.
a. Dresser la tente à l'abri du vent;
b. placer l'entrée de la tente du côté opposé aux intempéries;
c. s'installer sur un sol de bonne qualité;
d. se dérober aux observations adverses en utilisant la topographie du terrain.

Il faut éviter
a. les zones à proximité du lit d'un cours d'eau,
b. les zones exposées à des arbres ou des branchages qui pourraient tomber sur la tente en cas de fort vent,
c. les zones exposées aux chutes de pierre,
d. les cavités et les gorges,
e. les zones exposées aux avalanches.

Précautions
a. Ne pas piétiner la toile de tente lors du montage et du démontage;
b. protéger la toile de tente contre les coins et les arêtes vives d'appareils, de caisses, etc.;
c. ne pas pénétrer dans la tente avec le fusil d'assaut en bandoulière;
d. en cas de chute de neige, débarrasser périodiquement la couche de neige accumulée sur la tente (notamment lorsqu'il s'agit de neige mouillée);
e. en cas de gel, démonter la tente avec précaution afin de ne pas déchirer la toile.

Avant le montage de la tente
a. Rassembler le matériel à côté de l'emplacement choisi pour le bivouac;
b. effectuer un contrôle complet du matériel;
c. en situation tactique, le montage doit s'effectuer après la mise en place des mesures de sûreté et l'organisation des relèves.

Rigoles / piquets de tente

a. Tendre la toile de tente ou la tente extérieure jusque dans la rigole ;
b. creuser un canal d'écoulement d'eau au point le plus bas de la rigole ;
c. enfoncer les piquets de tente à angle droit par rapport aux cordes de tension.

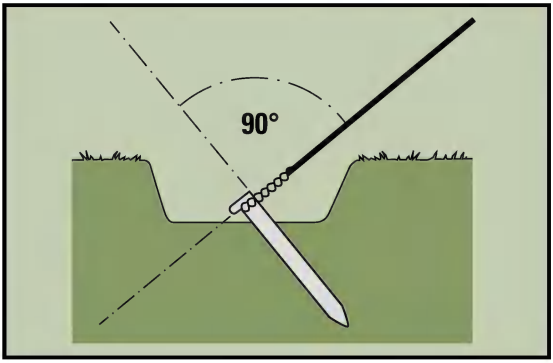

Construction de la tente

a. Boutonner à double ;
b. réaliser les chevauchements de toile de manière à permettre l'écoulement de l'eau et à empêcher le vent de s'engouffrer dans la tente ; ce principe s'applique aussi au faîte et au côté de la tente ;

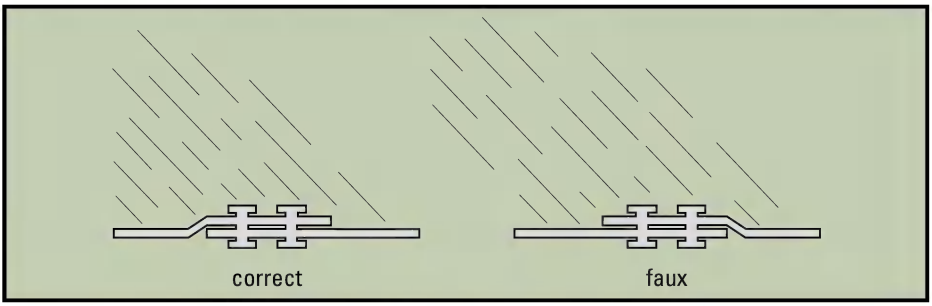

c. disposer la couture médiane perpendiculairement au faîte de la tente ;
d. les toiles de tente et les montants peuvent être assemblés librement ;
e. en général, seuls les 4 grands montants sont assemblés ;
f. les montants courts servent à compenser les inégalités du terrain ;
g. il est possible de raccourcir et de tendre les cordes de tension à l'aide d'un bout de bois.

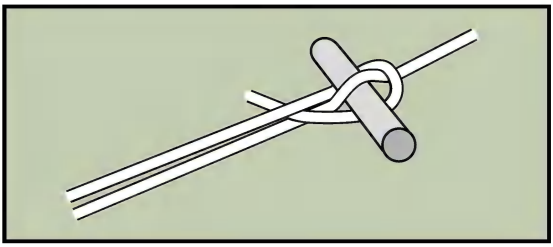

Exemple de tentes

Il est possible d'improviser différents types de tente à partir de l'unité de tente ou de réaliser des variantes des exemples ci-après.

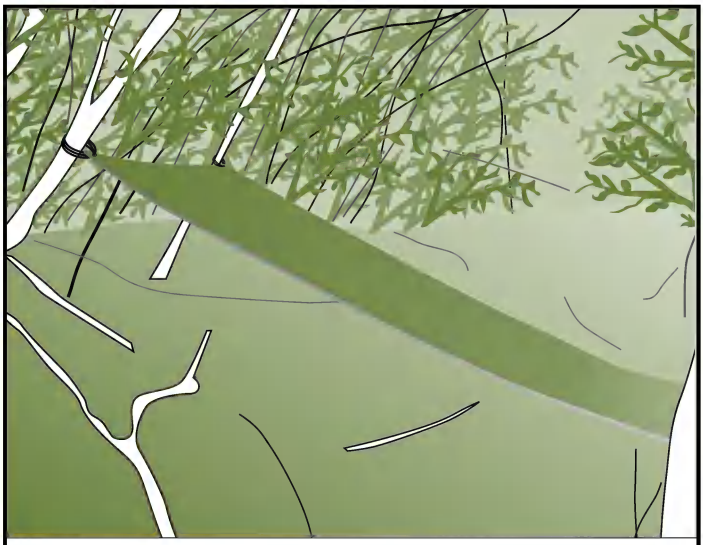

Abri improvisé

Avantages : bonnes possibilités d'observation, bonne aération

Inconvénients : forte exposition au vent (peut être comblée par le paquetage ou par le choix du terrain)

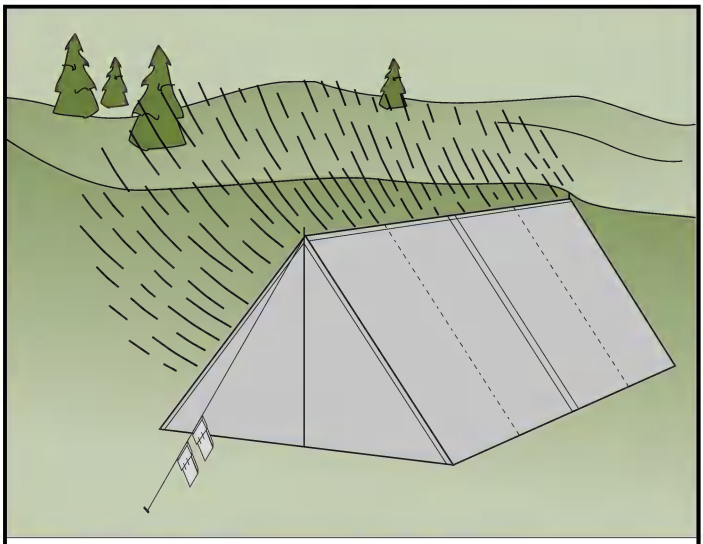

Tente de base : chevauchement de la toile et orientation des coutures

Avantages : bonne protection contre le vent et les intempéries

Inconvénients : aucune possibilité d'observation, forme peu discrète

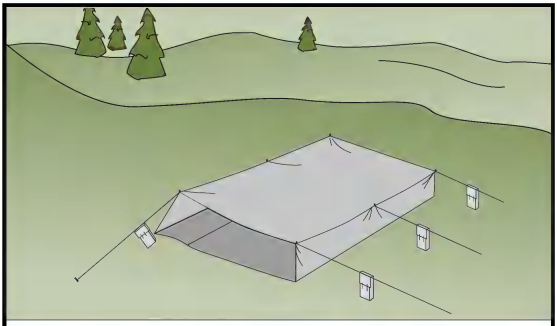

Tente rectangulaire

Avantages : bonne aération, possibilités d'observation, silhouette ramassée
Inconvénients : les soldats doivent échanger leurs places lors des relèves

Autres idées de tentes

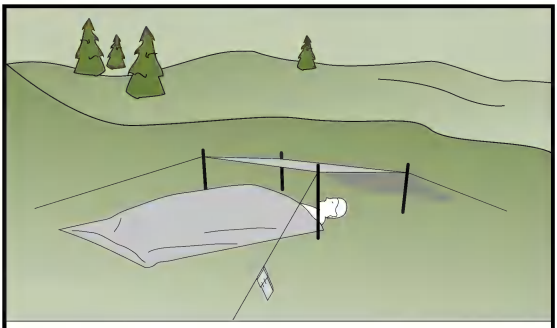

Abri pour trinôme

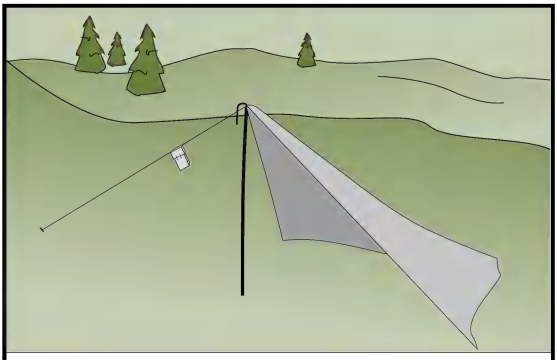

Abri simple

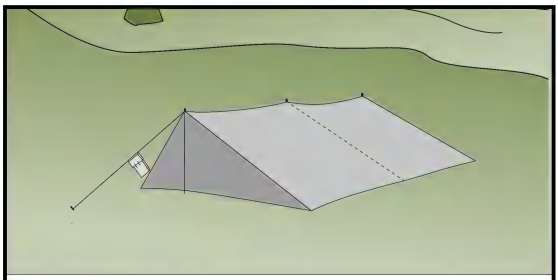

Tente triangulaire

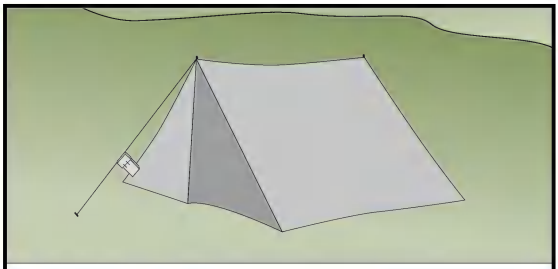

Tente canadienne simple

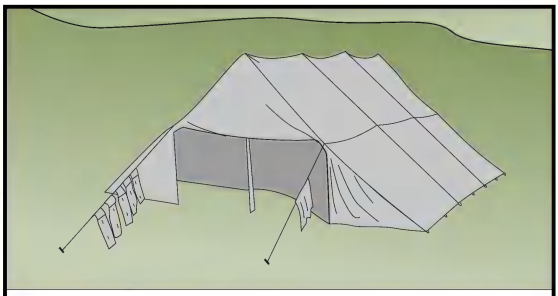

Tente canadienne haute

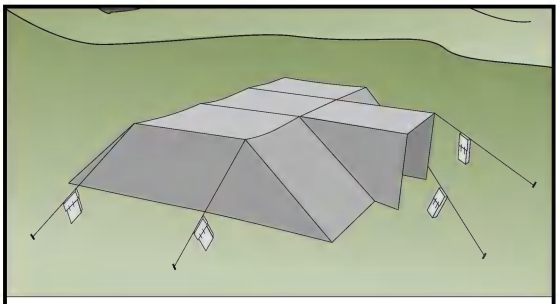

Tente trapèze

Composition d'un set

a. 1 toile de tente de 165 cm x 165 cm ;
b. 1 corde de tension de 200 cm ;
c. 1 sac de tente comprenant 5 montants (4 x 30,5 cm / 1 x 18 cm) et 3 piquets de tente mi-ronds.

Isolation

Lors d'un bivouac, il faut toujours veiller à l'isolation contre le froid du sol. On utilise dans l'idéal le tapis de sol à cet effet. Il est également possible d'assurer une isolation à partir de moyens improvisés (p. ex. vieux journaux, cartons, matériel d'emballage, feuillages ou herbe séchés). Même en été, le sac de couchage seul ne permet pas de se protéger contre le froid du sol, car le matériel d'isolation est compressé.

Gestion du bivouac

En règle générale, tout bivouac dispose d'une garde organisée, même lorsque la situation tactique ne l'exige pas. La garde protège la troupe et la prévient en cas de dangers naturels ou de vol ou lorsque des animaux s'approchent. Elle assure également le réveil des soldats et peut préparer des boissons chaudes. Il est interdit d'allumer des feux ou des bougies à l'intérieur des tentes en raison du manque d'aération et du risque d'incendie. Il en va de même pour l'utilisation de réchauds.

Organisation du bivouac

Installer et sécuriser le bivouac, puis répartir les tâches. Conduire les soldats par objectifs ou par ordres.

a. Garde / sûreté / organisation des alarmes ;
b. organisation du matériel / dépôt ;
c. montage des tentes ;
d. foyer / emplacement de cuisson ;
e. mise en place ;
f. lieux d'hygiène ;
g. camouflage.

A la fin du bivouac / démontage

a. Donnée d'ordre pour le démontage ;
b. sûreté / garde jusqu'à la fin du démontage ;
c. contrôle du matériel collectif et personnel ;
d. nettoyage et remise en état des lieux.

Cuire au bivouac

But

Cuire au bivouac permet au minimum de réchauffer des boissons pour la troupe ou la garde et, dans le meilleur des cas, de préparer des plats simples (pâtes, riz, potée, réchauffer des boîtes de conserve) pour des équipes ou des groupes. Lors de conditions météorologiques difficiles, la préparation de boissons chaudes peut contribuer à la sécurité et au moral de la troupe. La cuisson peut également rendre de l'eau sale potable après 10 minutes d'ébullition au minimum.

Sécurité

L'utilisation de réchauds ou d'un feu présente des risques d'incendie. Les interdictions décrétées par les cantons, les divisions territoriales et les commandants de places d'armes doivent être respectées. Les foyers ouverts et les réchauds allumés ne doivent jamais être laissés sans surveillance. Il est interdit de cuire avec une flamme nue sous les tentes et à l'intérieur de locaux. En situation tactique, il faut évaluer avec soin si une flamme nue peut révéler l'emplacement de la troupe à l'adversaire, en particulier si ce dernier est équipé de capteurs à image thermique.

Méthodes

Il est possible de cuire à l'aide d'un foyer, de réchauds (réchaud d'urgence, réchaud à gaz ou à essence) ou de réchauds improvisés (p. ex. réchaud fabriqué à partir d'une boîte de conserve).

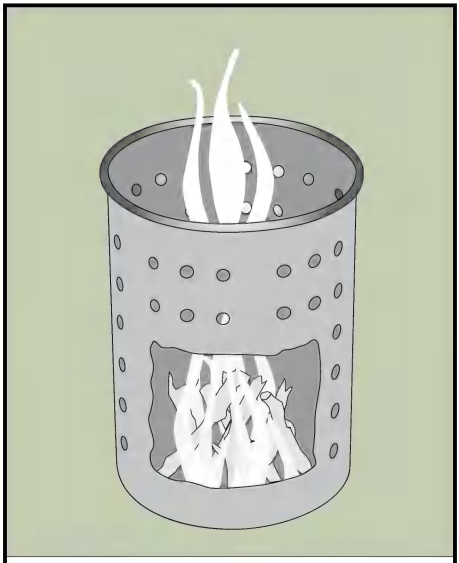

Réchaud à bois improvisé

La gamelle ou tout autre récipient résistant au feu peut faire office de plat de cuisson. Les boîtes de conserve peuvent être directement réchauffées, pour autant qu'elles ne contiennent pas de revêtement intérieur en plastique et qu'elles disposent d'une ouverture destinée à évacuer la surpression. Les aliments tels que de la viande ou des légumes peuvent être grillés directement sur le feu ou à proximité immédiate, sur une plaque en pierre.

Foyers et emplacements de cuisson

Dans le terrain, les foyers et les emplacements de cuisson sont improvisés. Les emplacements de cuisson doivent disposer d'une protection contre le vent et les observations adverses.

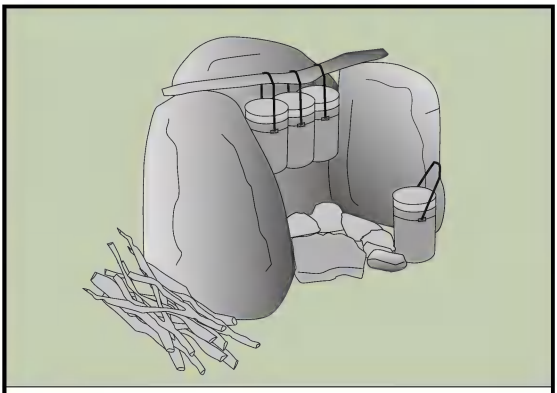

Foyer en bloc

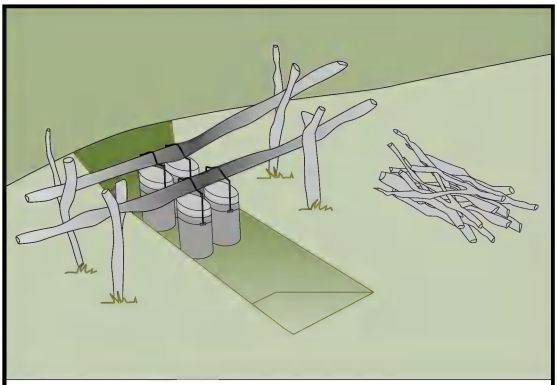

Foyer en tranchée

Les foyers ouverts doivent être aussi petits que possible. Les feux de petite taille, avec peu de matériel de combustion, sont plus faciles à contrôler et leur apport de chaleur est plus efficace. Les pierres ne conviennent que partiellement à la construction de foyers, car elle peuvent exploser sous l'effet de la chaleur.

Les foyers ouverts doivent être allumés sur une plateforme de terre d'au moins 10 cm d'épaisseur. Le risque d'incendie est ainsi réduit et les traces du feu peuvent être facilement effacées en dispersant discrètement la terre de la plateforme.

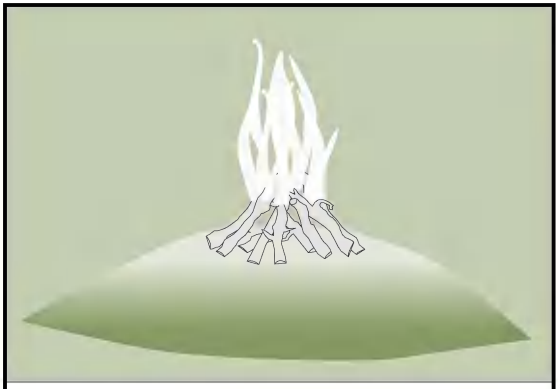

Foyer sur plateforme de terre

Annexe 11

Disponibilité / mobilisation

Disponibilité
La disponibilité désigne la capacité d'une unité à fournir une prestation définie en respectant un délai donné. On fait la distinction entre disponibilité de base (capacités d'une unité sans instruction complémentaire) et disponibilité opérationnelle (capacités d'une unité après instruction spécifique à l'engagement).

Système de disponibilité échelonnée de l'armée
Le système de disponibilité échelonnée permet à l'armée de mobiliser et d'engager les ressources nécessaires en fonction des évènements et des prestations à fournir. L'objectif n'est pas de disposer en permanence de toutes les capacités disponibles, mais d'avoir la possibilité de mobiliser les capacités correspondant aux besoins du moment et de garantir la capacité à durer des unités engagées. En fonction du type et de l'ampleur de l'évènement, il est possible de mobiliser et d'engager des moyens spécifiques de la première heure, des formations de milice à disponibilité élevée (MADE) ou d'autres formations de milice.

Mobilisation
La mobilisation correspond à la convocation en vue d'établir la préparation à la marche des troupes avant un engagement. C'est un élément central du système de disponibilité. Elle comprend au minimum les étapes suivantes :
a. alarme / convocation,
b. entrée en service,
c. perception de l'équipement,
d. organisation de la formation,
e. rétablissement de la disponibilité de base.
La mobilisation se déroule à l'échelon de l'unité (avec différents détachements), sous la conduite des régions territoriales ou des Forces aériennes.

Convocation
Les militaires sont généralement convoqués par ordre de marche. En complément, il est possible d'annoncer la convocation avec d'autres moyens appropriés. Les troupes et les états-majors qui doivent entrer en service dans un délais de quelques heures sont en plus alertés par des moyens informatiques. Une fois envoyée, une convocation ne peut plus être annulée.

Entrée en service
La troupe entre généralement en service sur une place de mobilisation, infrastructure appartenant à la Confédération. Le lieu d'entrée au service est précisé dans la convocation ou, dans le cas des formations de milice à disponibilité élevée (MADE), est déjà défini et inscrit dans le livret de service.

Sur la place de mobilisation, la troupe s'organise et perçoit le matériel nécessaire à l'engagement ainsi que ses véhicules et munitions. Après l'établissement de la préparation à la marche, elle prend position dans le secteur d'attente pour procéder à l'instruction axée sur l'engagement ou est directement engagée.

L'organisation de la formation comprend les tâches suivantes :
- identification à l'aide de l'ordre de marche, du livret de service, d'un document officiel (carte d'identité ou passeport), de la plaque d'identité et de la reconnaissance personnelle,
- visite sanitaire d'entrée (VSE),
- orientation / information,
- articulation de l'effectif de l'unité,
- installation et aménagement de la place de mobilisation,
- sécurisation / surveillance de la place de mobilisation,
- instruction immédiate.

Etant donné que la phase de mobilisation se déroule le plus rapidement possible et que toutes les capacités ne sont pas encore disponibles durant cette période, les militaires doivent apporter avec eux l'ensemble de leur équipement militaire. Afin d'assurer leurs besoins personnels, ils doivent également amener au service de la nourriture pour 48 h et des effets d'hygiène pour une semaine.

Annexe 12

Transports motorisés : plan de chargement

Généralités

Le conducteur de véhicule automobile est responsable du véhicule, de son entretien conforme aux règlements, de son chargement en bonne et due forme et de la sécurité durant les trajets. S'il identifie des risques particuliers durant une mission de conduite, il est tenu d'en informer son supérieur. Les supérieurs hiérarchiques de tous les échelons doivent soutenir les conducteurs de véhicules automobiles afin que les règles de sécurité soient respectées. L'aide-conducteur est responsable de la navigation. Il assiste le conducteur lors des manœuvres. Chaque militaire doit veiller à sa propre sécurité en prenant place à bord du véhicule.

Règles de base

Les véhicules ne doivent pas être surchargés. Le chargement doit être disposé de manière à ne mettre en danger ou ne déranger personne, sans risque de tomber. Les chargements dépassant le véhicule doivent être signalés de manière visible de jour comme de nuit.

Points-clés

- Les charges lourdes en bas, les charges légères en haut. Veiller à répartir le poids de manière égale sur le plan horizontal.
- Le chargement doit être arrimé de sorte à ne pas se renverser, glisser ou tomber.
- Le chargement ne peut dépasser le véhicule que dans le respect des limites prévues (voir doc. 61.009 Aide-mémoire pour les conducteurs de véhicules à moteur).
- Si des passagers doivent être transportés dans le même véhicule que des marchandises, le chargement doit être arrimé avec d'autant plus de précaution.
- Les passagers doivent toujours prendre place derrière le chargement dans le sens de la marche.
- Lors du transport de passagers, un chef de bord est désigné et veille au respect des prescriptions de sécurité.
- Il est généralement permis de transporter des passagers en même temps que des marchandises dangereuses de classe 1 (p. ex. des munitions). Exceptions : munitions sur palettes (voir doc. 61.009.01 Transport de marchandises dangereuses).

Annexe 13

Abréviations

- Qu'elles soient au singulier ou au pluriel, les abréviations demeurent invariables.
- Les abréviations peuvent être combinées librement par utilisation de plusieurs d'entre elles placées l'une à la suite de l'autre.
- Seules les abréviations courantes figurent dans la liste ci-après.

A	
à disposition	*à d*
à droite	*dr*
aide aux camarades	*aide cam*
aide en cas de catastrophe	*aide cata*
alarme	*al*
antichar	*ach*
appareil	*ap*
appel d'entrée	*APE*
appel du soir	*APS*
appel principal	*APP*
Armée suisse	*A*
armurier	*arm*
artillerie, artilleur	*art*
artisan de troupe	*arti trp*
attribution	*attr*
aumônier de l'armée	*aum A*
automobiliste	*auto*
avion, aviateur, aviation	*av*
azimut	*azi*
B	
base aérienne	*BA*
bataillon / groupe	*bat / gr*
batterie	*bttr*
bicyclette	*bicyc*
bidon	*bid*
blessé	*bls*
brigade, brigadier	*br*
brouillard	*brll*
C	
camion	*cam*
candidat	*cand*
canon, canonnier	*can*
carburant	*carb*
cartouche	*cart*
catastrophe	*cata*
centrale	*cen*
centre logistique de l'armée	*CLA*
char de commandement	*char cdmt*
char de grenadiers	*char gren*
char de grenadiers à roues	*char gren roues*
chasseur de chars	*chass chars*
chef de groupe	*chef gr*
chef de section	*chef sct*
cheval	*chev*
circulation routière	*circ*
colonne	*col*
combat	*cbt*
commandant	*cdt*
commandant d'unité	*cdt U*
commandant de tir	*cdt tir*
commandement	*cdmt*
compagnie	*cp*
conducteur	*cond*
conduite de tir, direction des feux	*cond tir, dir feux*
coordonnées	*coord*
corps de troupe	*C trp*
cours d'entraînement	*C entr*
cours d'introduction	*C intro*
cours de cadres	*CC*
cours de reconversion	*C reconv*
cours de répétition	*CR*
cours de spécialiste	*C spéc*
cours technique	*C tech*
cuisine	*cuis*
D	
défense	*déf*
défense contre avions	*DCA*
degré de préparation	*DP*
dépôt	*dép*
destruction	*destr*
détachement	*dét*
direction	*dir*
dispense, dispensé	*disp*
document	*doc*
E	
école de recrues	*ER*
école de sous-officiers	*ESO*
école d'officiers	*EO*
effort principal	*eff princ*
emplacement	*empl*
engin guidé	*eg*
ennemi	*eni*
ennemi, hostile	*eni*
équipage	*éq*
équipement personnel	*EP*
est, à l'est de	*E*
état-major général	*EMG*

évacuation	*évac*
exclu, exclusivement	*excl*
expéditeur.	*expd*
exploration	*expl*
F	
formation	*fo*
fourrier	*four*
frontière	*fr*
fusil d'assaut	*F ass*
G	
génie	*G*
grenade à main	*gren main*
grenadier	*gren*
groupe	*gr*
H	
hélicoptère	*héli*
heure	*h*
I	
inclus, inclusivement	*incl*
indépendant	*indép*
infanterie	*inf*
infrastructure	*infra*
inspection	*insp*
instruction	*instr*
instruction de base étendue	*IBE*
instruction de base générale	*IBG*
instructions de service	*instr S*
intervention	*interv*
J	
jalonnement	*jal*
L	
lance-mines	*lm*
lance-nébulogène	*lnéb*
liaison	*li*
livret de service	*LS*
logement	*loge*
lunette de tir	*lu tir*
M	
magasin de matériel	*mag mat*
magasin des munitions	*mag mun*
magasin, magasinier	*mag*
maintenance	*maint*
masque de protection	*MP*
matériel	*mat*
mécanicien	*méc*
mécanicien de chars de grenadiers	*méc chars gen*
mécanisé	*méc*
médecin	*méd*
militaire	*mil*
mitrailleur	*mitr*
mitrailleuse	*mitr*
montagne	*mont*
moteur, motorisé	*mot*
motocyclette	*moto*
motocycliste	*motoc*
mouvement, faire mouvement	*mouv*
munitions	*mun*
N	
nid de blessés	*nbls*
nord, au nord de	*N*
numéro	*n°*
O	
observateur	*obs*
obusier blindé	*ob bl*
officier	*of*
officier de renseignement	*of rens*
ordonnance	*ord*
ordre	*o*
ordre de marche	*OM*
orientation	*or*
ouest, à l'ouest	*W*
P	
panzerfaust	*PzF*
patient	*pat*
patrouille	*patr*
pièce d'artillerie	*pce art*
pilote	*pil*
pionnier	*pi*
pistolet	*pist*
place d'atterrissage pour hélicoptères	*pl héli*
place de tir	*pl tir*
place de travail de section	*pl trav sct*
point	*pt*
point d'appui	*ptap*
point de mesure	*ptm*
police militaire	*PM*
pont	*pont*
ponton, pontonnier	*pont*
position	*pos*
poste	*po*
poste central de tir	*PCT*
poste de campagne	*P camp*
poste de combat	*po cbt*
poste de commandement	*PC*
poste de secours sanitaire	*po seco san*
Q	
qualification	*qual*
quartier-maître	*Qm*
R	
rapport	*rap*
rassemblement	*ras*
ravitaillement	*rav*
reconnaissance	*rec*

recrutement, recrue	*recr*
règlement	*règl*
règlement de service	*RS*
remorque	*rem*
remplaçant	*rempl*
renforcement, renforcé	*renf*
renseignements	*rens*
réparation	*rép*
réserve	*rés*
route	*rte*

S

sanitaire	*san*
sapeur	*sap*
sauvetage	*sauv*
secteur	*sect*
secteur d'attente	*sect att*
section	*sct*
sergent-major	*sgtm*
service d'instruction de base	*SIB*
service de parc	*SP*
service de renseignements	*S rens*
service intérieur	*SI*
service pratique	*S prat*
service technique	*S tech*
soldat	*sdt*
sous-officier	*sof*
station	*sta*
subordination, subordonné	*subord*
subsistance	*subs*
sud, au sud de	*S*
sûreté, sûr	*sûr*

T

tambour	*tamb*
téléphone, téléphoniste	*tf*
terrain	*terr*
train	*tr*
transmission	*trm*
transport	*trsp*
trompette	*tromp*
troupe	*trp*

V

véhicule	*vhc*
véhicule à moteur	*vhc mot*
véhicule blindé de transport de troupe	*GMTF*
véhicule de commandement	*vhc cdmt*
voie hiérarchique (par la)	*p v h*
voiture de tourisme	*voit*

Z

zone des positions	*zo pos*

Annexe 14

Index

Page

A

acteurs 12
adversaire 72
alphabet international 169
analyse de l'environnement 11
annoncer 25
schéma des annonces 26
appareils de vision nocturne 49
amplificateurs de lumière résiduelle 49
appareils à image thermique 50
apparence 138
appréciation de la situation 69
appréhension du problème 66
approche 89
appui aux autorités civiles 9
arrestation 6, 87, 90, 96, 104
armes 17
armes antichars 19
armes à trajectoire courbe 20
armes nucléaires 50
assistance 1
aube 171
azimut 40

B

bases légales 2
baptême du terrain 42, 72
bivouac 175, 180
bond de tirailleur 30
boussole 40
briefing 76, 77
buts 59
but étendu 33
but isolé 33
désignation des buts 59
désignation du but au moyen d'un croquis 61
quittance du but 59

C

catastrophes . . . 16
camouflage . . . 51
principes de camouflage . . . 52
changement de position . . . 32
char de combat . . . 22
char de grenadiers . . . 22
charge dirigée . . . 21
charges explosives . . . 21
checkpoint . . . 130
place de contrôle . . . 131
place de fouille . . . 132
commandement aux gestes . . . 167
comportements de base . . . 78
conduire un suspect . . . 95
conduite . . . 63
activités de conduite . . . 66
confiance . . . 63
contact avec un adversaire . . . 123
contrainte, mesures de contrainte . . . 6
contrainte, moyens de contrainte . . . 6
contrôle des personnes . . . 87
contrôle de véhicule . . . 96
conversions . . . 153
convocation . . . 184
corps de diversion . . . 19
correction de tir . . . 36
couverture (soldat en) . . . 87
couvrir . . . 152
couvert . . . 34, 54
types de positions . . . 54
crépuscule . . . 171
croquis en plan . . . 45
croquis panoramique . . . 46
croquis quadrillé . . . 61
cuisson . . . 181
emplacements de cuisson . . . 182

D

dangers . . . 15
éventail des dangers . . . 15
débriefing . . . 76, 77
déception . . . 53
décision . . . 70
défense . . . 10

défense aérienne . . . 23
défilé . . . 163
degrés de préparation . . . 172
degrés de préparation à la marche . . . 172
degrés de préparation au combat . . . 172
DEINC . . . 122
se déplacer . . . 28
type de déplacement . . . 28
développement du plan . . . 71
discipline . . . 1
dispersion . . . 165
disponibilité . . . 184
distances . . . 56
distance de conversation . . . 37
drapeaux et étendards . . . 145

E

engagement . . . 2
engagements NBC . . . 50
droit des engagements . . . 3
milieu d'engagement . . . 9
règles d'engagement . . . 4, 75
technique d'engagement . . . 128
types d'engagements . . . 2
entrée en service . . . 184
équipe de quatre . . . 78
escalade, niveaux d'escalade . . . 13
établir un croquis . . . 44
environnement . . . 11, 128
explosifs . . . 21

F

feu . . . 83
appui de feu . . . 137
conduite du feu . . . 36, 135
combat par le feu . . . 134
engagement par le feu . . . 32
feu à trajectoire courbe . . . 120
feu de surprise . . . 115
formes de feu . . . 33
genres de feux . . . 35
ouverture du feu . . . 34, 135
préparation de feu . . . 34
sources du feu . . . 50
supériorité de feu . . . 133
fixer . . . 134

forces aériennes . . . 23
formations (combat). . . . 79
types de formations . . . 80
formations (formes militaires) . . . 153
aligner . . . 152
changements de direction . . . 159
changements de formation . . . 160
changement de front . . . 159
colonne par un . . . 154
colonne par deux . . . 155
colonne par quatre . . . 155
formation « A moi » . . . 157
formation en carré . . . 157
ligne . . . 156
ligne de colonne . . . 156
marche en formation . . . 158
marche libre . . . 149, 158
pas de gymnastique . . . 158
pas de manœuvre . . . 149, 158
rangs . . . 153
rassemblement . . . 152
formes militaires . . . 138
annonce de combat . . . 145
annoncer . . . 146, 150
s'annoncer et prendre congé . . . 146
arme en bandoulière arrière . . . 142
arme en bandoulière avant . . . 140
déposer l'arme . . . 143
devoir de saluer . . . 149
espace public . . . 138
garde-à-vous . . . 139, 148
prendre congé . . . 147, 151
prendre l'arme en main . . . 143
port de l'arme . . . 140
position de repos . . . 148
salut . . . 144, 143, 635
suspendre l'arme . . . 141
fouille corporelle . . . 94
fouille de véhicules . . . 103
foyers . . . 182
fusil d'assaut . . . 18
fusil-mitrailleur . . . 18

G

géographie . . . 11

gilet pare-balles 51
GPS 58
grades, insignes de grades 170
grenade à main 19
groupe 78

H

hausse de combat 165
hélicoptère, transport en hélicoptère 126
hymnes nationaux 145

I

illumination 50
initiative 1
insignes d'armes 170
insignes de grades 170
inspections 162
intention 73
intervention (soldat en) 87
image du conflit 12

J

jumelles 48, 58

L

légalité, principe de légalité 2
ligne de visée 165
lunette de pointage 58

M

médias 16
menaces 12
mesurer au pas 56
mesures d'urgence 67
mines 120
    mine antichar 21
missions 73
mission de l'armée 2
mitrailleuse, mitrailleuse lourde 19
mobilisation 184
mortier, mortier léger 20
mouvement 83
munitions 121
    munitions de lancement 19, 84
munitions lumineuses 62

O

obscurité . . . 48
observer . . . 44
emplacement d'observation . . . 46
poste d'observation . . . 108
technique d'observation . . . 46
obusier blindé . . . 22
ordre . . . 71
    donnée d'ordres . . . 71, 81
    orientation (donnée d'ordre) . . . 72
    réception d'un ordre verbal . . . 147
    structure de l'ordre . . . 71
organisations partenaires . . . 11
orientation (s'orienter) . . . 38
    cadran d'orientation . . . 42

P

pas de tirailleur . . . 29
plan de chargement . . . 186
planification prévisionnelle . . . 76
porter secours à un blessé . . . 119
position de rechange . . . 32
poste de commandement . . . 147
préparation . . . 75
prévention de la guerre . . . 10
promotion de la paix . . . 10
patrouille . . . 106
    effectif d'une patrouille . . . 106
    itinéraire de patrouille . . . 107
    technique de patrouille . . . 106
pistolet . . . 17
population civile . . . 11
poussée . . . 136
prescriptions légales . . . 11
prise de position . . . 31
progresser . . . 136
proportionnalité . . . 2
protection . . . 51

R

ramper . . . 30
raté . . . 120
reconnaissance aérienne . . . 24
recours à la force . . . 12
règles de comportement . . . 75
régulation de la circulation . . . 173

relèves 110
réseau de coordonnées 38
ROB 75
rocade arrière 118
rocade avant 116
rocade latérale 117
ROE 4, 75
rôle d'exemple 1
règles d'engagement 4
ruban métrique 56

S

sauvegarde de la souveraineté aérienne 10
sauvegarde du secret 55
secteurs de responsabilité 79
séquestre 90
services 170
service actif 2
service d'appui 2
service de promotion de la paix 2
SNORDA 43
sûreté 130

T

techniques d'action immédiate, TAI 112
techniques de base 83
technique de combat 25
télémètre laser 58
tente, unité de tente 175
théorie de tir 164
tirer 32
  cadence de tir 36
  colonne 33
  ligne 33
  tir en séries 35
tireur embusqué 120
toxiques de combat 50
trajectoire 164
transport aérien 24
transport en hélicoptère 126
transports 186

U

uniforme 138
usage des armes 7

V

variantes 70
véhicules blindés 21
véhicules lourds 100
vocabulaire 96
voiture de tourisme 99
visualisation 40

Z

zone dangereuse 165

Impressum

Editeur	Armée suisse
Auteur	EM cond A, Instruction
Premedia	Centre des médias électroniques CME
Distribution	Office fédéral des constructions et de la logistique OFCL
Copyright	DDPS
Tirage	20000 11.2016
Internet	https://www.lmsvbs.admin.ch
Règlement	51.019 f
SAP	2533.1007

Imprimé à 100% sur du papier recyclé à partir de matières premières certifiées FSC